IMMIGRANT QUÉBEC

immigrantquebec.com

GRATUIT

Procédures d'immigration, mobilité internationale, vie quotidienne et emploi

2021-22

Immigrer au Québec

Bien s'installer, ça commence par Desjardins

Premier groupe financier coopératif au Canada

desjardins.com/AvecVous

Une offre bancaire pour les nouveaux arrivants au Canada

En plus de bénéficier d'un réseau de conseillers multilingues, vous profiterez de notre offre qui comprend :

- Un compte bancaire incluant un forfait transactionnel gratuit et des transactions illimitées[1] pendant un an
- Une carte de crédit sans frais annuels (historique de crédit[2] non exigé)
- La reconnaissance des années d'expérience de conduite dans votre pays d'origine lors d'une demande de soumission d'assurance auto[3]
- Et plus encore!

D'autres raisons de choisir Desjardins

- La possibilité d'ouvrir un compte bancaire à distance et d'y transférer de l'argent avant votre arrivée
- Un accompagnement soutenu, avant, pendant et après votre arrivée

  Composez le 1 877 875-1118, option 1 pour joindre un conseiller de l'équipe exclusive pour les nouveaux arrivants.

Desjardins

Les personnes admissibles à l'offre ne doivent pas être membres d'une caisse Desjardins depuis plus d'un an et doivent être résidents permanents vivant au Canada depuis 3 ans ou moins, ou travailleurs étrangers temporaires détenant un permis de travail de plus de 8 mois.
1. La gratuité est valable uniquement sur le forfait L'Illimité et se termine 12 mois après le mois suivant l'ouverture de compte. Cette offre peut changer sans préavis. Applicable aux nouveaux arrivants dans le cadre de cette offre uniquement.
2. Pour obtenir une carte de crédit Desjardins dans le cadre de cette offre, le nouvel arrivant doit devenir membre d'une caisse Desjardins du Québec ou d'une caisse populaire de l'Ontario et y avoir un compte. Il doit aussi manifester la volonté de s'installer au Canada. L'émission de la carte et l'établissement de la limite de crédit de la carte sont sous réserve de l'évaluation du risque de crédit. D'autres conditions s'appliquent.
3. Au Québec seulement. Certaines conditions s'appliquent.

IMMIGRER AU QUÉBEC

Édité par : Promotion 2B2C
Tél : 514-279-3015
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal H3B 1A7 (Québec) Canada

Pour Immigrant Québec
(organisme à but non lucratif)
→ immigrantquebec.com

Direction : Christophe Berthet

Coordination éditoriale : Basile Moratille

Rédaction : Delphine Folliet, Maeva Hétreau, Basile Moratille

Marketing : Julie Bourgeois

Ventes et partenariats : Julie Bourgeois, Pamela Soto

Publicités : Pamela Soto

Graphisme : Janou Fleury

Impression : Imprimerie F.L. Chicoine

Crédit photo couverture : Vincent Jiang

Crédits photos sections : Shutterstock

ISBN : 978-2-89771-282-2
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2021
Bibliothèque nationale du Canada, 2021

Malgré tout le soin apporté à leur exactitude, les textes contenus dans ce guide n'ont aucune valeur contractuelle, et Promotion 2B2C et Immigrant Québec ne sauraient être tenus responsables des changements de coordonnées ou de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations. La reproduction totale ou partielle des textes est interdite sans accord préalable et écrit de l'éditeur.

Le Québec est une terre d'accueil ouverte et chaleureuse. Destination de choix, ses nombreuses régions offrent un milieu de vie des plus stimulants. Certains secteurs économiques font face à de grands besoins de main-d'œuvre et l'immigration constitue l'une des réponses à cet enjeu. Pour s'assurer que l'immigration contribue à la vitalité économique et soutienne le dynamisme culturel des régions du Québec, d'importantes réformes du système d'immigration ont été entreprises.

Au cours de la dernière année, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a effectué un déploiement régional sans précédent de ses services. En assurant une présence du MIFI partout au Québec, nous mettons à votre disposition les outils dont vous pourriez avoir besoin pour participer pleinement à la société québécoise, peu importe votre région d'accueil.

Nous avons également mis en place le service **Accompagnement Québec**, offert dès l'étranger, afin de vous assister dans vos démarches d'immigration et d'installation. Vous pouvez désormais bénéficier d'un soutien continu en matière d'intégration au marché du travail et à la collectivité. De plus, le Ministère a investi de façon majeure pour bonifier l'accès aux cours de francisation et les aides financières qui y sont liées. Ces nouvelles mesures visent à favoriser un établissement durable et réussi au sein de la société québécoise tout en vous permettant de vous construire un avenir à la hauteur de vos aspirations. N'hésitez pas à tirer profit de toutes ces ressources qui vous sont proposées!

Je vous souhaite donc de faire de belles découvertes lors de la lecture de ce guide. Je suis convaincue que vous y trouverez toutes les informations utiles pour faire progresser votre projet d'immigration.

Madame Nadine Girault
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Votre gouvernement

Québec

SOMMAIRE

7 1 CONNAÎTRE LE QUÉBEC
7 Abécédaire du Québec
14 Carte d'identité
15 Histoire
22 Système politique
22 Économie
26 Justice
30 Culture, sports et loisirs
31 Médias
36 ZOOM Bien préparer votre projet
38 ZOOM Services et séances d'informations du MIFI
40 ZOOM On parle le français au Québec

43 2 IMMIGRER AU QUÉBEC DE FAÇON PERMANENTE
44 Informations officielles sur l'immigration
46 La procédure d'immigration permanente
50 La sélection permanente par le Québec
54 La demande de résidence permanente au Canada
58 Parrainer un membre de votre famille

61 3 TRAVAILLER AU QUÉBEC
61 Travailler au Québec de façon temporaire
68 Des programmes pour les moins de 36 ans
74 Programmes Europe-Québec
76 Rester au Québec après une expérience de travail temporaire

83 4 ÉTUDIER AU QUÉBEC
84 Définir votre projet d'études
85 Obtenir les autorisations pour étudier
89 Droits de scolarité, exemptions et bourses
91 Vie pratique : budget, santé, logement
93 Panorama des universités
97 Travailler pendant ou après vos études

101 5 CHOISIR VOTRE RÉGION D'INSTALLATION

104 Abitibi-Témiscamingue
106 Bas-Saint-Laurent
108 Capitale-Nationale
114 Centre-du-Québec
117 Chaudière-Appalaches
120 Côte-Nord
122 Estrie
126 Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
128 Lanaudière
130 Laurentides
132 Laval
134 Mauricie
136 Montérégie
141 Montréal
153 Nord-du-Québec
154 Outaouais
157 Saguenay-Lac-Saint-Jean
160 ZOOM Régionalisation de l'immigration
162 ZOOM Les Bibliothèques de Montréal

165 6 PRÉPARER VOTRE DÉPART ET RÉUSSIR VOTRE ARRIVÉE

165 Calcul du budget
167 Formalités d'entrée et d'accueil
172 Vous rendre dans votre ville de destination
174 Premier (VRAI) hébergement
177 Faire des achats de première nécessité
179 Démarches des premiers jours
182 Documents importants à emporter
184 ZOOM Bien vivre le changement en immigration
186 ZOOM Vous méfier des idées reçues

189 7 VOUS INSTALLER ET VIVRE AU QUÉBEC
189 Logement
194 Gaz, électricité, chauffage
195 Automobile
199 Les transports urbains et interurbains
204 Assurances
206 Finances personnelles
211 Impôts
213 Télécommunications
217 Éducation
228 Santé
237 Famille
241 Retraite
242 Représentations consulaires et diplomatiques
244 ZOOM Vous intégrer dans la société québécoise

247 8 TROUVER UN EMPLOI
247 Normes et cadre de vie au travail
251 La reconnaissance des compétences
257 Professions et métiers réglementés
265 Bonnes démarches pour trouver un emploi
275 CV et entrevue d'embauche à la québécoise
278 Aides financières et insertion professionnelle
282 ZOOM Ressources en ligne pour la recherche d'emploi
284 ZOOM Reconnaissance des compétences au Québec

287 9 CRÉER VOTRE ENTREPRISE
287 Des programmes pour les gens d'affaires
289 Différents statuts juridiques des entreprises
291 Immatriculer votre entreprise au registraire
292 Taxes : TPS et TVQ
292 Conseils pour bien démarrer

Le Québec et ses régions

01 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
02 Bas-Saint-Laurent
03 Capitale Nationale
04 Chaudière-Appalaches
05 Mauricie
06 Estrie
07 Montérégie
08 Lanaudière
09 Laurentides
10 Montréal
11 Outaouais
12 Abitibi-Témiscamingue
13 Saguenay-Lac-Saint-Jean
14 Côte-Nord
15 Laval
16 Centre-Du-Québec
17 Nord-Du-Québec

1. CONNAÎTRE LE QUÉBEC

ABÉCÉDAIRE DU QUÉBEC

Terre riche et multiple, le Québec exerce un fort pouvoir d'attraction et fait rêver de nombreux immigrants. Un projet bien préparé demande à chacun de s'informer sur le Québec pour départager les mythes des réalités. Les immigrants déjà installés au Québec sont les premiers à le conseiller : il est nécessaire de se documenter sur l'histoire, l'économie, la politique, la culture, la société, les valeurs québécoises tout au long de sa démarche d'immigration. Avoir acquis des connaissances sur le Québec, c'est déjà faire un premier pas pour faciliter votre arrivée et votre intégration.

Accommodement raisonnable

Étroitement lié aux chartes des droits de la personne provinciale et canadienne, l'accommodement raisonnable a pour but de contrer la discrimination dont pourraient être victimes des citoyens, à cause de leur handicap, âge, sexe, ou encore appartenance à des minorités religieuses et culturelles. Les accommodements raisonnables pour motif religieux ont fait l'objet d'un vif débat au Québec en 2007, ce qui a mené à la mise en place de la Commission Bouchard-Taylor qui avait pour but de les examiner.

Allophone

Au Québec, il n'est pas rare d'entendre parler des allophones, que l'on différencie des personnes francophones et anglophones. Une personne est considérée comme allophone quand sa langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais. Selon les statistiques du dernier recensement, environ 12 % de la population québécoise serait allophone, contre 8,9 % d'anglophones.

Autochtones (Amérindiens, Métis et Inuits)

Onze nations, réparties en une soixantaine de communautés, se trouvent sur le territoire du Québec : les Algonquins (Outaouais et Abitibi-Témiscamingue), les Mohawks (grande région de Montréal), les Abénakis (Centre-du-Québec), les Malécites (Bas-Saint-Laurent), les Micmacs (Gaspésie), les Atikamekw (Lanaudière et Mauricie), les Hurons-Wendat (à Wendake, près de Québec), les Innus (Lac-Saint-Jean, Côte-Nord), les Naskapis (Côte-Nord), les Cris et les Inuits (Nord-du-Québec). Pour découvrir cette riche culture ancestrale, consultez le site Web de Tourisme Autochtone Québec.

La Belle Province

Cette expression qui désigne le Québec fait référence notamment à la beauté des paysages québécois, vantés pour leur diversité, leur immensité et majesté. Utilisée comme une devise, elle apparaissait sur les plaques d'immatriculation des voitures jusqu'en 1977. Puis, elle a été remplacée par la devise officielle de la province, « Je me souviens ».

Cabane à sucre

Sucrerie où sont fabriqués des produits à base de sève d'érable, la cabane à sucre est un des lieux les plus appréciés par les Québécois durant le printemps (mars-avril). En famille, entre amis, ils s'y rendent pour visiter la cabane et surtout déguster des sucreries, mais aussi des plats traditionnels, et ce, dans une ambiance conviviale.

Canadiens (Les)

L'équipe professionnelle de hockey sur glace, Les Canadiens de Montréal - appelé également Le Canadien - existe depuis 1909. Elle évolue dans la Ligue nationale de hockey. Lorsque Les Canadiens reçoivent leurs adversaires, ils disputent le match au Centre Bell, situé au centre-ville. L'équipe montréalaise a remporté jusqu'à présent 24 Coupes Stanley, qui représente le Saint Graal du hockey. Ses joueurs sont surnommés « Les Habs », diminutif de « Les Habitants ».

Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Au Québec, en plus de la Charte canadienne des droits et libertés, il existe la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui définit les droits fondamentaux de tous les citoyens du Québec.

L'article 10 de cette loi stipule notamment que :

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/avantages/valeurs-communes

Culture

Le Québec est réputé pour ses nombreux festivals, dont certains sont de véritables institutions (Festival international de jazz, Montréal en Lumières, Francofolies, etc.). La chanson et la musique font partie du fleuron de la culture québécoise grâce aux artistes

L'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises

Depuis le 1er janvier 2020, toute personne présentant une demande de sélection permanente auprès du gouvernement du Québec doit obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises.

Cette obligation concerne :

- le Programme régulier des travailleurs qualifiés,
- le Programme de l'expérience québécoise,
- les 3 programmes des gens d'affaires (voir la Section « Créer votre entreprise »).

Cette obligation s'applique à toutes les personnes qui figurent dans la demande de sélection permanente, sauf les enfants à charge de moins de 18 ans et les personnes ayant une déficience permanente physique ou cognitive.

Pour connaître les conditions d'obtention de cette attestation, rendez vous sur la page suivante :

immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/obtenir-attestation.html

comme Robert Charlebois, Félix Leclerc, Gille Vigneault, Luc Plamondon, Fabienne Thibault, Diane Dufresne et Céline Dion. Les arts du cirque, grâce à des troupes comme le Cirque du Soleil, le Cirque Éloize, Les 7 doigts de la main, entre autres, sont mondialement réputés.

Dans les villes, un réseau d'activités culturelles est généralement bien développé. À Montréal, les maisons de la culture et les bibliothèques municipales se trouvent dans chaque quartier et leur accès est gratuit. La Grande Bibliothèque connaît un vrai succès avec ses collections de milliers de livres, CD et DVD en libre-service.

Cuisine

La cuisine québécoise traditionnelle est composée de différentes sortes de soupes, de fèves au lard, de tourtières (tourte souvent à base de viande hachée), de pâté chinois (un hachis parmentier avec du maïs), de cretons (sorte de rillettes), de tartes au sucre ou aux fruits, de mets à base de sirop d'érable. La poutine (des frites arrosées de sauce gravy avec du fromage cheddar en grains) et les hamburgers connaissent toujours un beau succès. Mais le goût des Québécois pour leur terroir a permis à une offre culinaire très diversifiée de se développer. Les tables gastronomiques de renom

Quelques films très populaires au Québec

- HOCHELAGA, TERRE DES ÂMES, de François Girard, 2018
- STARBUCK, de Ken Scott, 2011
- MOMMY, de Xavier Dolan (2014)
- MONSIEUR LAZHAR, de Philippe Falardeau, 2011
- BON COP, BAD COP, d'Érik Canuel, 2006
- C.R.A.Z.Y, de Jean-Marc Vallée, 2005
- LA GRANDE SÉDUCTION, de Jean-François Pouliot, 2003
- SÉRAPHIN, un homme et son péché, de Charles Binamé, 2002
- LES BOYS, de Louis Saïa, 1997
- LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN et LES INVASIONS BARBARES, de Denys Arcand, 1986 et 2003

ne sont pas l'apanage de Montréal, et il est bien sûr possible de trouver facilement des produits d'épicerie du monde entier.

La production d'excellents fromages québécois connaît un très bel essor depuis des années, tout comme celle de la bière.

Dépanneurs

Les Québécois appellent « dépanneurs » les petites épiceries et supérettes de quartier. Commerces de proximité, les dépanneurs permettent d'acheter rapidement un produit que l'on a oublié de prendre au supermarché ou dont on a besoin à une heure avancée de la soirée. On y trouve également du tabac et de l'alcool.

Érable

Parmi les éléments emblématiques du Québec, nombre d'entre eux sont en relation directe avec l'érable, arbre pouvant atteindre jusqu'à 40 mètres de hauteur. Sa feuille est devenue l'emblème du Canada. Le sirop produit à partir de sa sève est connu à travers le monde. Il est aussi le composant principal de la tire d'érable, sucrerie faite avec du sirop chaud durci au contact de la neige et que l'on enroule autour d'un bâtonnet de bois, très appréciée des Québécois pendant l'hiver.

LGBTQ2I+ (Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexuels et Bispirituels)

À Montréal, le Village, situé autour de l'artère rue Sainte-Catherine, entre Berri et Papineau, fait partie des quartiers gais les plus importants d'Amérique du Nord. On trouve également plusieurs établissements en région pour les communautés LGBTQ2I+. Le Québec est respectueux de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre des individus. Organismes communautaires pour les nouveaux arrivants LGBTQ2I+ :

→ Helem Montréal : montrealhelem.net

→ Au-delà de l'Arc-en-ciel : lgbt-ada.org

→ Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal : cdccentresud.org/membres-de-la-cdc/centre-communautaire-lgbtq-de-montreal

Femmes

Les femmes québécoises ont conquis leur liberté et leur indépendance, deux valeurs désormais bien implantées dans la société. Elles

travaillent et occupent des postes à tous les niveaux de la hiérarchie. Dans les relations personnelles et professionnelles, la prudence est de mise en matière de remarques, de compliments ou d'humour sur une attitude ou une tenue vestimentaire, qui pourraient passer pour du sexisme, sans que vous vous en rendiez compte.

Hiver

« ***Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver*** », chantait Gilles Vigneault. Ressenti 120 à 160 jours par an, l'hiver est rigoureux. Six à huit tempêtes majeures jalonnent ces mois blancs, avec une accumulation moyenne de 3 mètres de neige. Si tout est fait pour vivre aussi bien été qu'hiver, le nouvel immigrant doit être bien conscient de la réalité du froid et de l'hiver.

La société québécoise est très bien organisée pour faire face à la neige et au froid : les machines pour déneiger et saler les routes et les trottoirs fonctionnent très bien. Les activités hivernales sont nombreuses : patins à glace, ski nordique et alpin, raquettes, glissades, motoneige, etc. L'hiver se vit dehors au Québec.

Loi 101

Également appelée Charte de la langue française, cette loi établit le français comme langue officielle du Québec, à partir de 1977, année de son adoption par l'Assemblée nationale. Elle définit les droits linguistiques fondamentaux des habitants de la province, le premier étant que « toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec ».

Microbrasserie

Terme francisé de l'anglais « microbrewery », la microbrasserie désigne une entreprise qui produit de la bière de manière artisanale et indépendante. Le secteur brassicole québécois est en très forte croissance depuis plusieurs années. Ce sont près de 200 entreprises qui opèrent dans la province, un chiffre en constante augmentation. Quelques microbrasseries à découvrir au Québec : Auval, Les Brasseurs du Temps, Dieu du Ciel!, Dunham, HopEra, Isle de Garde, L'Albion, Pit Caribou, Ras L'Bock, Sutton Brouerie, etc.

Religion

Jusqu'aux années 1960, l'Église catholique joue un rôle de premier plan et cohabite avec le protestantisme et le judaïsme. À partir de 1960, son influence décroît et le pluralisme s'installe peu à peu. L'islam, l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme rentrent peu à peu dans la vie de la province. Les catholiques demeurent toutefois les plus nombreux avec 80 % de la population (et cependant seulement 10 % de pratiquants).

Les expressions québécoises

Voici quelques expressions typiquement québécoises à connaître pour ses premiers jours au Québec :

EXPRESSIONS	SIGNIFICATION
Allô !	Salut
Bienvenue	Je vous en prie
Bonjour	Au revoir, bonne journée
Une blonde	Une petite amie
Un breuvage	Une boisson non-alcoolisée
Un chandail	Un t-shirt / un pull
Un char	Une voiture
Un chum	Un petit ami
Déjeuner	Petit-déjeuner
Dîner	Déjeuner
Souper	Dîner
Magasiner	Faire des achats
Niaiseux	Bête, stupide
Pogner	Attraper, surprendre, réussir
Pantoute	Pas du tout
Une tuque	Un bonnet

Pour plus d'expressions québécoises : wikebec.org
La Parlure québécoise, Lorenzo Proteau, Publications Proteau
Dictionnaire des expressions québécoises, Pierre des Ruisseaux, Bibliothèque Québécoise

Spa / chalet

Voilà deux passions notoires au Québec, l'été - mais surtout l'hiver. À eux deux, chalet et spa symbolisent les rapports entretenus ici avec la nature. Et si le chalet est évocateur du Québec des coureurs des bois, des parties de pêche et des souvenirs de famille, le spa nordique souligne la réconciliation avec la saison froide.

Vente de garage

Très prisée des Québécois, la vente de garage consiste à organiser une vente de tous les objets dont on ne veut plus, devant chez soi et généralement en fin de semaine. L'ambiance est le plus souvent très conviviale et les clients occasionnels en profitent pour faire de bonnes affaires. L'Office québécois de la langue française préconise plutôt d'utiliser le terme de vente-débarras.

Violence

L'usage de violence envers quiconque est interdit et sévèrement puni. Le Québec est une société de médiation et de discussion, où une certaine forme de civisme s'avère une valeur importante en société. pour tous les habitants de la province. En cas de manque de civisme, d'agressivité croissante ou encore, tout simplement, de mauvaise volonté, il n'est pas rare de se voir rappeler à l'ordre par la police ou un concitoyen.

CARTE D'IDENTITÉ

Le Canada est composé de 10 provinces et de 3 territoires. Le Québec est l'une des provinces du Canada. Il est divisé en 17 régions administratives dans lesquelles se répartissent 104 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents. Le Québec compte également 55 communautés autochtones.

- **Superficie :** 1 667 441 km²
- **Population :** 8 576 000
- **Salaire horaire moyen :** 5,1 habitants/km²
- **Capitale provinciale :** Québec
- **Gentilé :** Québécois, Québécoise
- **Langue officielle :** français
- **Monnaie :** dollar canadien

- **Devise:** « Je me souviens ». La devise est attribuable à l'architecte Eugène-Étienne Taché (1836-1912) et évoque l'histoire du Québec.
- **Régime politique :** démocratie parlementaire

EN SAVOIR PLUS SUR LE QUÉBEC

→ Gouvernement du Québec, portrait du Québec : gouv.qc.ca

→ Patrimoine canadien : pch.gc.ca

→ L'Enclycopédie canadienne : thecanadianencyclopedia.com

HISTOIRE

Repères chronologiques

LA NOUVELLE-FRANCE (1534-1763)

1534 > Le Malouin Jacques Cartier débarque à Gaspé et prend possession du Canada au nom de François Ier.

1604 > Première exploration de Samuel de Champlain sur le fleuve Saint-Laurent.

1608 > Samuel de Champlain fonde la ville de Québec.

1627 > Pour favoriser la colonisation, Richelieu fonde la Compagnie de la Nouvelle-France qui détient le monopole du commerce des fourrures.

1642 > Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal).

1648–1650 > La Confédération huronne, alliée de la France, est anéantie par les Iroquois qui contrôlent la vallée du Saint-Laurent.

1654–1667 > Les Anglais occupent l'Acadie (Nouvelle-Écosse).

1663 > Avec l'intégration par Colbert de la Nouvelle-France dans le domaine royal, le système administratif des provinces françaises régit la colonie.

1670 > Fondation de la Compagnie britannique de la baie d'Hudson qui devient une importante rivale des trappeurs de la Nouvelle-France.

1713 > Les conflits franco-britanniques en Europe ont des répercussions sur les colonies : le traité d'Utrecht, qui met fin à la guerre de succession d'Espagne, permet aux Anglais d'annexer les territoires de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie rebaptisée Nouvelle-Écosse par les Anglais.

1741–1748 > Guerre franco-britannique qui se termine, avec le traité d'Aix-la-Chapelle, par le rétablissement du statu quo entre les deux nations.

1755 > Le « Grand Dérangement » : les Anglais procèdent à la déportation de plusieurs milliers de francophones d'Acadie.

1759 > Défaite française à la bataille des Plaines d'Abraham. Reddition de la ville de Québec aux Anglais.

8 septembre 1760 > La capitulation du dernier gouverneur général français, le marquis de Vaudreuil, à Montréal, marque la fin de la Nouvelle-France. Les Anglais dominent désormais l'Amérique du Nord.

10 février 1763 > Conformément au traité de Paris, la France cède toutes ses possessions canadiennes aux Anglais, sauf l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

LE RÉGIME ANGLAIS (1763-1867)

1774 > L'Acte de Québec organise la nouvelle colonie anglaise, le « Québec ». Il maintient les lois criminelles anglaises et rétablit les lois civiles françaises.

1783 > À la suite de l'indépendance des États-Unis, 40 000 loyalistes demeurés fidèles à la Couronne britannique se réfugient au Canada, notamment dans les Cantons de l'Est.

1791 > Acte constitutionnel instituant qu'un gouvernement représentatif partage le pays en deux provinces : le Haut-Canada (Ontario) anglophone et le Bas-Canada (Québec) francophone.

La population immigrante au Québec

Malgré un infléchissement important en 2020, la population immigrante au Québec reste importante. L'enquête nationale auprès des ménages de 2016 a permis de déterminer que près de 14 % de la population du Québec était constituée d'immigrants. Pour la ville de Montréal, on y recense plus de 120 communautés représentées. En 2018, le Québec a accueilli 47 903 immigrants dont plus des deux tiers ont choisi de s'installer à Montréal. Dans la catégorie de l'immigration économique, les cinq principaux pays de naissance des immigrants arrivés en 2016 sont : la France, Haïti, l'Algérie, le Maroc et la Chine.

1837–1838 > Révolte des Patriotes. Cette révolte fut menée par un petit groupe de patriotes qui s'opposaient à l'absolutisme du pouvoir anglais et ne voulaient pas que le gouvernement d'Angleterre décide seul des lois du Bas-Canada.

1841 > L'Acte d'Union institue un seul gouvernement pour le Haut et le Bas-Canada : le Canada Uni.

LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

24 mai 1867 > L'Acte de l'Amérique du Nord britannique crée la Confédération canadienne qui regroupe les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le nouvel État, appelé aussi « dominion canadien », obtient la totale maîtrise de ses affaires étrangères, mais la Couronne britannique reste représentée. La province du Québec se voit garantir le maintien de sa particularité française et catholique.

1874 > Adoption de la Loi sur les Indiens qui définit les devoirs de l'État envers eux. Création des « réserves indiennes ».

1887 > La construction du premier chemin de fer transcontinental, le « Canadian Pacific Railway », déclenche un immense mouvement d'immigration vers l'ouest.

1871–1911 > Le pays est alternativement gouverné par les conservateurs et les libéraux.

LE QUÉBEC MODERNE

1948 > Le Québec adopte son drapeau provincial fleurdelisé.

1960 > Début de la « Révolution tranquille » : le gouvernement du Québec prend d'importantes mesures économiques et sociales.

Un Guide pour apprendre le Québec

Sur le site du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), vous pouvez télécharger le guide *Apprendre le Québec* qui donne des renseignements généraux sur le travail et la recherche d'emploi, le logement, les valeurs et les fondements de la société québécoise, l'apprentissage du français, les services d'accueil et d'aide à l'intégration.

apprendrelequebec.gouv.qc.ca

1967 > Visite du général de Gaulle, qui lance « Vive le Québec, etc. libre ! ». Exposition universelle de Montréal. Les États généraux du Canada français, tenus à Montréal, décident une orientation vers l'indépendance du Québec et du rejet catégorique du fédéralisme canadien.

1968 > Fondation du Parti québécois (PQ, indépendantiste) par René Lévesque. Pierre-Elliott Trudeau, résolument hostile au séparatisme, arrive à la tête du gouvernement Libéral du Canada, qu'il quittera en mai 1984. Les principaux problèmes qui se posent sont la volonté d'indépendance du Québec et la crise économique.

1969 > Les Amérindiens et les Inuits acquièrent le droit de vote au Québec.

1970 > Front de libération du Québec (prise d'otages), la loi martiale est déclarée dans la ville de Montréal.

Projet de construction de centrales hydroélectriques dans la Baie James et création de l'Association des Indiens et Inuits du Québec.

1976 > Jeux Olympiques d'été de Montréal.
René Lévesque, chef du Parti québécois, devient Premier ministre.

1977 > La loi 101 (charte de la langue française) est votée.

1980 > Référendum sur la souveraineté du Québec : 60 % de « non », 40 % de « oui ».

1982 > Le Québec refuse de signer l'Acte de Constitution de 1982.

1985 > Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) est réélu Premier ministre du Québec.

1987–1990 > Échec des accords du lac Meech : les provinces canadiennes refusant l'attribution d'un statut distinct pour le Québec, ce dernier maintient son refus d'adhérer à la Constitution de 1982.

1988 > Création officielle du Nunavik, patrie des Inuits, à l'extrême nord de la province de Québec.

1990 > La « Crise d'Oka », qui oppose les Mohawks aux gouvernements québécois et canadien, rallume le délicat problème du statut des Amérindiens.

1992 > Échec du référendum national sur l'attribution d'un statut spécial pour le Québec : les accords de Charlottetown.
Montréal fête le 350e anniversaire de sa fondation.

1993 > Le Bloc québécois (parti fédéral séparatiste) devient l'opposition officielle à la Chambre des communes.

Octobre 1993 > Élections générales. Jean Chrétien est élu Premier ministre du Canada.

Septembre 1994 > Le Parti québécois remporte les élections législatives. Jacques Parizeau devient Premier ministre du Québec. Entrée en vigueur de l'ALÉNA, accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Novembre 1995 > Second référendum sur la souveraineté du Québec : le « non » l'emporte de quelques milliers de voix (50,5 % de « non », 49,5 % de « oui »). Jacques Parizeau démissionne et Lucien Bouchard le remplace.

1996 > La Commission royale d'enquête sur les Autochtones du Canada préconise la création d'un gouvernement autochtone.

2001 > Lucien Bouchard démissionne. Bernard Landry le remplace.

Avril 2003 > Élections législatives. Jean Charest (Parti libéral du Québec) devient Premier ministre du Québec.

2004 > Le « scandale des commandites » éclate au niveau du gouvernement fédéral. L'ancien et l'actuel gouvernements libéraux sont accusés d'avoir détourné des fonds publics. Pour ce faire, ils se sont entendus avec des agences de communication. Elles étaient chargées de redorer l'image du gouvernement fédéral au Québec, contre de fortes commissions. L'affaire est extrêmement douloureuse pour les Québécois. La commission parlementaire dite « commission Gomery » interroge les principaux responsables canadiens et québécois sur les commandites. Le Premier ministre Paul Martin est mis hors de cause. C'est probablement la plus grande affaire de corruption de l'histoire du Canada.

2006 > Les conservateurs prennent le pouvoir du pays, à la tête d'un gouvernement minoritaire dirigé par Stephen Harper.

26 mars 2007 > Le gouvernement libéral est reconduit au pouvoir au Québec et l'Action démocratique du Québec (ADQ) prend la place officielle de l'opposition. Peu de temps après, André Boisclair démissionne de la tête du Parti québécois pour être remplacé par Pauline Marois.

14 octobre 2008 > Stephen Harper et son parti conservateur sont réélus à la tête du gouvernement canadien, toujours minoritaires mais avec plus de députés qu'en 2006. Les élections provinciales du Québec suivent le 8 décembre. La ville de Québec célèbre son 400e anniversaire.

6 mars 2009 > En conséquence de la cuisante défaite de son parti d'opposition en décembre 2008, Mario Dumont, cofondateur et chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), quitte officiellement ses fonctions. Sept mois plus tard, un nouveau chef est élu : Gérard Deltell.

Mai 2011 > Le Parti conservateur de Stephen Harper obtient un gouvernement majoritaire lors de l'élection fédérale. Au Québec, les résultats sont de 59 néo-démocrates, 7 libéraux, 5 conservateurs et 4 bloquistes. Les détails du Plan Nord, visant à développer les territoires au nord du 49e parallèle, sont rendus publics : un investissement de 80 milliards $ CAN est prévu sur les 25 prochaines années. Le Plan Nord est critiqué par les partis d'opposition.

Octobre 2011 > Création d'une commission d'enquête sur la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction, la commission Charbonneau.

Novembre 2011 > Lancement officiel du nouveau parti de François Legault, la Coalition Avenir Québec (CAQ).

Février 2012 > Début de la grève étudiante contre la hausse des droits de scolarité.

Mars 2012 > Une manifestation rassemblant environ 200 000 personnes se tient à Montréal pour protester contre la hausse des droits de scolarité.

Septembre 2012 > Élections législatives. Pauline Marois (Parti Québécois) est la première femme élue au poste de premier ministre du Québec. Le 20 septembre marque la fin de la grève étudiante avec l'annulation par le nouveau gouvernement de la hausse des droits de scolarité. Ce mouvement historique, aussi appelé le « Printemps Érable », aura amené des centaines de milliers de Québécois à manifester dans les rues. Cette grève a été symbolisée par le port du carré rouge par les manifestants et l'utilisation de casseroles lors de rassemblements.

Novembre 2012 > Commission Charbonneau. Suite à des témoignages révélant l'existence de pratiques de corruption et de collusion sous son administration, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, annonce sa démission. Gilles Vaillancourt, soupçonné de corruption, démissionne également de son poste de maire de Laval.

Juin 2013 > Maire intérimaire de Montréal, Michael Applebaum est arrêté par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), le 17 juin 2013, faisant face à 14 chefs d'accusation de fraude envers le gouvernement, de complot, d'abus de confiance et d'actes de corruption dans des affaires municipales reliées à des transactions immobilières survenues alors qu'il était maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il démissionne le lendemain. Le 25 juin, à l'issu d'un vote du Conseil municipal de Montréal, Laurent Blanchard est élu maire intérimaire jusqu'aux élections municipales du 3 novembre 2013.

Juillet 2013 > Tragédie ferroviaire au centre-ville de Lac-Mégantic (50 morts) en Estrie au Québec, la plus importante de l'histoire canadienne.

Septembre 2013 > Le gouvernement dévoile ses propositions concernant la création d'une Charte des valeurs québécoises qui vise à instaurer la neutralité religieuse de l'État et encadrer le port de signes religieux ostentatoires.

Novembre 2013 > Denis Coderre devient maire de Montréal et à Québec, Régis Labeaume est réélu pour un troisième mandat.

Avril 2014 > Avril - Le Parti libéral du Québec reprend le pouvoir. Philippe Couillard devient premier ministre du Québec.

Novembre 2015 > Élections fédérales, Justin Trudeau (Parti Libéral) devient premier ministre du Canada. Mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les femmes autochtones disparues.

Mai 2017 > Montréal célèbre le 375e anniversaire de sa fondation.

Novembre 2017 > Élection de Valérie Plante à la mairie de Montréal, première femme à accéder à ce poste.

Octobre 2018 > Élection de François Legault et première consécration politique pou son parti Coalition Avenir Québec (CAQ) à la tête du Québec.

SYSTÈME POLITIQUE

Membre du Commonwealth (la reine d'Angleterre est souveraine du Canada), le Canada est un État confédéral de régime parlementaire. Le système politique de la province du Québec s'inscrit dans le cadre de l'Acte d'Amérique du Nord britannique de 1867, loi anglaise qui répartit les compétences législatives entre les gouvernements provinciaux et le fédéral.

Les lois s'appliquant au Québec sont votées par le Parlement provincial ou fédéral, en fonction des compétences. Chaque province possède son propre gouvernement qui dispose de compétences complémentaires à celles de l'État fédéral. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont formés de façon identique : à chaque élection parlementaire, le chef du parti qui a obtenu la majorité devient Premier ministre et forme son Conseil des ministres parmi les députés élus.

Le système électoral du Québec fonctionne par suffrage universel pour tous les citoyens âgés de 18 ans et plus. Le scrutin est uninominal et majoritaire à un tour, fondé sur le concept de la représentation territoriale. Chacun des 125 députés du Québec représente la population d'un « comté ».

N'importe quel immigrant majeur résident permanent au Canada peut être membre d'un parti politique au Canada, que ce soit un parti fédéral ou provincial, quelle que soit sa province de résidence.

Tous les citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus et domiciliés au Québec depuis au moins six mois ont le droit de vote.

LIENS UTILES

→ Assemblée nationale du Québec : assnat.qc.ca

→ Parlement du Canada : parl.gc.ca

ÉCONOMIE

C'est l'abondance de ses richesses naturelles qui fait la force de l'économie québécoise. Le Québec dispose de vastes forêts, de riches terres agricoles, d'industries extractives, mais surtout d'un énorme potentiel hydroélectrique.

Les exportations du Québec à l'échelle mondiale représentent un peu moins de 30 % du PIB. Les exportations sont principalement dirigées vers les États-Unis (71,5 % en 2019). En 2019, les principales industries exportatrices de biens vers l'étranger sont : les aéronefs, l'aluminium et ses alliages sous forme brute, les minerais et concentrés de fer, les moteurs et pièces pour aéronefs et autre matériel aérospatial, les camions de poids moyen et de gros tonnage ou encore le papier.

Exploitation des ressources naturelles

FORÊT, BOIS ET PAPIER

L'industrie forestière demeure l'un des piliers de l'économie québécoise, grâce à l'exploitation de la forêt et la fabrication de produits du bois et du papier. Aujourd'hui, le tiers de la production canadienne de la pâte à papier provient du Québec, qui en exporte la moitié aux États-Unis.

HYDROÉLECTRICITÉ

C'est la principale ressource du Québec, qui en exporte environ 24 % aux États limitrophes des États-Unis, dont New York. Elle fournit l'énergie nécessaire à l'industrie du bois, à la pétrochimie et à l'électrométallurgie (Alcan, Reynolds, Pechiney). C'est elle qui a permis le développement économique de la province et qui lui assure aujourd'hui son indépendance énergétique. L'électricité québécoise est essentiellement produite par les centrales électriques d'Hydro-Québec. Les grands barrages construits pour produire cette énergie sont une grande source de fierté pour les Québécois.

Le Nord Pour Tous

En 2011, le gouvernement du Québec a établi le développement du Nord du Québec, immense projet d'investissement évalué à plus de 80 milliards de dollars sur 25 ans, pour « le développement durable qui intégrera le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune, ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité ». Le développement du Nord prévoit la création de 20 000 emplois spécialisés.

plannord.gouv.qc.ca/fr/

MINES

Le sous-sol du Québec est particulièrement riche en minéraux métalliques : or, argent, fer, cuivre, zinc, plomb, nickel. Cette abondance le place parmi les premiers producteurs mondiaux. Le Québec exploite aussi des minéraux non métalliques (minéraux industriels comme le graphite, la tourbe, le soufre, la silice et des matériaux de construction comme la chaux, la pierre, le sable, etc.). La province compte trois régions excellant dans l'extraction minière : l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

Jusqu'au début du XXe siècle, le Québec était une province essentiellement agricole, les produits laitiers représentant une part importante du marché. Les principales régions agricoles se situent dans la partie sud de son territoire, à proximité du Saint-Laurent : Montérégie, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Beauce, Gaspésie. Ces régions produisent des produits dérivés du lait, permettent l'élevage du porc, des bovins, de la volaille, s'occupent de la culture des céréales (maïs, orge, blé, avoine), des cultures maraîchères et fruitières (bleuets, pommes, fraises et framboises).

PÊCHE

Elle se pratique essentiellement dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord mais contribue peu au produit intérieur brut (1 %). L'industrie a subi un choc terrible au début des années 1990, avec l'effondrement des stocks de poissons de fond. Aujourd'hui, la pêche commerciale

Information sur le marché du travail (IMT) : un outil d'Emploi-Québec

Pour en savoir plus sur les perspectives d'emploi, les carrières d'avenir et les indices régionaux, consultez le site d'Emploi-Québec. Plus précisément, le site IMT en ligne vous permettra de connaître les descriptions de poste, la rémunération et les perspectives d'emploi de plus de 500 métiers et professions et de savoir lesquels sont le plus en demande actuellement dans chaque région du Québec.

imt.emploiquebec.gouv.qc.ca

repose à 90 % sur les crustacés (crevette, crabe des neiges et homard), les poisons d'eau salée, de fond et pélagiques, ne représentant respectivement que 7 % et 1,5 % du tonnage total débarqué.

Créneaux d'excellence

Le Québec a développé un savoir-faire reconnu à l'échelle planétaire dans certains domaines grâce à un développement de technologies de pointe, des centres de recherche et d'une main-d'œuvre formée et qualifiée. De plus, chaque région du Québec développe des compétences spécialisées la plaçant parmi les acteurs principaux dans certains domaines: l'aluminium dans le Saguenay, les jeux vidéos et le multimédia à Montréal, l'extraction de minerais précieux en Abitibi, etc.

Les secteurs des hautes technologies sont particulièrement développés au Québec : l'aérospatiale ; l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies (sciences de la vie) ; les technologies environnementales ; la photonique ; le multimédia et les technologies de l'information et des communications.

Des secteurs d'excellence couvrent les domaines suivants : bioalimentaire ; construction ; design industriel ; énergie ; environnement ; mines ; recherche et innovation ; transport terrestre ; vêtement, etc.

Le site internet du ministère de l'Économie et de l'Innovation propose une information documentée agrémentée de nombreuses ressources sur les secteurs d'activités au Québec et les créneaux d'excellence.

→ economie.gouv.qc.ca/fr/objectifs/informer/creneaux-et-poles-dexcellence

Secteurs d'avenir

D'après les analyses d'Emploi-Québec, ce sont plus d'1,4 millions de postes qui seront à pourvoir au Québec d'ici 2030 dans l'ensemble des régions de la province, tous secteurs confondus, grâce à la croissance économique et aux prochains départs massifs à la retraite. Une étude sur les perspectives du marché du travail au Québec à long terme prévoit un recul du chômage à 5,6 % en 2024. Ce serait le taux de chômage le plus bas observé depuis 1968 et qui s'approche de ce que les économistes appellent « taux de chômage de plein emploi ». Le nombre d'emplois devrait ainsi augmenter de 240 400 d'ici à 2024.

Toujours selon les mêmes prévisions, le secteur des services, qui fournit 79 % des emplois, se verra attribuer 95 % des emplois créés.

Parmi les secteurs de services, certains domaines seront particulièrement fertiles en création d'emplois (soins de santé et de l'assistance sociale, services professionnels, scientifiques et techniques, commerce de détail). L'outil IMT (information sur le marché du travail) en ligne, d'Emploi-Québec, dresse la liste des secteurs d'activité économique selon l'importance de la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans l'ensemble du Québec. Les secteurs avec une croissance annuelle moyenne comprise entre 1 et 3 %, sont :

- Extraction minière
- Machines
- Produits informatiques, électroniques et électriques
- Produits aérospatiaux et leurs pièces
- Meubles et produits connexes
- Activités diverses de fabrication
- Services immobiliers et services de location à bail
- Services juridiques et comptabilité
- Conception de systèmes informatiques et services connexes
- Services de conseils en gestion, de conseils scientifiques et techniques et de recherche et de développement scientifiques
- Publicité, relations publiques et services connexes et autres services professionnels, scientifiques et techniques
- Soins de santé

Cette information est également disponible par région sur IMT en ligne.

JUSTICE

Contrairement au reste du Canada qui est régi par la common law, tant au privé qu'au public, au Québec le droit privé est régi par le Code civil.

Tribunaux

Il existe un grand nombre de tribunaux, ayant chacun leur propre champ de compétence : causes criminelles, administratives ou

civiles, causes relevant de la législation provinciale ou fédérale, ou de la réglementation municipale.

La Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, entend les causes de toutes les provinces y compris le Québec.

La Cour d'appel est le tribunal général d'appel pour le Québec. C'est donc le plus haut tribunal de la province. Elle siège à Québec et à Montréal.

La Cour supérieure est le tribunal de compétences générales qui exerce sur tout le territoire du Québec et siège dans tous les districts judiciaires.

La Cour du Québec est composée de trois chambres : la Chambre civile (dont fait partie la division des petites créances), la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse.

Les cours municipales règlent certaines causes pénales (par exemple, infractions des citoyens aux règlements ou au Code de la sécurité routière) et certaines causes civiles (par exemple, sommes pour des permis et taxes dues aux municipalités).

À ces cours s'ajoutent divers tribunaux administratifs, qui ne font pas partie du système judiciaire : Commission des relations du travail, Tribunal des droits de la personne, Tribunal des professions, etc.

Division des petites créances

Afin de faciliter l'accessibilité à la justice pour les citoyens, le gouvernement québécois a créé la division des petites créances de la Cour du Québec. Elle est plus facile d'accès et facilite le

Des avocats au service de l'immigration

Disponible en français et en anglais, le Barreau du Québec propose son site web sur l'immigration destiné au grand public et aux organismes œuvrant dans ce domaine. L'objectif est d'informer et protéger toute personne désireuse d'entreprendre une démarche en immigration ou en processus d'immigration. Plusieurs ressources gouvernementales ou autres sont liées à ce site qui a été conçu avec l'apport d'avocats qui ont une pratique en droit de l'immigration.

immigration.barreau.qc.ca

règlement à l'amiable et/ou des procès des causes civiles courantes (action sur compte, mésentente avec un commerçant, un fournisseur de services, etc.). Cette procédure plus rapide et efficace a toutefois des conditions strictes d'application :

- votre réclamation ne doit pas dépasser 15 000 $ CAN (vous pouvez décider de réduire le montant de votre réclamation pour accéder à la division des petites créances),
- vous ne pouvez pas être représenté par un avocat, mais celui-ci peut vous aider à préparer votre dossier,
- seules les entreprises de cinq employés et moins peuvent y avoir accès, le jugement rendu est final et sans appel.

→ justice.gouv.qc.ca/vos-differends/les-petites-creances

Services de médiation, règlement à l'amiable

De plus, il existe un service de médiation en droit familial, civil ou commercial pour tenter de régler les litiges à l'amiable plus rapidement, entre deux particuliers ou deux entreprises. L'avocat médiateur est accrédité par le Barreau du Québec : il possède les mêmes compétences qu'un avocat et il est formé aux techniques de la négociation et de la médiation.

→ Trouver un avocat médiateur : barreau.qc.ca/fr/trouver-avocat

Les parties peuvent, d'un commun accord, solliciter une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge : elle sert, entre autres, à trouver des solutions mutuellement satisfaisantes.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Si vous estimez avoir été victime de discrimination pour l'accès à un logement, à un emploi, dans le cadre professionnel ou autre, vous pouvez déposer plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il vous faudra être très précis sur les accusations que vous portez et apporter dans la mesure du possible des preuves et témoignages.

Sachez que la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales condamne la discrimination raciale sous toutes ses formes.

cdpdj.qc.ca

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) offre un service d'assistance d'un avocat à la préparation de votre dossier pour une audition devant la Cour du Québec, la Division des petites créances, la Commission des relations du travail, la Régie du logement.

Services juridiques

Au Québec, toute personne est libre de choisir l'avocat qui la représentera devant les tribunaux et qui défendra ses intérêts. Si le paiement de ses honoraires vous incombe, vous serez peut-être admissible à l'aide juridique, un service gouvernemental qui donne aux personnes à très faible revenu l'accès aux services d'un avocat gratuitement ou moyennant une contribution modeste.

Si vous avez besoin d'un avocat, le ministère de la Justice du Québec, la Commission des services juridiques, le Barreau du Québec et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) peuvent vous fournir de la documentation sur les règles à suivre, vos droits, vos responsabilités et la façon d'obtenir les services d'un avocat aux moyens de services de référence efficaces, selon vos besoins et vos moyens.

Le Barreau du Québec pourra vous fournir les coordonnées d'avocats qui, selon votre région, offrent la première demi-heure de consultation à 30 $ CAN ou sans frais.

Pour 4 $ CAN par mois environ, il est possible de souscrire une assurance juridique auprès de votre compagnie ou courtier d'assurance (lié à une police d'assurance habitation ou voiture).

LIENS UTILES

→ Ministère de la Sécurité publique : securitepublique.gouv.qc.ca

Protecteur du citoyen

Le Protecteur du citoyen prévient et corrige les erreurs ou les injustices commises à l'égard de toutes personnes ou groupes de personnes en relation avec un ministère, un organisme du gouvernement du Québec ou une instance du réseau de la santé et des services sociaux.

protecteurducitoyen.qc.ca

→ Ministère de la Justice : justice.gouv.qc.ca
→ Barreau du Québec : barreau.qc.ca
→ Association du Jeune Barreau de Montréal : ajbm.qc.ca
→ Commission des services juridiques : csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques
→ Société québécoise d'information juridique : soquij.qc.ca
→ Informations sur les droits et responsabilités : educaloi.qc.ca

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Réputé au niveau international pour ses nombreux festivals, le Québec jouit également d'une présence sur la scène mondiale avec les arts du cirque et les compagnies du Cirque du Soleil, Les 7 doigts de la main et le Cirque Éloize. Le cinéma n'est pas en reste avec le jeune réalisateur Xavier Dolan dont les films bénéficient d'une large audience Outre-Atlantique.

Dans tout le Québec, les municipalités ont une politique active autour de la culture, des sports et loisirs : vous aurez facilement accès à des terrains de sports, des bibliothèques, des maisons de la culture, des sorties de groupe, etc.

Vivre au Québec, c'est aussi la possibilité d'adopter un mode de vie sportif été comme hiver avec la possibilité de faire des randonnées, du camping, du canoë, de la pêche, de la baignade, du golf, du ski de fond, des randonnées à raquettes, du patinage sur glace dans des paysages magnifiques.

Côté sport, le hockey sur glace est un véritable phénomène de société au Québec, de même que le sport national au Canada.

Une bonne adresse à Montréal pour faire du sport et des rencontres interculturelles : l'Association récréative Milton-Parc offre des cours à bas prix pour tous les âges. Son projet Plein air interculturel offre aux nouveaux arrivants une très belle opportunité de découvrir les environs de Montréal lors d'une sortie sportive en plein air.

→ miltonpark.org
→ pleinairinterculturel.com

LIENS UTILES

→ Agenda de l'actualité culturelle et musicale : voir.ca

→ Calendrier le plus complet des activités culturelles et liens vers billetterie dans la grande région de Montréal : lavitrine.com

→ Actualité culturelle, billets de spectacles et tarif réduit : atuvu.ca

MÉDIAS

Presse écrite

De nombreux quotidiens, hebdomadaires et magazines spécialisés sont disponibles au Québec. En voici les principaux titres.

LES QUOTIDIENS PAYANTS

- LA PRESSE. Politique, culture, santé, économie, actualité nationale et internationale, ce quotidien aborde une multitude de sujets sous la plume de nombreux journalistes et chroniqueurs d'expérience. Sa pluralité fait sa force. L'application *La Presse +* remplace désormais l'édition papier, y compris celle du week end depuis le 6 janvier 2018. *La Presse* appartient au groupe Power Corporation (Gesca), qui publie également les quotidiens suivants :
  - LE SOLEIL, publié à Québec.
  - LA TRIBUNE, publié à Sherbrooke.
  - LE NOUVELLISTE, publié à Trois-Rivières.
  - LE DROIT, publié à Ottawa en Ontario et à Gatineau au Québec.
  - LA VOIX DE L'EST, publié à Granby.
  - LE QUOTIDIEN, publié à Saguenay.
- LE JOURNAL DE MONTRÉAL/DE QUÉBEC. Quotidiens dans lesquels les nouvelles locales, les scandales, les enquêtes-chocs et les sports tiennent la vedette. Ces deux journaux appartiennent à Sun Media (Québecor). Le Journal de Montréal est actuellement le quotidien québécois au plus fort tirage.
- LE DEVOIR. Seul quotidien francophone indépendant, c'est le journal des lecteurs qui privilégient la réflexion et l'analyse, plutôt que la nouvelle à tout prix. Sa devise : Libre de penser.

- THE GAZETTE. Le quotidien des anglophones de Montréal est la propriété de Postmedia Network.
- THE RECORD. Quotidien anglophone publié à Sherbrooke, propriété de Alta Newspaper Group.
- THE GLOBE AND MAIL. Journal canadien dont le siège est à Toronto et qui diffuse les informations générales nationales et internationales en anglais.

LES QUOTIDIENS GRATUITS

Journaux diffusés dans les stations de métro, gares et différents lieux publics de la région métropolitaine de Montréal.

- MÉTRO. Quotidien publié chaque jour de la semaine par le groupe Transcontinental.
- 24 H. Quotidien publié chaque jour de la semaine par Québecor.

LES MAGAZINES

Plus de 200 magazines grand public sont publiés au Québec. Une vingtaine de magazines ont un tirage de plus 50 000 exemplaires par parution. Trois groupes se partagent l'essentiel de ce marché : Québecor, Transcontinental et Rogers.

- L'ACTUALITÉ. Bimensuel francophone d'information générale. L'Actualité appartient au groupe Rogers.
- L'ITINÉRAIRE : journal de rue dont l'objectif est la réinsertion sociale de personnes itinérantes, toxicomanes ou sans emploi.
- PROTÉGEZ-VOUS. Mensuel indépendant dont la mission est d'informer les consommateurs. Articles, guides d'achat et tests de produits.

LES MAGAZINES GRATUITS

- VOIR. (Montréal, Québec). Mensuel culturel indispensable. À savoir que chaque année, Voir publie son fameux Guide Restos.

À Montréal, vous trouverez également des journaux de quartiers pour chaque arrondissement de la ville et des journaux étudiants distribués au sein des établissements universitaires.

Radio

Il existe plus d'une centaine de stations de radio au Québec diffusées en AM ou FM. Il y en a pour tous les goûts : informations et actualités, musique populaire, humour, etc. Voici un aperçu des stations les plus populaires :

STATIONS INFORMATIONS / GÉNÉRALISTES

- ICI RADIO-CANADA PREMIÈRE (FM 95.1), Montréal. Monument incontournable des ondes canadiennes.
- CBC RADIO ONE (FM 88.5), Montréal. Station d'actualités en anglais.
- 98.5 FM (FM 98.5), Montréal. Émissions parlées et diffusions de succès musicaux classique. Durant la saison de hockey, la station diffuse la description des matchs des Canadiens de Montréal.
- CIBL (FM 101.5), Montréal. Radio communautaire qui se tisse de diverses tendances.
- BLVD (FM 98.1), Québec. Radio parlée et d'opinions avec une antenne à Montréal depuis septembre 2012.

STATIONS MUSICALES

- RYTHME FM (FM 105.7), la station numéro 1 à Montréal avec des antennes à Sherbrooke et Trois-Rivières. Musique populaire francophone.
- CHOM (FM 97.7), Montréal. Station rock anglophone dans la grande région de Montréal.
- CKOI (FM 96.9), Montréal. Musique commerciale, animation et humour.
- ROUGE FM (FM 107.3), Montréal. Musique variée, plus ou moins douce. Des antennes à Gatineau, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.
- ÉNERGIE (FM 94.3), Montréal. Musique commerciale, animation et humour. Des antennes à Gatineau, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.
- CFOM (FM 102.9), Québec. Musique populaire des années 80 et 90.

Télévision

Les chaînes de télévision des réseaux francophones et anglophones sont nombreuses. Pour avoir accès à certaines chaînes ou certaines émissions, il faut parfois payer des frais d'abonnement. La télévision vous offre des émissions d'informations locales, nationales et internationales, des émissions traitant de sports, de divertissements, et vous permet de visionner des films, etc. Les journaux d'information sont généralement diffusés à 18 h. Des canaux se sont spécialisés dans la météo (utiles l'hiver notamment), d'autres vous proposeront des émissions américaines. Il existe également des chaînes communautaires. Finalement, TV5 Québec Canada retransmet une partie des émissions françaises, belges et suisses.

Webtélés et vidéo à la demande

Webtélé de divertissement, ICI Tou.tv est offerte gratuitement par Radio-Canada et ses partenaires. Sur le même principe que la vidéo à la demande, elle propose un large choix de programmes d'émissions, des webséries et autres contenus.

→ ici.tou.tv

Des canaux payants, comme Netflix ou Illico de Vidéotron, proposent, à partir de 10 $ CAN par mois, un large choix de séries, émissions, films et documentaires.

Accompagnement Québec

Faciliter votre intégration

Un service gratuit et personnalisé pour favoriser votre participation à la société québécoise

VIE COLLECTIVE

FRANCISATION

EMPLOI

INSTALLATION

DÉMARCHES D'IMMIGRATION

Inscrivez-vous !

Québec.ca/accompagnement-immigrant

Votre gouvernement

Québec

Bien préparer votre projet

Avant de faire une demande de sélection du Québec, il est nécessaire de bien préparer votre projet et de prendre le temps nécessaire pour mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre immigration et votre intégration dans la société québécoise.

DISCUTER DU PROJET EN FAMILLE

Un projet d'immigration est un bouleversement pour soi-même et pour sa famille. Il est important de favoriser la discussion autour du projet, d'évaluer les attentes de chacun, de partager ses envies et ses inquiétudes.

Il est également judicieux d'aborder le sujet avec la famille et les amis qui vont rester dans votre pays. Il est possible qu'ils soient surpris de votre envie d'immigration et tristes, voire en colère face à votre décision. Essayez de leur faire comprendre que leur adhésion à votre projet, leurs encouragements et leur présence pour l'organisation du départ vous seront précieux.

VOUS DOCUMENTER SUR LE QUÉBEC ET LE CANADA

Comprendre le fonctionnement du pays et partager les valeurs de la société vous aideront à vous familiariser avec le Québec et le Canada et poser des jalons pour une meilleure intégration. L'information ne manque pas : en plus de consulter les canaux habituels (littérature, presse, réseaux sociaux, forums et groupes de discussions, etc.), sachez que certains ministères organisent des séances d'information gratuites qui peuvent être des points d'entrée intéressants. Dans ce sens, voir notre ZOOM p. 38.

VOUS INFORMER SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Plus vous aurez recueilli de renseignements sur le marché du travail québécois et votre secteur d'activité, plus votre insertion professionnelle sera rapide. Vérifiez notamment si la profession ou le métier que vous souhaitez exercer est réglementé. Le cas échéant, vous pouvez consulter les sites des ordres professionnels pour connaître les conditions d'exercice. Il est important également de savoir que l'appellation de votre métier ou profession est peut-être différente au Québec.

FAIRE UN VOYAGE DE PROSPECTION

Si vous le pouvez, un voyage de prospection vous aidera à découvrir et à vous familiariser avec le Québec. Vous pourrez voyager dans les différentes régions, vous renseigner sur les écoles, rencontrer des immigrants, bénéficier des services d'organismes communautaires et même solliciter des rendez-vous avec de potentiels employeurs. Une excellente façon de découvrir la réalité du Québec.

VOUS RENSEIGNER SUR LA VIE QUOTIDIENNE

Construire un projet d'immigration amène son lot de questions sur la vie pratique et quotidienne. Comment puis-je ouvrir un compte bancaire ? Comment inscrire mes enfants à l'école ? Comment m'y prendre pour trouver un logement ? etc. Toutes ces questions, des milliers d'immigrants se les sont posées avant vous, alors lisez les rubriques du site immigrantquebec.com et découvrez des informations fiables et documentées sur la vie au Québec.

AMÉLIORER VOTRE FRANÇAIS

Le Québec est une province francophone. Parler français est donc indispensable. Il est recommandé de suivre des cours de français avant le départ et de poursuivre vos efforts à l'arrivée.

AMÉLIORER VOTRE ANGLAIS

Bien que le Québec soit une province francophone, certains emplois et secteurs d'activités économiques nécessitent de connaître l'anglais. De nombreux établissements d'enseignement et écoles de langue proposent des cours, renseignez-vous.

Services et séances d'informations du MIFI

1.LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC

Accompagnement Québec est un service du MIFI par lequel un agent d'aide à l'intégration vous guide lors des étapes nécessaires à votre projet d'immigration.

Dès l'étranger : L'agent d'aide à l'intégration communiquera avec vous pour vous présenter les services offerts et pour commencer les démarches suivantes avant votre arrivée au Québec : cours de français, reconnaissance des compétences pour l'emploi, services d'intégration en ligne, information sur le Québec et ses régions, les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne.

Au Québec : Dès votre arrivée à l'aéroport, vous serez accueilli par un employé du MIFI. Cette personne vous donnera un rendez-vous avec un agent d'aide à l'intégration dans un délai de cinq jours ouvrables. Selon votre profil et vos projets de vie au Québec, l'agent d'aide à l'intégration, en collaboration avec un organisme spécialisé en intégration, évaluera vos besoins dans les domaines suivants : l'installation, la francisation, la vie collective, l'emploi et les démarches d'immigration. Il conviendra avec vous d'un Plan d'action individualisé qui vous guidera dans la réalisation de vos démarches.

Un accompagnement sur mesure répondant à vos besoins

Vous serez notamment en mesure de :

- Découvrir les possibilités, les avantages et le potentiel qu'offrent les régions du Québec ;
- Réaliser vos premières démarches d'installation en sol québécois ;
- Choisir le type de cours de français qui répond à vos besoins ;
- Participer à la session Objectif Intégration ;
- Connaître les services de soutien à l'intégration du marché du travail ;
- Connaître les procédures à suivre pour la reconnaissance des compétences et pour l'évaluation de vos diplômes étrangers ;
- Trouver l'information pertinente pour vos démarches d'immigration.

2. SÉANCES D'INFORMATION OFFERTES AUX PERSONNES IMMIGRANTES

Pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants, le MIFI a mis en place des séances d'informations gratuites , en soutien au service d'Accompagnement Québec offert par le MIFI dans toutes les région.

- **Séance Premières démarches d'installation** : cette séance collective permet d'informer les personnes sur les démarches d'installation à accomplir dès leur arrivée en sol québécois, comme d'inscrire les enfants à l'école ou demander sa carte d'assurance maladie. Cette session est dispensée par tous les organismes partenaires du MIFI, présents dans l'ensemble du Québec.

  → immigration-quebec.gouv.qc.ca/pdi

- **Session Objectif Intégration** : cette session collective permet d'apprendre et de comprendre les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, les codes culturels en emploi et le cadre légal dans le monde du travail. Pour cette session de 24 heures offerte en français, les personnes admissibles ont droit à une allocation de participation de 188 $ CAN. Les personnes se verront octroyer une attestation de participation, confirmant l'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne. Cette attestation est aussi obtenue lorsqu'une personne réussit l'évaluation en ligne de l'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, qui est une condition de sélection des personnes candidates à l'immigration économique, et des membres de leur famille. La session est offerte par 49 organismes partenaires répartis à travers la province (en présentiel ou en ligne).

  → immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/objectif-integration.html

3. SÉANCES D'INFORMATION SUR LE QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Des séances d'informations sur le Québec sont aussi accessibles pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur et qui désirent immigrer au Québec. Elles sont données en plusieurs langues par un conseiller du ministère. Elles sont offertes en ligne et en personne dans certains pays.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/seances-information.html

On parle le français au Québec

La Charte de la langue française fait du français la langue officielle du Québec. Le français est la langue des institutions publiques et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Il représente un symbole commun d'appartenance à la société.

SUIVRE DES COURS DE FRANÇAIS AVANT VOTRE DÉPART

Si vous ne maîtrisez pas le français, il est fortement recommandé de suivre des cours de français avant votre départ et d'utiliser le service de francisation en ligne (FEL) du MIFI. Le MIFI a signé des ententes de service en francisation, principalement avec des Alliances françaises situées partout dans le monde, pour permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec, d'apprendre ou de perfectionner leur français. Les personnes de 16 ans et plus qui possèdent un certificat de sélection du Québec (CSQ) peuvent, à leur arrivée au Québec, se faire rembourser jusqu'à 1 500 $ CAN pour des cours de français suivis chez les partenaires reconnus du MIFI avant leur départ.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/pays-depart/remboursement-frais.html

DES OUTILS EN LIGNE

Il existe une série d'outils en ligne pour apprendre le français :

Banque d'exercices en français : elle s'adresse aux étudiants de français langue seconde de stade débutant, intermédiaire et avancé.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-ligne/autres-services/banque-exercices.html

Francisation en ligne (FEL) : les exercices couvrent les stades intermédiaire et avancé et peuvent être suivis avec ou sans tuteur. Trois modules d'autoapprentissage du français (sans tuteur) sont offerts dans les domaines spécialisés suivants : la santé et les soins infirmiers, le génie et les sciences appliquées, l'administration, le droit et les affaires. À l'étranger, ils sont accessibles aux personnes qui ont obtenu leur CSQ (formule avec tuteur) ou leur CAQ (formule sans tuteur). Au Québec, ils sont offerts aux personnes résidentes

permanentes, aux étudiants étrangers, aux travailleurs temporaires, ainsi qu'aux personnes immigrantes titulaires de CSQ, du statut d'asile et de la citoyenneté.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-ligne/index.html

Office québécois de la langue française (OQLF) : sur le site internet, vous y trouverez des liens vers des exercices à faire en ligne.

→ oqlf.gouv.qc.ca

POURSUIVRE VOS EFFORTS UNE FOIS AU QUÉBEC

Une fois sur le sol québécois, vous aurez peut-être besoin de perfectionner vos connaissances en français, particulièrement votre compréhension et votre expression orale. À l'été 2019, le MIFI a largement réformé la francisation des personnes immigrantes au Québec. D'une part, il a porté le nombre de classes à 1 180, comparativement à 880 en 2018, et a augmenté substantiellement les allocations pour frais de garde et de participation aux services de francisation, y compris à temps partiel. Mais surtout, il n'est plus nécessaire d'être résident permanent, au Québec depuis moins de 5 ans, pour accéder aux services gouvernementaux de francisation : étudiants, travailleurs temporaires et conjoints peuvent y prétendre.

→ Pour connaître les programmes, lieux et horaires de cours : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/index.html

FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Sachez également que votre employeur peut obtenir un soutien pour mettre en place des classes de français dans son entreprise. De plus, diverses formules de cours sont offertes aux entreprises pour franciser leurs employés issus de l'immigration qui ne parlent pas ou qui parlent peu français. À certaines conditions, les cours sont gratuits pour les entreprises. Services Québec et le MIFI assument les coûts de ces cours, selon la formule choisie, et en assurent l'organisation pour les entreprises qui en font la demande.

→ Pour en savoir plus : carrefourfrancisation.com

Pour les cours de français en milieu de travail, référez-vous à une conseillère ou un conseiller aux entreprises de votre bureau de Services Québec grâce au localisateur de centre local d'emploi.

→ mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp

2. IMMIGRER AU QUÉBEC DE FAÇON PERMANENTE

Comme nous le verrons dans le **Chapitre 3**, il existe plusieurs voies vers l'immigration permanente pour les personnes qui résident déjà au Québec avec un statut temporaire. Toutefois, il est également possible de présenter une demande et suivre le processus d'obtention de résidence permanente depuis son pays d'origine et sans statut préalable d'immigration au Canada.

Un nombre important de personnes immigrent au Québec avec l'intention de s'y installer de façon durable, et font ainsi le choix d'arriver avec un statut permanent.

L'obtention d'un statut permanent relève d'un processus en principe plus long que l'immigration temporaire, mais elle offre un degré de droits et libertés important. Elle permet ainsi à son titulaire de s'installer partout au Canada, de suivre une formation ou un programme d'études, ou encore de travailler pour l'employeur de son choix.

Pour les personnes qui désirent s'installer au Québec, l'immigration, qu'elle soit permanente ou temporaire, est une compétence partagée entre les gouvernements du Canada et du Québec. En effet, le Québec sélectionne en principe les immigrants de la catégorie de l'immigration économique et impose des démarches et des critères spécifiques aux personnes qui lui présentent une demande de sélection permanente ou temporaire.

INFORMATIONS OFFICIELLES SUR L'IMMIGRATION

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Lorsque vous démarrerez votre projet d'immigration, le site du MIFI deviendra un incontournable. Il offre gratuitement de l'information sur les démarches à effectuer pour immigrer, travailler, étudier au Québec et met à disposition les formulaires à remplir, accompagnés de guides d'instruction très utiles. Le site offre également des portraits des régions, aborde tous les aspects de la vie quotidienne et la recherche d'emploi, qu'il est primordial de connaître avant d'entamer votre démarche d'immigration.

Engager un intermédiaire en immigration

Tout candidat invité à le faire peut présenter directement sa demande de sélection permanente auprès des bureaux d'immigration à Montréal, depuis le Québec aussi bien qu'à partir de son pays de résidence. Si vous décidez de retenir les services d'un représentant rémunéré, sachez que le MIFI et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) n'accordent aucun traitement prioritaire ou particulier aux candidats ayant recours à des intermédiaires.

En outre, seules les personnes suivantes sont autorisées à vous représenter auprès du ministère :

- les avocats membres en règles du Barreau du Québec ou le titulaire d'une autorisation délivrée par le Barreau,
- les notaires membres en règle de la Chambre des notaires du Québec ou le titulaire d'une autorisation délivrée par la Chambre,
- les consultants en immigration reconnus et inscrits au Registre québécois des consultants en immigration.

Il est de votre responsabilité de vérifier si un consultant en immigration est reconnu par le ministère.

Pour ce faire, consultez le registre à
mifi.gouv.qc.ca/fr/reglementation-consultants/index.html

iccrc IMMIGRATION CONSULTANTS OF CANADA REGULATORY COUNCIL — crcic CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

Nous réglementons les consultants en immigration

Seuls les consultants en immigration inscrits au CRCIC sont autorisés à offrir des conseils en immigration canadienne au pays et à l'étranger.

Vérifiez si votre consultant en immigration est inscrit à notre registre public.

Le 23 novembre 2021, le CRCIC deviendra officiellement le *Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (CCIC).

www.iccrc-crcic.ca

SERVICE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Centre de contacts clientèle) Région de Montréal : 514 864-9191
Ailleurs au Québec (sans frais) : +1 877 864-9191
De l'extérieur du Québec : +1 514 864-9191

Accès par téléscripteur (appareil de télécommunication pour personnes sourdes ou malentendantes – ATS) Région de Montréal : 514 864-8158
Ailleurs au Québec (sans frais) : +1 866 227-5968

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/accueil.html

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Une fois sélectionné par le Québec, vous devrez poursuivre vos démarches auprès d'IRCC qui vérifiera principalement si vous êtes en bonne santé (visite médicale) et que vous n'êtes pas une menace pour le Canada (enquête de sécurité : casier judiciaire). Sur le site d'IRCC, vous trouverez tous les formulaires nécessaires et les guides d'instruction à remplir. Si vous êtes déjà au Canada avec un statut temporaire, les formulaires pour prolonger votre séjour y sont

téléchargeables. Il est possible de présenter certaines demandes en ligne. Notez que la détention d'un CSQ ne confère aucun statut au Canada. En vertu des accords gouvernementaux, le gouvernement du Canada est le seul responsable de l'admission, c'est-à-dire qu'il a la responsabilité de vous émettre un visa permettant l'entrée au pays ou de vous octroyer le statut de résident permanent au pays.

Télécentre : 1 888 242-2100 (uniquement si vous avez soumis une demande à un bureau au Canada ou en ligne).
Accès par téléscripteur (ATS) : 1 888 576-8502
→ cic.gc.ca

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)

Le MRIF est un ministère du gouvernement du Québec chargé de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale. Il dispose de bureaux à l'étranger : délégations générales, délégations, bureaux, antennes. Ils offrent des services sur l'économie, l'éducation, la culture, l'immigration, les affaires publiques.

→ mrif.gouv.qc.ca

LA PROCÉDURE D'IMMIGRATION PERMANENTE

Une demande d'immigration s'opère à deux niveaux successifs. Dans le cas d'une demande d'immigration permanente, le processus passe par :

- le Québec, d'abord, avec une décision de sélection permanente favorable du MIFI et la délivrance d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ;
- le gouvernement du Canada, ensuite, avec l'obtention de la résidence permanente (examen médical, vérification des antécédents judiciaires et collecte des données biométriques).

Les personnes qui désirent s'installer de façon permanente au Québec, autres que celles relevant des catégories des Gens d'affaires, ont généralement deux voies pour présenter leur demande.

Par défaut, elles peuvent se tourner vers le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

→ Pour en savoir plus sur le PRTQ : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/presenter-demande

Sous certaines conditions, deux catégories de résidents temporaires du Québec pourront bénéficier d'une voie aménagée, connue sous le nom de Programme de l'expérience québécoise (PEQ) : les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers diplômés d'un établissement désigné du Québec. Nous développerons donc le cas particulier des PEQ travailleurs et étudiants diplômés dans les sections du guide qui sont dédiées à chacun de ces statuts d'immigration temporaires.

NOTE IMPORTANTE : Le PEQ n'a d'incidence que sur le volet provincial de l'immigration permanente, c'est-à-dire qui mène à l'obtention du CSQ. La part fédérale de la procédure ne change pas, et reste identique à ce qui est décrit ci-dessous.

Les critères d'admissibilité au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)

Le Québec a la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants qui désirent s'y établir, à l'exception des travailleurs relevant du Programme de mobilité internationale (PMI), de personnes à qui la qualité de réfugié a été reconnue alors qu'elles se trouvaient au Québec, et des personnes issues de la catégorie du regroupement familial.

Les délais de traitement

Les délais de traitement des dossiers d'immigration sont relativement longs. Il faut compter actuellement entre 2 et 6 ans, voire plus parfois, pour obtenir la résidence permanente. Les délais de traitement varient en fonction des territoires où la demande a été présentée, mais également en fonction des objectifs de sélection du Québec et du nombre de demandes reçues. Si vous avez un statut de résident temporaire au Québec et que vous souhaitez vous y installer durablement, il est nécessaire d'anticiper les démarches. Consultez régulièrement le site du MIFI pour connaître, par pays, les délais de traitement du MIFI, celui d' IRCC.

Si vous souhaitez vous établir au Québec durablement via le PRTQ, vous devrez vous soumettre à une procédure préalable en deux temps : déclarer votre intérêt à immigrer au Québec de façon permanente, puis être invité à présenter votre demande formelle, qui sera examinée au regard de certains critères de sélection.

ATTENTION : Une nouvelle mesure est entrée en vigueur du 14 juillet 2021 au 14 juillet 2022, destinée à optimiser l'utilisation de la banque de déclarations d'intérêt, et par conséquent à mieux qualifier les rondes d'invitation des candidats à déposer leur demande formelle de sélection permanente. A ainsi été introduite une liste de critères qui visent à établir le niveau de priorité selon lequel les déclarations d'intérêt présentées au MIFI sont traitées. Pour autant, il ne s'agit pas d'une présélection des personnes immigrantes, et aucun document ou preuve additionnel ne leurs sont d'ailleurs réclamés à ce stade. Une personne dont la déclaration d'intérêt atteint le maximum de points pourrait tout de même voir sa demande de sélection refusée par la suite. Parmi les grands critères ou groupes de critères, on retrouve la connaissance du français, le niveau de scolarité, le diplôme et le niveau de formation, mais aussi la région de destination au Québec. Pour connaître la liste des critères d'invitation et leur pointage :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/individus/programme-regulier-travailleurs-qualifies/invitations/pointage.html

Cette liste de critères ne se substitue cependant pas à la grille d'évaluation des demandes de sélection permanente. En effet, une fois qu'elle y est invitée, la personne peut présenter sa demande, qui sera à nouveau soumise à une grille de sélection applicable aux travailleurs étrangers qualifiés. Ces critères sont :

- la formation (niveau de scolarité et domaine de formation),
- l'expérience de travail,
- l'âge,
- la connaissance du français et de l'anglais (voir encadré ci-dessous),
- les séjours au Québec,
- la présence de famille au Québec (époux ou conjoint de fait, fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur, grand-père ou grand-mère),
- l'offre d'emploi permanent validée par le MIFI,

- les caractéristiques du conjoint ou de la conjointe qui accompagne,
- les enfants qui accompagnent,
- la capacité d'autonomie financière (pour les trois premiers mois suivant l'installation).

Pour accéder à la grille détaillée d'évaluation des demandes de sélection permanente dans le cadre du PRTQ, reportez vous au Règlement sur l'immigration au Québec.

→ legisquebec.gouv.qc.ca/fr

→ Voir aussi : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/examen

Il est toujours utile et intéressant d'assister aux séances d'information sur le Québec. Elles sont données en plusieurs langues par un conseiller ou une conseillère du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Elles sont offertes en ligne et en personne dans certains pays.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/seances-information.html

Évaluation de vos connaissances linguistiques – les tests standardisés

Pour le PRTQ, si vous souhaitez obtenir des points pour vos connaissances du français ou de l'anglais, vous devez les démontrer en joignant à votre demande d'immigration l'original d'une attestation de vos résultats d'un test standardisé et cela même s'il s'agit de votre langue maternelle (les exigences sont différentes pour le Programme de l'expérience québécoise). Pour obtenir des points au critère Connaissance du français à la grille de sélection, vos connaissances doivent correspondre minimalement au niveau intermédiaire avancé, soit le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes ou son équivalent (niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues).

Liste de tests d'évaluation linguistique reconnus par le ministère : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies

Si un employeur québécois est prêt à vous embaucher et que vous souhaitez vous établir durablement au Québec, il peut faire une demande de validation d'une offre d'emploi permanent pour embaucher un travailleur étranger à titre permanent :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-permanent/index.html

LA SÉLECTION PERMANENTE PAR LE QUÉBEC

Avec les réformes successives des 2 août 2018 et 27 juin 2019, la procédure de demande de sélection permanente et l'obtention d'un CSQ dans le cadre du PRTQ relèvent désormais d'un processus en cinq étapes.

Le MIFI met à votre disposition un outils d'autoévaluation pour déterminer votre pointage dans le cadre du PRTQ.

→ Plus d'informations : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/actualites/actualites-2021/outil-autoevaluation.html

Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises

Depuis le 1er janvier 2020, l'obtention d'une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne est obligatoire afin d'être sélectionné à titre de candidat à l'immigration économique.

Toutes les personnes candidates incluses dans la demande de sélection permanente (requérant principal, le conjoint et les enfants à charge de 18 ans et plus) doivent obtenir cette attestation.

Deux moyens sont offerts pour obtenir cette attestation soit : participer à la session Objectif Intégration offerte au Québec ou réaliser une évaluation en ligne.

Pour plus d'information, rendez vous sur le site internet du MIFI au immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/index.html

1. DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les candidats à l'immigration qui souhaitent présenter une demande de sélection permanente au PRTQ doivent commencer par soumettre un formulaire en ligne de déclaration d'intérêt dans le portail Arrima. Vous avez 90 jours pour soumettre cette déclaration d'intérêt à compter de la date à laquelle vous avez commencé à la remplir. Une fois soumise, votre déclaration d'intérêt rejoint une banque de déclaration d'intérêt et est valide un an.

→ quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/declaration-interet

→ Pour en savoir plus sur le portail Arrima : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/index.html

2. INVITATION À DÉPOSER SA DEMANDE DE SÉLECTION PERMANENTE

Il n'est pas possible de présenter une demande de sélection permanente sans y avoir été au préalable invité par les autorités. Comme nous l'avons vu, les déclarations d'intérêt reçues sont classées selon certains critères qui vont déterminer si oui ou non le demandeur recevra une invitation - et sous quels délais. Si, au bout d'un

an, vous n'avez pas été invité par le MIFI à présenter une demande de sélection permanente, vous pourrez soumettre une nouvelle déclaration d'intérêt. Si vous y êtes invité, vous pourrez alors passer à l'étape suivante.

→ Plus d'informations : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/invitation

3. CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER

Une fois que vous y êtes invité, vous disposez de 60 jours pour remplir votre demande de sélection permanente en ligne et procéder au paiement des frais requis. Au moment de l'examen de votre demande, vous recevrez une demande du ministre à obtenir votre attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne et une liste personnalisée des documents exigés que vous devrez transmettre à l'appui de votre demande. Vous

Les droits exigibles

POUR LE QUÉBEC AU PROVINCIAL (CSQ)

- 822 $ CAN pour une personne seule + 176 $ CAN par personne supplémentaire (époux, conjoint de fait, enfant).

POUR LE CANADA AU FÉDÉRAL

- 825 $ CAN pour le demandeur principal pour l'examen du dossier + 825 $ CAN pour l'époux/conjoint de fait + 225 $ CAN par enfant.
- 500 $ CAN pour l'obtention du statut de résident permanent.
- 85 $ CAN par personne pour les frais de biométrie (empreintes digitales et photographie) ou 170 $ CAN pour les familles de deux personnes ou plus.

POUR LA VISITE MÉDICALE

- Entre 200 $ CAN et 250 $ CAN par personne, parfois plus et payables comptant. À tout cela, ajoutez les frais d'envois en recommandé des dossiers, les frais pour faire des copies certifiées conformes, le coût des photos d'identité, les frais de traduction de documents, le cas échéant, etc.

**Tarifs en vigueur au 1er janvier 2021*

recevrez un accusé de réception de votre dossier une fois qu'un numéro de dossier est octroyé et les frais de traitement encaissés. Dès lors, le MIFI annonce un délai de traitement de 6 mois.

ATTENTION : en raison de la COVID-19, le délai de transmission du dossier est exceptionnellement allongé à 120 jours. Toutefois, vous devez toujours avoir obtenu votre attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises dans les 60 jours qui suivent l'invitation à présenter votre demande.

→ Plus d'informations, notamment sur l'ajout d'un membre de votre famille à votre demande : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/presenter-demande

4. EXAMEN DE LA DEMANDE

Comme nous l'avons déjà évoqué, votre demande est examinée à la lumière d'une grille de critères qui vont permettre de valider que vous répondez aux besoins du Québec et que vous disposez d'un bon potentiel d'intégration au Québec.

→ Plus d'informations, notamment sur l'ensemble des critères : quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/examen

5. RÉCEPTION DU CSQ

Si votre demande de sélection est acceptée, un CSQ vous sera délivré. Le CSQ est fourni en deux exemplaires originaux qui vous sont acheminés. Vous devez conserver le premier exemplaire intitulé « Titulaire » du certificat et acheminer le deuxième « Immigration Canada » à IRCC lors de votre demande de résidence permanente.

Ce document est valide pendant deux ans après sa date d'émission, ou jusqu'à ce qu'une décision sur la résidence permanente ait été rendue par IRCC, après que le candidat a présenté sa demande de résidence permanente et qu'elle ait été jugée recevable. Il est donc de votre responsabilité de déposer votre demande de résidence permanente dans les délais impartis.

LA DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE AU CANADA

Une fois votre CSQ obtenu, vous pourrez faire une demande de résidence permanente auprès du gouvernement du Canada, qui évaluera notamment votre dossier médical pour vous et la famille vous accompagnant, et effectuera un contrôle de sécurité (vérification des antécédents judiciaires).

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/travailleurs-qualifies-quebec.html

Une demande de résidence permanente se fait généralement en cinq étapes.

1. CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER

Vous avez intérêt à déposer dans les meilleurs délais votre demande de résidence permanente auprès d'IRCC. Les formulaires à remplir sont disponibles sur son site internet. Encore une fois, prenez le temps de les lire attentivement, de les compléter et d'y joindre les documents additionnels nécessaires, dont votre CSQ : servez-vous de la liste de contrôle !

Des extraits de casier judiciaire de tous les pays où vous et les personnes vous accompagnant avez résidé plus de six mois depuis l'âge de 18 ans sont notamment exigés. Si vous présentez votre demande depuis le Canada et que cela fait plus de six mois que

Entrée au Canada de vos enfants

La sécurité des enfants est l'une des principales préoccupations des services frontaliers. Si vous arrivez au Canada avec vos enfants, il faut que vous ayez en votre possession les documents qui attestent leur identité. Si vos enfants ne voyagent pas avec vous (par exemple, s'ils vous rejoignent plus tard accompagnés d'un membre de votre famille qui vient en tant que touriste), vous devrez remettre à ce parent une lettre écrite autorisant le voyage avec votre adresse et numéro de téléphone. Si vous êtes divorcé ou séparé, ayez en possession une lettre d'autorisation de l'autre parent et/ou une copie de la séparation légale ou des ententes légales de garde de l'enfant.

vous y résidez, vous devrez joindre une attestation de casier judiciaire auprès de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Si vous ne joignez pas ces pièces, elles pourront vous être demandées ultérieurement, ce qui pourra retarder la procédure.

Plus d'informations sur l'obtention de votre attestation en dehors ou depuis le Canada :

→ rcmp-grc.gc.ca/fr/etapes-obtenir-attestation-verification-casier-judiciaire

En principe, vous devrez envoyer votre demande de résidence permanente accompagnée de votre paiement de frais au Bureau de réception centralisée des demandes (BRCD) de Sydney, en Nouvelle-Écosse (Canada).

Mais la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur le traitement des demandes en format papier ont motivé la réflexion autour de la dématérialisation des demandes de résidence permanente. Il est ainsi possible aujourd'hui pour certains candidats à l'immigration permanente de présenter leur demande entièrement en ligne. Pour savoir si vous êtes admissible et connaître les démarches à suivre, rendez-vous sur le site d'IRCC.

→ https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/comment-presenter-une-demande-en-ligne.html

Si votre dossier est complet et correctement présenté, IRCC vous retournera un accusé de réception vous informant de votre numéro de dossier et transférera votre demande à la représentation du Canada la plus proche de chez vous pour le traitement ultérieur. Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier en ligne sur le site d'IRCC à la rubrique Ma demande, Vérifier l'état de ma demande.

2. FOURNITURE DES DONNÉES BIOMÉTRIQUES

Depuis l'été 2018, vous devez fournir aux autorités vos données biométriques (empreintes digitales et photo), dans l'un des centres de réception des demandes de visa (CRDV), dans n'importe lequel

BON À SAVOIR

La carte de résident permanent vous sera remise à l'adresse au Canada que vous avez fournie lors de votre arrivée sur le sol canadien. Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de le signaler le plut tôt possible à IRCC.

des 135 centres de soutien aux demandeurs (Application Support Centers) si vous êtes légalement aux États-Unis ou dans un territoire américain, ou, à partir du 3 décembre 2019, dans un bureau Service Canada (BSC) désigné. Vous aurez 30 jours pour transmettre vos données biométriques à compter de la réception de la lettre d'instructions émanant d'IRCC, que vous devez présenter au point officiel de collecte des données biométriques.

ATTENTION : L'obligation de fournir vos données biométriques s'applique à toutes les demandes présentées par :

- les travailleurs étrangers, y compris les demandes de prolongation de permis de travail,
- les étudiants étrangers, y compris les demandes de prolongation d'un permis d'études,
- les visiteurs visés par l'obligation de visa, y compris les demandes de prolongation de séjour, et
- les résidents permanents.

Pour accéder au portail Biométrie d'IRCC :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/biometrie.html

Pour connaître les étapes et le déroulement de la procédure, selon votre statut ou les modalités de présentation de votre demande :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/biometrie/comment-fournir-donnees-biometriques.html

Séance d'accueil personnalisée pour les immigrants à Investissement Québec

Investissement Québec, une société d'État, offre une séance d'information sur mesure. Vous pourrez vous renseigner sur les sujets qui vous intéressent, tels que l'économie du Québec, l'immobilier, les références pour les occasions d'affaires et l'éducation ou obtenir de l'information sur toute autre demande que vous formulerez.

Pour vous inscrire, consultez le site internet d'Investissement Québec : investquebec.com/vivreauquebec

3. VISITE MÉDICALE

Une fois votre dossier traité, vous serez invité à vous soumettre à des examens médicaux.

Pour réussir l'examen médical, vous et les membres de votre famille, vous accompagnant, ne devez pas présenter de maladie à risque pour la santé publique, ou pouvant être un fardeau important pour les services de santé canadiens. Cet examen est à vos frais. Les frais exigés d'un médecin à un autre peuvent varier. Vous trouverez la liste des médecins autorisés à effectuer les examens médicaux dans votre pays de résidence sur le site d'IRCC :

→ cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-perm.asp

4. RÉCEPTION DE LA CONFIRMATION DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Si votre demande est acceptée, vous recevrez une Confirmation de résidence permanente (CRP). Elle sera émise pour vous et les membres de votre famille vous accompagnant. Vous devrez la présenter au point d'entrée au Canada, en même temps que votre visa. L'obtention du visa est essentielle pour vous donner accès au territoire canadien. Pour obtenir votre visa, il vous suffira d'envoyer ou de présenter votre passeport (ainsi que celui des personnes vous accompagnant) à la représentation du Canada qui gère votre dossier.

ATTENTION : Gardez précieusement votre confirmation de résidence permanente ainsi que votre CSQ, car ils seront exigés à chaque étape de votre immigration au Canada : ouvrir un compte bancaire, demander une carte d'assurance maladie ou votre numéro d'assurance sociale, accéder aux services d'accueil pour nouveaux arrivants, etc.

5. ENTRÉE AU CANADA ET OBTENTION DE LA CARTE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

C'est au point d'entrée au Canada (poste-frontière) que sera validé votre statut de résident permanent. Vous recevrez votre carte de résident permanent par la poste, dans un délai de deux mois environ. Votre carte sera normalement valide 5 ans.

LIENS UTILES

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.html

→ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : cic.gc.ca/francais/immigrer/quebec/index.asp

PARRAINER UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE

Le regroupement familial permet à un citoyen canadien ou à un résident permanent domicilié au Québec de se porter garant d'un proche parent désirant immigrer. Peuvent être parrainées les personnes suivantes : époux, conjoint de fait, partenaire conjugal, enfant à charge, père, mère, grand-père, grand-mère, ainsi que frère, sœur, neveu, nièce, petit-fils ou petite-fille, seulement si elle ou il est orphelin de père et de mère, âgé de moins de 18 ans, non marié ni conjoint de fait, et enfant à adopter.

La demande de CSQ des personnes parrainées doit être présentée en même temps que la demande d'engagement, et doit inclure la personne parrainée principale et les membres de sa famille, qu'ils l'accompagnent ou non.

Depuis le 9 septembre 2019 et pour une durée de deux ans, IRCC a lancé un projet pilote pour permettre à une personne réfugiée installée ayant bénéficié de la protection du Canada, ou bien parrainée en tant qu'époux, conjoint ou enfant à charge, de parrainer des membres de sa famille non incluse dans sa demande initiale.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/05/le-canada-presente-de-nouvelles-mesures-pour-les-personnes-vulnerables.html

Les candidats de cette catégorie obtiennent la résidence permanente grâce à l'engagement que leur proche parent a souscrit en leur faveur. Ce parent s'engage « par contrat » à pourvoir aux besoins essentiels des personnes parrainées et, le cas échéant, à rembourser à l'État les sommes versées en aide de dernier recours (aide sociale) pendant la durée du parrainage.

La durée de cet engagement varie selon le lien familial et, dans le cas des enfants, selon leur âge. Dans certaines situations, le garant doit faire la preuve de ses capacités financières.

Récapitulatif des étapes pour parrainer une personne :

1. Remplir une demande de parrainage et de résidence permanente auprès du gouvernement du Canada : vous devrez envoyer à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC les

formulaires spécifiques remplis, les pièces justificatives et les frais de traitement exigés. Vous devrez également joindre la demande de résidence permanente des personnes parrainées accompagnée des pièces justificatives et des frais exigés.

2. Si votre demande est jugée recevable par IRCC, vous déposerez une demande d'engagement auprès du MIFI. Vous devrez télécharger la trousse spécifique sur le site du MIFI et remplir les formulaires, joindre les pièces justificatives et les frais exigés. Notons que des frais sont aussi exigés pour les examens médicaux.
3. La décision du MIFI sera transmise directement au bureau d'IRCC qui traite la demande de résidence permanente des personnes que vous parrainez. Ces dernières vont devoir satisfaire aux exigences relatives à la santé, à la criminalité et à la sécurité pour qu'IRCC leur accorde la résidence permanente.

LIENS UTILES

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/regroupement-familial/index.html

→ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/index.asp

Le statut de réfugié

Le Canada est signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. Le Québec contribue à l'effort humanitaire visant à venir en aide aux personnes victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles ou vivant une situation humanitaire particulière en sélectionnant des réfugiés à l'étranger. Le Canada est responsable de leur admission.

immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/index.html

3. TRAVAILLER AU QUÉBEC

TRAVAILLER AU QUÉBEC DE FAÇON TEMPORAIRE

Si la pandémie de COVID-19 a fortement perturbé de traitement des dossiers et leur arrivée sur le territoire, il n'en demeure pas moins que les travailleurs étrangers temporaires sont de plus en plus nombreux au Québec. L'amélioration de leur sélection, de leur accueil et de leur intégration, notamment grâce déploiement de programmes d'intégration, de francisation et aide financière aux personnes immigrantes, est l'une des principales réponses du gouvernement provincial aux enjeux actuels de main-d'œuvre au Québec, notamment en région. Il existe deux types de permis de travail temporaire, qui relèvent de deux programmes distincts. Par défaut, c'est le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui s'applique. Ce programme relève d'un processus particulier auprès des autorités québécoises et fédérales. Le second est le Programme de Mobilité internationale (PMI). Le PMI est de la compétence exclusive des autorités fédérales et permet aux personnes admissibles de bénéficier de démarches simplifiées, essentiellement exemptée d'Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT) et de demande préalable de sélection temporaire au Québec.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le processus varie en fonction du type d'emploi que vous souhaitez occuper. Vérifiez si votre emploi nécessite l'obtention d'un permis de travail car certaines professions en sont exemptées :

→ cic.gc.ca/francais/travailler/demande-qui-permis-non.asp

Si le type d'emploi n'est pas dans cette liste, c'est que vous avez besoin d'un permis de travail. Pour ce faire, il existe deux catégories de traitement des demandes : celles visées par une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) ou celles dispensées de l'EIMT.

À noter que des assouplissements au PTET ont été annoncés le 6 août 2021. Il s'agit notamment pour le Québec d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers par lieu d'emploi ou en fonction de certains secteurs, ou encore d'intégrer des professions peu spécialisées en forte demande à la Liste des professions admissibles au traitement simplifié, en vue d'obtenir un permis de travail plus rapidement.

Les emplois visés par une EIMT

Si une EIMT est exigée, l'employeur doit déposer simultanément une demande à Service Canada et au MIFI. Pour ce faire, le ressortissant étranger devra préalablement envoyer à l'employeur le formulaire *Demande de sélection temporaire - Programme des travailleurs étrangers temporaires* dûment rempli, signé et accompagné du paiement des droits exigés et des pièces justificatives

Des professions spécialisées pour une embauche simplifiée

Si un employeur vous fait une offre d'emploi pour l'une de ces professions spécialisées, en forte demande de main-d'œuvre, il pourrait vous recruter par le biais d'un parcours d'embauche simplifiée. Il n'aura notamment pas à fournir de preuve de recrutement.

Pour connaître la liste des professions et les étapes de procédures d'embauche simplifiée, consultez :

immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-haut-salaire/index.html

requises. C'est également le ressortissant étranger qui doit finaliser la démarche en déposant une demande afin d'obtenir un permis de travail auprès d'IRCC après que l'entreprise lui a fait suivre les copies de son Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et de son EIMT favorable.

→ Démarches à suivre pour l'employeur : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire

→ Démarches à suivre pour le ressortissant étranger : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires

Si la demande présentée par l'employeur est acceptée conjointement par le MIFI et par EDSC, l'employeur recevra une EIMT favorable. Le ressortissant étranger recevra un CAQ si le MIFI accepte la demande de sélection temporaire qui lui a été soumise. En effet, le CAQ n'est pas automatiquement délivré dès lors que l'EIMT est acceptée. Le ressortissant étranger devra par la suite entreprendre les démarches pour obtenir un permis de travail. À ce titre, veuillez consulter le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à l'adresse suivante :

→ cic.gc.ca/francais/travailler/demande-qui.asp

Les emplois dispensés d'EIMT

Si l'emploi est dispensé d'EIMT vous pourrez demander directement un permis de travail auprès du gouvernement fédéral. Depuis février 2015, dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI), les employeurs qui embauchent des étrangers dispensés d'EIMT doivent fournir des renseignements sur leur entreprise à IRCC, soumettre une offre d'emploi sur le portail Guichet-Emplois de Service Canada et s'acquitter de frais de 230 $ CAN.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI), le code de dispense d'EIMT A75, qui concerne certains titulaires d'un CSQ résidant au Québec, permet aux travailleurs d'obtenir un permis de travail lorsqu'ils souhaitent renouveler ou prolonger leur permis de travail. Un tel permis de travail est fermé au Québec (et ouvert dans les autres provinces canadiennes).

Lorsque le permis est « fermé », le permis de travail est limité à un emploi spécifique pour une entreprise donnée et d'une durée précise. Cette durée correspond habituellement à celle du contrat de travail offert par l'employeur. Elle ne pourra pas excéder 12 mois pour les postes à bas salaires et 36 mois pour les postes à hauts

salaires. Toutefois, dans le cadre du PMI, il peut arriver que le permis de travail soit « ouvert », c'est-à-dire qu'il permette à son titulaire de travailler pour l'employeur de son choix, partout au Canada.

Pour connaître les exigences relatives aux postes à bas salaire :

→ canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleursetrangers/salaire-moyen/bas/exigences.html

Pour connaître les exigences relatives aux postes à haut salaire :

→ canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleursetrangers/salaire-moyen/haut/exigences.html

Si votre conjoint vous accompagne, consultez le site du MIFI pour savoir de quel statut il pourrait bénéficier.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/informer-quebec/possibilites-conjoint.html

ATTENTION : le 6 août 2021, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé la création du Programme de mobilité internationale plus (PMI+). Le PMI+ doit permettre la délivrance de 7 000 permis de travail dispensés d'EIMT à certains titulaires de CSQ qui se trouvent toujours à l'étranger, accélérant ainsi leur arrivée au Québec. À l'heure où nous écrivons ce guide, la date d'entrée en vigueur du PMI+ n'a pas été précisée. La mesure est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

→ Accéder au communiqué du MIFI : mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20210806.html

→ Accéder au communiqué d'IRCC : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2021/08/tfw-agreement-with-quebec-000951-news-release.html

Récapitulatif des étapes

1. LA DEMANDE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EIMT)

Pour obtenir une EIMT, l'employeur doit présenter une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et du MIFI, en s'assurant d'avoir fourni l'ensemble des documents qui lui sont demandés et dont voici la liste :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-temporaire.html

L'employeur devra notamment démontrer qu'il a préalablement fait des efforts de recrutement, conformément aux exigences du gouvernement fédéral, pour trouver des travailleurs québécois. Celui-ci devra notamment conserver des copies de tous les curriculum vitae reçus et traces des entrevues qu'il aura fait passer, car il devra justifier, le cas échéant, les raisons pour lesquelles il n'a pas embauché des travailleurs québécois.

Si l'EIMT est acceptée par le MIFI et Service Canada, l'employeur recevra alors une lettre de décision signée conjointement par EDSC et le MIFI. Un CAQ sera délivré au ressortissant étranger par le MIFI s'il satisfait aux conditions pour séjourner à titre de travailleur au Québec. L'employeur devra faire parvenir au ressortissant étranger une copie de la lettre conjointe qui, accompagnée d'une copie du CAQ, lui permettra de présenter une demande de permis de travail auprès d'IRCC.

Définition du conjoint de fait

Un conjoint de fait est une personne qui habite avec une autre personne dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un an. Les conjoints de fait comprennent autant les personnes de sexe opposé que les personnes de même sexe. Depuis le 25 octobre 2012, des modifications apportées au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés précisent que les époux, les conjoints de fait ou les partenaires conjugaux dont la relation date de deux ans ou moins et qui n'ont aucun enfant commun sont visés par une période de résidence permanente conditionnelle. IRCC est actuellement en processus de modification réglementaire pour faire annuler la disposition relative à la période de résidence permanente conditionnelle. Le règlement exige en outre que le couple cohabite dans une relation conjugale pendant deux ans à compter de la date à laquelle la résidence permanente au Canada a été obtenue.

À noter que le gouvernement fédéral a acté, le 28 avril 2017, selon laquelle « certains époux ou partenaires parrainés par des citoyens canadiens ou des résidents permanents devaient vivre avec leur répondant afin de conserver leur statut de résident permanent ».

OU, en cas de dispense d'EIMT :

Si votre employeur est dispensé d'EIMT, il sera généralement soumis à une procédure simplifiée et devra fournir, à l'appui de la demande de permis de travail présentée par le salarié, le numéro d'offre d'emploi généré par le portail Guichet-Emplois et la preuve du paiement des frais de 230 $ CAN.

2. LA DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL

Le ressortissant étranger doit par la suite présenter une demande de permis de travail auprès du bureau des visas desservant son pays ou sa région ou alors soumettre une demande en ligne (en prenant soin au préalable de numériser tous les documents nécessaires) sur le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) :

→ cic.gc.ca/francais/services-e/index.asp

Il est possible que le travailleur étranger soit convoqué à une entrevue avec un agent d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC et/ou pour un examen médical.

3. LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE TRAVAIL

Le permis de travail temporaire est délivré par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) au point d'entrée lorsque le travailleur étranger arrive au Canada.

Il est possible, en fonction de la nationalité du travailleur étranger, qu'un visa de résident temporaire (VRT) soit nécessaire pour entrer au Canada.

→ Pour savoir si vous êtes concerné : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/exigences-admission-selon-pays.html#obligationDeVisa

ATTENTION : Depuis le 15 mars 2016, les voyageurs jusqu'à présent exemptés de visa doivent demander une autorisation de voyage électronique pour visiter le Canada ou y transiter par avion. Cette attestation, valide pour 5 ans, se fait en ligne au prix de 7 $ CAN.

→ cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp

COVID-19 : des aménagements pour les travailleurs temporaires au Québec

L'impact de la pandémie sur le traitement des demandes de permis de travail temporaire, ainsi que la fermeture des frontières qui a officiellement mis un terme à la pratique du « tour du poteau »,

ont amené Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à mettre en place certaines mesures temporaires.

C'est ainsi que les travailleurs étrangers temporaires en permis fermé et qui changent d'employeur peuvent commencer à travailler pour leur nouvel employeur pendant le traitement de leur demande. Attention, des conditions s'appliquent et un délai annoncé d'environ 10 jours ouvrables après l'envoi de la demande est à prévoir (ou à la réception du message d'IRCC vous invitant à commencer à travailler).

→ Plus d'informations : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/05/le-gouvernement-annonce-des-mesures-pour-aider-les-employeurs-a-repondre-a-leurs-besoins-en-main-duvre.html

Le conjoint du travailleur temporaire

Si votre conjoint a l'intention de travailler au Québec et que vous avez été embauché pour une durée de six mois ou plus pour occuper un emploi spécialisé, il peut présenter une demande de permis de travail auprès d'IRCC. Un Certificat d'acceptation du Québec n'est alors pas requis.

Les Journées Québec : des missions de recrutement à l'étranger

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), en collaboration avec ses partenaires, organise, des missions de recrutement partout dans le monde. Ces Journées Québec sont destinées à mettre en relation des employeurs du Québec et des travailleurs étrangers. Des offres d'emploi dans des secteurs variés sont proposées. La pandémie de COVID-19 a poussé le MIFI, comme beaucoup d'autres organisations, à développer des solutions adaptées, afin de permettre la poursuite des opérations de rencontres, d'entrevues et de recrutements, même à distance.

Noter que l'inscription aux Journées Québec est gratuite pour les candidats. Pour être informé des prochaines activités de recrutement organisées par le MIFI, consultez les pages :

Événements à surveiller – Venez rencontrer des employeurs québécois : unbelavenir.gouv.qc.ca/fr/veneznousrencontrer-inscrivezvous.php

Journées Québec : journeesquebec.gouv.qc.ca

Si vous avez été embauché pour occuper un emploi peu spécialisé, votre conjoint devra trouver un employeur disposé à l'embaucher. Par la suite, son employeur devra obtenir une EIMT positive délivrée conjointement par EDSC et le MIFI. Votre conjoint devra quant à lui obtenir un Certificat d'acceptation du Québec et un permis de travail.

Pour plus d'informations sur les démarches réservées au conjoint d'un travailleur étranger temporaire peu spécialisé, veuillez consulter le site internet du MIFI :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/obtenir-autorisations/demandes-conjoint.html

LIENS UTILES

→ Emploi et Développement social Canada (EDSC) : edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/index.shtml

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-temporaire.html

→ Page dédiée aux travailleurs temporaires : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires

→ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : cic.gc.ca/francais/travailler/index.asp

→ Demande en ligne d'un permis de travail : cic.gc.ca/francais/ma_demande/demande_en_ligne.asp

DES PROGRAMMES POUR LES MOINS DE 36 ANS

Expérience internationale Canada (EIC) : PVT, Jeunes professionnels et Stages

L'initiative « Expérience internationale Canada » (EIC) s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 29, 30 ou 35 ans (selon leur nationalité) souhaitant voyager et acquérir une expérience professionnelle au Canada.

Les autorisations pour séjourner et travailler au Canada sont temporaires. Les personnes bénéficiant d'un permis d'une catégorie prévue par EIC doivent quitter le sol canadien lors de l'échéance de leur permis ou se tourner vers d'autres dispositifs

pvtistes

REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ

Des résidents temporaires du Québec (Expérience Internationale Canada)

Trouvez toutes les **informations** pour réussir votre PVT, Stage Coop, Jeunes professionnels ou VIE !

- Un forum de discussions
- Des petites annonces
- De nombreuses offres d'emploi
- Mais aussi des infos pratiques, des actus, des témoignages...

pvtistes.net

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : @pvtistes

d'immigration temporaire ou permanente. Selon leur nationalité, les candidats peuvent, ou non, participer plusieurs fois à EIC. Il convient donc de se renseigner sur les possibles évolutions des accord bilatéraux, pays par pays.

Chaque année, un nombre restreint de places est disponible dans chaque catégorie EIC. Lorsqu'elles sont épuisées, il faut attendre l'année suivante pour postuler. L'initiative EIC n'est pas exclusive au Québec : il s'agit d'un programme du gouvernement fédéral. En y participant, vous pouvez voyager et/ou travailler partout au Canada. Pour tout savoir sur EIC, consultez le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html

Conditions générales d'admission

Pour participer à EIC, il est obligatoire :

- entrer dans la tranche d'âge requise lors du dépôt de la demande;
- être citoyen d'un pays participant et (pour certains pays seulement) y résider habituellement;
- être titulaire d'un passeport valide pendant toute la durée du séjour prévu au Canada;
- avoir une assurance maladie/hospitalisation/rapatriement valide pour la durée du séjour (à présenter à un agent d'immigration lors de votre arrivée au Canada);
- avoir suffisamment d'économies pour subvenir à ses besoins en début de séjour (l'équivalent de 2 500 $ CAN), sous la forme d'une attestation de votre compte bancaire délivrée au plus tard une semaine avant votre départ.

Pays participants

En 2021, les ressortissants des pays suivants peuvent participer à Expérience Internationale Canada : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan et Ukraine.

EIC est composée de plusieurs catégories : le PVT, le permis Jeunes professionnels et le permis Stage coop international.

ATTENTION : toutes ne sont pas effectives dans chacun des pays. Consultez le site d'IRCC pour connaître les options possibles pour chaque nationalité.

Catégories EIC

VACANCES-TRAVAIL (PVT)

ce dispositif s'adresse aux personnes souhaitant voyager et travailler au Canada pendant au maximum un an, voire deux pour certains pays (c'est le cas, notamment, des Français). Une offre d'emploi n'est pas exigée pour postuler au PVT. Les PVTistes, comme on les nomme, pourront donc travailler pour un ou plusieurs employeurs au Canada.

JEUNES PROFESSIONNELS

ce dispositif s'adresse aux personnes désireuses de se perfectionner dans leur domaine de compétences. Il est nécessaire d'avoir trouvé un emploi au Canada pour en bénéficier, car on ne peut être lié qu'à une seule entreprise durant la durée d'un contrat de travail qui ne pourra excéder 24 mois. (Durée plus courte pour beaucoup de pays). Le salaire hebdomadaire doit correspondre, au moins, au salaire minimum de la province ou du territoire de l'emploi, calculé sur une base de travail à temps plein.

Des séances d'information à la CITIM pour les PVTistes

L'organisme montréalais CITIM (Clef pour l'intégration au travail des immigrants) offre différents services pour les résidents temporaires (PVTiste, conjoint de fait, étudiant). D'abord un court atelier sur les incontournables à savoir en matière de recherche d'emploi à Montréal (CV, entrevues d'embauche, techniques de recherche), ensuite des séances d'information axées sur les avantages et inconvénients des différentes catégories de permis et visas pour prolonger votre séjour au Canada, et enfin un suivi personnalisé et des activités régulières pour les clients de la CITIM.

citim.org

L'emploi que vous allez occuper doit correspondre aux études que vous avez faites ou à une expérience professionnelle dans le domaine, sous peine de voir votre demande de participation refusée.

Depuis 2015, l'emploi trouvé doit appartenir aux catégories A, B ou 0 de la classification nationale des professions (CNP) du Canada. Si votre emploi n'appartient pas à l'une de ces catégories, votre demande de permis Jeunes Professionnels sera refusée.

STAGES COOP INTERNATIONAL

ce dispositif de 12 mois maximum (24 mois pour les Australiens et 6 mois pour les Autrichiens) concerne les personnes souhaitant faire un stage pratique au Canada, dans le cadre de leurs études ou de leurs formations professionnelles. Au Canada, il est obligatoire d'obtenir un permis de travail pour faire un stage, rémunéré ou non, quelle qu'en soit sa durée.

Soumissions des dossiers

La soumission des demandes de participation à l'initiative EIC se fait sur une interface unique, MonCIC et est menée en deux étapes :

1. L'ÉVALUATION POUR DÉTERMINER L'ÉLIGIBILITÉ À EIC.

Cette première étape sert à déterminer votre admissibilité au programme. Vous pouvez créer un compte MonCIC sur le site internet d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), vous ferez alors partie d'un bassin de candidats. Si vous le souhaitez, et si vous êtes éligible, vous pouvez intégrer plusieurs bassins (PVT, JP ou Stage coop). Une fois cette première étape franchie, vous devez attendre que le gouvernement du Canada vous envoie une invitation à présenter une demande de permis de travail, sur votre compte MonCIC. Vous n'avez aucune garantie de recevoir une invitation : plusieurs rondes d'invitations auront lieu, jusqu'à épuisement du quota. Pour les PVT, les places seront attribuées par tirage au sort tout au long de l'année. Pour les Jeunes Professionnels et les Stages, les places seront attribuées en fonction des demandes reçues.

2- ACCEPTER L'INVITATION ET PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL

Dès que vous aurez reçu votre invitation, vous aurez 10 jours pour l'accepter puis 20 jours pour réaliser votre demande de permis de

travail. Dans cette seconde étape, vous devrez télécharger en ligne les documents exigés et payer les frais demandés. Après avoir rempli votre dossier en ligne, téléchargé les documents exigés et payé les frais, votre demande sera soumise à IRCC et traitée par un agent du Gouvernement. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'introduction à présenter à votre arrivée au Canada.

→ Vous trouverez un tutoriel pour vous aider à remplir votre dossier. pvtistes.net

Formalités à l'entrée au Canada

Lors de votre arrivée au Canada, vous devrez être en mesure de remettre à un agent de l'immigration :

- la lettre d'introduction qu'IRCC vous a envoyée ;
- votre passeport ;
- la preuve d'assurance maladie hospitalisation/rapatriement valide pendant toute la durée de votre séjour ;
- un relevé de compte datant de moins d'une semaine

→ Pour plus d'information sur les conditions d'entrée au Canada dans le cadre de l'EIC : cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp

L'agent vous délivrera alors votre permis de travail. Avant de quitter le bureau d'immigration, vérifiez avec minutie l'exactitude des informations qui y figurent (nom, prénom, date de validité, nom de l'employeur le cas échéant, etc.).

Dernière démarche à faire une fois installé : vous devez demander votre numéro d'assurance sociale (NAS), obligatoire pour pouvoir commencer à travailler.

Et votre famille ?

Si votre conjoint vient avec vous au Canada, il doit obtenir un statut qui lui est propre : travailleur (en obtenant son propre permis), étudiant ou simple visiteur. En fonction de son pays de citoyenneté, il est en effet possible que votre conjoint(e) doive demander un permis de résident temporaire, qu'il / elle souhaite travailler ou non.

Vos enfants peuvent également vous accompagner, mais devront obtenir un statut qui leur est propre.

S'ils ont plus de 6 ans, ils devront être scolarisés et doivent, de ce fait, faire une demande de sélection temporaire pour études et obtenir un permis d'études.

PROGRAMMES EUROPE-QUÉBEC

Volontariat international en entreprises (VIE) : pour tous les ressortissants européens

Le volontariat international en entreprises (VIE) est un moyen pour les 18 à 28 ans de réaliser une mission professionnelle à l'étranger durant une période allant de 6 à 24 mois, renouvelable une fois. Il ne s'agit pas de bénévolat car les participants sont rémunérés. Pour y participer, il faut être citoyen d'un des États membres de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein ou de la Principauté de Monaco.

Il faut trouver sa mission soi-même en consultant les offres publiées sur le site du Centre d'information sur le volontariat international (CIVI) ou en envoyant des candidatures spontanées aux entreprises que vous aurez ciblées. Une fois que l'entreprise est prête à vous embaucher, elle devra se mettre en rapport avec BUSINESSFRANCE, établissement public français qui se charge pour tous les VIE des démarches administratives et juridiques.

→ civiweb.com

→ businessfrance.fr

Des programmes franco-québécois : acquérir une expérience professionnelle (emploi ou stage)

Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) : organisme bi-gouvernemental, il accompagne chaque année 7 000 jeunes Français de 18 à 35 ans dans la réalisation de leur projet professionnel au Québec, et réciproquement soutient les jeunes Québécois pour des projets en France via le regroupement des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). L'OFQJ propose des opportunités variées sur mesure : stage lié aux études pour les étudiants et apprentis, emplois temporaires et stage de perfectionnement pour demandeur d'emploi, également des séjours de formation pour jeunes professionnels, des missions de prospection commerciale

pour de jeunes entrepreneurs ou encore des séjours de développement de carrière pour les jeunes artistes.

→ ofqj.org

Fédération France-Québec : elle gère le programme Intermunicipalité qui permet à un étudiant français âgé de 18 à 35 ans d'occuper un emploi d'été dans une municipalité québécoise. Le programme repose sur le principe de la réciprocité et du jumelage entre une

Accompagnement Québec pour les personnes immigrantes

À l'été 2019, le gouvernement a mis en place un service direct et gratuit de soutien aux personnes immigrantes et de suivi de leurs démarches d'intégration : Accompagnement Québec.

Accompagnement Québec permet d'évaluer les besoins des personnes immigrantes, de mieux y répondre et de contribuer ainsi à la réussite de leur installation, de leur francisation, de leur intégration et de leur pleine participation, en français, à la société québécoise.

Avec l'appui d'un agent d'aide à l'intégration, chacun s'informera sur le Québec et ses régions, et pourra notamment définir ses besoins et un plan d'action individualisé qui lui permettra :

- d'apprendre le français (francisation) ;
- de s'établir au Québec (installation) ;
- d'intégrer le marché du travail (emploi) ;
- de découvrir la société québécoise (vie collective) ;
- de s'informer sur les procédures d'immigration (démarches d'immigration).

Le MIFI offre le service d'accompagnement personnalisé dès l'étranger pour que la personne immigrante puisse notamment connaître les opportunités d'installation en région, débuter ses démarches de reconnaissance des compétences, développer ou parfaire ses connaissances du français et ainsi commencer son parcours d'intégration. À noter : les personnes réfugiées parrainées peuvent désormais elles aussi bénéficier des services d'Accompagnement Québec.

Pour plus d'informations :
quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes

ville québécoise et une ville française. Les postes, d'une durée maximale de 8 semaines entre juin et août, couvrent les secteurs de l'animation en centres aérés, l'entretien des espaces verts, l'accueil en mairie, au musée ou à l'office de tourisme ou autre travail administratif ou de surveillance. Il y a une soixantaine de postes à pourvoir chaque année.

→ francequebec.fr

RESTER AU QUÉBEC APRÈS UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Si vous travaillez au Québec avec un permis temporaire, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour poursuivre votre vie et votre travail dans la province, mais le mot d'ordre pour y parvenir est l'anticipation. Depuis quelques années, les délais de traitement des dossiers ont tendance à rallonger fortement, et la pandémie n'a rien arrangé. Il faut donc s'organiser en tenant compte des délais administratifs, au risque de devoir quitter le territoire canadien le temps du traitement de la demande, ce qui peut avoir des conséquences malheureuses. Quel que soit votre statut, il est important de toujours détenir un document d'immigration en cours de validité. Ne vous y prenez donc pas à la dernière minute et restez informé de l'évolution des mesures applicables à votre cas en vous rendant régulièrement sur les sites gouvernementaux du MIFI et d'IRCC.

Prolonger le permis de travail temporaire

Si votre employeur souhaite vous garder en poste, à l'expiration de votre permis de travail, il peut vous proposer de prolonger votre séjour au Canada. Vous pouvez de votre côté avoir une offre d'emploi d'un nouvel employeur. Dans les deux cas, vous devrez faire une demande de prorogation ou de modification de votre statut de travailleur temporaire, sous peine de devoir quitter le pays.

La procédure à suivre varie selon que votre emploi est visé par une Évalutation d'impact sur le marché du travail (EIMT) ou en est dispensé. Si votre employeur doit obtenir une EIMT, il est fort probable que vous aurez également besoin d'un nouveau CAQ. Pour connaître la procédure, reportez-vous à la partie consacrée aux travailleurs temporaires dans ce guide.

IMMIGRANT QUÉBEC

Besoin de toutes les infos pour réussir votre installation au Québec ?

immigrantquebec.com

- Salon de l'immigration
- Réseautages
- Webinaires

- Guides
- Actualités
- Conseils
- Témoignages

Pour en savoir plus sur la prolongation ou la modification de votre statut de travailleur temporaire :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/prolongez-modifiez.html

Les démarches de prolongation et de modification de statut sont facilitées pour les personnes, travailleurs ou étudiants, détentrices d'un CSQ et qui résident au Québec, même si les délais de traitement n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la pandémie.

IMPORTANT : Depuis le 4 juin 2019, les demandes de prolongation du statut de travailleur temporaire ne peuvent plus être présentées sur papier. Elles devront être réalisées en ligne, sur le site d'IRCC, sauf indication contraire.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/mises-a-jour/2019-lieu-residence-temporaire.html

LIENS UTILES

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-quebec/apres-csq.html

→ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/types-permis-travail.html

Participer au Programme Expérience internationale Canada (EIC)

Si vous correspondez aux critères, il est possible de faire une demande dans l'une des catégories de l'EIC (PVT, Jeunes Professionnels ou Stage). Si vous avez déjà bénéficié de ce programme, vous ne pourrez pas faire une nouvelle demande dans la même catégorie, mais il est possible de souscrire successivement à deux permis différents proposés dans le cadre de l'EIC (sur deux années de quotas différentes néanmoins). À partir de 2015, il n'est plus possible de cumuler un PVT et un Jeunes Professionnels. Vous pouvez donc cumuler par exemple un Stage et un PVT.

Pour en savoir plus, consultez les pages du guide consacrées au programme de l'EIC.

S'installer durablement au Québec avec un statut permanent

Comme nous l'avons déjà évoqué, deux voies se présentent aux personnes qui souhaitent s'installer durablement au Québec. Les travailleurs étrangers temporaires qui résident déjà au Québec au moment de présenter leur demande peuvent se tourner vers le Programme des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ) et soumettre une déclaration d'intérêt sur le portail Arrima. Mais, certains d'entre eux peuvent, sous conditions, se prévaloir d'une autre voie : celle du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Le PEQ est un programme privilégié et hors quotas de sélection permanente des travailleurs par le Québec, qui permet d'obtenir un certificat de sélection du Québec (CSQ) dans un délai de 6 mois (lorsque le dossier est complet, hors délais postaux et si aucune vérification supplémentaire n'est requise). Lorsque le requérant principal est sélectionné, un CSQ est délivré à l'époux ou conjoint de fait ainsi que ses enfants à charge inclus dans la demande de sélection permanente.

Notez que depuis le 22 juillet 2021, les époux et conjoints de fait rattachés à une demande de sélection permanente via le PEQ doivent démontrer une connaissance minimale orale du français de niveau 4 sur l'Échelle québécoise des compétences en français des personnes immigrantes adultes (ou son équivalent).

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/partenaires-francisation/referentiel-commun.html

Ce programme comporte deux volets, soit le volet Personne diplômée du Québec et le volet Travailleurs étrangers temporaires.

- les travailleurs étrangers temporaires ayant occupé à temps plein un emploi au Québec de catégorie 0, A ou B au sens de la Classification des nationales des professions (CNP), sur une période d'au moins 24 mois sur les 36 mois qui précèdent la présentation de leur demande ;
- certains étudiants étrangers diplômés du Québec.

Pour connaître l'ensemble des conditions de sélection du PEQ pour ces deux volets, consultez le site Web du ministère à l'adresse suivante:

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-peq/peq.html

Le Règlement sur l'immigration au Québec (RIQ), le 2 août 2018, a ouvert le programme aux époux et conjoints de travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers qui remplissent les mêmes conditions d'admissibilité.

Enfin, depuis le 1er janvier 2020, toutes les personnes incluses dans une demande de sélection permanente dans l'un des programmes d'immigration économique doivent obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne.

→ Pour plus d'information, visitez le site internet du MIFI.
immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/index.html

Les expériences de travail acquises à temps plein au Québec dans le cadre d'un permis vacances-travail (PVT), d'un permis Stage Coop international ou d'un permis Jeunes Professionnels peuvent être considérées aux fins du PEQ dans la mesure où elles répondent à toutes les conditions requises.

Notez donc que le PEQ mène à l'obtention d'un CSQ, non de la résidence permanente fédérale. Une fois le CSQ obtenu, vous devrez compléter le volet fédéral de votre demande de résidence permanente selon les mêmes conditions qu'un CSQ obtenu par la voie classique, via le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Le CSQ ne valant ni statut ni permis de travail, vous devez maintenir un statut de travailleur temporaire durant toute la durée de traitement de votre demande au fédéral, ou le renouveler dans le cas où votre permis vient à expirer avant qu'une décision ait été prise à votre égard.

→ Plus d'informations sur le PEQ — Travailleurs étrangers temporaires :
quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/travailleurs-temporaires

IMPORTANT : Depuis le 31 août 2021, les titulaires d'un CSQ de la catégorie des travailleurs qualifiés qui séjournent au Québec et qui détiennent un accusé de réception de leur demande de résidence permanente au fédéral peuvent prétendre à un nouveau permis de travail ouvert transitoire (PTOT). Ce dernier leur permet de travailler pour l'employeur de leur choix en attendant de recevoir leur résidence permanente. La mesure est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Des séances d'information sur la résidence permanente

Si vous envisagez de vous installer durablement au Québec des séances d'informations vous sont proposées, à Montréal et en région, sur les modalités d'obtention de la résidence permanente qui s'applique à votre cas.

AU QUÉBEC

Le MIFI offre, en collaboration avec des partenaires régionaux, des séances d'information gratuites, en ligne ou en personne, aux étudiants étrangers sur le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'enseignement pour avoir plus de détails.

Le Québec propose également des séances d'information portant sur les démarches d'immigration : vous pouvez y assister dans certains bureaux du Québec à l'étranger, mais également en ligne.

→ Pour en savoir plus : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/seances-information.html

À MONTRÉAL

La CITIM (Clef pour l'intégration au travail des immigrants) offre des séances d'information aux travailleurs temporaires (visa temporaire, PVT, Jeunes Professionnels, étudiants avec permis de travail) concernant les visas canadiens et les possibilités de renouvellement ou de prolongation de son visa.

→ citim.org

À QUÉBEC

Québec international offre des séances d'information gratuites sur les démarches à entreprendre pour obtenir la résidence permanente.

→ quebecinternational.ca

AUTRES RÉGIONS

Plusieurs organismes offrent des informations sur les visas canadiens et les démarches administratives. En fonction de la ville où vous résidez, consultez dans le guide les pages relatives à votre région. Vous y trouverez les coordonnées des organismes proposant ce genre de services.

4. ÉTUDIER AU QUÉBEC

Au Québec, l'enseignement supérieur est composé de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire. Pour comprendre le système d'éducation du Québec, reportez-vous à la section du guide consacrée à ce sujet.

→ Pour plus d'informations sur les études au Québec, téléchargez gratuitement notre guide Étudier au Québec : immigrantquebec.com/telecharger-les-guides

Chaque année, ce sont plusieurs milliers d'étudiants du monde entier qui sont reçus par les établissements d'enseignement québécois, attirés par la qualité de l'enseignement, une vie sur le campus à la nord-américaine, un espace francophone en Amérique, un cadre de vie sécuritaire où le monde urbain moderne côtoie les grands espaces. À l'automne 2019, le Québec comptait environ 60 000 étudiants étrangers, dont 45 000 dans ses établissements universitaires.

Au Québec, les établissements d'enseignement de qualité ne se trouvent pas qu'à Montréal. En fonction du programme d'études que vous souhaitez suivre, prenez le temps de regarder les différentes offres des collèges et universités québécois. Chacun a ses particularités et ses spécialisations. Ne craignez pas de vous éloigner de Montréal pour découvrir les établissements d'enseignement supérieur en région. Vous serez surpris de constater que chacun d'entre eux reçoit un nombre non négligeable d'étudiants venant de tous les horizons, contribuant à rendre animée et diversifiée la vie sur tous les campus du Québec.

DÉFINIR VOTRE PROJET D'ÉTUDES

Votre projet d'études peut prendre plusieurs formes en fonction de vos objectifs.

Étudier pour obtenir un diplôme québécois

Vous résidez à l'étranger et vous souhaiteriez suivre un cursus dans l'enseignement supérieur au Québec en vue d'obtenir un diplôme québécois ? Vous appartenez alors à la catégorie des « étudiants internationaux » ou « étudiants étrangers ».

Que vous soyez intéressé par un programme au niveau collégial ou universitaire, vous devrez tout d'abord être accepté par l'établissement d'enseignement. Pour cela, vous devez suivre les démarches d'admission.

Participer à un programme bilatéral d'échanges d'étudiants

Les collèges et universités québécois ont pu signer des échanges bilatéraux avec certaines facultés ou pour un programme en particulier. Il s'agit d'échanges courts, généralement six mois au maximum. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'origine pour connaître les possibilités. Dans ce cadre, vous n'obtiendrez pas de diplôme québécois et vous resterez rattaché à votre université d'origine.

Les cégeps du Québec

Le cégep est une entité particulière au Québec. Il fait le pont entre l'adolescence et l'âge adulte en proposant à l'étudiant un encadrement plus rigoureux qu'à l'université, tout en favorisant l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance. Certains cégeps œuvrent ensemble pour favoriser l'échange, les partenariats et les projets de coopération à l'international. Favoriser la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants internationaux est l'une des missions de la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps.

cegepsquebec.ca

Participer à l'un des programmes d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du BCI

Des ententes de mobilité internationale ont été signées entre le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et plus de 500 établissements ou consortiums d'établissements à l'étranger. Pour savoir si vous pouvez participer à ce programme d'échanges, adressez-vous à votre université d'origine et consultez le site :

→ echanges-etudiants.bci-qc.ca

Dans ce cadre, si vous venez étudier moins de six mois, il ne vous sera pas nécessaire de faire une demande de sélection temporaire pour études.

OBTENIR LES AUTORISATIONS POUR ÉTUDIER : DEMANDE DE SÉLECTION TEMPORAIRE POUR ÉTUDES ET PERMIS D'ÉTUDES

Si vous venez étudier au Québec dans un programme de formation d'une durée de plus de six mois, vous devez impérativement obtenir les autorisations nécessaires, c'est-à-dire faire une demande de sélection temporaire pour études pour obtenir un CAQ, puis un permis d'études.

Récapitulatif des étapes :

- Choisir un programme d'études dans un établissement d'enseignement désigné du Québec.
  → Pour connaître les établissements désignés, consulter le site d'IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html
- Se renseigner sur les frais de scolarité et les exigences spécifiques à votre programme d'études.
- Envoyer une demande d'admission à l'établissement d'enseignement. Renseignez-vous précisément sur les conditions d'admissibilité auprès de l'institution vous intéressant. En particulier, les établissements francophones demandent la preuve que vous avez une connaissance suffisante du français

pour suivre la formation. Des exigences qui peuvent varier d'un établissement à l'autre.

Une fois que vous avez reçu une lettre d'admission de l'établissement, faire une demande en ligne de sélection temporaire pour études. Renseignez-vous à l'adresse suivante :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation

Après la réception de votre CAQ, ou de la lettre de confirmation émise par le MIFI, faire une demande en ligne ou papier du permis d'études auprès du gouvernement du Canada.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis-etudes/etudiants-rendent-quebec.html

En fonction de votre pays de citoyenneté, il se peut que vous deviez faire la demande d'un visa de résident temporaire. Frais (en vigueur en 2021) : CAQ : 117 $ CAN - Permis d'études : 150 $ CAN.

Formation professionnelle : un guichet unique pour vous aider à réaliser votre projet

Vous songez à une reconversion professionnelle, acquérir une expérience de formation et de travail au Québec ou encore développer de nouvelles compétences ? Québec métiers d'avenir se positionne comme votre interlocuteur privilégié. Ce service d'Éducation internationale, mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour promouvoir la formation professionnelle au Québec, propose plus de 90 programmes, d'une durée allant de 9 mois à 2 ans, et offrant de très bonnes perspectives d'emplois. Vous trouverez sur le site de l'information pertinente sur tous les programmes et les centres de formation professionnelle à travers le Québec. Une fois votre dossier complété, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé durant tout le processus d'admission et d'immigration. Un agent répondra à vos questions et vous orientera dans le choix de votre formation, de votre région d'études, et dans la préparation de votre arrivée.

quebecmetiersdavenir.com

VOUS RÊVEZ DU QUÉBEC ?

ENVIE DE CHANGER DE MÉTIER ?
PRÊT À ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES ?

Faites comme Clémentine et passez à l'action grâce à la formation professionnelle !

Plus de 80 formations de courte durée offrant de bonnes perspectives d'emploi partout au Québec

Profitez d'un accompagnement personnalisé pour vous et votre famille grâce à Québec métiers d'avenir, le représentant des centres de formation professionnelle du Québec.

Un jour, je suis tombée sur les formations professionnelles présentées par Québec métiers d'avenir. Je me suis renseignée et c'était la seule solution solide pour que je puisse partir. Depuis tout se passe bien. J'ai eu une conseillère qui était très réactive.

Clémentine, étudiante française en infographie au centre Pierre-Dupuy à Longueuil auparavant analyste marketing

Votre projet débute sur :
www.quebecmetiersdavenir.com et

Québec métiers d'avenir

Représentant officiel des centres de formation professionnelle du Québec

Preuve de capacité financière

Lorsque vous présentez une demande de sélection temporaire pour études, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes pour vous-même et les membres de votre famille qui vous accompagnent. Par exemple, en 2021, il faut détenir 13 134 $ CAN pour vos frais de subsistance pour une année d'études pour une seule personne de 18 ans et plus. À ce montant s'ajoutent les frais de scolarité, les frais de transport, le coût d'assurance maladie et d'hospitalisation et les frais d'installation). Liste des documents exigés par le MIFI :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/capacite-financiere.html

Délais de traitement des dossiers

Pour vous assurer d'obtenir vos autorisations à temps pour le début de la session d'études, consultez les délais de traitement sur les sites respectifs du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le MIFI s'est engagé à traiter la demande de sélection temporaire pour études dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la réception de votre dossier complet, excluant les délais postaux. Les délais de traitement des demandes de permis d'études varient en fonction des bureaux des visas canadiens à l'étranger. Consultez le tableau sur le site d'IRCC.

Où vous renseigner pour présenter une demande de sélection temporaire pour études et de permis d'études ?

Pour présenter une demande de sélection temporaire pour études :

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants

Pour le permis d'études :

→ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html

DROITS DE SCOLARITÉ, EXEMPTIONS ET BOURSES

Les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité fixés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). À l'université, les frais payés par les étudiants québécois s'élèvent ainsi à 1 362 $ CAN par trimestre en premier cycle et à temps plein, pour l'année 2021-2022, majorés d'un montant forfaitaire déterminé chaque année et inscrit dans les règles budgétaires des universités. Plusieurs voies tarifaires s'ouvrent ensuite selon le statut de l'étudiant, selon qu'il est :

- Québécois,
- Canadien non-résident au Québec ou
- Étudiant international.

Également, le coût des études va également dépendre du cycle étudié, de la durée de la session, du nombre de crédits, etc. Certaines universités peuvent demander en plus des frais spéciaux facultatif, ne dépassant pas 10 % du montant forfaitaire pour étudiants étrangers.

→ Pour connaître le coût des études pour les étudiants étrangers : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/informer/cout-etudes.html

Pour autant, certains étudiants étrangers peuvent bénéficier d'aménagements particuliers en vertu d'ententes signées entre leur pays d'origine et le Québec. Il existe ainsi des exemptions de droits de scolarité (montant forfaitaire). Le Québec a signé plusieurs ententes de coopération internationale ou d'ententes bilatérales avec des pays étrangers. À titre d'exemple, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Chine, le Mexique, etc. font partie de ces pays. Il existe un nombre maximal

Pour tout savoir sur les universités et la vie étudiante :

Site du gouvernement du Québec : international.gouv.qc.ca/fr/accueil/etudier

Université du Québec (réseau) : uquebec.ca

d'exemptions (quotas) par pays. Vous pouvez consulter la liste des pays sur le site internet du MEES :

→ education.gouv.qc.ca

D'autre part, le Québec a signé avec la France et la Belgique des ententes relatives aux frais de scolarité des étudiants français et belges francophones dans la province. Ainsi, grâce à cette initiative des deux gouvernements, les étudiants français et belges francophones qui s'inscrivent à un programme de premier cycle payent les mêmes frais de base et montants forfaitaires que les étudiants canadiens non-résidents du Québec, soit des droits de scolarité qui s'élèvent à environ 4 250 $ CAN par trimestre à temps plein (hors frais exigibles). Pour les formations professionnelles et techniques, les étudiants français bénéficient toujours de la gratuité des frais de scolarité. Tandis que les étudiants de second et troisième cycles sont soumis aux mêmes frais que les étudiants québécois.

Les étudiants en échange universitaire n'ont pas de droits de scolarité à payer au Québec car ils restent attachés à leur établissement d'origine.

Certaines bourses sont accessibles aux étudiants étrangers. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'enseignement.

Les droits de scolarité ne comprennent pas les frais de logement, de transport, de nourriture, d'assurance maladie et hospitalisation, de loisirs, d'installation, etc.

Les journées « Étudier au Québec » dans toute la France

Vous êtes intéressé par un programme d'études au Québec ou vous souhaitez simplement obtenir une expérience étudiante internationale ? Ne ratez pas les journées « Étudier au Québec » qui ont lieu régulièrement en France. C'est l'occasion de rencontrer des universités et établissements de l'enseignement supérieur, de leur poser toutes vos questions, vous renseigner sur les cursus et les possibilités de bourses, mais aussi de vous documenter sur la vie au Québec. Bref, le rendez-vous incontournable pour bien préparer votre projet.

Pour connaître les dates des journées : etudierauquebec.fr

VIE PRATIQUE : BUDGET, SANTÉ, LOGEMENT

Budget

Outre les droits de scolarité, votre budget doit inclure au minimum les frais de logement, de nourriture, de transports (métro ou autobus), de téléphone (cellulaire), d'internet, d'assurance maladie, de matériel pédagogique et de loisirs. L'équipement d'hiver (veste, bottes, gants, bonnet) représente un budget assez important (500 $ CAN à plus de 1 000 $ CAN environ pour des vêtements neufs).

À Montréal, en 2020-2021, on estime qu'un étudiant logeant en résidence universitaire ou en colocation aura besoin entre 14 000 $ CAN et 18 000 $ CAN pour ses dépenses courantes annuelles (hors coût des études). Voir, par exemple, l'évaluation réalisée par l'Université du Québec à Montréal :

→ etudier.uqam.ca/etudiants-etrangers/cout

Santé et assurance maladie-hospitalisation

Des ententes de sécurité sociale ont été signées entre le Québec et certains pays (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède). Si vous êtes ressortissant d'un pays signataire d'un accord, il faut, avant votre départ pour le Québec, obtenir auprès de votre organisme de sécurité sociale un formulaire attestant que vous étiez couvert dans ce pays. Ce formulaire devra être présenté, une fois au Québec, à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

→ ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscription/Pages/ententes-autres-pays.aspx

Pour les autres étudiants, il est obligatoire de souscrire un régime d'assurance privée. La plupart des universités obligent leurs étudiants étrangers à souscrire une assurance-maladie administrée par l'établissement d'enseignement. Les tarifs y sont avantageux (environ 900 $ CAN pour une année). Généralement, le régime couvre les frais médicaux et hospitaliers ainsi que les médicaments sur ordonnance. En revanche, il ne couvre pas forcément les soins dentaires, les soins optiques, le suivi de grossesse et d'accouchement. Renseignez-vous auprès du service universitaire pour les étudiants étrangers sur le montant de l'assurance et les soins couverts.

Il en est de même pour les étudiants étrangers au collégial : vous devrez obligatoirement souscrire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation des étudiants étrangers des cégeps et collèges privés. En 2020-2021, le montant annuel de l'assurance s'élève à 730 $ CAN.

→ Plus d'informations : cegepsquebec.ca/admission-et-immigration/comment-sinscrire-de-letranger/formalites-dimmigration/assurance-maladie-et-hospitalisation-obligatoire

Logement

Plusieurs choix s'offrent à vous : logement dans une résidence universitaire, appartement ou colocation hors campus.

LOGEMENT DES PREMIERS JOURS

Pour votre arrivée, si vous n'avez pas de chambre universitaire, vous pouvez réserver un logement temporaire qui vous permettra de passer vos premières nuits et démarrer votre recherche de logement en toute sérénité.

→ Auberges de jeunesse : quebecvacances.com/auberge-de-jeunesse

→ Hi Canada : hihostels.ca

LES RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS

Il s'agit généralement de chambres à un prix raisonnable et surtout très pratiques pour les étudiants internationaux. C'est une solution facile pour se loger car la réservation se fait avant votre arrivée au Québec. Pour trouver une résidence universitaire, consultez le site du collège ou de l'université dans laquelle vous étudierez.

LE LOGEMENT HORS CAMPUS

Plusieurs sites internet proposent des petites annonces de logement à louer pour une personne ou pour plusieurs. La colocation est une pratique courante au Québec et se révèle un excellent moyen de s'intégrer socialement. Si vous optez pour une colocation, dès votre arrivée, faites un point avec vos colocataires pour déterminer les règles de vie : ménage, vaisselle, achats de produits en commun, etc. Dans la mesure du possible, prenez le temps de vous renseigner sur les quartiers et essayer d'attendre de pouvoir visiter le logement et rencontrer vos colocataires avant de vous engager.

Reportez-vous à la section du guide consacrée au logement pour connaître les sites de petites annonces.

PANORAMA DES UNIVERSITÉS

Montréal

Plus de 245 000 étudiants fréquentent les établissements universitaires du Grand Montréal, contribuant à faire de Montréal l'une des principales villes estudiantines d'Amérique du Nord.

L'Université de Montréal (UdeM), fondée en 1878, l'UdeM compte 16 facultés, plus de 60 départements et 600 programmes, couvrant tant les sciences humaines et sociales que les diverses disciplines des sciences pures et de la santé. L'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal et l'École polytechnique de Montréal y sont affiliées. Ces trois entités comptent ensemble presque 68 000 étudiants, dont 10 000 étudiants étrangers et 7 000 résidents permanents.

→ umontreal.ca

Fondée en 1907, **HEC Montréal** est la première école de gestion universitaire en Amérique du Nord à détenir les trois agréments internationaux les plus convoités en gestion : AACSB International, EQUIS et AMBA. HEC Montréal accueille plus de 14 000 étudiants dont 31 % d'étudiants internationaux dans l'un ou l'autre des 80 programmes en gestion du 1er au 3e cycle.

→ hec.ca

L'École Polytechnique de Montréal est l'un des établissements les plus importants au Canada en terme d'enseignement et de recherche en génie. 16 spécialités pour la formation d'ingénieurs sont proposées aux 8 700 élèves qui suivent ses cours chaque année. L'école consacre une part importante de son budget à la recherche et dispose de 24 chaires de recherche du Canada.

→ polymtl.ca

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est un établissement public francophone situé au cœur du Quartier Latin. Créée en 1969, elle compte 6 facultés (arts, communication dont l'École de langues, sciences de l'éducation, science politique et de droit, sciences et sciences humaines), une École des sciences de la gestion (ESG UQAM). Elle offre plus de 160 programmes de 1er cycle et 150 programmes au 2e et 3e cycle. En plus du campus central, l'UQAM est aussi située en région métropolitaine avec ses 4 autres campus en région.

→ uqam.ca

L'Université McGill a été fondée en 1821, sur ce qui allait devenir le centre-ville même de Montréal. Ses 11 facultés, 11 écoles, 4 hôpitaux d'enseignement et son École d'éducation permanente offrent plus de 300 programmes au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

→ francais.mcgill.ca

Fondée en 1974, **l'Université Concordia** compte environ 46 000 étudiants, à qui elle offre 500 programmes, sous la gouverne de 4 facultés. L'université compte aussi une École des études supérieures ainsi que de nombreux collèges, centres et instituts.

→ concordia.ca

L'Université de Sherbrooke (UdeS) – Campus Longueuil est composée de 8 facultés et du Centre universitaire de formation en environnement. Elle offre plus de 120 programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat. Elle compte de nombreuses chaires de recherche, dont les forces comprennent, entre autres, la pharmacologie, la biotechnologie, les matériaux, l'aérospatiale, la microélectronique, l'environnement, la linguistique, l'électrochimie, l'acoustique et la supraconductivité.

→ usherbrooke.ca/longueuil

L'ENAP (École Nationale d'Administration publique) est l'une des plus importantes écoles en administration publique au monde. Les programmes multidisciplinaires de 2e et 3e cycles qu'elle propose répondent aux besoins des organismes publics et parapublics, des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du monde municipal.

L'ENAP est établie dans 5 régions du Québec (Montréal, Québec, Gatineau, Saguenay et Trois-Rivières). Et à partir de l'hiver 2017, des cours seront également offert à Drummondville.

→ enap.ca

L'ÉTS (École de technologie supérieure) est une constituante du réseau de l'Université du Québec. Spécialisée dans la formation et la recherche appliquée en génie et le transfert technologique, elle offre des programmes d'études du 1er au 3e cycle ainsi qu'un service de perfectionnement. L'ÉTS compte quelque 11 000 étudiants et offre 86 programmes d'études. Chaque année, près de 3 000 cadres, professionnels et techniciens en service suivent des formations de perfectionnement dans des domaines diverses (qualité, management, technologie et informatique).

→ etsmtl.ca

L'INRS (Institut national de la recherche scientifique) est une université de recherche et de formation de 2e et 3e cycles composée de quatre centres de recherche multidisciplinaires situés à Montréal, à Québec, à Laval et à Varennes. Première au Canada pour son intensité en recherche (subventions par professeur), l'INRS se distingue par un environnement d'études exceptionnel grâce à la compétence de ses 150 professeurs aux expertises diversifiées, à la qualité de l'encadrement des étudiants et leur intégration dans des équipes de recherche, à l'accès à des infrastructures à la fine pointe de la technologie, au financement avantageux offert aux étudiants et à la présence de stagiaires postdoctoraux.

→ inrs.ca

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRES

Les étudiants étrangers peuvent suivre des formations de niveau universitaire dans certains établissements comme l'ITHQ avec son programme « Hautes études en gestion hôtelière internationale ».

L'ITHQ (Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec) est la référence au Canada en matière de formation spécialisée dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et de la sommellerie. Avec une vingtaine de programmes d'études dont plus de la moitié en alternance, l'ITHQ offre une formation de qualité à ses 11 000 diplômés. Les étudiants peuvent pratiquer au sein de l'un des 2 restaurants et de l'hôtel 4 étoiles de l'école.

→ ithq.qc.ca

TÉLUQ : des études universitaires à distance

La TÉLUQ est la première et la seule université totalement à distance au Québec. Depuis sa création en 1972, elle n'a pas cessé d'enrichir son offre qui comporte aujourd'hui plus de 400 cours et 75 programmes à tous les cycles d'études dans les principaux domaines du savoir. Ses programmes sont sanctionnés par un diplôme de l'Université du Québec. La TÉLUQ enregistre à ce jour près d'un million d'inscriptions à ses cours et programmes.

teluq.ca

Québec (Capitale-Nationale)

Avec plus de 4 000 professeurs et chargés de cours et pour 45 000 étudiants, dont 7 000 étudiants étrangers, **l'Université Laval à Québec** offre 500 programmes d'études répartis dans 17 facultés.

→ ulaval.ca

Sherbrooke (Estrie)

L'Université de Sherbrooke se classe au premier rang des universités canadiennes en ce qui concerne les redevances pour les innovations brevetées. Ses domaines de connaissance vont de la santé à l'environnement, en passant par la microélectronique, l'optique, les TIC et les micro-nanotechnologies.

→ usherbrooke.ca

L'Université Bishop's, fondée en 1843, est anglophone. Elle offre à ses 2 500 étudiants, elle offre à ses étudiants des cours de 25 personnes en moyenne, ce qui en fait l'un de ses atouts.

→ ubishops.ca

Saguenay (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) offre plus de 200 programmes d'études. L'Uqac comptre 6 500 étudiants de 50 nationalités différentes. Diverses ressources sont mises à la disposition des étudiants internationaux afin de les accueillir et de leur fournir un encadrement tout au long de leur séjour.

→ uqac.ca

Abitibi-Témiscamingue

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) offre des programmes de 1er, 2e et 3e cycles en éducation, en gestion, en santé, en génie, en mines et environnement, en foresterie, en création et nouveaux médias et en développement humain et social.

→ uqat.ca

Rimouski (Bas-Saint-Laurent)

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) brille notamment pour ses programmes de recherche sur les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité.

→ uqar.ca

Trois-Rivières (Mauricie)

Fondée en 1969, l'**Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)** est reconnue pour sa spécialisation dans les domaines de pointe (recherche en biologie végétale, en électronique industrielle, en neurosciences ou encore en médecine alternative).

→ uqtr.ca

Outaouais

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) est répartie sur deux campus à Gatineau et à Saint-Jérome. Son campus à l'avantage d'être situé aux portes de l'Ontario, tout près d'Ottawa. L'UQO offre plus d'une centaine d'options d'études au sein desquels évoluent près de 7 500 étudiants. Elle est reconnue, entre autres, pour ses recherches en sciences sociales, développement territorial, psychoéducation, cyberspsychologie.

→ uqo.ca

TRAVAILLER PENDANT OU APRÈS VOS ÉTUDES

Travailler sur le campus durant vos études

Les étudiants étrangers peuvent travailler sur leur campus s'ils étudient à temps plein dans un établissement postsecondaire public ou privé et s'ils ont un permis d'études valide.

Il s'agit d'une bonne option pour ceux qui souhaitent avoir un complément budgétaire, mais les emplois disponibles sont peu nombreux.

→ Consultez le site d'IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-sur-campus.html

Travailler hors campus durant vos études

Depuis le 1er juin 2014, il est possible pour les étudiants étrangers à temps complet, inscrits dans des établissements d'enseignement désignés (EED) de niveau postsecondaire ou à un programme de formation professionnelle de niveau secondaire, de travailler hors campus à temps partiel, et à temps complet pendant les congés prévus au calendrier scolaire, même s'ils ne sont pas titulaires

d'un permis de travail. Vous ne pourrez pas travailler plus de 20 heures par semaine durant les sessions.

→ Consultez le site d'IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html

Travailler temporairement au Québec après vos études : le permis de travail postdiplôme

Si vous obtenez votre diplôme d'études et si vous avez étudié au moins huit mois dans une université, un cégep public ou un collège privé subventionné ou suivi une formation professionnelle, vous pouvez, dans les 180 jours suivant son obtention, présenter une demande de permis de travail postdiplôme (PTPD) auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Il n'excédera pas la durée de vos études, avec un maximum de trois années : par exemple, si vous avez étudié pendant 12 mois, le permis postdiplôme ne devrait pas excéder 12 mois. Vous devez avoir un permis d'études valide au moment où vous demandez le permis de travail postdiplôme.

→ Consultez le site d'IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome.html

Il s'agit d'un permis de travail temporaire ouvert, qui pourra vous permettre a minima d'entamer le cumul de temps en emploi nécessaire pour bénéficier du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), si vous choisissez de poursuivre votre vie au Québec.

Vous établir durablement au Québec après vos études : le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - Personne diplômée du Québec

Si vous souhaitez devenir résident permanent du Canada, vous devez obtenir tout d'abord un certificat de sélection du Québec (CSQ), puis la résidence permanente auprès des autorités fédérales.

Il est possible, qu'ayant suivi des études au Québec et obtenu ou en voie d'obtenir un diplôme québécois, vous soyez admissible au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - Personne diplômée du Québec. Ce programme simplifié vous permet d'obtenir votre CSQ en six mois environ après réception de votre demande.

NOTE IMPORTANTE : les deux volets du PEQ ont connu une réforme majeure, entrée en vigueur le 22 juillet 2020. Si le PEQ reste une voie d'accès simplifiée pour accéder à la sélection

permanente au Québec, les candidats au volet étudiants du PEQ doiventt désormais eux aussi démontrer une expérience significative de travail après obtention de leur diplôme.

La durée de cette expérience varie selon le type de formation suivie par l'étudiant étranger, et selon le type de diplôme obtenu :

- pour un diplôme universitaire admissible, cette expérience sera de 12 mois dans un emploi qualifié à temps plein de catégorie 0, A ou B, au sens de la Classification nationale des professions (CNP) ;
- pour un diplôme d'études professionnelles, l'expérience sera de 18 mois, toujours dans un emploi à temps plein de catégorie 0, A, B ou C (CNP). Si l'emploi est de catégorie C, l'emploi devra être en lien avec le diplôme obtenu.

Dans tous les cas, le demandeur devra être en emploi au moment de présenter sa demande.

Pour en savoir plus sur ce programme et les critères d'octroi, consultez le site du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) :

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/index.html

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/JeResteAuQuebec

BON À SAVOIR

Il est possible de rattacher un époux ou un conjoint de fait accompagnant à un permis de travail postdiplôme, et lui faire bénéficier ainsi d'un permis de travail ouvert d'une durée équivalente au PTPD. Mais attention, si ce rattachement se fait de plein droit, il est soumis à une condition qui se révèle souvent très contraignante pour des étudiants à peine diplômés. En effet, le demandeur principal doit démontrer qu'il occupe un emploi salarié à temps plein. Il dispose en cela de deux options :

- au moment de présenter sa demande, sur la base d'une promesse d'embauche d'une entreprise québécoise, ou
- après réception de son PTPD, sur la base de 3 bulletins de paie.

5. CHOISIR VOTRE RÉGION D'INSTALLATION

Si la plupart des immigrants arrivant au Québec s'installent à Montréal, certains sont attirés par d'autres régions offrant une qualité de vie très agréable et la possibilité, dans bon nombre de secteurs d'activité, de s'insérer sur le marché du travail plus facilement qu'à Montréal.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), depuis plusieurs années, souhaite stimuler la régionalisation de l'immigration. Des plans d'action, en lien avec des organismes locaux, visent à faciliter l'accueil, l'intégration et l'accès à l'emploi des nouveaux arrivants. N'hésitez pas à considérer sérieusement la possibilité de vous établir en région : l'avenir de l'immigration au Québec se tient là.

Les régions du Québec ont de nombreux atouts pour qui a mûrement pensé son immigration. Les villes du Québec offrent des occasions uniques d'emploi, des études spécialisées et des opportunités d'investissement intéressantes. Généralement, le Québec est riche d'une excellente qualité de vie, d'un coût de la vie abordable ainsi que de loisirs nombreux et variés. Acheter ou construire une maison en région revient bien souvent à débourser la somme nécessaire à l'achat d'un simple studio dans les grandes métropoles du monde. Une habitation, ou une ferme, avec des vastes terres autour, reste dans le domaine du raisonnable. Compétitives entre elles, les régions ont créé depuis quelques années des pôles d'excellence ainsi que des plans stratégiques de développement qui méritent qu'on s'y attarde, surtout lors d'une démarche d'immigration.

Accueil et soutien aux femmes immigrantes

À MONTRÉAL

Assistance aux femmes : intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

assistanceauxfemmes.ca

Centre communautaire des femmes sud-asiatiques : services d'accueil et d'intégration pour des femmes immigrantes d'origine sud-asiatique.

sawcc-ccfsa.ca

Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI) : accompagnement de l'intégration des jeunes femmes immigrantes à la société québécoise.

cejfi.org

Centre des femmes de Montréal : services en plusieurs langues pour accompagner l'intégration et l'employabilité des femmes immigrantes.

centredesfemmesdemtl.org

Collectif des femmes immigrantes du Québec : promotion et accompagnement dans les démarches d'autonomie financière et personnelle.

cfiq.ca

Femmes du monde à Côte-des-Neiges : accueil, écoute et informations aux femmes du quartier de Côte-des-Neiges.

femmesdumondecdn.org

Maison d'Athéna : services en plusieurs langues d'hébergement d'urgence aux femmes victimes de violence familiale et leurs enfants.

shieldofathena.com

Y des femmes de Montréal : programmes visant à l'autonomie et au développement personnel et professionnel des femmes. Offre également des services d'hébergement ouverts au public dont les recettes aident à financer les projets de l'organisme.

ydesfemmesmtl.org

EN RÉGION

Centre pour femmes immigrantes de Sherbrooke : accompagnement pour sortir de l'isolement des femmes immigrantes et les aider par des services gratuits. 942, rue Belvédère Sud, Sherbrooke, J1H 4C3. Tél. 819 822-2259.

Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) : accompagnement pour une meilleure intégration des femmes immigrantes.
afio.ca

Centre international des femmes (CIFQ) (Québec) : accès aux soins de santé et aux services sociaux pour les femmes immigrantes.
cifqfemmes.qc.ca

Maison pour femmes immigrantes : pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.
maisonpourfemmesimmigrantes.com

Les personnes immigrantes qui résident dans la région métropolitaine de Montréal ou à l'étranger souhaitant s'installer en région peuvent bénéficier des services d'accueil et d'établissement gratuits (informations et accompagnement) auprès de trois organismes partenaires du ministère à Montréal ayant pour mandat l'aide à la régionalisation : Collectif, Promotion-Intégration-Société nouvelle (PROMIS), et Accueil liaison pour arrivants (ALPA).

Une installation bien préparée vous aidera à prendre plus vite vos repères et à effectuer les bonnes démarches administratives. Lorsque vous arriverez dans votre ville d'établissement, adressez-vous aux services municipaux qui, bien souvent, offrent des services d'accueil aux nouveaux arrivants. Dans tous les cas, consultez les sites internet des villes.

Pour pousser plus loin vos connaissances des régions du Québec, le portail des régions administratives vous sera d'une grande utilité. Vous y découvrirez des portraits régionaux, des actualités gouvernementales régionales, les politiques de développement afférentes, des points sur les services en région, etc. Vous pourrez

également consulter le Plan d'action en vitalité et en occupation des territoires 2018-2020.

→ quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-occupation-vitalite-territoires-2018-2020

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- **Population :** 147 897 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 65 143 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,43 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 63,6 %
- **Taux de chômage :** 3,4 %
- **Principales villes :** La Sarre, Amos, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Malartic.

Immense région boisée aux nombreux lacs, peu peuplée et riche en ressources naturelles, l'Abitibi-Témiscamingue est une région riche en or, ce qui fait de cette industrie un pilier de l'économie régionale. L'économie s'est beaucoup développée autour de l'exploitation et de la transformation des minerais et du bois, mais actuellement la région ne ménage pas ses efforts pour associer ce secteur à des centres de recherche. Elle mise également sur

Place aux jeunes en région

Vous souhaitez vous établir en région plutôt que dans un grand centre urbain ? Vous êtes âgé entre 18 et 35 ans et possédez un permis de travail valide ? Le programme Place aux jeunes en région (PAJR) est fait pour vous ! Le réseau de PAJR peut vous aider à trouver la région qui vous convient et à rencontrer des employeurs et divers intervenants locaux au cours de séjours exploratoires, tout en vous accompagnant à distance dans vos démarches d'établissement. Le site internet de PAJR présente une mine d'informations indispensables pour vos recherches : portrait socio-économique des régions, offres d'emploi, ressources en entrepreneuriat et plus encore ! Veuillez noter que la possession d'un permis de conduire, ainsi que d'une voiture pourrait constituer un atout pour votre établissement dans certaines régions.

placeauxjeunes.qc.ca

les services de santé, d'éducation, de transports pour répondre au plus près aux besoins de ses habitants. Si le secteur primaire autour de la mine, la forêt et l'agriculture constitue la structure économique historique de l'Abitibi-Témiscamingue, l'expansion du secteur tertiaire offre de belles perspectives en termes d'emplois à pourvoir dans les années à venir.

L'Abitibi-Témiscamingue constitue le cœur de la nation algonquine. Sept des onze communautés algonquines du Canada y sont installées.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) se répartit sur les trois campus de Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos. L'UQAT a développé une antenne du campus dédiée aux Premières Nations avec un enseignement sur mesure.

Principaux secteurs d'activités

Extraction minière ; Commerce de détail ; Soins de santé : Construction ; Transformation des matières premières ; Agriculture et élevage bovin ; Foresterie.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Les cinq Carrefours jeunesse-emploi offrent des services pour favoriser l'installation durable et la rétention à long terme des personnes immigrantes s'établissant dans la région (conseils sur la vie quotidienne, soutien dans les démarches administratives, informations sur l'insertion au marché du travail) :

- → Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est (Rouyn-Noranda, Senneterre et Val-d'Or) : cjeae.qc.ca
- → Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-ouest (La Sarre) : cjeao.qc.ca
- → Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue (Ville-Marie) : cjet.qc.ca
- → Plus d'informations : cjeat.com

On retrouve également le Mouvement de la relève d'Amos-région (Amos), qui offre plusieurs services aux personnes immigrantes tels que : soutien dans recherche d'emploi; soutien administratif; découverte d'Abitibi et activités sociales.

→ mrar.qc.ca/fr/index.cfm

Autre ressources utiles pour les nouveaux arrivants.

→ Expériene Québec - La région Abitibi-Témiscamingue : experiencequebecat.ca

→ Portail Abitibi-Témiscamingue : abitibi-temiscamingue.org

→ Tourisme Abitibi-Témiscamingue : tourisme-abitibi-temiscamingue.org

BAS-SAINT-LAURENT

- **Population :** 197 987 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 22 185 km²
- **Salaire horaire moyen :** 25,71 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 51,6 %
- **Taux de chômage :** 4,7 %
- **Principales villes :** Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup, La Pocatière.

De La Pocatière aux Méchins, le Bas-Saint-Laurent s'étend le long du fleuve Saint-Laurent. Ouvert sur le monde, il propose un mariage entre les commodités urbaines et l'environnement sain caractéristique de la campagne.

À ce jour, de nombreux travailleurs, professionnels et gens d'affaires ont choisi le Bas-Saint-Laurent pour y travailler et y vivre à temps plein. Région diversifiée, son développement s'appuie en grande partie sur l'innovation et les emplois qu'elle offre sont souvent synonymes d'initiative et de créativité. Le secteur maritime, l'éco-construction, la tourbe et les technologies environnementales ne sont que quelques domaines porteurs et en plein développement.

Sa vie culturelle est riche, dynamique et variée. Arts visuels, musique, cinéma, théâtre, littérature, patrimoine sont très présents sur le territoire. Aussi, une relève se fait de plus en plus sentir dans les arts et la culture.

Rimouski déborde d'animation avec ses quelque 15 000 étudiants chaque année dans les divers établissements d'enseignement, dont l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Principaux secteurs d'activité

Agriculture et forêt ; Industries manufacturières : aliments, produits en bois, papier ; Technologies agro-environnementales ;

Écoconstruction ; Éolien ; Biotechnologies marines ; Technologies de l'information ; Écotourisme, Soins de santé.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Accueil et Intégration B.S.L (Rimouski) : depuis 1991, facilite l'arrivée et l'intégration dans la région des immigrants ; travaille à la promotion de l'immigration.

→ aibsl.org

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

On notera particulièrement, le CJE Mitis, à Mont-Joli, qui offre un Service d'accueil aux nouveaux arrivants.

→ cjemitis.ca

Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (volet Immigration) : depuis 2003, travaille de façon proactive au développement de l'immigration (accueil et intégration, aide à la recherche d'emploi, services aux entreprises pour l'embauche de travailleurs étrangers et la gestion de la diversité culturelle).

→ riviereduloup.ca

Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) : offre une gamme de services visant à favoriser l'installation et la rétention des nouveaux arrivants en Matanie. Il accompagne également les entreprises qui souhaitent recruter et maintenir à leur emploi du personnel issu de l'immigration ou originaire d'autres régions du Québec. Enfin, il supporte les étudiants internationaux dans leur intégration à Matane ainsi que leurs éventuels projets d'immigration post-diplôme.

→ sanamatanie.org

Projektion 16-35 (Kamouraska) : Promoteur de Place aux jeunes au Kamouraska depuis 1991, puis porteur des services du Carrefour jeunesse-emploi dans la MRC dès 1996, l'ancien Action-Travail Kamouraska est fort de plusieurs décennies d'expertise dans

l'accompagnement des jeunes de 16 à 35 ans dans leur pleine réalisation personnelle, sociale et professionnelle.

→ projektion16-35.ca

Service Accès-Emploi (Le Témiscouata et Les Basques) : offre des services en employabilité pour aider une clientèle adulte à intégrer le marché de l'emploi. Parmi les particularités de cet organisme, outre une gamme de services aux entreprises, on note des volets spécifiques dédiés aux personnes qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences (Projet Livr'Avenir), à celles de 50 ans et plus (Action-Travail 55), et bien sûr aux personnes immigrantes, en soutien à leur intégration dans la région.

→ accesemploi.org

LIENS UTILES

→ Tourisme Bas-Saint-Laurent : bassaintlaurent.ca

→ La Vitrine du Bas-Saint-Laurent : bas-saint-laurent.org

CAPITALE-NATIONALE

- **Population :** 757 065 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 18 643 km²
- **Salaire horaire moyen :** 29,21 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 59,3 %
- **Taux de chômage :** 5,4 %
- **Principales villes :** Québec, Baie-Saint-Paul, La Malbaie.

La région de la Capitale-Nationale se caractérise par son économie prospère, son entrepreneuriat en expansion et sa vie culturelle dynamique. Siège du gouvernement du Québec, la présence de fonctionnaires garantit aussi à la ville une excellente stabilité économique. La diversité de ses secteurs d'activités, ses services d'éducation et de santé, ses loyers accessibles, rendent la région très compétitive et nombre d'immigrants la préfère à Montréal.

UNE QUALITÉ DE VIE ENVIABLE

Pour la qualité de ses services scolaires et de santé, des activités culturelles et récréotouristiques, la ville de Québec a obtenu plusieurs distinctions au palmarès « American Cities of the Future 2015-2016 » du magazine britannique fDi, une publication du groupe The Financial Times. Elle s'est vue classée dans le Top 10

Travailler, étudier, entreprendre : la ville de Québec regorge de possibilités !

Avec un taux de chômage extrêmement bas et le plus haut taux d'emploi au Canada, la ville de Québec vous attend !

- Population francophone, accueillante et inclusive ;
- Environnement dynamique et innovant ;
- Conciliation travail/famille
- Ville sécuritaire ;
- Qualité de vie exceptionnelle ;
- Écoles et universités réputées ;
- Proximité de grands espaces naturels ;
- Services de santé et accès à l'éducation* gratuits ;
- Et plus encore !

Découvrez tout ce que Québec a à vous offrir sur

QUÉBECENTÊTE.com

et surtout, voyez ce que notre équipe peut faire pour vous aider à réaliser votre projet, depuis ses tout débuts jusqu'à votre arrivée au Canada !

Restez informé !

Une initiative de

QUÉBEC INTERNATIONAL
Développement économique

* 5,1 % en juin 2021. Source : Statistique Canada
* Jusqu'au secondaire

des catégories « Général - Ville moyenne du futur », « Facilité à démarrer ou reprendre une entreprise », « Meilleures stratégies de promotion et d'attraction d'investissements étrangers ».

D'un point de vue économique et sécuritaire, Québec a tous les avantages d'une capitale sans forcément en avoir tous les défauts. La présence des ministères aidant, la ville de Québec peut se prévaloir d'un taux de criminalité nettement inférieur à celui enregistré dans les grandes villes canadiennes, Montréal comprise. La ville de Québec affiche également des loyers raisonnables et un coût de la vie moins élevé qu'à Montréal.

ÉCONOMIE STABLE ET EN PLEINE EXPANSION

Deuxième ville de la province en termes d'habitants, l'agglomération de Québec rime avec expansion économique, innovation, performance et créativité. Citadelle résolument tournée vers l'industrie des services, Québec a cependant négocié avec brio le tournant des nouvelles technologies. Main dans la main avec plusieurs centres de recherches réputés, des pôles de compétitivité ont ainsi pu grandir dans l'agglomération ces dernières années. Les sciences biomédicales, l'optique photonique, le laser, la robotique, le bioalimentaire et les technologies de l'environnement sont ainsi à l'honneur.

RECHERCHE ET CRÉATION

L'Université Laval à Québec compte près de 45 000 étudiants et est classée parmi les 10 plus grandes universités de recherche au Canada. Sa vraie plus-value réside dans sa capacité à allier savoir et pratique, pour rendre toujours plus performante sa population étudiante. L'Université Laval est reconnue pour ses recherches en neurosciences, en optique, photonique et laser, en géomatique, en génomique, en environnement, en études anciennes, etc.

→ ulaval.ca

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

Premier parc technologique du Canada créé en 1988, le Parc technologique du Québec métropolitain regroupe une communauté d'affaires d'une centaine d'entreprises et centres de recherche qui emploient près de 5 200 travailleurs œuvrant dans les secteurs de la haute technologie et des sciences de la vie. Le Parc Techno met à l'honneur les talents, l'innovation et le développement durable. La zone d'échanges entre les travailleurs y est particulièrement stimulante.

→ parctechno.com

INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS COMME PRIORITÉ

La ville de Québec a adopté un plan stratégique de développement de l'immigration depuis 2004 et s'est dotée, en 2010, d'une politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes. Afin de faciliter l'arrivée, l'installation et l'intégration des immigrants, la municipalité a ainsi créé un service pour les nouveaux arrivants coordonné par le Commissariat aux relations internationales de la Ville de Québec. Soucieuse d'accueillir au mieux cette nouvelle population, elle ne ménage pas ses efforts en matière de services. Elle offre notamment des sessions d'accueil aux immigrants francophones ou qui suivent des cours de francisation, ainsi qu'aux travailleurs temporaires en entreprises. Elle propose aussi des visites guidées de plusieurs arrondissements.

Principaux secteurs d'activités

Industrie manufacturière : bâtiment vert et intelligent ; Alimentation santé ; Assurances et services financiers ; Technologies de l'environnement ; Sciences de la vie ; Technologies appliquées ; Tourisme.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Centre multiethnique de Québec : depuis 1960, offre des services d'accueil et d'intégration aux immigrants et réfugiés (informations, conférences, activités interculturelles, aide à la recherche de logement, organisation de la vie quotidienne, etc.).

→ centremultiethnique.com

Centre R.I.R.E. 2000 (Limoilou) : depuis 1996, propose un accompagnement des immigrants dans leur intégration socioprofessionnelle (aide à la préparation aux examens pour accéder à l'Ordre des ingénieurs du Québec, des informations sur les métiers et professions réglementés, des ateliers d'employabilité, des cours d'informatique, de comptabilité et de langues, une préparation à l'examen théorique pour le permis de conduire, des programmes d'aide à l'emploi et au stage pour les jeunes, etc.).

→ r2000.qc.ca

Groupe Intégration Travail (GIT) - Services-conseils en emploi : offre des services d'encadrement en petit groupe pour effectuer sa recherche d'emploi (conseils sur les techniques de recherche, le CV, l'entrevue d'embauche, soutien, répertoire d'entreprises, mise à disposition logistique, etc.).

→ git.qc.ca

Mieux-être des immigrants (MEI) (Sainte-Foy) : a pour objectif de soutenir les immigrants afin d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne et ainsi faciliter leur intégration (services psychosociaux, interventions individuelles, de couple ou en famille, soutien scolaire, dépannage alimentaire, francisation, activités socioculturelles, etc.).

→ meiquebec.org

Option-Travail : offre gratuitement des services personnalisés en développement de carrière à toutes clientèles visant l'épanouissement professionnel de chacun. Une formation gratuite est également offerte aux nouveaux arrivants afin de bien s'adapter à la culture professionnelle du Québec.

→ optiontravail.com/Option-travail-emploi.shtml

Québec International : Agence de développement économique offrant une gamme complète de services d'aide aux entreprises de la région métropolitaine de Québec afin de leur permettre d'atteindre une position compétitive sur les marchés internationaux.

→ quebecinternational.ca

Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (SAAI) (Québec) : propose des services de soutien et d'adaptation au nouveau milieu de vie (jumelage interculturel, cuisine collective, accompagnement dans le réseau santé, assermentation de documents, cours de français, etc.).

→ saaiquebec.com

Québec en tête : des offres d'emploi et des conseils en un clic

Le site Québec en tête est un portail unique de référencement pour travailler, vivre, entreprendre ou étudier dans la région de Québec. Piloté par Québec International, il vise à soutenir les entreprises qui recrutent hors Québec et les travailleurs étrangers souhaitant s'établir dans la région. Le site internet met à disposition pendant toute l'année de nouvelles offres d'emploi pour lesquelles vous pouvez postuler. Un espace conseil interactif vous permet de poser des questions à des experts. De plus, vous pourriez visiter le blogue, Expats au coeur du Québec, pour découvrir des anecdotes racontées par des travailleurs aux origines diverses et habitant à Québec. Un incontournable pour les personnes souhaitant s'établir à Québec !

quebecentete.com

Service d'orientation et d'intégration des immigrants (SOIT) : offre des activités de recherche d'emploi personnalisées (CV, information sur le marché du travail, réseautage, préparation aux entrevues, orientation professionnelle, mentorat, maintien en emploi etc.). Dépôt du CV et offres d'emploi sur le site web.

→ soit.quebec

VEQ
Voice of English-speaking Québec
À la recherche de services en anglais?
Nous sommes là pour vous aider à vous épanouir et à profiter de la vie dans la grande région de Québec
1270, chemin Sainte-Foy, Suite 2141
Québec (Québec) G1S 2M4
418 683-2366
www.veq.ca / info@veq.ca

Ville de Québec : le site internet consacre des rubriques spécifiques visant à informer les nouveaux arrivants des caractéristiques de la ville (coût de la vie, économie, marché du travail, services municipaux, etc.), des démarches à effectuer pourse loger et trouver un emploi, des organismes, associations et institutions de la ville de Québec offrant différents services aux immigrants.

→ ville.quebec.qc.ca/citoyens/immigrants/index.aspx

CHARLEVOIX

Services de Main-d'œuvre l'Appui (La Malbaie, Baie-Saint-Paul et Beaupré) : (La Malbaie, Baie-Saint-Paul et Côte-de-Beaupré) : offrent aux jeunes et aux personnes immigrantes résidantes de Charlevoix et à celles qui souhaitent venir s'établir dans la région un service d'aide à l'emploi complet afin de faciliter leur intégration sociale et professionnelle (soutien à la recherche d'emploi, orientation scolaire et professionnelle, intégration et maintien en emploi, service d'accueil des nouveaux arrivants, etc.).

Également, a été mis en place au sein des Services de main-d'œuvre l'Appui, un Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) Charlevoix–Côte-de-Beaupré, qui permet aux nouveaux arrivants d'explorer les opportunités de vie aux alentours de la ville de Québec, de l'Île-d'Orléans à Baie-Sainte-Catherine. Nous mentionnerons la présence de ressources locales pour la mise en place de

Comités d'accueil des nouveaux arrivants (CANA), couvrant les MRC de Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

→ cje-appui.qc.ca

PORTNEUF

Accès-Travail Portneuf : Aide à la recherche d'emploi, accompagnement spécialisé, réseautage et mentorat et suivi en entreprise pour les immigrants.

→ accestravailportneuf.com

LIENS UTILES

→ Municipalité régionale et comté (MRC) de Portneuf : portneuf.ca/choisir-portneuf

→ Office de tourisme de Québec et sa région : quebec-cite.com/fr

→ Tourisme Charlevoix : tourisme-charlevoix.com

→ Service de soutien à l'intégration des immigrants de la région de Québec : services-immigrant-quebec.com

→ VISE Charlevoix : visecharlevoix.com

CENTRE-DU-QUÉBEC

- **Population :** 251 671 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 6 921 km²
- **Salaire horaire moyen :** 25,35 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 60,8 %
- **Taux de chômage :** 5,2 %
- **Principales villes :** Victoriaville, Drummondville, Bécancour.

La position géographique du Centre-du-Québec, à proximité de Québec, Montréal et de la frontière américaine, fait de cette région un carrefour incontournable, elle qui se situe au centre des principaux axes routiers. Les activités entrepreneuriales y sont très développées, notamment par la présence d'incubateurs industriels qui contribuent au démarrage de nouvelles entreprises.

Sa structure industrielle s'est beaucoup diversifiée depuis deux décennies, grâce notamment à l'expansion des secteurs des produits métalliques, de la machinerie, du papier et du transport. L'agriculture représente aussi l'un des secteurs d'activités les plus développés avec une diversité des cultures et de l'élevage, une production laitière importante ainsi qu'un savoir-faire en transformation alimentaire.

CHOISIR

DRUMMONDVILLE

MON EMPLOI,
MA QUALITÉ DE VIE

Centre-du-Québec

IL Y A UN EMPLOI POUR VOUS À DRUMMONDVILLE !

Ici, on compte 106 000 citoyens heureux qui, chaque jour, profitent de la **qualité de vie unique** qui leur est offerte.

1 CITOYEN SUR 2 HABITE À
MOINS DE 5 KM
DE SON LIEU DE TRAVAIL

8 MIN 15 MIN 60 MIN

À 90 MINUTES DE 70 % DE LA POPULATION

- 100 KM DE MONTRÉAL
- 150 KM DE QUÉBEC
- 100 KM DES ÉTATS-UNIS

135 PARCS
près de **100** km
de réseau cyclable

UNE VASTE GAMME DE SERVICES FAVORISANT L'ACCUEIL ET L'INSTALLATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

DRUMMONDVILLE UN CHOIX JUDICIEUX!

Contactez-nous et découvrez la liste des emplois disponibles!

Cherche un emploi

CHOISIRDRUMMOND.COM

facebook.com/sdedrummondville

SDED
Société de développement économique de Drummondville

Principaux secteurs d'activités

Industrie manufacturière; Agriculture et élevage (production laitière); Transformation alimentaire; Équipements de transport; Textiles techniques; Tourisme; Développement durable.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Accès Travail (Victoriaville et Drummondville): offre plusieurs programmes et services spécialisés afin d'atteindre ses objectifs professionnels tels que l'aide à la recherche d'emploi, la gestion de carrière, des stages en entreprise, etc. Les services de Drummondville proposent des services spécifiques pour les immigrants de moins de 30 ans.

→ accestravail.com

Carrefour jeunesse-emploi du comté de Nicolet-Bécancour: a pour mandat l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants (recherche d'emploi, entrepreneuriat, accompagnement en entrevue et pour des visites exploratoires, etc.).

→ cjenicbec.org

Comité d'accueil international des Bois-Francs (Victoriaville): met à la disposition des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes (recherche de logement, inscription scolaire, interprétariat, etc.).

→ caibf.ca

Intro Drummondville - Équipe d'intégration des nouveaux arrivants: a pour mandat l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants par le biais d'activités autour des relations interculturelles, d'accompagnement des entreprises et des nouveaux arrivants en matière de diversité culturelle en emploi, de cours de langues, d'interprétariat, de clinique d'impôts et de jumelage, entre autres.

→ introdrummondville.ca

Société de développement économique de Drummondville : offre un réseau d'experts en attraction de talents pour l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement de main-d'œuvre à l'international (démarches d'immigration, missions de recrutement, etc.). Un service personnalisé est également offert aux travailleurs recrutés (permis de travail, démarches pour l'installation, activités d'intégration, etc.).

→ sded.ca

→ choisirdrummond.com

LIEN UTILE

→ Tourisme Centre-du-Québec : tourismecentreduquebec.com

CHAUDIÈRE-APPALACHES

- **Population :** 432 782 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 15 074 km²
- **Salaire horaire moyen :** 26,93 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 61,5 %
- **Taux de chômage :** 3,8 %
- **Principales villes :** Lévis, Saint-Georges, Thetford Mines, Sainte-Marie, Montmagny.

La région de la Chaudière-Appalaches, située en face de la région de Québec, s'étend entre le fleuve Saint-Laurent et la chaîne de montagnes des Appalaches. Elle a également une frontière avec le Maine (États-Unis). Les régions de Lévis et de la Beauce en sont le cœur économique avec un maillage de PME très élevé. Chaudière-Appalaches est une région dynamique aux riches ressources naturelles : l'industrie forestière et le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire y sont prospères. Le secteur manufacturier, porté par les PME, est diversifié autour du bois, du textile, de l'alimentation, des produits métalliques et du plastique. Quant au tourisme, il ne cesse de se développer. Le secteur tertiaire offre le plus d'emplois en commerce de détail, de services de santé, d'hébergement et de restauration. Les secteurs de la finance et de l'assurance y sont historiquement implantés.

Principaux secteurs d'activités

Agriculture et agroalimentaire ; Matériaux composites et en plastique, textiles techniques ; Industrie manufacturière : aliments, produits en bois, produits métalliques, meubles et produits connexes ; Valorisation du bois dans l'habitat ; Tourisme.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord (Saint-Joseph-de-Beauce et Sainte-Marie) : Le CJEBN offre une gamme complète de services d'accompagnement sur des sujets comme l'orientation professionnelle, en recherche d'emploi et en immigration et soutien à l'installation en Beauce-Nord (premières démarches, activités interculturelles, parrainage, services aux enfants, etc.).

→ cjebn.com

Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud : est un service d'accueil et d'accompagnement des immigrants dans la recherche d´emploi et de logements ; le jumelage-parrainage ; le réseautage ; l'aide dans les démarches légales et administratives liées à l´installation.

→ cjebeauce-sud.com

Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière : a pour mandat d'offrir des services visant à favoriser l'intégration sociale et économique de nouvelles populations, en offrant un support à la recherche d'emploi et de logement, au réseautage, à la découverte du milieu.

→ cjelotbiniere.qc.ca

Carrefour Jeunesse Emploi de Montmagny : vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes âgés entre 16 et 35 ans.

→ cjemontmagny.com

Alpha Bellechasse : à travers son service Liaison Immigration Bellechasse, est l'organisme mandaté par le MIFI pour accompagner les nouveaux arrivants dans leur intégration sociale et professionnelle, en particulier via l'alphabétisation et la francisation des immigrants.

→ alphabellechasse.org

Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet : offre des services de soutien pour l'insertion en emploi des immigrants de la MRC.

→ cjelislet.qc.ca

Intégration communautaire des immigrants (ICI) (Thetford Mines) : fondé en 2003, se consacre au recrutement, à l'accueil, à l'intégration socioéconomique et à la rétention des familles immigrantes ; il a

7e plus grande
ville au Québec

VIVEZ
le courant
LÉVIS

courantlevis.com

développé une expertise unique dans le développement de la régionalisation de l'immigration et de la main-d'œuvre immigrante.

→ immigration-ici.ca

Le Tremplin : centre pour personnes immigrantes et leur famille (Lévis) : offre différents services favorisant l'intégration des personnes immigrantes et leur famille ; il tente de briser l'isolement vécu par celles-ci en offrant de l'accueil, de l'accompagnement, de la référence et des activités interculturelles.

→ letremplinlevis.org

LIEN UTILE

→ Tourisme Chaudière-Appalaches : chaudiereappalaches.com/fr

CÔTE-NORD

- **Population :** 90 529 hab
- **Superficie en terre ferme :** 236 664 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,77 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 59,8 %
- **Taux de chômage :** 4,4 %
- **Principales villes :** Baie-Comeau, Port-Cartier, Sept-Îles.

La région de la Côte-Nord est extrêmement vaste : seconde plus grande région du Québec, elle occupe à elle seule près du quart de la superficie du Québec. Elle est également peu peuplée : 90 000 habitants répartis dans 53 municipalités, dont certaines ne sont pas reliées au reste du Québec par voie terrestre, et réparties comme suit :

- 33 municipalités locales,
- 10 territoires non organisés, et
- 10 réserves autochtones.

Concentrée sur la bande côtière, la population de la région se compose majoritairement de francophones et de populations autochtones. Sept-Îles et Baie-Comeau sont les deux principaux pôles urbains et industriels qui profitent du développement économique et touristique.

De toutes les régions du Québec, la Côte-Nord est probablement celle qui offre le cadre de vie le plus simple, pour les amoureux de la mer ou de l'immensité des plaines enneigées.

Son économie repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles : les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, la transformation de l'aluminium, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques. À noter que 78 % de la production régionale est exportée hors du Québec.

Principaux secteurs d'activités

Industrie manufacturière : mines de fer, forêt ; Transformation : aluminium, hydroélectricité ; Sciences et technologies marines.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Centre Alpha-Lira de Sept-Îles : est un centre de services axé sur l'alphabétisation et la francisation pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

→ centrealphalira.org

Centre Emersion : offre des services favorisant l'intégration sur le marché de l'emploi et le développement de carrière, et soutient les personnes des communautés culturelles dans leur intégration sociale et professionnelle.

→ emersion.qc.ca

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire d la Côte-Nord. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIENS UTILES

→ Tourisme Côte-Nord : tourismecote-nord.com

→ Trouvez votre espace : trouvezvotreespace.com

→ Ville de Baie-Comeau : ville.baie-comeau.qc.ca

→ Ville de Sept-Îles : ville.sept-iles.qc.ca

ESTRIE

- **Population :** 333 704 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 10 197 km²
- **Salaire horaire moyen :** 26,26 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 57,9 %
- **Taux de chômage :** 5,4 %
- **Principales villes :** Sherbrooke, Coaticook, Magog, Lac-Mégantic.

Les Cantons de l'Est (devenus Estrie en 1946), dénomination utilisée aujourd'hui pour la région touristique, offrent un cadre de vie très agréable avec son relief de montagnes et de lacs, et ses maisons de style victorien. La proximité avec les États-Unis est sans conteste un atout dans le dynamisme économique de la région.

Le secteur de la production agricole et laitière y joue un rôle important. Une cinquantaine de centres de recherche spécialisés fournissent de plus, à la région, une solide expertise dans des branches comme l'outillage de précision, les technologies biomédicales et environnementales et la microélectronique.

Le système d'éducation est bien implanté en Estrie avec des écoles primaires et secondaires, des cégeps, des écoles de formation professionnelle et d'éducation pour adultes et deux universités : Bishop, de taille modeste avec environ 2 400 étudiants, et celle de Sherbrooke avec ses quelque 40 000 étudiants. La région compte un nombre d'anglophones non négligeable, qui représente plus de 20 000 résidents. En outre, la région compte 89 communauté de statut bilingue, principalement dans les MRC de Memphrémagog et du Haut-Saint-François.

SHERBROOKE : UNE VILLE AU COEUR DE L'ACCUEIL DES PERSONNES IMMIGRANTES

Entourée de lacs et de montagnes, Sherbrooke permet de retrouver à la fois les avantages de la ville et de la campagne ! C'est la troisième ville québécoise à accueillir le plus grand nombre de personnes immigrantes.

À Sherbrooke, le secteur tertiaire domine le marché du travail, suivi par le secteur secondaire et le secteur primaire. Les secteurs de la santé, de l'éducation et les autres services publics offrent les meilleures possibilités d'emploi ; viennent ensuite les secteurs de

la fabrication et de la construction. La cité possède également des compétences dans cinq secteurs d'activité distincts : les sciences de la vie ; les technologies propres ; la micro-nanotechnologies ; les technologies de l'information ; la fabrication de pointe. Elle offre de nombreux débouchés aux entrepreneurs.

→ ville.sherbrooke.qc.ca

SHERBROOKE INNOPOLE

Sherbrook Innopole est un organisme de développement économique qui offre aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, des services-conseils personnalisés et des solutions financières pour réaliser leur projet. En outre, il œuvre à la rétention des étudiants internationaux à travers son projet « J'adopte l'Estrie », développé en partenariat avec le MIFI.

→ sherbrooke-innopole.org

Principaux secteurs d'activités

Agriculture et production laitière ; Industrie manufacturière : mines (amiante et magnésium), textile ; Transformation du caoutchouc, bois et papier ; Microélectronique de pointe, outillage de précision, informatique ; Biomédical ; Bio-industries environnementales.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) (Sherbrooke) : offre des services conseils pour mieux gérer la diversité culturelle ; soutient l'intégration socio-économique et culturelle des personnes issues de l'immigration ; organise des activités sociales qui rapprochent les gens de différentes cultures et valorisent leur potentiel.

→ aide.org

Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE) (Sherbrooke) : depuis 1994, assume le rôle d'interface entre les immigrants, les intervenants socio-économiques et la communauté d'accueil ; favorise la rétention et l'intégration des immigrants en Estrie et le développement de relations harmonieuses durables au sein de la communauté estrienne.

→ fccestrie.ca

Pro-Gestion Estrie (PGE) (Sherbrooke) : depuis 1983, fait la promotion de l'entrepreneuriat, appuie le démarrage et le développement d'entreprises, et soutient des habiletés en matière d'administration, de gestion et de technologies de l'information (soutien aux projets d'affaires des immigrants, informations sur les services dans la région, les ressources et organismes susceptibles d'aider

Des informations pour les nouveaux Sherbrookois

La Ville de Sherbrooke met à disposition une trousse d'information pour les nouveaux arrivants à Sherbrooke offrant une foule d'informations, de références et d'hyperliens visant non seulement à faciliter l'accueil, l'installation et l'intégration des nouveaux Sherbrookois, mais aussi à faire valoir les nombreux avantages et attraits de la ville.

sherbrooke.ca/fr/services-a-la-population/immigrer-et-vivre-a-sherbrooke

les immigrants, formation pour comprendre le marché du travail et les valeurs de la société québécoise, etc.).

→ progestion.qc.ca

Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE) : propose de l'aide aux familles immigrantes et réfugiées en difficultés pour mieux s'insérer dans le tissu social et professionnel en Estrie (ateliers parents-enfants, aide aux devoirs, relation famille-école, conseils familiaux, etc.).

→ safrie.org

Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) (Sherbrooke) : depuis 1954, offre de l'information et de l'accompagnement aux nouveaux arrivants dans le but de leur donner la possibilité d'avoir une meilleure intégration dans leur nouvel environnement.

→ sanc-sherbrooke.ca

Carrefours jeunesse-emploi de l'Estrie : nombreux services offerts aux jeunes de 16 à 35 ans dans leur intégration socioprofessionnelle dans la région (bénévolat, emploi, orientation, formation, etc.).

→ Sherbrooke : cje-sherbrooke.qc.ca

→ Memphrémagog : cjemm.com

→ Coaticook : cjecoaticook.com

→ Haut-Saint-François/East Angus : cjehsf.qc.ca/le-cje/

Le Carrefour jeunesse-emploi du Granit/Lac-Mégantic est associé à **Intro-travail (Haut-Saint-François/East Angus)**, un service spécifique qui permet de proposer « un soutien structuré et une aide-conseil » en matière de recherche et de maintien en emploi.

→ https://www.introcje.ca

LIENS UTILES

→ Tourisme Cantons-de-l'Est : cantonsdelest.com

→ Destination Sherbrooke : destinationsherbrooke.com

GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- **Population :** 90 697 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 20 272 km²
- **Salaire horaire moyen :** 24,51 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 43 %
- **Taux de chômage :** 11,4 %
- **Principales villes :** Gaspé, Agglomération des Iles-de-la-Madeleine, Chandler, Saint-Anne-des-Monts.

Reconnue sur la scène internationale en tant que destination touristique de choix, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se démarque par la qualité de vie dont jouissent ses citoyens et par son environnement unique au charme maritime qui recèle de ressources naturelles qu'elle entend développer de façon durable. La péninsule gaspésienne concentre la majorité de la population. Territoire aux vastes étendues, entre mer et montagnes, la Gaspésie est un milieu de vie humain, sécuritaire, chaleureux, authentique et stimulant. Par le biais des activités d'accueil des nouveaux arrivants, les occasions sont multiples de rencontrer des gens de sa nouvelle communauté, qu'ils soient originaires de la région, du Québec ou d'ailleurs. Terre d'accueil des personnes immigrantes depuis toujours, la Gaspésie compte sur la présence de plus de 50 nationalités bien intégrées dans leur milieu. L'échelle humaine des villes et villages laisse à chacun le loisir de prendre sa place et d'influencer son environnement. Milieu insulaire situé en plein cœur du Golfe du Saint-Laurent, les Îles-de-la-Madeleine offrent quant à elles un cadre de vie unique, d'une beauté sans égale.

Quelques centaines d'offres d'emploi sont affichées chaque semaine et les possibilités de relève d'entreprises sont multiples! Les possibilités sont variées, allant d'emplois spécialisés à ceux nécessitant moins de qualifications. La structure de l'emploi de la région s'articule principalement autour des services, notamment en santé, services sociaux et enseignement; de l'éolien; de la pêche; de la forêt et du tourisme.

Principaux secteurs d'activités

Agriculture ; Pêche ; Exploitation forestière ; Éolien ; Transformation des produits marins ; Biotechnologies marines ; Tourisme santé-nature.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

La Gaspésie compte sur la présence d'une agente de recrutement régionale qui saura vous orienter vers les ressources les plus appropriées pour favoriser votre établissement avant votre arrivée dans la région.

De plus, un service d'accueil des nouveaux arrivants offrant un accueil personnalisé est en place dans chacune des 5 municipalités régionale de comté (MRC) de la Gaspésie. Selon vos besoins, ces services vous offrent :

- Accompagnement dans la recherche d'emploi, de logement et de ressources
- Accueil à l'arrivée et familiarisation avec la région
- Activités de découverte du milieu et de socialisation
- Orientation vers les services de francisation
- Orientation dans les démarches administratives d'immigration

Pour toute l'information sur les services disponibles, visitez le portail régional :

→ vivreengaspesie.com

POUR DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES SPÉCIFIQUES AUX IMMIGRANTS PAR TERRITOIRE DE MRC :

→ Avignon : mrcavignon.com, cjeavbo.org

→ Bonaventure : mrcbonaventure.com

→ Chandler : cjeoptionemploi.ca

→ Rocher-Percé : mrcrocherperce.qc.ca

→ Côte-de-Gaspé : cotedegaspe.ca

→ Haute-Gaspésie (Sainte-Anne-des-Monts) : hautegaspesie.com/fr

→ cjehautegaspesie.org

LIENS UTILES

→ Tourisme Gaspésie : tourisme-gaspesie.com

→ Tourisme Iles-de-la-Madeleine : tourismeilesdelamadeleine.com

LANAUDIÈRE

- **Population :** 524 683 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 12 308 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,62 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 61,1 %
- **Taux de chômage :** 4,8 %
- **Principales villes :** Repentigny, Joliette, Mascouche, Rawdon, Terrebonne.

Au nord du fleuve Saint-Laurent, la région de Lanaudière connaît, depuis quelques années, une urbanisation liée au prolongement urbain de Montréal et de Laval. La partie sud-ouest du territoire connaît une importante croissance démographique. Le sud de la région est constitué de vastes terres fertiles, propices à l'agriculture, le nord étant fortement boisé et ouvert aux activités récréotouristiques et à l'industrie du bois (78 % du territoire est utilisé par l'industrie du bois). Ses industries travaillent et prospèrent principalement dans les matériaux de construction, les meubles, le papier, le textile et le plastique. Par ailleurs, en tant que troisième région agricole du Québec, Lanaudière se distingue par l'importance de son secteur bioalimentaire. Les petites et moyennes entreprises sont nombreuses en Lanaudière. L'industrie manufacturière est l'un des secteurs économiques les plus développés de la région. Cette région est de plus en plus présente sur la scène internationale, notamment dans le domaine du tourisme individuel ou de groupe.

Principaux secteurs d'activités

Agro-alimentaire ; Bioproduits végétaux ; Industrie manufacturière : papier, bois, métaux, caoutchouc, matière en plastique ; Production de composants métalliques et de meubles ; Construction résidentielle et commerciale.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Action Famille Lavaltrie : accueille des familles et des enfants en organisant des rencontres, ateliers, activités de cuisine, etc. Un service de jumelage entre familles de Lavaltrie et familles immigrantes est disponible.

→ actionfamillelavaltrie.sitew.com

AMINATE (Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs) : offre un service d'accueil multiethnique et d'intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et ses environs.

→ aminate.qc.ca

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : offrent des services aux jeunes de 16 à 35 ans (placement en emploi/stage, accompagnement et suivi aux personnes immigrantes et aux entreprises, etc.

→ CJE d'Autray-Joliette (4 antennes) : carrefourjeunesseemploi.org

→ CJE des Moulins : cjemoulins.org

→ CJE L'assomption : cjela.qc.ca

→ CJE de Montcalm : cjemontcalm.qc.ca

Centre de services scolaire des Affluents (Repentigny) : fournit un service d'accueil, d'intégration et de francisation pour tous les élèves immigrants avec l'outil de travail Vire-Vent.

→ csaffluents.qc.ca

CRÉDIL (Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière) (Joliette) : a pour mandat l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants et des réfugiés et œuvre au rapprochement interculturel.

→ credil.qc.ca

Perspectives nouvelles (Joliette) : propose des services aux chercheurs d'emploi de la région Lanaudière aux personnes de 35 ans et plus, aux personnes immigrantes et aux minorités visibles. Plus spécifiquement, le Centre Lanaudière d'emploi pour femmes (CLEF) aide les femmes de Lanaudière à intégrer le marché du travail.

→ laclef-perspectives.com

Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de L'Assomption (SAFIMA, Repentigny) : vise à accueillir et à favoriser l'intégration et le développement des relations interculturelles.

→ safima.ca

LIENS UTILES

→ Région au travail : regionautravail.com

→ Répertoire Lanaudière : repertoirelanaudiere.qc.ca

→ Tourisme Lanaudière : lanaudiere.ca

LAURENTIDES

- **Population :** 631 592 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 20 548 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,90 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 60 %
- **Taux de chômage :** 6,3 %
- **Principales villes :** Mirabel, Mont-Tremblant, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse.

La région des Laurentides est riche de la diversité de ses industries, de l'abondance de ses ressources naturelles et de la solidité de son industrie touristique. La station de ski du Mont-Tremblant est une destination privilégiée. À moins de deux heures de Montréal, elle offre un cadre de vie alliant grands espaces et proximité des grands centres urbains. La région est reconnue pour être une destination de choix pour les Américains et un lieu de vie pour les personnes les plus aisées.

Les plus grandes compagnies y ont installé leurs entrepôts de déstockage, ouverts au public 7 jours sur 7, avec des prix inférieurs de 60 % au prix du marché. Reconnue pour ses emplois en haute technologie, la région compte aussi plus de 1 000 entreprises manufacturières établies dans les domaines du bois d'œuvre, des pâtes et papiers et des produits du plastique. À noter que le secteur de l'aéronautique est fortement développé dans les Laurentides, avec la présence de tous les acteurs majeurs de ce secteur au Québec et au Canada.

Dans les Laurentides, le secteur tertiaire domine la structure économique de la région. Dans l'ensemble, ces activités seront en hausse au cours des prochaines années et continueront d'être les chefs de file de la création d'emplois. La santé et les services professionnels, scientifiques et techniques continueront de croître à un rythme supérieur à la moyenne.

Principaux secteurs d'activités

Transformation du bois et de produits alimentaires ; Aéronautique ; Technologie du transport terrestre ; Récréotourisme et villégiature.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides pour l'immigration (ABL Immigration, Mirabel, Deux-Montagnes, Argenteuil et Thérèse-De Blainville) : un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser et soutenir une intégration interculturelle dans la région des Basses-Laurentides.

→ abl-immigration.org

Centre d'intégration en emploi dans la région des Laurentides (CIE) (Saint-Jérôme) : dispense des conseils en orientation, d'aide à la rédaction de CV, en recherche d'emploi effective, et dispose d'un service aux immigrants et aux entreprises en recherche de main-d'œuvre.

→ cielaurentides.com

Le Coffret (Centre d'orientation et de formation pour favoriser les relations ethniques) (Saint-Jérôme) : offre des activités de régionalisation de l'immigration, des activités de sensibilisation à la lutte contre la discrimination raciale, de l'aide à l'accueil, l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants, un club de jumelage, des cours de francisation.

→ lecoffret.ca

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : sont des organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire des Laurentides, notamment à Sainte-Agathe-des-Monts, à Saint-Sauveur, à Argenteuil ou encore à Mirabel. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIEN UTILE

→ Tourisme Laurentides : laurentides.com

LAVAL

- **Population :** 442 648 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 246 km²
- **Salaire horaire moyen :** 27,89 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 60,8 %
- **Taux de chômage :** 7,4 %

Troisième ville la plus peuplée du Québec, Laval est située sur la rive nord de la rivière des Prairies, en face de Montréal. Centre urbain important, Laval a su allier développement d'espaces verts, de centres commerciaux et de résidences. Les zones agricoles composent une partie importante du territoire.

Laval connaît une politique de développement urbain planifié, notamment avec le projet ÉvoluCité contribuant à développer une ville durable : habitat, environnement, accès en transports en commun. Depuis 2007, de nouvelles stations de métro la desservent et un prolongement de la ligne est annoncé pour les années à venir. Depuis 2011, l'Université de Montréal (UdeM) dispose d'un campus à Laval, spécialisé en santé, éducation et intervention psychosociale.

→ umontreal.ca/campus/laval/index.html

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE LAVAL

Fruit de la réunion des anciens Centre local de développement (CLD) et Laval Technopole, Développement économique de la Ville de Laval inscrit son action au cœur du territoire et des acteurs locaux. Ce bureau municipal propose un service sur mesure aux entrepreneurs pour leur implantation et leur plan d'affaires. Le service de la mobilité internationale favorise l'emploi de travailleurs immigrants déjà présents à Laval ou encore à l'étranger pour répondre aux besoins spécifiques et exigeants des employeurs.

→ lavaleconomique.com

Principaux secteurs d'activités

Industries manufacturières ; Production et transformation agroalimentaire ; Biotechnologie ; Sciences de l'information ; Laboratoires pharmaceutiques ; Services.

VOUS VOULEZ UN EMPLOI

QUI RÉPOND À VOS ATTENTES ?

INTER-CONNEXION LAVAL

PROPULSÉ PAR LA CCILAVAL

SCANNE-MOI

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Communiquez avec nous au 450 682-5255, poste 261

INTERCONNEXIONLAVAL.COM

Avec la participation financière de :

Québec

En collaboration avec :

PERSPECTIVE CARRIÈRE

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL) : depuis 1990, accueille, oriente et accompagne les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration (programme d'alternance formation emploi, soutien scolaire, francisation, etc.).

→ carrefourintercultures.com

Perspective Carrière : depuis 1989, offre des services-conseils en transition de carrière et recherche d'emploi (compréhension du marché du travail, club de recherche, rencontres individuelles avec un conseiller, ateliers de groupe, etc.).

→ perspectivecarriere.ca

LIENS UTILES

→ Tourisme Laval : tourismelaval.com

→ Ville de Laval : ville.laval.qc.ca

MAURICIE

- **Population :** 274 013 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 35 448 km²
- **Salaire horaire moyen :** 5,67 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 53,1 %
- **Taux de chômage :** 6,2 %
- **Principales villes :** Shawinigan, Trois-Rivières, La Tuque.

Région historique (Trois-Rivières est la 2e plus ancienne ville du Québec, fondée en 1634), située à mi-chemin entre Montréal et Québec, la région de la Mauricie est aussi bien dotée d'atouts naturels et touristiques qu'économiques. L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) donne à la ville un côté estudiantin plaisant.

Avec ses deux grands pôles de développement urbain, Trois-Rivières et Shawinigan, l'économie de la région est traditionnellement ancrée dans l'exploitation des ressources naturelles (forêt, pâtes et papiers, agriculture) et la production hydroélectrique.

La Mauricie est principalement une région de petites et moyennes entreprises (PME). Pour assurer une diversification économique, elle mise aussi sur le secteur énergétique, les technologies de transformation des métaux, l'hydrogène et les électrotechnologies,

les bioprocédés industriels et le meuble. Le tourisme connaît un bel essor autour du Parc national de la Mauricie, des réserves fauniques et des 17 000 lacs qui composent la région.

SHAWINIGAN : LA CITÉ DE L'ÉNERGIE

À une trentaine de kilomètres au nord de Trois-Rivières, la ville de Shawinigan est par excellence la « cité de l'énergie » avec le Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) et le Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE). La diversification de son économie la pousse à développer le matériel de transport, la transformation des métaux ainsi que l'électronique et les technologies de l'information et des communications.

→ shawinigan.ca

Principaux secteurs d'activités

Secteur manufacturier : industrie du bois, industrie des pâtes et papiers, métallurgie ; Meubles ; Énergie ; Hydrogène ; Transformation des métaux ; Tourisme.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) : depuis 40 ans, s'engage dans l'installation et l'intégration des personnes immigrantes dans les villes de Trois-Rivières et Shawinigan, dans le Haut Saint-Maurice et dans la MRC de Maskinongé.

→ sana3r.com
→ sanashawinigan.ca
→ mrc-maskinonge.qc.ca

Stratégie Carrière (Trois-Rivières) : depuis 1998, favorise l'intégration socioprofessionnelle des individus. Un service spécifique est offert aux immigrants : informations sur le marché du travail, aide à la recherche d'emploi et programme de familiarisation de la culture québécoise au travail.

→ strategiecarriere.com

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire de la Mauricie. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIENS UTILES

→ Corporation culturelle de Shawinigan : cultureshawinigan.ca
→ tourismemauricie.com

MONTÉRÉGIE

- **Population :** 1 603 232 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 11 112 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,10 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 60,9 %
- **Taux de chômage :** 5,7 %
- **Principales villes :** Belœil, Granby, Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy, Vaudreuil-Dorion.

La Montérégie possède tous les avantages des milieux urbains (écoles, hôpitaux, transports, etc.), auxquels s'adjoignent de grands espaces ruraux. Située à la périphérie de Montréal et s'étendant jusqu'à la

frontière des États-Unis, elle dispose d'un vaste réseau routier qui la relie aux grands centres industriels du Nord-Est américain. Elle joue ainsi un rôle de plaque tournante du fret entre le Québec et les États-Unis. Un faible taux de chômage et une importante croissance de l'emploi placent la région parmie les plus performantes du Québec - et la seconde plus peuplée, derrière Montréal. La région se démarque aussi par la présence de secteurs clés, notamment l'aérospatiale et l'aéronautique, ainsi que sur la diversité de son tissu agricole, agroalimentaire et bioalimentaire.

Riche de la diversité touristique que l'on y retrouve, culture, agriculture et patrimoine s'y entremêlent. Témoin d'un important pan de l'histoire, remplie des richesses de son terroir et fière de ses innovations, la Montérégie vous invite à de savoureuses découvertes. Mentionnons que la Montérégie est la deuxième destination des immigrants du Québec.

Principaux secteurs d'activités

Agroalimentaire ; Bioalimentaire et biotechnologie ; Technologies de matériel de transport et logistique ; Transformation des métaux ; Tourisme, loisirs.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Maison internationale de la Rive Sud (Brossard): depuis 1975, favorise l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées sur la Rive-Sud (accueil et aide à l'établissement, francisation, employabilité, assermentation, clinique d'impôts, etc.).

→ mirs.qc.ca

Carrefour Le Moutier (Longueuil) : depuis 1969, oriente les personnes immigrantes dans les démarches d'installation et d'intégration et offre un service de formation aux entreprises pour sensibiliser leur personnel à la réalité multiculturelle de la société québécoise.

→ carrefourmoutier.org

MONTÉRÉGIE EST

Espace Carrière : l'organisme accompagne, de façon individuelle et en groupe, les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes afin de favoriser leur adaptation au marché du travail maskoutain.

→ espacecarriere.org

Saint-Hyacinthe Technopole : a pour missions la promotion et le développement économique et touristique du territoire de la MRC des Maskoutains. Anciennement appelé Forum-2020, le service de développement de l'immigration de Saint-Hyacinthe Technopole oeuvre à l'attraction et à l'accompagnement des personnes immigrantes qui souhaitent s'installer dans la région.

→ st-hyacinthetechnopole.com

Maison de la Famille des Maskoutains (Saint-Hyacinthe) : propose un accompagnement des nouveaux arrivants au pays (installation, accessibilité des services offerts par la collectivité, etc.) et un programme d'intégration linguistique des immigrants (cours d'apprentissage rapide de la langue française).

→ mfm.qc.ca

L'Orienthèque centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre (Sorel-Tracy) : offre des services spécifiques d'orientation et de recherche d'emploi aux habitants développés en fonction des besoins et de la réalité de la région (services spécifiques pour les nouveaux arrivants et services aux entreprises pour recruter une main-d'œuvre immigrante).

→ orientheque.ca

Le Quartier de l'emploi (Saint-Jean-sur-Richelieu) : Un ensemble de 3 services destinés à trois clientèles spécifiques : Droit à l'Emploi, pour l'intégration de personnes en recherche d'emploi, le Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi (COFFRE) et L'accueil et accompagnement des nouveaux arrivants et conseil en recherche d'emploi (L'ANCRE).

→ lancre.ca

Service L'Envol Intégration Compétences (Mont-Saint-Hilaire, Chambly) : L'Envol a pour mission la démystification du système québécois et de ses rouages auprès des personnes immigrantes, mais aussi la démystification de l'image de l'immigrant (diplômes, compétences et acquis) auprès des employeurs. Le projet vise aussi à concerter les différents intervenants du milieu afin d'assister les nouveaux arrivants dans leur insertion socioprofessionnelle et les encourager à se maintenir en région par une vie sociale agréable et des emplois stables répondant à leurs besoins.

→ integrationcompetences.ca

L'ANCRE
IMMIGRATION EN RÉGION

LE HAUT-RICHELIEU, HAUTEMENT ACCUEILLANT!
Vivre et travailler à 30 km de Montréal

RÉUSSIR L'INTÉGRATION

des personnes issues de l'immigration, c'est notre mission!

« JE VEUX M'INSCRIRE AUX SESSIONS OBJECTIF INTÉGRATION »

« JE VEUX CONNAÎTRE MA COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL »

« JE DÉSIRE DÉCOUVRIR SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU ET SA RÉGION »

« JE VEUX COMPRENDRE LE QUÉBEC ET SES VALEURS »

SOUTIEN À LA RECHERCHE D'EMPLOI

- Rencontre individuelle
- Adaptation du CV pour le Québec
- Connaissance du marché du travail québécois
- Accompagnement pour l'entrevue d'embauche
- Stages et visites d'entreprises
- Mise en contact avec les entreprises de la région
- Bilan de compétences et transfert des expériences
- Valeur du diplôme au Québec
- Formations et perfectionnements offerts
- Obtention d'une expérience en sol québécois
- Réorientation scolaire et professionnelle

AIDE À L'INSTALLATION

- Évaluer votre situation et vos besoins
- Trouver un logement adéquat (meubles, électroménagers, vaisselle...)
- Inscrire votre ou vos enfants à la garderie, à l'école
- Faire le point sur les finances personnelles et familiales (aide financière, allocation)
- Contacter les fournisseurs de services
- Obtenir du soutien social et matériel
- Remplir et/ou renouveler des documents officiels

450 347-6101 | info@lancre.ca | www.LANCRE.ca

Avec la participation financière du gouvernement du Québec.

Droit à l'Emploi

Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) (Granby) : offre un accueil et favorise l'intégration des familles et des personnes immigrantes dans les cinq premières années de leur arrivée au Québec (intégration scolaire, aide à l'emploi, francisation, etc.).

→ sery-granby.org

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : sont des organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise.

Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire de la Montérégie. Pour trouver un CJE proche de vous, consultez le site du Réseau des CJE du Québec :

→ rcjeq.org/fr/cje

VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT

Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest (CRESO) (Salaberry-de-Valleyfield) : aide les chercheurs de plus de 17 ans à se trouver rapidement un emploi correspondant à leurs aspirations (services aux immigrants pour la recherche d'emploi et aux entreprises pour la pré-sélection de candidats immigrants, les informations sur les subventions spécifiques, etc.).

→ creso-emploi.ca

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire de la Montérégie. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIEN UTILE

→ tourisme-monteregie.qc.ca

MONTRÉAL

- **Population :** 2 069 849 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 498 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,76 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 60,6 %
- **Taux de chômage :** 9,2 %
- **L'île de Montréal est constituée de la ville de Montréal et des agglomérations suivantes :** Beaconsfield, Baie-D'Urfé, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Westmount.

Centre culturel, industriel, commercial et financier, Montréal exerce un fort pouvoir attractif sur les immigrants qui ont fait de la ville leur première région d'établissement au Québec. Environ 75 % des nouveaux arrivants s'y installent. De manière générale, les immigrants comptent pour environ 33 % de la population de Montréal.

LE GRAND MONTRÉAL, UNE ÉCONOMIE TRÈS DIVERSIFIÉE

Avec près de 66 % des emplois se trouvant sur l'île de Montréal et plus de 400 entreprises qui y ont leur siège social, la métropole mérite bien son titre de centre économique régional. Le secteur des services domine le marché du travail en fournissant 85 % des emplois. Le Grand Montréal occupe également une place appréciable dans les secteurs financiers, de l'industrie aérospatiale, des technologies de l'information et des communications et il est reconnu au niveau mondial pour son expertise de pointe dans les sciences de la vie. Le secteur du multimédia est en fort développement : la région est reconnue pour son innovation et sa créativité dans les secteurs de la fabrication, les logiciels, les services informatiques, portés par des entreprises de pointe comme Serti Informatique, les médias numériques interactifs, etc.

Sa situation géographique fait du Grand Montréal une place stratégique en matière d'échanges autant dans les transports que grâce à des accords commerciaux.

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, les secteurs des services monopoliseront plus de 95 % des emplois créés ces prochaines années notamment dans les services professionnels, scientifiques et techniques, soins de santé et assistance sociale,

finances, assurances, immobilier et location, services aux entreprises, services du bâtiment et autres et enfin hébergement et restauration.

A noter que 56 % de la population de la région de Montréal est bilingue (anglais-français). Ce taux est nettement supérieur en comparaison à l'ensemble du Québec et du Canada.

VILLE COSMOPOLITE

Avec quelque 120 communautés ethnoculturelles sur son territoire, Montréal est la ville cosmopolite par excellence et la principale région d'accueil des immigrants internationaux au Québec. L'agglomération de Montréal accueille chaque année environ 37 000 immigrants et en compte plus de 30 % dans sa population. Les immigrants récents proviennent majoritairement des pays suivants : Algérie, Maroc, Haïti, France, Chine, Philippines, Liban, Roumanie, Colombie et Mexique.

UNE VIE CULTURELLE DYNAMIQUE

Montréal est la capitale canadienne des festivals, avec plus de 40 festivals et événements internationaux qui s'y tiennent chaque année, dont certains sont de véritables institutions (Festival international de jazz, Montréal en Lumières, Francofolies, etc.). Les arts du cirque, grâce aux compagnies Cirque du Soleil, Cirque Éloize et Les 7 doigts de la main, entre autres, sont mondialement réputés.

Montréal, nouveau départ : un outil personnalisé pour bien s'installer

La Ville de Montréal propose une nouvelle plate-forme d'information aux nouveaux arrivants qui désirent démarrer leur projet de vie dans la métropole québécoise. Quel que soit son statut d'immigration, que l'on soit seul ou en famille, il est possible de préciser ses critères de recherches pour obtenir des réponses qualifiées et fiables aux questions légitimes que l'on peut se poser à son arrivée : logement, aide à trouver un emploi, santé ou encore scolarisation des enfants. Des informations pratiques pour s'installer en toute sérénité.

ville.montreal.qc.ca/nouveaudepart

Centre des femmes de Montréal

Aider les femmes à s'aider elles-mêmes

NOUS VOUS AIDONS À VOUS INTÉGRER ET À RÉUSSIR AU QUÉBEC!

L'accompagnement professionnel et personnel est au coeur de notre expertise!

Aide à la recherche d'emploi, accompagnement, transfert d'acquis et de compétences, stage en entreprise, activités de réseautage, jumelage et mentorat...
Tél. : 514 842-6652

Aide à l'installation, cours de langues, activités mère-enfant, consultation d'avocates, aide matérielle...
Tél. : 514 842-4780

Retrouvez l'ensemble de nos services gratuits, dont ceux en vidéoconférence sur
centredesfemmesdemtl.org

Avec la participation financière de :

Québec

LES UNIVERSITÉS ET LA RELÈVE SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET COMMERCIALE

Selon le dernier palmarès QS Best Student Cities, en 2019,, Montréal se positionnait au 6ème rang des meilleures villes universitaires au monde, devant Paris. Chaque année, les employeurs de la région de Montréal peuvent compter sur un bassin de nouveaux diplômés universitaires issus de branches commerciales, technologiques et scientifiques, garantissant une relève hautement qualifiée. Dans un pays où la qualité de l'enseignement est un souci constant, la région de Montréal se démarque par la réputation de ses universités. Les universités du Grand Montréal sont fréquentées par quelque 245 000 étudiants, dont 35 500 étrangers.

VILLE SÉCURITAIRE

Montréal est une ville dans laquelle on se déplace en toute sécurité. La criminalité, déjà très basse pour une grande ville, diminue régulièrement depuis 1990. Son taux de criminalité est l'un des plus bas en Amérique du Nord, mais le plus élevé au Québec.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM) : depuis 1986, aide à l'intégration socio-économique des immigrants et des minorités visibles pour développer des citoyens à part entière de la société d'accueil (cours d'informatique, francisation, halte-garderie, aide aux femmes qui subissent des violences, employabilité des jeunes).

→ aiemont.com

Agence Ometz : depuis avril 2008, fruit de la fusion d'Emploi Juif Montréal (JEM), des Services à la famille juive (JFS) et des Services d'assistance aux immigrants juifs (JIAS), l'Agence Ometz offre toute une gamme de services intégrés relatifs à toutes les étapes de la vie et s'engage à renforcer ceux qui traversent des moments difficiles dans leur vie.

→ ometz.ca

Alpa (Accueil Liaison pour Arrivants) : Depuis 1984, ALPA offre une gamme très variée de services gratuits et adaptés aux besoins des immigrants pour les soutenir dans toutes les étapes de leur installation et intégration à la société et au marché du travail : écoute, démarches administratives d'installation et d'immigration, activités culturelles et d'information, cours de français, accompagne-

ment des immigrants voulant s'installer en région et programme complet et flexible de recherche d'emploi. Ce dernier inclut : accompagnement individuel et personnalisé avec un(e) conseiller(e) en emploi, ateliers pratiques, rencontres avec des employeurs et groupe de recherche active d'emploi.

→ alpaong.com

Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es (ALAC) : depuis 1983, vouée à l'éducation et à la promotion sociale, culturelle et économique, elle vise l'intégration des différentes collectivités ethnoculturelles de Montréal. Cette intégration est axée sur trois domaines essentiels : aide à l'intégration, à l'emploi et cours de français.

→ alac.qc.ca

Carrefour BLE (Bio Local Emploi) : depuis 10 ans, a pour mission l'insertion en emploi de professionnels immigrants dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'environnement. Ses services s'articulent autour du programme Agrippez-vous !, qui propose une formation

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

La Grande Bibliothèque, lieu de rendez-vous culturel incontournable avec ses quatre millions de documents, ses services, ses ateliers et ses activités pour tous les publics, propose dans sa collection destinée aux nouveaux arrivants environ 1500 livres sur divers aspects de la vie au Québec. Cette collection qui comprend de nombreux guides pratiques permet de se familiariser avec les institutions québécoises, les programmes d'études, le marché du travail, les droits et responsabilités des citoyens, etc.

Au sein de la bibliothèque, Services Québec propose des services gratuits à toute personne à la recherche d'un emploi. Le personnel d'Emploi Québec sur place offre un service d'assistance pour la rédaction d'un CV, la recherche d'un emploi en ligne ou l'envoi de télécopies à des employeurs potentiels, etc.

Aux nouveaux arrivants qui apprennent le français, les Amis de BAnQ proposent des ateliers de conversation française. La Grande Bibliothèque est facilement accessible par le métro, station Berri-UQAM.

banq.qc.ca

qualifiante de mise à jour des connaissances sur l'agro-alimentaire au Québec, et du programme Cap sur les régions qui offre un accompagnement aux personnes souhaitant travailler hors de Montréal.

→ carrefourble.qc.ca

Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA) : depuis 1979, offre des services d'accueil et d'orientation pour les nouveaux immigrants (séances d'informations sur la vie quotidienne, démarches vers l'emploi, cours de français et d'anglais, activités socio-culturelles, etc.).

→ cana-montreal.com

CARI St-Laurent : offre une grande gamme d'activités pour aider les immigrants à créer de nouveaux réseaux et à participer pleinement à une société québécoise pluraliste (services « Famille et rapprochement interculturel », « Francisation », « Emploi » et « Éducation populaire et Vie communautaire »).

→ cari.qc.ca

CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes) : depuis 1989, aide, oriente et informe les familles immigrantes durant leur processus d'intégration à la société québécoise.

→ facebook.com/casacafiorganisme

Centre d'action socio-communautaire de Montréal : services aux personnes socio-économiquement défavorisées provenant des com-

Montréal International : un allié dans l'attraction des travailleurs qualifiés

Créé en 1996, Montréal International (MI) est issu d'un partenariat privé-public. Sa mission est d'agir comme moteur économique du Grand Montréal pour attirer de la richesse en provenance de l'étranger, tout en accélérant la réussite de ses partenaires et de ses clients. MI a comme mandats d'attirer dans la région métropolitaine des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal.

Son site internet met à disposition une foule de renseignements sur les avantages de vivre et travailler dans le Grand Montréal.

montrealinternational.com

munautés ethnoculturelles (accompagnement en vue de la recherche d'un emploi ou d'un retour aux études, activités de préparation au marché du travail, aide à la réorientation professionnelle).

→ cascmontreal.ca

Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI) de Bordeaux-Cartierville : depuis 1993, accueil et intégration (accompagnement en adaptation au marché du travail, cours de langue, vie associative, halte-garderie, etc.).

→ caci-bc.org

Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI) : depuis 1993, travaille dans le domaine de l'intégration et de l'aide aux nouveaux arrivants (renseignements sur le marché de l'emploi, méthodologie de recherche, etc.).

→ cimoi.com

Centre Génération Emploi : a pour mission première la préparation et l'intégration en emploi des personnes immigrantes, des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles, ainsi que des jeunes et des femmes du Grand Montréal (informations sur le marché du travail, méthodologie de recherche, mentorat et parrainage, etc.).

→ generationemploi.org

Centre Multi-Écoute : mission de prévention en santé mentale et d'aide à l'intégration sociale de toute personne qui en éprouve le besoin. Il offre ses services dans le respect de la culture du participant et, dans la mesure du possible, dans la langue d'origine du client. En ce sens, le Multi-Écoute porte une attention particulière aux immigrants.

→ multiecoute.org

Centre social d'aide aux Immigrants (CSAI) : Depuis 1947, le CSAI accompagne les personnes immigrantes et les réfugiés dans leur démarche d'une intégration et d'une participation active à la société d'accueil (counselling individuel, francisation, aide à la recherche d'emploi, activités et sorties, etc.).

→ centrecsai.org

AIR-SOM / Centre Prisme : facilite l'intégration harmonieuse des personnes réfugiées et immigrantes à la vie sociale, culturelle politique de leur nouvelle société d'accueil.

→ airsomprisme.org

CITIM (Clef pour l'intégration au travail des immigrants) : offre un service d'aide à l'insertion sur le marché du travail pour les nouveaux arrivants permanents ou temporaires français et francophones, notamment par des ateliers intensifs de recherche d'emploi en groupe (CV, entrevue d'embauche, techniques de recherche, etc.). Il propose un accompagnement spécifique aux personnes ayant obtenu un diplôme d'ingénieur dans leur pays d'origine souhaitant exercer la profession d'ingénieur au Québec.

→ citim.org

CLAM (Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique) : offre aux immigrants des services afin de contribuer à leur intégration et à leur adaptation à la société québécoise.

→ leclam.ca

Le Collectif : depuis 1983, favorise l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise et offre un service d'aide à l'emploi adapté à leurs besoins : techniques de recherche, préparation aux entrevues, diagnostic professionnel, atelier de connaissance de la société québécoise, etc. Le Collectif, de par son engagement historique, est également un porte-parole des femmes immigrantes. Il a aussi pour objectifs de favoriser la régionalisation de l'immigration.

→ cfiq.ca

DeGama, coop de solidarité : favorise l'intégration des immigrants en leur offrant des conférences, ateliers ou activités ludiques concernant leur cheminement personnel, professionnel, social et familial.

→ degama.ca

Destination Travail : un organisme d'employabilité à but non lucratif qui accompagne gratuitement les personnes de 16 à 65 ans dans leur cheminement professionnel, sur les plans à la fois de l'emploi, des études et de l'entrepreneuriat.

→ destinationtravail.org

Emploi Jeunesse : un OBNL qui œuvre à renforcer les maillons de la chaîne de l'emploi en proposant des services d'aide à l'intégration pour les nouveaux-arrivants, de même qu'un accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs besoins.

→ emploi-jeunesse.org

Femmes du Monde à Côte-des-Neiges : bien plus qu'un carrefour d'accueil, de rencontre et d'entraide entre les femmes de tous horizons,

la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Services ACCLR Talents

Passerelle sectorielle

Décrochez un emploi à Montréal!

Découvrez Passerelle sectorielle, la solution virtuelle de jumelage professionnel.

Inscrivez-vous et obtenez l'accès à :

- un réseau de professionnels et d'entreprises à la recherche de candidats;
- de l'information privilégiée sur le marché du travail montréalais;
- un événement de jumelage.

Inscrivez-vous dès maintenant :
passerellesectorielle.ca

Avec la participation financière de :

Québec

le Centre a pour mission essentielle de sensibiliser le public aux conditions de vie des femmes et à la défense de leurs droits.

→ femmesdumondecdn.org

L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants : depuis 1979, offre des services personnalisés d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants au Québec et démontre à la société d'accueil tous les avantages liés à la diversité des cultures et des expériences.

→ hirondelle.qc.ca

Impulsion-Travail : depuis 1984, œuvre au développement de l'employabilité des adultes (informations sur le marché du travail, techniques de recherche d'emploi, ateliers informatiques, etc.).

→ impulsion-travail.com

La Maisonnée (Service d'aide et de liaison pour immigrants) : depuis 1979, offre des services collectifs et individuels reliés à l'accueil et à l'établissement des nouveaux résidents, à leur employabilité et leur insertion en emploi, pour favoriser l'exercice de la citoyenneté et de la participation civique et le développement des réseaux sociaux.

→ lamaisonneeinc.org

Montréal International et Je choisis Montréal : agence de promotion et de développement économique du Grand Montréal, son mandat d'attraction des investissements et des talents internationaux intègre les étudiants étrangers. Grâce à la plateforme Je choisis Montréal, ces derniers trouveront notamment des réponses à leurs questions relatives au travail et à l'installation durable dans le Grand Montréal après leurs études. Sont également proposés des services et activités afin de rencontrer les employeurs de la région.

→ montrealinternational.com/fr

→ jechoisismontreal.com/fr

Objectif Emploi : depuis 1993, offre des services d'intégration dans la société québécoise. Le programme d'intégration en emploi propose des informations sur le marché du travail, les méthodes de recherche d'emploi, la mise en place d'un plan d'action, etc.

→ objectifemploi.ca

PROMIS (Promotion Intégration Société Nouvelle) : depuis 1988, favorise l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées et aide à défendre leurs droits. Les services sont offerts dans de nombreuses

langues autour de l'intégration, l'éducation, l'emploi et la régionalisation, l'hébergement. Il propose un accueil aux nouveaux arrivants pour les accompagner dans leurs démarches d'installation (orientation vers les bonnes ressources, ateliers collectifs sur la société d'accueil, activités culturelles, etc.) et les informer sur le marché du travail (counselling individuel et des ateliers de présentation d'outils pour la recherche d'emploi). Le service à la francisation avec ses cours à temps complet ou à temps partiel reçoit près de 700 élèves par an.

→ promis.qc.ca

Emplois en régions : créé à l'initiative d'ALPA, PROMIS et Le Collectif et soutenu par le gouvernement du Québec, Emplois en régions aide les nouveaux arrivants à s'installer et intégrer le marché du travail dans les régions qui ont besoin de main-d'oeuvre.

→ emploisenregions.ca

Projet Genèse : solidement ancré à Côte-des-Neiges, Projet Genèse combine les services individuels et l'organisation communautaire pour améliorer concrètement les conditions de vie de la communauté. Il offre des informations, des références et assure la défense de droits sociaux et économiques (recours, responsabilités des locataires, revenu de base et programmes de supplément de revenu, incluant les pensions, l'aide sociale, les prestations familiales et plusieurs autres).

→ genese.qc.ca

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) : depuis 1984, promeut l'amélioration des conditions de logement (coût, salubrité, aménagement, environnement) au bénéfice des citoyens démunis des communautés ethniques, par le moyen de support technique, de formation et d'éducation à la mise sur pied de coopératives ou de logements à but non lucratif.

→ romel-montreal.ca

Service à la famille chinoise du Grand Montréal : organisme à but non lucratif qui offre des services d'intégration et de soutien à des membres de la communauté asiatique et de la communauté chinoise à Montréal et sur la Rive-Sud.

Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) : depuis 1981, déploie une multitude d'interventions individuelles et d'activités collectives visant à briser l'isolement, soutenir les parents dont les enfants grandissent dans un nouvel univers, outiller les

adultes pour l'emploi et l'amélioration des conditions de vie.

→ siari.org

Service d'intégration au marché du travail par objectifs (SIMO) : organisme sans but lucratif ayant pour mission de développer l'employabilité et favoriser l'intégration au marché du travail d'une clientèle répondant à des critères spécifiques. Partenaire d'Emploi-Québec depuis 1998, SIMO offre des services individualisés et personnalisés.

→ simo-emplois.com

Travail sans frontières : depuis 1989, œuvre à l'insertion professionnelle et sociale, autant des Québécois de souche que ceux d'origine étrangère. Le club de recherche d'emploi permet une mise en pratique de la recherche : mise à jour ou réalisation du CV, appels téléphoniques aux employeurs, simulations d'entrevues, utilisation du réseautage, etc. Le programme Mutation vers l'emploi s'adresse aux hommes de 36 à 60 ans dans une situation professionnelle ou personnelle qui rend difficile l'intégration au travail (orientation professionnelle, ateliers préparatoires à la recherche d'emploi en groupe, stage en entreprise, préparation aux retours aux études, etc.).

→ tsf.qc.ca

Y des femmes de Montréal : depuis 1875, travaille pour la prévention de violences, le développement des compétences et l'épanouissement des femmes et des filles. Le Y des femmes de Montréal offre une foule de programmes et services : programme d'alphabétisation, orientation et aide à la recherche d'emploi, entreprise d'insertion professionnelle, clinique d'information juridique, etc.

→ ydesfemmesmtl.org

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire du Grand-Montréal. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIEN UTILE

→ Tourisme Montréal : mtl.org/fr

NORD-DU-QUÉBEC

- **Population :** 46 178 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 707 101 km²
- **Salaire horaire moyen :** 28,77 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 61,8 %
- **Taux de chômage :** 3,0 %
- **Principales villes :** Chibougamau, Chisasibi, Kuujjuaq.

Le Nord-du-Québec est un immense territoire très peu peuplé, principalement occupé par des communautés autochtones (Cris, Innus, Inuits), et quelques francophones. Terre quasi vierge, la région offre un immense potentiel en ressources naturelles. Les habitants de la région essayent de travailler main dans la main pour créer un processus de développement durable et équitable. L'hydroélectricité (50 % de la production québécoise vient du Nord du Québec), l'industrie des mines (gisements de diamants dans les monts Otish) et l'industrie forestière sont au cœur des activités du Nord-du-Québec. La région de la Baie-James est une des plus actives alliant développement économique et touristique.

Le Nord-du-Québec ne connaît qu'une très faible immigration, mais si vous êtes tenté de vous y établir, vous recevrez un accueil sur mesure.

Principaux secteurs d'activités

Exploitation de la forêt et des mines ; Hydroélectricité ; Récréotourisme.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie (CJEJ) : accompagne les personnes souhaitant s'établir en Jamésie (contact avec des employeurs, conseils pour se loger et pour la vie quotidienne).

→ cjejamesie.ca

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Les services de CJE sont proposés à Chibougamau et à Kuujjuaq. Pour trouver leurs coordonnées complètes, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

Attraction Nord : offre des services de recrutement de la main d'œuvre, du soutien dans les démarches d'emploi, de l'aide au logement et le placement de conjoints, ainsi que des services favorisant l'intégration des nouveaux arrivants en les dirigeant vers les bonnes ressources.

→ baiejames.ca

LIENS UTILES

→ Tourisme Eeyou Itschee Baie-James : decrochezcommejamais.com

→ Tourisme Nunavik : tourisme-nunavik.com

OUTAOUAIS

- **Population :** 401 388 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 30 469 km²
- **Salaire horaire moyen :** 31,07 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 58,3 %
- **Taux de chômage :** 6,0 %
- **Principales villes :** Gatineau, Cantley, Val-des-Monts.

La région de l'Outaouais est située à l'extrême sud-ouest du Québec. La rivière des Outaouais marque la frontière entre le Québec et l'Ontario et sépare la ville de Gatineau d'Ottawa. La structure économique de l'Outaouais est étroitement liée à la proximité de la capitale fédérale Ottawa et compte ainsi de nombreux postes dans l'administration publique. Sa situation géographique lui offre une place stratégique près des grands centres d'affaires canadiens et américains.

La région constitue un centre important de haute technologie, la plaçant numéro 1 au Québec quant à la proportion d'entreprises exportatrices dans ce secteur. Elle est particulièrement innovante dans les technologies de l'information, dont la croissance est l'une des plus considérables en Amérique du Nord. Les industries régionales de télécommunication, de géomatique, de biotechnologies et de services multimédias connaissent un taux de croissance important.

VILLE DE GATINEAU : LA DIVERSITÉ CULTURELLE À L'HONNEUR

La Ville de Gatineau affiche une volonté politique dynamique de mise en valeur de l'immigration et de la diversité culturelle. Soucieuse que ses habitants, quelles que soient leurs origines,

puissent développer un sentiment d'appartenance à la ville, Gatineau a adopté une politique active autour du rapprochement interculturel, de la diversité sur le territoire et de l'implication citoyenne.

Son site internet offre des informations sur les activités valorisant la diversité culturelle ainsi qu'une liste des organismes œuvrant à l'accueil et l'intégration des immigrants. Gatineau organise des tours de la ville en autobus ainsi que des initiations à la vie municipale.

→ ville.gatineau.qc.ca

Principaux secteurs d'activités

Agriculture ; Production et transformation du bois ; Récréotourisme ; Hautes technologies d'information et de télécommunication ; Industrie de la langue (expertise linguistique, traduction humaine ou automatique, etc.).

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Accueil-parrainage Outaouais (APO) (Gatineau) : accueille les immigrants nouvellement arrivés dans l'Outaouais et leur offre un soutien à l'intégration (aide à la recherche d'un logement,

interprétariat, aide pour la vie quotidienne, inscriptions scolaires, orientation en emploi, jumelage, etc.).

→ apo-qc.org

Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) (Gatineau) : depuis 1984, offre un soutien psychosocial et un service d'accueil, d'information et d'orientation personnalisé pour favoriser la démarche d'intégration, un soutien technique pour les démarches administratives, un soutien aux femmes victimes de violence conjugale et des activités de rencontres.

→ afio.ca

Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO) : premier CJE créé au Québec, offre des services d'aide à la recherche d'emploi, en orientation scolaire et professionnelle, en entrepreneuriat, en éducation financière, ainsi que des services spécialisés aux immigrants et aux nouveaux arrivants (mentorat et séances Objectif intégration, notamment).

→ cjeo.qc.ca

Carrefour jeunesse-emploi Papineau (CJEP) (Gatineau) : développe le projet Multipli-Cité, sur l'employabilité, l'exode des jeunes, l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux résidents.

→ cjepapineau.qc.ca

Service Intégration Travail Outaouais (SITO) (Gatineau) : offre plusieurs programmes et services de référence pour répondre aux besoins des chercheurs d'emploi immigrants (aide individuelle, stages en entreprise, aide au placement de la main-d'œuvre de Montréal vers l'Outaouais, etc.). Il compte de nombreux partenaires et travaille en étroite collaboration avec les employeurs.

→ sito.qc.ca

LIEN UTILE

→ tourismeoutaouais.com

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

- **Population :** 278 971 hab.
- **Superficie en terre ferme :** 95 760 km²
- **Salaire horaire moyen :** 27,22 $ CAN
- **Taux d'emploi :** 55,5 %
- **Taux de chômage :** 4,9 %
- **Principales villes :** Saguenay, Alma, Dolbeau-Mistassini, Saint-Félicien, Roberval.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est un immense territoire où l'on retrouve une nature abondante. La région s'ouvre de plus en plus à l'immigration, un enjeu économique important dans les années à venir.

L'extraction des ressources naturelles et la transformation primaire occupent une portion importante de l'économie régionale. Cinq secteurs y occupent une place prépondérante : l'aluminium, le bois, l'hydroélectricité, l'agroalimentaire et le tourisme. De 1998 à 2002, la région a accueilli le plus vaste chantier d'Amérique du Nord avec la construction de l'aluminerie Alcan à Alma. En 2000, le

gouvernement a reconnu à la région le titre de Vallée de l'aluminium. Cela a contribué à greffer autour de la production d'aluminium des activités économiques de deuxième et de troisième transformations. La région est maintenant reconnue dans le monde entier pour sa production.

Ses établissements d'enseignement publics offrent plus de cinquante diplômes d'études collégiales (DEC) et ses quatre centres de services scolaires proposent des programmes menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP dans différents centres de formation générale et professionnelle.

→ Service régional de l'admission des Cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean : srasl.qc.ca

Dédié aux étudiants internationaux, Projet Études Québec est une initiative du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay qui vise à offrir à ces derniers un milieu de vie équilibré et un accompagnement personnalisé, de leur projet d'études à leur accès au marché du travail.

→ projetetudesquebec.ca

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) offre plus de 180 programmes d'études. Avec ses 6 500 étudiants de 58 nationalités différentes, c'est tout un mélange de cultures et de savoir qui s'unissent à la vie étudiante bien québécoise que propose l'UQAC.

→ uqac.ca

Principaux secteurs d'activités

Agroalimentaire : lait, céréales, viandes, bleuet sauvage, pomme de terre de semence ; Production : aluminium et bois ; Hydroélectricité ; Commerce de détail, services de santé ; Récréotourisme.

Services spécifiques aux personnes immigrantes

Portes ouvertes sur le lac (Saint-Félicien, Alma, Dolbeau-Mistassini) : accompagne les personnes immigrantes dans toutes leurs démarches d'installation (accompagnement dans les démarches administratives, recherche de logement, aide à l'insertion sur le marché du travail, etc.), propose des activités socioculturelles, offre un jumelage entre nouveaux arrivants et habitants du Lac-Saint-Jean.

→ portesouvertessurlelac.org

Groupe Inclusia (Saguenay) : offre aux nouveaux arrivants un accompagnement personnalisé pour faciliter leur établissement et leur intégration socioprofessionnelle au Saguenay à chaque étape de leur établissement (inscription à des services essentiels, recherche d'hébergement, information sur la société d'accueil, etc.). Propose aussi des services en employabilité : préparation à l'emploi, recherche d'emploi, intégration et maintien sur le marché du travail ainsi que cheminement et transition de carrière.

→ groupeinclusia.com

Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : organismes dont le mandat est d'accompagner les 16-35 ans dans leur cheminement vers l'emploi, les études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Plusieurs Carrefours jeunesse-emploi sont répartis sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour trouver le CJE le plus proche, utilisez l'outil Trouve ton CJE, sur le site du Réseau des CJE du Québec.

→ rcjeq.org/fr/cje

LIEN UTILE

→ Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean : saguenaylacsaintjean.ca

Les 3 organismes montréalais de régionalisation de l'immigration

Si vous souhaitez vous établir en région ou que vous y songez, ces organismes ont pour mandat de favoriser la régionalisation de l'immigration. N'hésitez pas à les rencontrer pour leur parler de vos projets : une équipe de professionnels pourra vous guider dans vos démarches, évaluer vos besoins, vous informer sur les réalités de l'emploi et la vie en région, proposer des séjours exploratoires et des rencontres avec des recruteurs, établir la corrélation entre votre profil professionnel et les besoins en main-d'œuvre, connaître les financements possibles, etc. Comme un projet d'immigration, un projet d'installation en région se prépare et implique d'acquérir des connaissances sur le milieu. Chaque organisme travaille avec un réseau de partenaires – employeurs et organismes d'accueil des immigrants – en région.

ALPA (Accueil Liaison pour Arrivants)

Alpa offre un suivi personnalisé pour les candidats à une installation en région. L'équipe évalue la faisabilité du projet, participe à la définition des objectifs, aide à acquérir les techniques efficaces de recherche d'emploi, met en contact les candidats avec des agents de liaison en région. Des séances d'information sur l'emploi et la vie en région sont proposées et des offres d'emploi transférées aux candidats. Son approche concrète permet également de recevoir, au besoin, un soutien technique et financier, des conseils sur les démarches à effectuer pour quitter Montréal comme par exemple céder son bail, etc.

alpaong.com

LE COLLECTIF

Dans son mandat d'aide à l'établissement en région, le Collectif offre un accompagnement individualisé : visite socioprofessionnelle des régions, mise en contact avec le réseau de correspondants en région, soutien à l'établissement (logement, école, etc.), soutien technique et financier en cas de déménagement, etc. Des séances d'information sur la présentation des régions sont organisées régulièrement. Consultez leur calendrier des événements à venir sur leur site internet.

cfiq.ca

PROMIS (Promotion Intégration Société Nouvelle)

Une équipe de professionnels du Service à la régionalisation de PROMIS accompagne de façon stratégique toute personne intéressée à s'installer en région : informations sur les spécificités du marché du travail et de la vie en région, techniques de recherche d'emploi adaptées, arrimage entre les offres d'emploi et les profils des candidats, séjour d'exploration professionnel, analyse des besoins de chacun et plan d'action personnel, etc. Des sessions d'information sur l'emploi dans 15 régions du Québec sont régulièrement proposées. L'organisme a créé une page Facebook dédiée à l'établissement en région.

promis.qc.ca

Une initiative commune à ces trois organismes

Le service d'aide à l'emploi emploisenrégions.ca offre des services spécifiques aux travailleurs étrangers et personnes immigrantes qui cherchent un accompagnement sur mesure à leur installation en région : évaluation des besoins, mise en relation avec des partenaires en région, visites exploratoires, arrimage aux offres d'emploi, soutien logistique en amont et sur place… Une méthode gagnante pour bien préparer et réussir son projet de vie en région !

emploisenregions.ca

Les Bibliothèques de Montréal : gratuites, accessibles et accueillantes !

Les Bibliothèques de Montréal forment un réseau de 45 bibliothèques de quartier, réparties sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Passionnément engagées dans les quartiers, les Bibliothèques de Montréal offrent à tous un accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir. Soutenues par une programmation audacieuse et des équipes dévouées, les Bibliothèques de Montréal :

- rendent disponibles plus de 4 millions de documents ;
- offrent leurs services 7 jours sur 7 ;
- donnent accès à des ressources accessibles 24 heures par jour via le site web. Chaque bibliothèque est unique et en fonctionnant ensemble en réseau, les Bibliothèques de Montréal offrent un ensemble de ressources et de services variés à la population montréalaise.

UNE BIBLIOTHÈQUE PRÈS DE CHEZ VOUS…

Toutes les bibliothèques sont des lieux neutres et publics, à accès libre, où du personnel professionnel compétent accueille et conseille les citoyens, organise et anime des activités et facilite l'accès à une offre de documents de qualité.

La quantité d'informations disponibles est immense, abordant des sujets aussi variés que les actualités locales et internationales, des guides sur les régions du Québec aux cours de conduite, en passant par les ressources de la communauté, des recettes de cuisine ou des modes d'emploi pour rénover. Des documents particulièrement en demande par certaines clientèles sont parfois regroupés en « collection ». C'est le cas de la collection Nouveaux arrivants, disponible dans quelques bibliothèques, qui offre une foule d'informations pratiques sur les questions d'immigration et les permis, la santé, le logement, l'emploi, les études ainsi que sur le test de citoyenneté canadienne.

QUELQUES TYPES DE DOCUMENTS

- journaux et revues, dont plus de 7 000 journaux en 60 langues plus de 100 pays disponibles en ligne
- jeux de société, jeux vidéo, musique et films
- cours de langues et cours d'informatiques

- bandes dessinées, romans et documentaires
- livres numériques et livres parlants
- collection jeunesse
- instruments de musique

Bien que l'accès aux bibliothèques et à leurs collections soit libre pour tous, l'abonnement (gratuit) aux bibliothèques permet d'avoir accès à une gamme élargie de services sans frais, par exemple :

- des postes informatiques
- le réseau internet, incluant l'accès sans-fil (wi-fi)
- le prêt des documents (provenant des 45 bibliothèques)
- des animations (heures du conte pour enfants, activités familiales, formations, conférences, etc.)
- des ressources en ligne réservées aux abonnés (voir la section La Bibliothèque numérique)
- un service de livraison à domicile (certaines conditions s'appliquent)

Les Montréalais, comme tous les Québécois, bénéficient de plus des services de la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), située au cœur de Montréal.

LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

En plus des ressources physiques,, les citoyens ont également accès à un ensemble de services en ligne via le site web de BAnQ, incluant les ressources de la Bibliothèque numérique : livres numériques, journaux et revues, cours de langues et d'informatique. Outre ces documents, le site propose entre autres un portail jeunesse, le catalogue des documents (permettant de renouveler ou de réserver en ligne), des recommandations de lecture et des informations sur tous les programmes et services disponibles, ainsi qu'à propos de chacune des bibliothèques. Tout ça, accessible 24 heures sur 24 évidemment !

LA BIBLIOTHÈQUE HORS LES MURS ET LES PARTENAIRES

Ne vous surprenez pas si au détour de vos activités quotidiennes, vous croisez l'une de nos animatrices ou bibliothécaires, etc. Plusieurs activités ou événements sont réalisés avec les nombreux partenaires des bibliothèques. Tout au long de l'année, plusieurs membres du personnel se promènent ainsi dans les cliniques de vaccination, les maisons de la famille, les parcs, les écoles, les fêtes de quartiers ou les festivals pour aller à la rencontre des citoyens.

Pour en savoir plus ou pour nous joindre, bibliomontreal.com
Par Gentil Pich, conseiller aux Bibliothèques de Montréal

6. PRÉPARER VOTRE DÉPART ET RÉUSSIR VOTRE ARRIVÉE

Nouvelle vie, nouveau quotidien, nouveaux repères, etc. Si l'on peut se sentir perdu à l'arrivée, vous constaterez rapidement que les Québécois sont accueillants et se feront un plaisir de vous guider dans vos démarches. Votre vie quotidienne trouvera son propre rythme et ce qui vous paraissait étranger au début vous deviendra familier. Faites-vous confiance !

CALCUL DU BUDGET

Une démarche d'immigration, qu'elle soit temporaire ou permanente, comporte des frais importants. Avant votre départ vous devez impérativement évaluer avec précision les coûts liés à votre nouvelle vie, ainsi que votre capacité à les assumer.

Un contrat relatif d'autonomie financière sera exigé pour subvenir à ses besoins essentiels, notamment la nourriture, les vêtements, les nécessités personnelles et les frais liés au logement. La durée du contrat est de trois mois suivant son arrivée au Québec. Le montant en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2021 est de 3 284 $ CAN pour un requérant principal. Pour un requérant principal avec conjoint qui accompagne et deux enfants à charge de moins de 18 ans, le montant exigé est de 5 822 $ CAN. Pour les autres cas de figure, consultez le tableau de calcul sur le site internet du ministère de l'Immigration, de le Francisation et de l'Intégration (MIFI).

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/caf.html

Frais précédant votre départ pour le Québec

- Demande sélection temporaire ou permanente au Québec ;
- Demande de permis d'études, de travail ou de résidence permanente au fédéral ;
- Relevé et transmission des données biométriques ;
- Examens médicaux nécessaires à l'obtention de la résidence permanente ;
- Administratif : photos d'identité, casiers judiciaires, traductions, frais de déplacement éventuels, etc. ;
- Visa, si appliquable ;
- Billets d'avion et transport vers l'aéroport pour vous et votre famille ;
- Déménagement des effets personnels (frais de transport, assurance, etc.) ;
- Assurance voyage pour vous et votre famille, même si vous pourrez bénéficier à terme du régime public de santé du Québec (des délais de carences peuvent s'appliquer) ;
- Documentation sur le Québec (guides, cartes de villes, cartes des routes, etc.) ;
- Si applicable, réservation de 3 nuits d'hôtel à votre arrivée à l'aéroport (si vous restez moins, le solde ne vous sera pas facturé ou vous sera remboursé).

Frais à l'arrivée et durant les premiers temps de votre établissement au Québec

- Hébergement temporaire ;
- Location d'un logement avec bail signé d'une durée usuelle d'un an ;
- Meubles, électroménagers et articles ménagers ;
- Transport (carte de transport, location ou achat d'un vélo, location ou achat d'un véhicule, etc.) ;
- Permis de conduire québécois ;
- Inscription à l'université ou à un ordre professionnel, si applicable ;

CHOISIR
DRUMMONDVILLE
MON EMPLOI,
MA QUALITÉ DE VIE
PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ!
• Démarches d'immigration;
• Accueil à l'aéroport;
• Aide à la recherche d'un domicile (logement/maison);
• Formation pour l'obtention de la résidence permanente;
• Accompagnement pour l'installation (NAS, RAMQ, compte bancaire, etc.);
• Inscription des enfants à l'école;
• Activités d'intégration et de réseautage;
• Et plus!
SDED
Société de développement économique de Drummondville
TOUT EST LÀ POUR VOUS ACCUEILLIR!
Découvrez dès maintenant tous les emplois disponibles :
Cherche un emploi
CHOISIRDRUMMOND.COM

- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, si nécessaire ;
- Électricité, téléphone, chauffage, internet (installation, mise en route et premiers mois) ;
- Assurances (habitation, santé, véhicule, etc.) ;
- Habillement (il est recommandé d'acheter les vêtements d'hiver au Québec) ;
- Vie courante ;
- Frais annexes (garderie, loisirs, etc.) ;
- Réseautage.

FORMALITÉS D'ENTRÉE ET D'ACCUEIL

Avant la pandémie, l'arrivée se déroulait en plusieurs étapes, qui ont été progressivement aménagées vers une réouverture progressive des frontières aux voyageurs, y compris aux visiteurs d'agrément.

À l'heure où nous éditons ce guide, l'ouverture des frontières canadiennes bénéficie aux voyageurs qui ont reçu deux doses d'un vaccin accepté par le gouvernement fédéral, au moins 14 jours avant leur entrée au Canada. Ces personnes doivent présenter à leur arrivée les résultats d'un test moléculaire n'excédant pas les 72 h précédant l'heure de décollage de leur avion. Des tests de dépistage au hasard pourront avoir lieu le lendemain de leur arrivée. En outre, tous les voyageurs doivent continuer à utiliser l'application ArriveCAN.

Le 211 Grand Montréal, un sérieux coup de pouce pour les nouveaux arrivants !

En tant que nouvel arrivant, vous devez veiller à une foule de choses importantes afin de subvenir à vos besoins essentiels et à ceux de votre famille. Plusieurs organismes et services publics offrent des programmes, formations, etc. aux personnes qui, comme vous, cherchent à se bâtir une vie ici au Québec.

Le 211 Grand Montréal est une ligne téléphonique qui dirige les citoyens vers un répertoire de près de 6 000 ressources sociocommunautaires et de services publics sur l'Île de Montréal, la Rive Nord et la Rive Sud.

Peu importe l'aide recherchée, nos conseillers sont là pour vous informer et vous orienter vers les services adéquats, les plus proches de chez vous. Par exemple :

- Assistance matérielle et logement
- Associations et centres multiculturels
- Services gouvernementaux
- Travail et employabilité
- Francisation et cours de langues

INFOS PRATIQUES

Le service téléphonique est ouvert 7 j /7 de 8 h à 18 h. Vous n'avez donc qu'à composer le 2-1-1 pour joindre l'une de nos conseillères ou à consulter le 211qc.ca pour consulter notre répertoire en ligne.

Le 211 est un service offert par le Centre de Référence du Grand Montréal qui a pour mission d'informer pour aider depuis 1956. Ses partenaires sont Centraide Grand Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal.

Choisir de vivre dans Nicolet-Yamaska-Bécancour

Des grands espaces, de la tranquillité et plusieurs ressources pour t'accompagner !

Place aux jeunes Nicolet-Yamaska

(819) 293-2592
cje@cjenicbec.org
www.cjenicbec.org

Place aux jeunes fait découvrir le territoire et ses opportunités à toutes les personnes immigrantes intéressées. Elle offre un accompagnement personnalisé afin de réussir son installation.

Viens nous visiter, on t'attend !

PAIS Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire

(418) 473-7678 | info@pais.ca | www.pais.ca

Le PAIS offre des services d'accueil, d'intégration, de francisation ainsi qu'une aide pour accéder à la propriété. Le PAIS offre de l'accompagnement personnalisé pour toutes les personnes immigrantes dans la MRC de Bécancour.

Les voyageurs qui ne sont pas ou pas entièrement vaccinés, doivent se soumettre à une série de mesure avant leur départ et à leur arrivée au Canada.

Avant le départ

Depuis votre pays d'origine, vous devez vous soumettre à un certain nombre de règles supplémentaires :

- planifier votre quarantaine une fois au Québec ;
- réserver trois nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement, où vous vous rendrez le temps de recevoir le résultat du test de dépistage à votre descente d'avion, et prendre rendez-vous pour ce test ;
- vous soumettre à un test de dépistage dans les 72 h précédant l'heure de décollage de votre avion ;
- télécharger l'application ArriveCAN et saisissez vos renseignements, que vous présenterez avec vos résultats de test avant d'embarquer.

À votre arrivée au Québec

À la descente de l'avion, vous serez dirigé vers le contrôle douanier de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, avec en main votre passeport, vos documents d'immigration et ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, ainsi que les pièces et justificatifs requis par les autorités dans le cadre de la

pandémie, notamment votre plan de quarantaine. Vous devrez vous soumettre à un certain nombre de questions, ainsi qu'au test de dépistage auquel vous vous serez inscrit avant de partir. On vous remettra également une trousse de dépistage pour votre test du 8e jour.

Enfin, vous devez bien sûr présenter au douanier votre déclaration douanière. Ce dernier vous indiquera le chemin vers les bureaux d'immigration appropriés, où vous pourrez faire valider votre statut et où vous recevrez l'information pour vous aider dans vos démarches d'installation.

Pour toutes les informations pratiques relatives à l'entrée au Canada en temps de pandémie, consultez le lien suivant :

→ canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation/entrer-canada-pandemie-covid-19.html

ATTENTION : Les mesures décrites ici sont susceptibles de changer régulièrement. Il est donc important que vous vous référiez en tout temps aux site officiel d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Au jour où nous imprimons ce guide, les frontières demeurent fermées aux voyageurs étrangers en visite au Canada, ou pour y faire du tourisme. Pour vérifier si vous êtes autorisé à entrer au Canada, répondez au questionnaire de la Santé publique disponible à cette page :

→ voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/debut-assistant

Pour faire dédouaner votre déménagement international, rendez-vous au service de douane avec la liste détaillée de vos effets personnels.

→ Toutes les informations : cbsa.gc.ca

→ Informations concernant l'importation de votre voiture : tc.gc.ca

→ Votre animal domestique ou de plantes : inspection.gc.ca

POUR VOTRE INSTALLATION AU QUÉBEC,

appuyez-vous SUR LE CACI.

- Aide à la recherche d'emploi et placement en emploi
- Cours de français, d'anglais et d'informatique
- Session Objectif Intégration (OI)
- Aide pour vos demandes : allocations familiales, aide sociale, crédit d'impôt, assurance maladie, CSQ, résidence permanente, citoyenneté, parrainage
- Traduction, interprétation et assermentation
- Formation en lancement d'entreprise
- Préparation à la citoyenneté
- Banque alimentaire
- Halte-garderie
- Activités socioculturelles
- Programmes d'aide aux proches aidants d'aînés
- Sensibilisation au harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS

CACI
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES

caci-bc.org | 514 856-3511

Avec la participation financière de :

Québec

VOUS RENDRE DANS VOTRE VILLE DE DESTINATION

Habituellement, vous trouverez un comptoir de renseignements dans tous les aéroports, gares de chemin de fer et terminus d'autobus.

La procédure d'arrivée prévoit que vous vous rendiez dans un premier temps directement dans votre hôtel réservé, le temps de recevoir les résultats du test de dépistage passé à votre sortie de l'avion.

Taxes et pourboires au Québec

Au Québec, presque tous les biens et services (sauf les produits de base) font l'objet de taxes à la consommation imposées par les gouvernements du Canada et du Québec :

- la taxe sur les produits et services (TPS) du Canada : 5 % sur le prix de vente,
- la taxe de vente du Québec (TVQ) : 9,975 % (calculée sur le prix de vente sans la TPS).

Sauf exception, ces taxes ne sont pas incluses dans le prix indiqué. Il faut donc rajouter un 15 % pour connaître la facture totale. Les loyers, en revanche, sont toutes taxes comprises. Il est dans l'usage de laisser un pourboire lorsque le client a été satisfait d'un service.

- En restauration, si l'on vous sert à table, vous devrez laisser un pourboire (suggéré) de 15 % du montant de l'addition avant taxes.
- Dans les bars, il est courant de laisser 1 à 2 $ CAN par consommation et 1 à 2 $ CAN pour le vestiaire.

Pour tous les autres services, par exemple chez le coiffeur, il est d'usage de donner 10 à 15 % de la note. À la station-service, vous pouvez laisser de 0,50 à 2 $ CAN au pompiste. Il faut également penser aux services de livraison à qui vous pouvez laisser 10 % du montant. Enfin, pour les déménageurs, on peut offrir la pizza, la bière ou 5 à 10 $ CAN par employé.

Si le résultat est positif, vous serez dirigé vers une installation de quarantaine désignée pour 14 jours. S'il est négatif, en revanche, vous serez en mesure de vous rendre à votre lieu de quarantaine.

Depuis l'aéroport international Montréal-Trudeau, vous avez plusieurs options pour vous rendre à Montréal ou dans ses environs.

- Par le bus 747 qui vous déposera en plusieurs points de la ville et jusqu'à la station Berri-UQAM, son terminus (métro et gare d'autocars). Le billet coûtera 10 $ CAN par personne et est disponible à l'aéroport dans le hall d'arrivée et auprès du chauffeur (en pièces de monnaie uniquement). Votre billet offre également un laissez-passer valide 24 heures consécutives sur tout le réseau bus et métro de la Société de transports de Montréal (STM).
- Par taxi. Le trajet entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal (zone circonscrite) bénéficie d'un tarif unique fixé à 41 $ CAN. Pour les autres destinations, la tarification se fait au compteur.

  → Vérifier : admtl.com/fr/acces/taxis-limousines
- Par voiture de location. Les principaux loueurs de voitures sont présents à l'aéroport.

Si vous vous rendez directement en région, vous poursuivrez peut-être votre voyage sur un autre vol. Si vous poursuivez votre voyage en autobus pour rejoindre votre destination finale, il faudra vous rendre à la Gare d'autocars de Montréal à proximité de la station métro Berri-UQAM.

→ gamtl.com/fr/Bienvenue

PREMIER (VRAI) HÉBERGEMENT

Votre lieu de quarantaine ne constituera peut-être pas votre premier véritable point de chute au Québec.

À moins d'avoir des amis ou de la famille établis au Québec, il peut être nécessaire de loger tout d'abord dans un logement temporaire que vous pourrez réserver avant votre départ. Certaines agences immobilières proposent des services aux nouveaux arrivants et peuvent se charger de vous trouver un logement avant votre arrivée si vous leur transmettez une liste précise de vos critères de recherche.

Dans un premier temps, vous aurez intérêt à vous installer temporairement dans un logement (appartement ou chambre) meublé et loué à la semaine ou au mois pendant que vous entreprendrez les démarches qui vous permettront de trouver un domicile plus conforme à vos besoins. Choisissez une habitation suffisamment centrale pour faciliter vos recherches.

La relocalisation

Des agences spécialistes en mobilité internationale proposent des services de relocalisation qui comprennent le déménagement international et la recherche d'un logement en fonction de critères que vous aurez établis. Elles donnent également des conseils sur les démarches administratives, sur les services bancaires et d'assurance, sur l'inscription des enfants à l'école, l'achat d'une voiture et tout ce qui concerne la vie quotidienne. En cas de besoin, les agences peuvent vous orienter vers les services d'un avocat, d'agence de placement, de conseillers en emploi, etc. Avoir recours à une agence de relocalisation représente un coût certain. C'est un choix personnel et financier qui n'est pas forcément nécessaire, mais qui peut vous garantir une tranquillité d'esprit.

Quelques sites d'agences :

Fleur de Lys relocation : fleurdelysrelocation.com

Reloc-Québec : relocquebec.com

Arianne Relocation Canada : ariannerelocation.com

LP Relocation : lprelocation.com

Relocation C&G : relocationcg.com

Profitez de conseils dès votre arrivée
Accompagnement sur mesure pour les nouveaux arrivants
Que vous veniez vivre, travailler ou étudier au Canada, Desjardins est là pour faciliter votre intégration. Vous pourrez toujours compter sur les services et les conseils de la première institution financière coopérative au Canada.
desjardins.com/AvecVous
Desjardins

Quelques sites de locations meublées :

- → airbnb.com
- → gesthab.ca/fr
- → homelidays.com
- → kangalou.com
- → kijiji.ca
- → lespac.com
- → louer.ca
- → montreal.craigslist.org
- → mystudiomontreal.com
- → Réseau Appartements et Gîtes au Québec : ragq.com
- → toutmontreal.com/logement-a-louer

Pour en savoir plus sur le logement au Québec, reportez-vous à la section du guide sur le sujet.

Déménager sereinement

Il est conseillé de contacter plusieurs déménageurs et de leur demander d'établir un devis. Dans votre choix, veillez à choisir un déménageur spécialisé dans l'international qui connaîtra les formalités douanières à accomplir et les règles en matière de transport. Vous pourrez envoyer vos affaires en avion ou par bateau.

Surtout, pensez à faire une liste détaillée de tous les effets que vous amenez : ce sera indispensable à votre arrivée au Canada pour dédouaner votre déménagement.

Copie certifiée conforme

Pour 5 $ CAN par document, il est possible qu'un commissaire assermenté appose sa signature sur une copie de documents originaux. Pour cela, vous pouvez vous rendre à la mairie de votre lieu d'établissement, dans votre banque ou dans un centre local d'emploi (CLE), muni des originaux, de leur copie et d'une pièce d'identité. Il faut parfois prendre rendez-vous.

À Montréal, vous pouvez vous rendre dans un point de services du Réseau Accès Montréal : ville.montreal.qc.ca

Quelques déménageurs :

→ Gallieni Déménagements : gallieni-demenagements.com
→ Bagages du Monde : bagagesdumonde.com
→ Europack : europack.ca
→ AGS Déménagements : ags-demenagement.com
→ Direct Déménagement : directdemenagement.com

Vous meubler à petits prix

Outre les magasins IKEA (Montréal et Boucherville), vous trouverez beaucoup de boutiques de seconde main au Québec pour vous équiper en électroménagers, meubles, literie et ustensiles.

→ lespac.com
→ renaissancequebec.ca
→ kijiji.ca
→ montreal.craigslist.ca
→ villagedesvaleurs.com
→ armeedusalut.ca

Les ventes de garages (vide-greniers), qui ont lieu entre juin et septembre, sont d'excellentes occasions de récupérer des meubles à prix bradés, notamment lors du grand déménagement du 1er juillet.

Les punaises de lit étant monnaie courante au Québec, malgré les efforts pour les éradiquer, méfiez-vous avant d'acheter de la literie ou un canapé d'occasion et ne récupérez jamais un matelas, canapé ou autre fauteuil trouvé sur le trottoir, même emballé ou d'aspect neuf.

FAIRE DES ACHATS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Où faire vos courses ?

Les supermarchés au Québec ne fonctionnent pas forcément comme dans votre pays d'origine.

Pour l'alimentation générale, vous trouverez tout ce qu'il faut dans les supermarchés IGA, Provigo/Loblaw, Métro, Maxi, Super C, etc. Pour un panier à petits prix, il peut être intéressant de prendre une carte de membre chez Costco Wholesale qui a la particularité de

vendre des produits en gros dans ses magasins d'entrepôt.

Vous aurez un grand choix de vins et autres alcools à la SAQ (Société des alcools du Québec).

- Pour les produits de beauté, hygiène corporelle, produits ménagers, santé, vous trouverez votre bonheur dans les chaînes comme Jean Coutu, Pharmaprix ou Uniprix. Ces magasins offrent les services d'une pharmacie et délivrent des médicaments sur ordonnance. On y trouve également des laboratoires photo (notamment pour les photos de passeport) et souvent des bureaux de poste.
- Pour le bricolage et la quincaillerie, il faut se rendre dans les magasins comme Rona, Home Depot, Canadian Tire. Dollarama propose des articles du quotidien à petits prix.

Quelques repères sur les systèmes de mesure au Québec

Le système métrique est légalement en vigueur depuis 1971 partout au Canada mais certains utilisent encore les unités de mesure anglo-saxonnes.

QUELQUES ÉQUIVALENCES À CONNAÎTRE :

- 1 mile = 1,6 km
- 1 pied = 30,48 cm
- 1 pouce = 2,54 cm
- 1 livre (1 lb) = ½ kilo
- 1 once (1 oz) = 28 grammes
- 1 pinte = 473 cl
- 1 gallon = 4,5 l

Même si la météo affiche les températures en degrés Celsius, les cuisinières et les fours au Québec peuvent être parfois réglés en degrés Fahrenheit. Il faut savoir que 400 degrés F = 200 degrés C.

- Formule de conversion : C = (F–32) x 5/9

ENFIN POUR LES RECETTES DE CUISINE :

- 1 tasse = 250 ml
- 1 cuillère à soupe = 15 ml
- 1 cuillère à thé = 5 ml

- Les journaux, livres, DVD et CD sont vendus dans des enseignes comme Chapters/Indigo, Archambault ou Renaud-Bray. On trouve également de nombreuses librairies indépendantes, francophones ou anglophones.
- Pour tout ce qui concerne le multimédia et les produits high-tech, vous pourrez aller faire un tour chez BestBuy, La Source, Future Shop ou chez Lozeau, spécialisé dans la photographie et la vidéo.

Enfin, pour les oublis et les produits de base, vous trouverez toujours un dépanneur près de chez vous !

Heures d'ouverture des commerces

La plupart des commerces ouvrent :

- de 8 h à 18 h du lundi au mercredi
- de 8 h à 21 h le jeudi et le vendredi
- de 8 h à 17 h le samedi et le dimanche

Certains centres commerciaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10 h à 21 h.

Les établissements tels que les marchés d'alimentation, les petites épiceries de quartier, les pharmacies, les stations-services et les entreprises récréatives ou touristiques (restaurants, cinémas, musées et hôtels, etc.) peuvent offrir un horaire plus souple.

DÉMARCHES DES PREMIERS JOURS

Conservez précieusement les originaux des documents suivants :

- votre passeport ou votre document de voyage,
- votre CSQ, votre confirmation de résidence permanente ou permis de travail, d'études ou de visiteur,
- votre carte de résident permanent, qui vous sera envoyée automatiquement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans un délai de 1 à 2 mois après votre arrivée.

Ces pièces prouvent votre identité et votre statut. Vous en aurez besoin dans la plupart de vos démarches. N'utilisez que des copies (certifiées conformes, s'il y a lieu) lorsque vous devez déposer une preuve d'identité pour faire une demande officielle.

Vous munir d'un téléphone

Téléphone fixe ou cellulaire, cela vous permettra de passer et de recevoir les appels qui seront nombreux dans les premiers mois de l'installation (démarches administratives, mais aussi recherche d'emploi). Pour en savoir plus sur les forfaits de télécommunication, reportez-vous à la section du guide consacrée à ce thème.

Au Québec, vous trouverez également de nombreuses cabines téléphoniques dans la rue (et dans les bouches de métro à Montréal). Munissez-vous de pièces de 25 cents ! Chez le dépanneur, vous pourrez acheter des cartes d'appels internationaux à des prix très compétitifs (coût à la minute).

Pour vous connecter à internet, si vous avez un ordinateur ou un téléphone intelligent, vous trouverez du wi-fi gratuit dans de nombreux cafés ou enseignes comme Starbucks, Second Cup ou Java-U. Également, les grands centres commerciaux proposent souvent du wi-fi à leur clientèle.

Obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS)

Le NAS, composé de neuf chiffres, est indispensable pour vous trouver un emploi. Si vous êtes un travailleur temporaire, votre NAS commencera obligatoirement par le chiffre 9. Présentez votre demande dans le Centre Service Canada le plus proche de chez vous, muni de votre passeport et vos documents d'immigration. Si vous êtes en règle, il vous sera attribué aussitôt.

Votre NAS est un numéro privé que vous ne divulguerez à personne, excepté votre employeur, certaines institutions financières et certains organismes publics gouvernementaux pour bénéficier de prestations sociales.

Notez que le numéro d'assurance sociale n'a rien à voir avec la sécurité sociale ou l'assurance maladie.

Sans le NAS vous ne pourrez pas travailler au Canada. Cette démarche administrative est donc l'une des plus urgentes à faire dès votre arrivée.

Attention : vous devez impérativement renouveler votre NAS à l'obtention de chaque permis (d'études, de travail, etc.), nouveau ou renouvelé. En effet, votre NAS expire naturellement avec votre permis en cours. La procédure est la même que lors de la première délivrance, et vous pouvez la faire en ligne.

→ Service Canada : servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas/index.shtml

Ouvrir un compte bancaire

Pour connaître les démarches relatives à l'ouverture d'un compte en banque, reportez-vous à la rubrique du guide consacrée au thème. Généralement, les banques proposent des offres spécifiques pour les nouveaux arrivants.

Obtenir votre carte d'assurance maladie

La carte d'assurance maladie permet d'obtenir les soins de santé – services médicaux et d'hospitalisation – couverts par le régime d'assurance maladie québécois. Cette carte s'appelle communément la carte Soleil. Les personnes âgées de 14 ans et plus sont tenues d'avoir leur propre carte d'assurance maladie. Un délai de carence peut s'appliquer pour les nouveaux résidents au Québec : ne tardez donc pas trop pour prendre rendez-vous avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Pour connaître les démarches à suivre pour obtenir la carte Soleil, reportez-vous à la section Santé du guide.

Prendre rendez-vous pour obtenir un permis de conduire québécois

Consultez dans ce guide la rubrique consacrée à l'automobile et au permis de conduire.

Inscrire vos enfants à l'école

Vous aurez pris soin de vous renseigner auprès des centres de services scolaires et des écoles sur le système scolaire québécois et les modalités d'inscription. Consultez dans ce guide la rubrique consacrée à l'éducation.

Documents importants à emporter

Ces documents essentiels à emporter doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, ils doivent être accompagnés d'une traduction officielle en français ou en anglais, soit une traduction faite ou approuvée par un traducteur agréé.

Ce petit aide-mémoire n'est pas une liste exhaustive, ni officielle, des documents à emporter avec vous, mais plutôt une liste des principaux documents qui vous seront utiles et nécessaires lors de votre démarche d'immigration.

POUR LES AUTORITÉS, L'EMPLOYEUR, LES ÉTUDES :

- Certificat de sélection temporaire (CAQ) ou Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Visa de résident permanent valide apposé dans votre passeport et confirmation de votre statut de résident (les deux délivrés par le gouvernement canadien)
- Tout autre document remis par les autorités canadiennes lors de votre entrée dans le pays
- Passeport et documents de voyage (surtout si vous ne venez pas à partir d'un vol direct au Québec)
- Certificat de naissance, livret de famille, certificat de mariage, documents de divorce
- Diplômes, certificats d'études et autres attestations de scolarité
- Relevés de notes
- Description des cours et des stages suivis
- Attestations d'emplois, d'expériences de travail
- Lettres de recommandation d'anciens employeurs et de votre employeur actuel
- Curriculum vitae à jour
- Liste détaillée (en deux exemplaires) de tout ce que vous apportez avec vous au Québec en cas de contrôle douanier ou d'arrivée différée des biens
- Extrait de casier judiciaire de votre pays d'origine ainsi qu'un certificat de position militaire, même pour les personnes n'ayant pas fait le service militaire

POUR LA SANTÉ

- Dossiers médical et dentaire, carnet de vaccination
- Preuve d'assurance du régime de sécurité sociale du pays d'origine
- Lettre de votre employeur confirmant votre statut et le nombre d'heures travaillées

POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LA VIE QUOTIDIENNE

- Permis de conduire valide et/ou permis international
- Lettre de recommandation de votre institution financière
- Preuves de fonds (relevés de banques, investissements, etc.)
- Historique de crédit, si possible
- Lettre de recommandation d'anciens propriétaires

Tous les documents énumérés précédemment pourront vous être utiles au Québec pour obtenir :

- un numéro d'assurance sociale (NAS),
- une carte d'assurance maladie (carte Soleil),
- un permis de conduire du Québec.

Ils vous seront également utiles pour :

- inscrire vos enfants à l'école ou vous inscrire vous-même dans un établissement d'enseignement,
- faire reconnaître vos acquis scolaires et professionnels,
- ouvrir un compte bancaire,
- demander un prêt hypothécaire,
- louer un logement.

Munissez-vous également d'argent en devises canadiennes qui vous sera utile dès l'arrivée au Canada pour téléphoner depuis l'aéroport ou pour vous rendre dans le centre-ville (par bus, taxi, voiture de location). À l'aéroport international de Montréal, vous disposez d'un bureau de change ainsi que d'un distributeur automatique de billets (les deux situés dans le hall des arrivées internationales).

UN CONSEIL : NUMÉRISER VOS DOCUMENTS

Avant le départ, il peut être utile de numériser l'ensemble des documents les plus importants et d'emporter avec vous ces copies numériques, sur tout support (clé, téléphone, ordinateur portable, etc.). Au cours des différentes démarches administratives, les mêmes pièces justificatives seront requises. Vous n'aurez plus qu'à les imprimer. D'autre part, cette sauvegarde numérique peut également être appréciée en cas de perte des pièces originales.

Bien vivre le changement en immigration

L'immigration provoque un changement important de l'environnement de vie et de travail. Enthousiasme et désenchantement, espoir et doute, envie de relever des défis et peur de se mettre en action : ces émotions sont courantes et relèvent d'un processus commun à tous ceux qui changent de pays.

LA LUNE DE MIEL

Lorsque l'immigration est choisie, la première phase est vécue plutôt positivement et propice à la découverte du nouvel environnement. PROFITEZ-EN !!! Faites de nouvelles rencontres : les bons plans et astuces des autres vous feront gagner du temps et de l'énergie.

L'ÉTAPE DE LA PRISE DE CONSCIENCE

C'est une étape fondamentale à traverser pour vivre ensuite pleinement son expatriation.

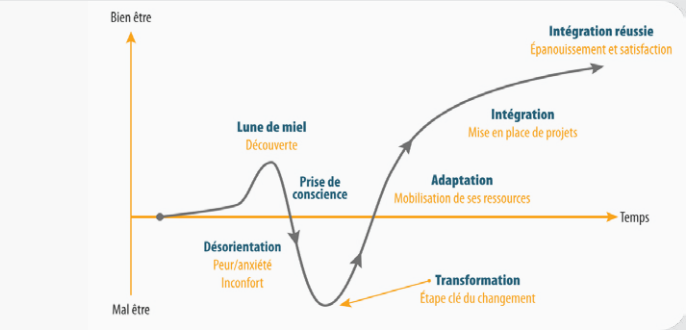

Cette période démarre lorsque vous avez géré vos besoins de base (maison, modalités administratives , etc.) et que vous vous heurtez aux premières difficultés. Vous pouvez éprouver de la tristesse, de la peur, de la colère, des doutes et une perte de confiance. Cette étape peut durer de plusieurs semaines à plusieurs mois avec des variations positives et négatives.

Comment vivre la prise de conscience ? Lumière ROUGE : avancez prudemment, l'idée étant de prendre conscience de ce qui vous manque et ce qui vous anime et de regagner en contrôle.

L'ÉTAPE CLÉ DU CHANGEMENT : LA TRANSFORMATION

La lumière devient ORANGE, et c'est également la période décisive dans votre vécu d'immigration. Vous êtes en cours de transformation et l'inconfort se fait encore sentir. Votre état d'esprit fera la différence. Avez-vous envie de faire de cette expérience un succès ? Le déclic repose sur le fait d'engager votre motivation.

Le coaching peut vous permettre d'aller de l'avant en répondant à vos propres questions et en travaillant en profondeur sur les aspects professionnels et personnels de votre expatriation.

L'ADAPTATION

Enfin la lumière VERTE, la situation s'améliore nettement. Vous êtes maintenant à l'aise dans votre nouvel environnement. Le quotidien est plus facile, vous commencez à vous sentir chez vous. Votre niveau d'énergie remonte significativement. Vous avez votre destin en main !

Construisez vos projets !
Une nouvelle page de votre vie est à écrire !

L'INTÉGRATION

Tout est au vert, vous avez compris en profondeur les bénéfices de votre nouveau mode de vie. Vous êtes complètement ajusté au pays et en appréciez de nombreuses facettes, vous parlez la langue locale et avez créé un réseau d'amis et de connaissances. Regardez le chemin parcouru et persévérez sur la route de l'amélioration continue.

Pour plus d'informations et pour être accompagné dans votre développement de carrière à Montréal :

Un texte de Céline Chabée,
Coach certifiée ACC,
fondatrice de 7ACoach

7Acoach
TON POTENTIEL, TA VOLONTÉ, TA FORCE !

Vous méfier des idées reçues

LE QUÉBEC, C'EST LE CANADA

La distinction ne se pose pas forcément pour les nouveaux arrivants. Pour autant, n'allez pas dire à un Québécois qu'il est canadien. Au Québec, on est québécois. De fait, un monde sépare le Québec du Canada anglophone. L'identité de la seule province francophone, très complexe, est bien exprimée dans sa devise, « Je me souviens » (que né sous le lys, je croîs sous la rose). Pour le Canadien français, le souvenir est celui de la Nouvelle-France, mais aussi celui de la conquête anglaise, comme le rappelle l'historien Mason Wade.

JE PEUX VIVRE AU QUÉBEC SANS PARLER NI LE FRANÇAIS NI L'ANGLAIS

Le Québec étant une province francophone, il est nécessaire de parler le français autant pour la vie professionnelle que sociale. Il est donc recommandé aux personnes non francophones de prendre des cours avant leur arrivée au Québec, et au besoin, de se perfectionner une fois sur place. Le MIFI propose différentes formules pour apprendre ou perfectionner votre français.

De plus, en fonction de votre secteur d'activités, de votre niveau de responsabilité, du type d'entreprises dans lesquelles vous évoluez, il peut être absolument nécessaire d'avoir une excellente maîtrise de l'anglais. Pour vous perfectionner, vous pouvez vous tourner vers les universités ou les écoles de langues.

MES DIPLÔMES SERONT RECONNUS

Le système d'éducation et les diplômes qui sanctionnent les études ne sont pas les mêmes au Québec qu'ailleurs. Les titres de vos diplômes ainsi que les universités ou les écoles dans lesquelles vous les avez obtenus ne parleront pas à un recruteur québécois. À noter aussi que certains intitulés ne désignent pas la même formation académique : ainsi, un baccalauréat québécois correspond à un diplôme délivré après 3 années universitaires en France (la licence).

Vous pouvez – si vous en avez vraiment besoin (pour postuler dans la fonction publique, reprendre des études ou intégrer un ordre professionnel par exemple) – demander une Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec auprès du MIFI. Cette procédure payante ne délivre pas d'équivalence de diplôme, mais une attestation de comparaison entre vos diplômes et ceux du Québec.

En savoir plus : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

JE VAIS TROUVER UN EMPLOI AVEC LES MÊMES RESPONSABILITÉS QUE CELLES QUE J'AVAIS AVANT DE VENIR AU QUÉBEC

À votre arrivée au Québec, vous devrez sans doute faire des concessions sur votre premier emploi, même si vous occupiez un poste à hautes responsabilités dans votre pays d'origine. Soyez prêt à repartir de zéro ou à occuper un poste de niveau inférieur à celui que vous occupiez auparavant, le temps de gravir la hiérarchie. Cela peut être très difficile à vivre pour des personnes ayant déjà une carrière professionnelle de dix ou quinze ans, qui pourront avoir l'impression de ne pas être embauchées à hauteur de leurs compétences, voire même de s'ennuyer dans un poste représentant moins de défis.

C'EST TRÈS FACILE DE DÉCROCHER UN JOB BIEN PAYÉ DANS MON DOMAINE

Mieux vaut ne pas vous faire trop d'espoir en pensant décrocher le job de vos rêves avec le salaire correspondant dès le début. Il est possible que vous soyez contraint de débuter avec un emploi moins rémunérateur que ce que vous connaissiez dans votre pays d'origine. Certains devront recommencer avec un travail payé le salaire minimum. Néanmoins n'oubliez pas que cela vous permettra d'acquérir une première expérience professionnelle au Québec. Il s'agit de « l'expérience québécoise », requise par la plupart des employeurs. C'est ensuite à vous de faire vos preuves pour pouvoir évoluer et atteindre petit à petit le niveau que vous convoitez. De la même façon, le salaire évoluera avec votre poste.

7. VOUS INSTALLER ET VIVRE AU QUÉBEC

LOGEMENT

Location

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Pour trouver votre logement, une fois sur place, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- parcourir les rues à la recherche de pancartes « À louer »,
- fureter les réseaux sociaux (pages d'associations, d'habitants de quartiers, de parents, d'expatriés, etc.)
- le bouche à oreille,
- consulter les sites d'annonces comme Kangalou : kangalou.com, LesPAC : lespac.com, Louer.ca : louer.ca, Kijiji : kijiji.ca, ou Craigslist : montreal.craigslist.org,

1er juillet, jour de déménagement

Le 1er juillet, qui est un jour férié (fête du Canada), est le jour des déménagements au Québec. Ceci s'explique par le fait que de nombreux baux terminent au 30 juin. Les camionnettes de déménagement sont réservées longtemps à l'avance. Les trottoirs des villes se remplissent de cartons. Nombre de personnes laissent des meubles qu'ils ne souhaitent pas emporter, ce qui fait souvent le bonheur des nouveaux résidents qui récupèrent le mobilier laissé à l'abandon.

- consulter les petites annonces dans les quotidiens (journaux nationaux ou locaux) et leur site internet,
- on peut également avoir recours à une agence immobilière pour une location, surtout si l'on a des exigences précises.

LE BAIL

Le contrat de location, appelé bail, expire généralement le 30 juin de chaque année, mais la date sans doute la plus importante à retenir est celle du 31 mars. Pour les baux de 12 mois et plus, c'est avant cette date que le propriétaire doit notifier le locataire de son intention de mettre un terme au bail ou encore d'informer du montant de la hausse de loyer qu'il entend demander à compter du renouvellement du bail courant, au 1er juillet. De même, toujours dans le cadre de baux de 12 mois et plus, le locataire a jusqu'au 31 mars pour avertir son propriétaire de sa volonté de mettre fin au bail. Ainsi, la plus propice pour chercher un logement est donc celle des mois d'avril, mai et, avec de la chance, jusqu'à juin. Cependant, on peut trouver des logis à louer tout au long de l'année. Lorsque vous visitez un logement et que vous vous déclarez intéressé, le propriétaire vous demande parfois de remplir une « Offre de location ». Il peut alors procéder à des vérifications concernant votre historique de crédit, votre comportement dans un précédent

Société canadienne d'hypothèques et de logement : les bons outils sur le logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vous donne les outils dont vous avez besoin pour prendre de bonnes décisions en matière de logement, et trouver un logement sûr et abordable pour votre famille.

Son site web, dédié spécialement aux nouveaux arrivants au Canada, offre des guides, des brochures et des vidéos sur la location, l'achat et l'entretien d'une habitation, de même que diverses fiches d'information traitant de sujets tels que des conseils pour une bonne planification hypothécaire, votre dossier de crédit et la fraude hypothécaire. L'information est offerte en huit langues : français, anglais, mandarin/chinois simplifié, arabe, espagnol, ourdou, panjabi et tagalog.

cmhc-schl.gc.ca/fr/buying/newcomers-housing-information

logement, etc. Après quelques jours, le propriétaire vous informe s'il vous accepte comme locataire. Ensuite vous devrez signer un bail qui établit les responsabilités du propriétaire et du locataire. Ce contrat doit être rédigé en français (à moins d'entente mutuelle contraire), doit également préciser la durée de location et le montant du loyer versé le premier jour de chaque mois. Sachez que le propriétaire ne peut exiger, à la signature du bail, que le paiement du premier terme soit en général un mois.

Au Québec, le propriétaire n'a pas le droit de vous demander de payer une caution ou un dépôt de garantie, dont l'illégalité pourrait vous priver de tout recours en cas de refus de remboursement, le moment venu. Si le propriétaire exige que vous produisiez une garantie de paiement et que vous n'envisagez pas un autre bien que le sien, optez plutôt pour une solution de cautionnement par un tiers, qui elle est légale.

La Régie du logement peut également vous informer de vos droits et responsabilités, des pratiques interdites par la loi, des façons de renouveler votre bail ou d'y mettre fin, ainsi que des recours dont vous disposez si le propriétaire ne respecte pas ce contrat.

→ rdl.gouv.qc.ca

Achat immobilier

L'achat d'une résidence demande beaucoup de réflexion et requiert encore plus de précautions. Les transactions immobilières se

Lexique à la québécoise

1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, etc. : il s'agit du nombre de pièces de l'appartement, dont la cuisine qualifiée de pièce et la salle de bain de demi-pièce.

Équipé ou semi-équipé : les électroménagers de base (cuisinière et réfrigérateur) sont fournis et inclus dans le loyer.

Chauffé ou non chauffé : les coûts du chauffage sont compris dans le loyer ou pas.

Condo ou condominium : appartement régi par une déclaration de copropriété. Le logement appartient au propriétaire tandis que les parties communes (couloirs, escaliers, ascenseurs, cour, jardins, toit, salle de sport, piscine, etc.) sont en copropriété.

font habituellement par l'entremise d'un courtier immobilier, quoique certains propriétaires s'occupent eux-mêmes de vendre leur résidence. Après avoir évalué vos ressources financières et le prêt hypothécaire que vous pouvez obtenir de votre banque, visitez-le ou les quartiers résidentiels où vous aimeriez acheter une propriété et notez les numéros de téléphone des courtiers indiqués sur les pancartes affichées devant les maisons qui vous intéressent. Consultez aussi les petites annonces sur les sites spécialisés.

Pendant votre visite dans les maisons que vous aurez retenues, examinez attentivement l'état des lieux, demandez au vendeur ce qu'il paie annuellement en taxes et en entretien et, bien sûr, le prix qu'il demande. Renseignez-vous également sur l'existence de droits acquis ou de servitudes associées à l'immeuble, c'est-à-dire les restrictions au droit de propriété.

Projet d'achat ? Prenez des cours d'accession à la propriété

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Est de Montréal, organisme sans but lucratif qui intervient dans les domaines du budget, de l'endettement, de la consommation et de la protection du consommateur, offre des consultations budgétaires individuelles gratuites et plusieurs autres services. En plus de ses cours sur le budget et de ses différents ateliers, l'ACEF propose des cours pour comprendre les aspects financiers et légaux de l'achat d'une première maison, et pour savoir ce qu'il faut surveiller lors de l'inspection.

Sur son site internet, vous trouverez également des informations sur le budget, les solutions aux dettes et des dossiers sur la consommation et les mises en garde sur les cellulaires, les voitures usagées, les agences de recouvrement, les assurances-vie, les marges de crédit hypothécaire, etc. Pour en savoir plus :

consommateur.qc.ca/acefest

Il existe près d'une trentaine d'organismes, répartis dans tout le Québec, appartenant au Réseau de protection du consommateur du Québec. Pour trouver l'organisme le plus près de chez vous :

consommateur.qc.ca

Sitôt votre choix arrêté, vous pouvez faire une offre d'achat. Il est toujours prudent de conditionner votre offre à l'obtention préalable d'un prêt hypothécaire. En effet, dès lors que vous présentez une offre, vous ne pourrez la retirer que sous certaines conditions strictes, notamment des vices cachés qui seraient soulevés lors de l'inspection du bâtiment par un spécialiste indépendant (une procédure obligatoire). Si ces conditions sont acceptées, vous devez y donner suite et la transaction sera finalement conclue par un acte de vente signé devant un notaire.

→ Société canadienne d'hypothèques et de logement : cmhc-schl.gc.ca/fr

Voilà quelques années que les transactions immobilières connaissent une flambée partout au Québec. Les biens s'achètent et se vendent en quelques jours, et le temps de la réflexion après une visite est un luxe qu'il n'est souvent plus possible de s'offrir. Oubliez donc l'évaluation précise et préalable de la propriété par un professionnel. Le mieux que vous puissiez faire, c'est vous faire accompagner par un courtier qui saura vous informer et vous guider dans les différentes étapes de votre projet.

Un courtier est un spécialiste en immobilier qui conseille et accompagne sur l'achat, la vente et le prêt hypothécaire. La profession de courtier est encadrée par l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), la Loi et règlements sur le courtage immobilier au Québec, le Code civil du Québec et un code éthique. Tout vise à protéger le client. Il est préférable pour un courtier d'être rattaché à une agence immobilière. Cela garantit à la profession ses bonnes pratiques et représente un gage de sécurité pour le client.

Impôts fonciers

Si vous devenez propriétaire, vous devrez payer chaque année une taxe foncière et une taxe scolaire. La taxe foncière est établie par votre municipalité et la taxe scolaire par les centres de services scolaires. Lorsque vous consulterez des offres de vente de biens immobiliers, vous constaterez qu'elles font généralement mention du montant de chaque taxe pour l'année en cours.

Sur le site de l'OACIQ, vous trouverez des informations sur l'achat ou la vente d'une maison, les devoirs et obligations du courtier. Vous pourrez y consulter également le registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

→ oaciq.com

Sur le site centris.ca, rattaché à la FCIQ, vous pourrez trouver le plus grand nombre de propriétés mises en vente au Québec, lire des conseils de courtiers immobiliers sur les outils de financement, la définition du juste prix, l'analyse de vos besoins, etc.

→ centris.ca

Sur le site realtor.ca, appartenant à l'Association canadienne de l'immeuble (ACI), vous aurez la possibilité de trouver les propriétés à vendre dans tout le Canada et de rechercher un agent immobilier. L'application pour téléphones intelligents (également dispo sous android maintenant), grâce à son système de location GPS, permet de se promener dans la rue et de connaître les propriétés à vendre à proximité.

→ realtor.ca

Vous entendrez certainement parler du site DuProprio. Cet organisme n'est pas une agence immobilière au sens de la Loi sur le courtage et n'est, à ce titre, pas régulé par l'OACIQ. Il offre la possibilité de vendre et d'acheter sans intermédiaire.

→ duproprio.com

→ Vous pouvez également consulter : publimaison.ca

GAZ, ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE

Dépenses d'énergie

Les dépenses d'énergie sont généralement à la charge du locataire, sauf indication contraire dans le bail. C'est souvent le cas du chauffage. Lorsque vous prendrez possession de votre logement, contactez le service à la clientèle des sociétés d'électricité pour vous abonner et connaître les tarifs.

→ Hydro-Québec : hydroquebec.com

→ Énergir : energir.com

Voltage et prise électrique

Au Canada, le courant électrique est généralement installé au voltage de 110 volts. Les appareils prévus pour une utilisation en Europe et dans plusieurs autres pays du monde auront besoin d'un adaptateur ou d'une prise spéciale. La meilleure solution est de ne pas emporter vos appareils et d'en acquérir des nouveaux une fois au Canada.

AUTOMOBILE

La réglementation

En collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

→ Pour tout renseignement : saaq.gouv.qc.ca

RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Au Québec, le Régime public d'assurance automobile protège tous les usagers de la route, qu'il s'agisse du conducteur, de passagers, de cyclistes ou de piétons. Tout citoyen du Québec est couvert pour les blessures subies dans un accident d'automobile partout dans le monde, qu'il soit responsable ou non de l'accident. Ce régime, aussi appelé la Police d'assurance de tous les Québécois, est financé à partir des contributions d'assurance prélevées à même le coût de l'immatriculation des véhicules et le coût du permis de conduire.

LES FRAIS DE PERMIS DE CONDUIRE ET D'IMMATRICULATION

Sachez qu'au Québec, le permis de conduire est payant et engendre des frais de renouvellement annuel, le jour de votre anniversaire. Son coût augmente en fonction du nombre de points d'inaptitude et de la classe du véhicule que vous conduisez. En 2021, il en coûte 87,28 $ CAN pour un permis vierge d'infractions destiné à conduire un véhicule de promenade. Si vous possédez un véhicule, vous devrez aussi payer chaque année les plaques d'immatriculation. Pour obtenir l'immatriculation, vous devez détenir une assurance responsabilité pour les dommages matériels. Les frais d'immatriculation sont, eux aussi, exigibles chaque année.

→ Pour plus d'information sur les barèmes de coûts exigés par la SAAQ : saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/permis-conduire

Ces frais permettent de financer le Régime public d'assurance automobile, qui protège tous les usagers de la route. Tout citoyen du Québec est couvert pour les blessures subies dans un accident d'automobile partout dans le monde, qu'il soit responsable ou non de l'accident.

ATTENTION, toutefois, à ne pas confondre ce régime public d'assurance avec l'assurance de votre véhicule, qui est obligatoire et bien sûr à votre charge. Notez que les compagnies d'assurance proposent généralement des assurances habitation et automobile groupées, et donc moins chères.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE D'AUTO

Au Québec, le Code de la sécurité routière oblige toute personne à porter la ceinture de sécurité. De plus, les enfants qui ont moins de 63 cm en position assise (mesuré du siège au sommet du crâne) doivent être installés dans un siège d'auto approprié à leur poids et à leur taille.

VITESSE AU VOLANT

Le Code de la sécurité routière prévoit des sanctions pour les infractions liées à la vitesse. Les contrevenants s'exposent à des pénalités de deux types : amendes et inscription de points d'inaptitude à leur dossier de conduite. La vitesse maximale sur les autoroutes du Québec est de 100 km/h. Dans les agglomérations, la vitesse est généralement limitée à 50 km/h et sur les routes secondaires entre 60 et 90 km/h.

ALCOOL AU VOLANT

Au Québec, le Code criminel canadien et le Code de la sécurité routière s'appliquent. Pour les infractions criminelles telles que la conduite avec les facultés affaiblies par l'usage de stupéfiants, la conduite avec une alcoolémie supérieure à 80 mg par 100 ml, le refus d'obtempérer (ex. : fournir un échantillon d'haleine), les lois prévoient diverses mesures et sanctions. Si vous avez de la drogue ou certains médicaments dans le sang ou que votre taux d'alcoolémie est supérieur au maximum autorisé, votre véhicule peut être saisi et votre permis de conduire révoqué.

ZÉRO ALCOOL

Il est interdit à tout titulaire de permis de conduire âgé de 21 ans ou moins et à tout titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire qui a consommé de l'alcool de conduire un véhicule routier. Le zéro alcool s'applique également à tous les conducteurs d'autobus, de minibus ou de taxi.

Achat d'une automobile

L'achat d'une voiture n'est pas toujours nécessaire, surtout si vous vivez à Montréal. Il s'agit d'une dépense importante, qui s'accompagne au Québec d'une réflexion plus large que celle du prix d'achat du véhicule, selon que vous vivez en milieu urbain ou non, en appartement ou dans une maison, que vous avez accès à une place de stationnement ou non, etc.

Parmi les facteurs à intégrer dans le choix d'acheter ou non un véhicule, on peut citer :

- **la rigueur de l'hiver :** pensez que votre auto, quelle qu'elle soit, n'aimera ni la neige ni le sel. Il est fortement conseillé de soumettre votre auto à un traitement antirouille complet chaque année (généralement en été). Vous allez devoir la déneiger avec soin. Si vous êtes stationné sur la voie publique, vous devrez aussi la déplacer régulièrement pour laisser la ville déneiger la chaussée et les trottoirs, sous peine de la retrouver à la fourrière. Enfin, l'usage de pneus d'hiver est obligatoire entre le 1er décembre et le 15 mars inclusivement. Il s'agit donc d'avoir la place de stocker les pneus d'été durant l'hiver (et les pneus d'hiver en été)…

Services d'auto-partage

Communauto propose sur abonnement une location de voitures à la demi-heure, à l'heure, à la journée ou plus (réservation par internet ou par téléphone). Le parc automobile est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 dans de nombreuses aires de stationnement : communauto.com

À noter que le service Car2Go a cessé son activité en Amérique du Nord en date du 29 février 2020.

- **le stationnement :** bien souvent, le stationnement ne pose pas de problème majeur. Il peut bien sûr en aller autrement selon l'endroit où vous résidez - et ou vous vous stationnez. À Montréal, la plupart des arrondissements proposent à l'achat des vignettes de stationnement, mais plusieurs artères sont soumises à des réglementations spéciales auxquelles il s'agit d'être très vigilant (entretien, travaux, nettoyage, etc.).
- **la multiplication des frais :** acheter une voiture, notamment d'occasion, peut sembler une bien bonne affaire. Mais attention aux frais « cachés ». À l'achat d'un véhicule de moins de 10 ans, vous devrez payer la TPS et la TVQ (et donc ajouter 15 % à la valeur du prix de vente). Aussi, lorsque vous et le propriétaire vous présentez à la SAAQ pour le transfert d'immatriculation, vous allez payer à la SAAQ 10 % du prix d'achat déclaré du véhicule, en plus de votre nouvelle immatriculation. Assurance obligatoire, traitement antirouille, changement des pneus et stockage, essence et bien sûr réparations et entretiens (pensez hiver et état souvent mauvais des routes au Québec, notamment dans le Grand Montréal) peuvent saler rapidement la note.

Si vous décidez d'acheter un véhicule d'occasion auprès d'un particulier, n'hésitez pas à demander le maximum d'informations sur l'historique du véhicule. Bon à savoir, grâce au numéro d'identification du véhicule (ou vehicule verification number - VIN - en anglais), que vous trouvez à la bas du pare-brise, vous pourrez avoir un historique large de l'auto, gratuitement : le nombre de propriétaire et le prix de vente du véhicule, mais aussi si l'auto a connu un dommage important ayant nécessité grosse réparation. Voir par exemple ici :

→ vincheck.info/check/vin-check.php?error=e1009

Si vous optez pour un garage/concessionnaire, prospectez et n'hésitez pas à négocier les prix. Sachez qu'un garage n'est pas nécessairement la garantie que le véhicule est en meilleur état, ou qu'il a été révisé avant d'être mis en vente. Le garage est avant tout le dépositaire d'une auto qu'il n'a pris la peine que de nettoyer.

Enfin, débarrassez-vous de vos repères, en termes de marques. Une auto européenne parfaite en Europe ne sera peut-être pas pleinement adaptée aux réalités des routes québécoises. Pensez-y et menez vos comparaisons sur le base d'avis du Québec.

LES TRANSPORTS URBAINS ET INTERURBAINS

L'offre et la nature des transports urbains et interurbains vont largement dépendre de la ville où vous vous établissez – et de vos préférences personnelles.

TRANSPORTS EN COMMUN

Globalement, toutes les villes universitaires disposent d'un solide réseau de transports en commun, qui vous permettra de vous rendre à l'université sans difficulté, été comme hiver.

À Montréal, vous aurez la possibilité d'emprunter le métro (4 lignes) ou le bus, deux réseaux exploités par la Société des transports montréalais (STM). Les étudiants inscrits à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le MEES, sans considération d'âge, peuvent bénéficier d'un tarif réduit mensuel à 54 $ CAN au 1er juillet 2021 (contre 90,50 $ CAN en tarif ordinaire).

→ stm.info

Dans la région montréalaise, les autorités ont développé un réseau de trains de banlieue géré par EXO, anciennement connu sous le nom de Réseau de transport métropolitain (RTM) et comportant 6 lignes.

→ exo.quebec

À Québec, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) offre un service d'autobus rapide et efficace, bâti autour du Métrobus, qui circule sur des axes réservés, et le réseau eXpress, qui permet de relier rapidement, pendant les heures de pointe, les secteurs résidentiels et les différents centres. Un service de VéloBus est disponible entre le 1er mai et le 31 octobre, qui vous permet d'installer gratuitement votre vélo en avant des bus articulés et de certains Métrobus. Le tarif mensuel pour les mineurs de 6 à 18 ans et pour les étudiants de 19 ans et plus est de 60 $ CAN (contre 89,75 $ CAN en tarif ordinaire).

→ rtcquebec.ca

VÉLO ET MICROMOBILITÉ

Le Québec voue un véritable culte à la bicyclette. L'amour qui lui est ici porté a des effets sur l'ensemble des infrastructures, de même que sur une offre accessible à tous, en toute saison.

Le réseau des pistes cyclables est développé dans la plupart des villes du Québec, et vous aurez certainement plaisir à prendre votre vélo pour aller à l'université. Vous pourrez facilement acheter une bicyclette, neuve ou de seconde main, dans l'un des nombreux magasins spécialisés, sur des sites d'occasion, ou encore auprès d'organismes de réinsertion qui recyclent et remettent à neufs de vieux vélos. En hiver, vous troquerez peut-être votre bicycle estival pour un fatbike, un vélo à cadre renforcé et aux roues surdimensionnées, spécialement adaptées pour l'hiver — même si des villes comme Montréal continuent d'entretenir certaines voies cyclables, y compris en hiver, dans le cadre du Réseau blanc.

Si vous ne souhaitez pas investir dans un vélo, vous aurez la possibilité de profiter, de mai à octobre, des vélos en libre service, moyennant des frais d'utilisation. Le système traditionnel, en bornes d'accès et de dépôt, se nomme Bixi à Montréal.

→ montreal.bixi.com

EN AUTO

Pour circuler sur les routes du Québec, vous devez impérativement être le détenteur légal d'un permis de conduire. Renseignez-vous auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur les conditions qui vous sont applicables et sur les conditions de validité des permis étrangers et internationaux.

→ saaq.gouv.qc.ca

Dès lors, plusieurs solutions s'offrent à vous dans vos déplacements :

L'autopartage : Si vous utilisez la voiture de façon ponctuelle, il existe au Québec des solutions pratiques et souples d'autopartage.

Vous pourrez choisir entre un service sur abonnement (plusieurs formules), à l'image de Communauto, qui vous permet de réserver une voiture dans une station dédiée, sans vous soucier de l'essence, de l'assurance ou de l'entretien du véhicule. Vous recevez une facture à la fin de chaque mois. Communauto propose aussi un service sans réservation (tarification fixe à la minute et au

kilométrage) appelé FLEX. Vous pouvez laisser votre véhicule sur n'importe quel stationnement légal, à l'intérieur des territoires de desserte. Vous aurez besoin d'une carte Opus pour déverrouiller les véhicules, ou encore par l'entremise de l'application mobile du service. Communauto est accessible dans les villes de Gatineau, Montréal, Québec et Sherbrooke.

→ communauto.com

Il existe également des services de location de véhicules entre particuliers, qui sont également considérés comme une forme d'autopartage, à l'image de la plateforme Turo.

→ turo.com/fr-ca

La location d'auto : Il est possible également de louer une voiture auprès des nombreuses agences de locations. Il vous faudra montrer une pièce d'identité, votre permis de conduire et vous munir d'une carte de crédit. Généralement, les agences exigent que le conducteur soit âgé de 21 ans ou plus et pratiquent des tarifs plus élevés pour les moins de 25 ans.

Enfin, pour les courts déplacement, il est généralement très facile de trouver un taxi en l'interpellant directement dans la rue ou en le réservant à l'avance. Le service Uber est également disponible dans les grandes agglomérations.

Quelques compagnies de taxis montréalaises :

- Taxi Co-op 514 725-9885
- Taxi Champlain 514 273-2435
- Taxi Diamond 514 273-6331

LES DÉPLACEMENTS INTERURBAINS ET INTERNATIONAUX

L'avion : Le transport aérien à l'intérieur du Canada est relativement cher. Il est peu utilisé, sauf par les personnes rejoignant des localités non desservies par la route. Le Québec compte plusieurs aéroports et aérodromes, dont deux internationaux : Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal et Jean-Lesage à Québec. Les Québécois empruntent l'avion pour se rendre aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes, surtout durant l'hiver où ils vont chercher le soleil et la chaleur.

BANQUE NATIONALE
DU CANADA

L’offre parfaite pour vous installer

Profitez de l’offre bancaire pour nouveaux arrivants jusqu’à 5 ans après votre arrivée au Canada*

Jusqu'à 3 ans sans frais mensuels fixes sur votre compte bancaire.

Ouvrez votre compte bancaire en ligne jusqu'à 3 mois avant votre arrivée au Canada.

Faites une demande de carte de crédit, même sans historique de crédit**.

Profitez d'un service d'accompagnement téléphonique gratuit pendant un an.

Avec plus de 400 succursales, nous sommes là pour vous guider et vous offrir tous les services bancaires indispensables.

***Certaines conditions s'appliquent, pour plus de détails, visitez le bnc.ca/immigrer.** Vous pouvez bénéficier de l'offre pour les nouveaux arrivants si vous êtes un immigrant installé au Canada depuis moins de cinq ans. L'offre peut être modifiée ou retirée en tout temps et ne peut être combinée ou cumulée à aucune autre offre, promotion ou avantage. Certains frais liés aux transactions non incluses dans l'offre pour les nouveaux arrivants peuvent s'appliquer. Pour plus de détails sur les frais de transactions, consultez le Guide de tarification. Le Service d'assistance téléphonique est en vigueur pour 12 mois à compter de la date d'ouverture de compte. ****Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Seulement certaines cartes de crédit sont admissibles. Des garanties pourraient être requises.

Le train : Les villes du Québec sont reliées entre elles par des autocars et parfois par des liaisons ferroviaires. Le train est un transport à la fois très agréable et peu usité au Québec : les départs sont peu fréquents et la vitesse assez lente. Le transport interrégional se fait par la société fédérale VIA Rail Canada. Au départ de Montréal, les connexions sont quotidiennes avec Québec, Ottawa et Toronto.

→ viarail.ca

L'autocar : Pour les autocars, plusieurs compagnies de transports proposent des liaisons à travers le Québec et l'Amérique du Nord. Le bus est un moyen de locomotion très utilisé. Le réseau dessert de nombreuses villes dans tout le Québec avec des départs très fréquents pour les destinations principales (par exemple, départ toutes les heures entre Montréal et Québec). Pour l'achat de billets à Montréal, voir le site de la gare d'autocars

→ gamtl.com/fr/Bienvenue

Le covoiturage est une pratique courante au Québec. Il arrive souvent que des collègues devant se rendre sur le lieu de travail en voiture établissent un système de covoiturage. C'est également une solution économique pour vous déplacer si vous souhaitez découvrir la province de Québec. Il existe des systèmes centralisés de covoiturage.

Quelques sites de référence :

→ amigoexpress.com
→ fr.caribook.ca
→ covoiturage.ca
→ poparide.com

ASSURANCES

L'assurance, qu'elle soit automobile ou habitation, relève du domaine provincial. Si vous déménagez dans une autre province, vous devrez vous assurer auprès d'une compagnie dans la province où vous résiderez.

La plupart des compagnies proposent des assurances habitation et automobiles groupées. Si vous possédez un véhicule, il sera généralement plus avantageux que de souscrire auprès de deux assureurs distincts.

Pour toutes les questions relatives aux assurances, renseignez-vous au centre d'information du Bureau d'assurance du Canada.

→ ibc.ca

Assurance habitation

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'assurer ses meubles, son appartement ou sa maison, il est fortement conseillé de le faire. Courtiers et compagnies d'assurance privées offrent toute une gamme de protections contre le feu, le vol ainsi qu'une responsabilité civile qui pourra couvrir les dommages au bâtiment si l'assuré est fautif. Même si le propriétaire a des assurances, cela n'exonère pas des conséquences de ses négligences et la compagnie d'assurance du propriétaire pourra poursuivre le locataire pour récupérer les montants d'assurance versés.

Attention, il peut s'avérer difficile d'assurer un appartement situé dans le même édifice qu'un magasin ou un restaurant. À vérifier auprès de votre assureur avant de signer votre bail.

Assurance automobile

L'assurance automobile, contrairement à l'assurance habitation, est obligatoire au Québec. Avant votre départ, il peut être fort utile de demander à votre assureur de vous donner un relevé d'informations indiquant que vous avez été un bon conducteur. Cela permettra à votre assureur québécois d'avoir un historique de votre conduite et de vous proposer des tarifs d'assurance plus avantageux.

Le montant de votre forfait dépendra ensuite de la valeur de votre véhicule, de son âge, du modèle, de sa cylindrée… Mais les deux critères les plus importants sont :

- le type de protection dont vous souhaitez bénéficier (couverture au tiers ou à pleine valeur de votre véhicule)
- le montant de la franchise en cas de sinistre.

On s'entend qu'une personne qui achète une auto d'occasion à 5 000 $ CAN réfléchira posément à la question du montant de franchise qu'il est opportun de garantir.

FINANCES PERSONNELLES

Monnaie canadienne

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien ($). Il se divise en cent (appelé aussi « sou ») et se présente sous les formes suivantes :

- pièces métalliques : 1 ¢, 5 ¢, 10 ¢, 25 ¢, 50 ¢ (pratiquement plus utilisée), 1 $ CAN et 2 $ CAN ;
- billets de banque : 5 $ CAN, 10 $ CAN, 20 $ CAN, 50 $ CAN et 100 $ CAN.

La production des pièces de 1 cent est arrêtée depuis mai 2012 et les pièces seront progressivement retirées de la circulation. Depuis 2013, pour une transaction payée comptant, le prix est arrondi (par exemple, un article coûtant 5,01 $ CAN, le prix sera arrondi à 5 $ CAN ; s'il coûte 5,03 $ CAN, son prix sera de 5,05 $ CAN).

À noter que la plupart des magasins refusent désormais les billets de 100 $ (et parfois ceux de 50 $).

Ouvrir un compte bancaire

L'ouverture d'un compte est indispensable pour les transactions courantes. Pour l'ouvrir, vous n'avez qu'à vous présenter à l'institution de votre choix, de préférence près de chez vous ou de votre travail. On vous demandera de vous identifier à l'aide de votre numéro d'assurance sociale et/ou de votre passeport. Il est important de bien choisir votre institution financière car les tarifs des transactions, chèques et autres, comme les conditions d'accès à une carte de crédit et à la marge autorisée, varient d'un établissement à l'autre. Généralement, les banques proposent des offres spécifiques pour les nouveaux arrivants.

Au Québec, en ouvrant un compte bancaire, une carte de débit vous sera proposée. Il faut comprendre qu'il existe une différence entre une carte de débit et une carte de crédit. Chacune a un fonctionnement qui lui est propre.

Une carte de débit vous permet de payer vos achats en magasins. La somme est débitée de votre compte chèque le jour même. C'est également la carte de débit que vous utiliserez pour retirer de l'argent dans les guichets automatiques, au Canada comme à

Nouveaux arrivants, il est facile de s'installer grâce à la plus grande banque du Canada*.

RBC Privilège Plus pour nouvel arrivant® est tout ce dont vous avez besoin pour commencer à effectuer des opérations bancaires au Canada

- Solutions en matière de compte bancaire, de crédit et de placement expressément conçues pour les nouveaux arrivants
- Offres et économies exclusives pour les nouveaux arrivants des marques partenaires de RBC®
- Accès commode au plus important réseau combiné de succursales et de guichets automatiques bancaires au Canada

Pour en savoir plus, consultez notre site Web à rbc.com/nouveaux-arrivants

RBC®

*En fonction de la capitalisation boursière. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. 116914 (01/2019)

l'étranger, qui s'accompagnera du paiement de frais si vous retirez dans une institution financière différente de la vôtre. En revanche, vous ne pourrez pas l'utiliser pour faire des achats en ligne sur internet. Dans ce cas, il vous faudra une carte de crédit.

L'utilisation des cartes de crédit est très répandue au Québec. Contrairement à l'usage dans d'autres pays, les cartes nord-américaines ne sont pas affiliées à votre compte bancaire mais à un compte de crédit qui émane d'un autre organisme. On reçoit chaque mois un relevé de son compte et la date d'échéance du paiement. Vous n'avez aucune obligation de payer la totalité, mais un montant minimum doit être réglé chaque mois. La somme due s'accompagne de taux d'intérêts mensuels assez élevés (entre 9,9 % et 19,9 %) tant que la somme n'est pas entièrement remboursée.

Quelques banques du Québec (avec services spécifiques aux nouveaux arrivants)

La plupart des banques offrent des services spécifiques aux nouveaux arrivants. Comparez les offres et identifiez bien vos besoins (nécessité de transfert d'argent régulier, etc.) avant de vous décider.

Caisses Desjardins du Québec
desjardins.com/particuliers/vous-etes/nouveaux-arrivants-canada

Banque Nationale du Canada
bnc.ca/immigrer

Banque Scotia
banquescotia.com/bondebut

Banque Royale du Canada (RBC)
rbc.com/francais/canada

Banque de Montréal (BMO)
bmo.com/newstart/fr/index.html

Banque Laurentienne
banquelaurentienne.ca

Banque Canada Trust TD
tdcanadatrust.com/newtocanada/francais/index.jsp

Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)
cibc.com/ca/advice-centre/new-to-canada-fr.html

Comme la demande d'une carte de crédit passe souvent par l'analyse de votre historique de crédit au Canada, elle peut s'avérer difficile à obtenir pour les nouveaux arrivants, dont la « cote de crédit » est souvent inexistante. Certaines institutions financières sont plus conciliantes que d'autres à cet égard et certaines offrent également des cartes de crédit garanties par un dépôt sécuritaire destinées aux nouveaux immigrants. Selon le choix de carte de crédit, le taux d'intérêt, les assurances incluses (voyage, location de véhicule, etc.), ainsi que les plafonds d'autorisation, les modalités de paiement et les frais annuels peuvent varier d'une institution à une autre. Enfin, certains établissements proposent des cartes de crédit « prépayées », qui ont l'avantage de vous permettre de faire des achats en ligne, par exemple, mais qui n'entrent en revanche pas dans le calcul de votre historique de crédit.

COTE DE CRÉDIT

La cote de crédit est calculée en fonction de la régularité avec laquelle vous remboursez les dettes contractées avec votre carte de crédit et de vos prêts dans le délai qui de même que du nombre de comptes de crédit auxquels vous avez souscrits (dans des chaînes de magasin, par exemple) et les marges de crédit qui sont associées à chacun de ses comptes. En effet, tous vos comptes de crédit sont pris en compte. Plus vous êtes en mesure de vous endetter, plus votre cote de crédit baissera. Or, cette cote doit être la plus irréprochable possible car elle détermine vos possibilités de contracter un emprunt pour des achats comme une maison ou une voiture. Il faut donc être très vigilant lorsque vous faites fonctionner votre carte de crédit à bien recréditer votre comptes des sommes engagées, sous peine de voir vos demandes de prêts refusées.

La cote de crédit peut aussi être entachée si vous ne payez pas certains engagements financiers (téléphone, internet, HydroQuébec, etc.).

La protection des consommateurs

L'Office de la protection du consommateur vous aide à faire des choix éclairés et à vous informer de vos droits, de vos obligations et de vos recours en cas de problème avec un commerçant.

opc.gouv.qc.ca

Si vous êtes nouvel arrivant ou que vous présentez une première demande de carte de crédit, il est fortement conseillé de vous adresser à une institution financière qui transmettra dans les règles votre demande auprès de Visa, American Express ou Mastercard, en plus de vous donner toutes les informations utiles à une gestion saine de votre compte de crédit. Évitez donc de vous procurer une première carte de crédit auprès d'une chaînes de magasins et autres compagnies pétrolières avant d'être pleinement conscient du fonctionnement du système nord-américain.

CHÈQUES

Les chèques personnels sont rarement acceptés dans les magasins. Ils sont plus communément utilisés pour le paiement du loyer, des factures ou pour des paiements par la poste. Petite astuce : un chèque barré tient lieu de Relevé d'identité bancaire (RIB). Le RIB est communément appelé « spécimen de chèque ».

Au quotidien, le chèque est assez peu utilisé au Québec, car cela a un coût que les établissements bancaires facturent au prix fort. On lui préfère généralement les virement direct de type Interac, plus sûrs et surtout gratuits, même entre comptes d'établissements bancaires différents.

CONTRACTER UN PRÊT

Plusieurs formes de crédit sont disponibles au Québec. La facilité d'accès au crédit exige d'être extrêmement prudent, car le crédit coûte cher, selon le type d'emprunt, ainsi que des frais de gestion. Si vous sollicitez un emprunt auprès d'une institution financière, celle-ci peut exiger une assurance pour garantir votre capacité de rembourser vos dettes. Elle ne peut cependant vous obliger à souscrire cette assurance chez elle.

ÉPARGNER ET PLACER VOTRE ARGENT

Les institutions bancaires proposent de nombreux produits d'épargne et de placement : épargne pour la retraite, pour l'invalidité, placements à taux garanti, placements liés au marché, etc. Étudiez leurs offres avec attention afin de déterminer celles qui correspondent le plus à vos besoins.

Si vous êtes un nouvel arrivant, il est conseillé de conserver de l'épargne disponible immédiatement car les frais liés à l'installation sont élevés. Soyez sûr de vouloir vous établir au Québec

et donnez-vous une visibilité sur le moyen terme avant de vous lancer dans des placements qui ne seront rentables que deux ou trois ans plus tard.

→ Pour en savoir plus sur les régimes d'épargne au Canada : canada.ca/fr/services/finance/epargne.html

IMPÔTS

Tous les résidents du Québec disposant d'un revenu doivent faire une déclaration annuelle de leurs revenus, quelle qu'en soit la source, aux fins des impôts provincial et fédéral. Le régime fiscal du Québec, de même que celui du Canada, repose sur le principe

Taux d'impôts pour les particuliers - 2021

TAUX D'IMPOSITION PROVINCIAL

- le taux de 15 % s'applique à la tranche de revenu imposable inférieur ou égal à 45 105 $ CAN.
- le taux de 20 % s'applique à la tranche de revenu imposable supérieur à 45 105 $ CAN, ne dépassant pas à 90 200 $ CAN.
- le taux de 24 % s'applique à la tranche de revenu imposable supérieur à 90 200 $ CAN, ne dépassant pas 109 755 $ CAN.
- le taux de 25,75 % s'applique à la tranche de revenu imposable supérieur à 109 755 $ CAN.

TAUX D'IMPOSITION FÉDÉRAL

- 15 % sur la première tranche de revenu imposable inférieur à 49 020 $ CAN
- 20,5 % sur la tranche comprise entre 49 020 $ CAN et 98 040 $ CAN
- 26 % sur la tranche comprise entre 98 040 $ CAN et 151 978 $ CAN
- 29 % sur la tranche comprise entre 151 978 $ CAN et 216 511 $ CAN
- 33 % sur la portion de revenu imposable qui excède 216 511 $ CAN.

de l'autocotisation. Cela signifie que le contribuable doit fournir à l'État des renseignements sur ses revenus et sur ses dépenses ainsi que calculer sa part d'impôt à payer (« déclaration de revenus »).

En tant que résident fiscal au Québec, vous serez assujetti à l'impôt sur l'ensemble de vos revenus (salaires, intérêts, dividendes, loyers, gains en capital, etc.) quelle que soit leur provenance (du Canada, de votre pays d'origine ou d'un autre pays encore). Des mécanismes sont en place pour limiter la double imposition que cela peut créer, grâce à des crédits pour impôt étranger et des conventions fiscales. Pour connaître les modalités et les pays signataires des conventions, consulter les sites de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

→ Revenu Québec : revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/statut-de-residence-et-assujettissement-a-limpot/conventions-fiscales-internationales

→ Agence du revenu du Canada : canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/international-non-residents-impot.html

La première année, vous devez vous procurer les formulaires du gouvernement fédéral auprès de l'Agence du revenu du Canada, dans un bureau de poste ou par internet. Pour ce qui est de la déclaration québécoise, vous devez vous adresser au ministère du Revenu du Québec, à Communication Québec ou à une Caisse Populaire. Par la suite, vous recevrez vos formulaires par la poste. Ces documents sont accompagnés d'annexes et d'un guide vous expliquant comment procéder. Si votre situation financière est relativement simple, les formulaires abrégés suffisent.

Généralement, l'employeur déduit l'impôt et les cotisations à la source, c'est-à-dire directement sur votre salaire. Pour les travailleurs autonomes, il est possible de payer par acomptes provisionnels tout au long de l'année. Il faut comprendre donc que même si vous avez payé l'impôt et les cotisations, la déclaration de revenus est obligatoire. Le fait de remplir vos déclarations au provincial et au fédéral vous permettra de demander un remboursement des sommes versées en trop, ou vous indiquera le solde final à acquitter. Le défaut de produire ces déclarations peut entraîner des amendes ou des frais d'intérêt assez substantiels.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir vos déclarations de revenus, vous pouvez téléphoner aux services de renseignements de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec. Des agences

spécialisées et des comptables peuvent également vous assister et remplir vos déclarations pour vous. Vous devrez cependant payer pour ce service. Il existe également des logiciels d'impôts comme ImpôtRapide, ImpôtExpert, H&R Block et Impôt Professionnel, conçus pour vous permettre de déclarer vos revenus par vous-même.

La déclaration de revenus doit être acheminée à chacun des deux gouvernements au plus tard le 30 avril de l'année civile qui suit l'année d'imposition, ou le 15 juin de l'année civile si vous êtes travailleur autonome.

LIENS UTILES

→ Vous y trouverez le guide « Les nouveaux arrivants et l'impôt » : un excellent récapitulatif pour comprendre le système d'imposition. Revenu Québec : revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-119

→ Sur le site, recherchez la publication t4055 « Nouveaux arrivants au Canada ». Agence du revenu du Canada : canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4055/t4055-nouveaux-arrivants-canada.html

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les services de télécommunication coûtent généralement cher au Québec nous vous conseillons donc de passer du temps à comparer les offres des nombreux opérateurs.

Téléphone fixe

Concernant les téléphones fixes, les principales entreprises sont Vidéotron, Bell Canada, TELUS Québec et Télébec, des compagnies de téléphone qui détenaient auparavant un monopole. S'y sont ajoutées de petites compagnies de téléphone indépendantes. Pour obtenir une ligne téléphonique au Québec, il vous suffit de communiquer avec le service à la clientèle de la compagnie de téléphone qui dessert votre municipalité, de vous rendre à un comptoir de service muni d'une pièce d'identité, ou bien de contacter la compagnie directement par téléphone. On vous demandera habituellement de verser un dépôt avant la mise en service ; dont le montant variera selon les cas. En règle générale, vous obtiendrez le service en 48 heures. Le tarif d'abonnement mensuel permet

un nombre illimité d'appels locaux, peu importe leur durée. Mais comme les appels interurbains et internationaux sont relativement chers, il est important de bien choisir son opérateur. Les services sont facturés mensuellement. Les numéros de téléphone commençant par « 1 800 », « 1 888 » « 1 877 » ou « 1 866 » sont des appels interurbains gratuits.

Les premières pages de l'annuaire téléphonique de votre région expliquent clairement tout ce que vous devez savoir en tant qu'abonné (tarifs, utilisation, etc.). Elles vous donnent aussi l'adresse des comptoirs de service situés à proximité de votre domicile.

Téléphonie mobile – cellulaires

La majorité des fournisseurs de services en téléphonie mobile offre un éventail diversifié de produits et services qui sauront satisfaire vos besoins. Chacun propose une gamme de forfaits qui s'adaptent à tous.

Les forfaits comprennent un nombre limité de minutes selon leur montant et font l'objet d'un contrat, généralement d'une durée de 24 mois lorsque vous achetez un téléphone, ou sans engagement lorsque pour apportez votre appareil. Comparez aussi si les fonctions de base sont incluses ou si elles doivent être ajoutées pour un montant supplémentaire. Sachez que les forfaits les moins chers font encore souvent payer les appels entrants et et n'offrent pas de données internet, ce qui surprend souvent bon nombre de nouveaux arrivants.

D'autre part, si vous souhaitez acheter un téléphone cellulaire sans forfait et donc sans contrat, il existe des cartes prépayées pour réapprovisionner votre compte. La plupart des fournisseurs proposent régulièrement des offres spéciales. Si vous ne souhaitez pas prendre un forfait mais des cartes rechargeables, assurez-vous avant de partir que votre téléphone soit débloqué.

Internet

De même que pour les téléphones mobiles, les fournisseurs de services internet offrent des forfaits sur mesure selon vos besoins : n'hésitez pas à comparer les offres !

Il faut tout d'abord choisir entre la connexion traditionnelle et la connexion haute vitesse. La première occupe la ligne téléphonique pendant la navigation, à moins de se payer une seconde ligne

LES FORFAITS TOUT INCLUS, ÇA COMPREND UNE FOULE D'AVANTAGES*.

- + 100 GO — 100 Go en extra par année, en plus de ceux inclus dans votre forfait[1]
- Données toujours à pleine vitesse
- club illico — Club illico mobile inclus[2]

Pour obtenir plus d'informations, consultez le videotron.com

* Cette offre, d'une durée limitée, s'adresse aux clients Résidentiel qui s'abonnent à l'un des forfaits Tout inclus de la Téléphonie Mobile de Vidéotron et qui maintiennent leur abonnement. [1] L'offre consiste à accorder, sans frais au Canada, une utilisation excédentaire de 100 Go de données sur une période de douze (12) mois à partir de la date initiale de l'abonnement. Le volume de données en utilisation excédentaire sans frais ne peut pas dépasser 20 Go par cycle de facturation. Cette offre de 100 Go en prime est non transférable et est renouvelable après douze (12) mois. Une seule offre de 100 Go est accordée par numéro de téléphone par période de douze (12) mois. [2] Club illico mobile est accessible uniquement au Canada, là où la technologie le permet. L'offre de films et de séries diffère selon les plateformes et peut être modifiée en tout temps. Nécessite un appareil mobile compatible. Les données de visionnement sont décomptées de celles comprises dans le forfait. La connexion Internet, y compris l'utilisation de données, est à la charge du client. Limite d'un abonnement et d'un accès au visionnement par compte. Il est possible que cette offre ne puisse être combinée à d'autres offres promotionnelles ou aux Blocs de données mensuels additionnels. Certaines conditions s'appliquent. Les options, les frais liés aux minutes et aux données supplémentaires, les frais d'appels interurbains, les frais d'itinérance, les frais d'utilisation et les autres frais applicables ne sont pas inclus. Frais d'activation Mobile de 25$ et frais d'achat de carte SIM de 10$ par ligne en sus. Taxe municipale de 0,46$ pour le service d'urgence 911 et autres taxes applicables en sus.

(environ 20 $ CAN par mois) ou de prendre un service d'afficheur internet. Les forfaits haute vitesse peuvent être d'accès illimité ou limité en téléchargement mensuel et se chiffrent aux alentours de 30 à 45 $ CAN par mois.

Sachez que pour tous ces forfaits, la location du modem ou d'un routeur WiFi n'est pas forcément incluse et peut entraîner un supplément de l'ordre de 5 à 10 $ CAN par mois, ajouté à votre facture.

Outre les fournisseurs d'accès internet incontournables au Québec (Vidéotron, Bell Internet), il existe de nombreux autres petits fournisseurs qui proposent parfois de meilleurs tarifs. Vous pouvez consulter la liste complète de ces fournisseurs et avoir plus d'informations à cette adresse :

→ canadianisp.ca

Tarifs avantageux pour appels internationaux

De nombreuses services vous permettent de passer des appels à l'international gratuitement. Skype, WhatsApp, Facetime sont tous très utilisés au Québec. Toutes ces applications sont disponibles sur votre téléphone. Même si vous n'avez pas de données de navigation dans votre forfait téléphonique, le wifi est présent partout et vous permettra de garder contacts avec vos proches.

Plusieurs opérateurs (Vidéotron, Bell, TELUS, etc.) offrent des forfaits qui comprennent internet haute vitesse, la télévision, la téléphonie résidentielle et mobile pour 100 à 150 $ CAN environ.

Prenez le temps de comparer les avantages, inconvénients et tarifs de chaque offre.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

→ Bell mobilité : bell.ca
→ Rogers : rogers.com
→ Vidéotron : videotron.com

TÉLÉPHONIE

→ Fido : fido.ca
→ Koodo mobile : koodomobile.com
→ Public mobile : publicmobile.ca
→ Solo Mobile : solomobile.ca
→ TELUS : telus.com
→ Virgin Mobile : virginmobile.ca

ÉDUCATION

Au Québec, tous les enfants âgés de 6 à 16 ans sont obligés de fréquenter l'école. Le système scolaire québécois se compose d'un réseau d'éducation publique, ainsi que d'un réseau d'établissements privés, allant du préscolaire (la maternelle) à l'université. L'enseignement public est gratuit jusqu'au niveau collégial inclus. L'enseignement privé est payant et l'admission peut se faire par examen d'entrée. Il existe des établissements scolaires francophones et anglophones. Toutefois, le français étant la langue officielle du Québec, les enfants immigrants – à quelques exceptions près – doivent fréquenter le réseau francophone. Au niveau collégial et à l'université, l'étudiant peut choisir librement la langue de son enseignement.

Pour le primaire et le secondaire, l'année scolaire dure environ 180 jours, de la fin août à la fin juin. Les enfants fréquentent l'école cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, entre 8h ou 8h30 et 15h ou 15h30. Les enfants, en plus des vacances d'été, ont deux semaines de congés autour de Noël, puis une semaine en mars (appelée la semaine de relâche).

→ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : education.gouv.qc.ca

Le rôle des centres de services scolaires

Les 72 centres de services scolaires du Québec regroupent les écoles publiques, de l'éducation préscolaire au niveau secondaire inclus, ainsi que les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Les centres de services scolaires sont chargés d'organiser des services éducatifs de qualité pour répondre efficacement aux besoins de formation des jeunes et des adultes. Ils doivent aussi adapter les services éducatifs selon les besoins des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Ils offrent également des programmes de formation en entreprise. Les centres de services scolaires emploient les enseignants des établissements qu'ils administrent et gèrent le budget des écoles publiques, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle.

Fédération des centres de services scolaires du Québec : fcssq.quebec

Comprendre le système scolaire québécois

Le système d'éducation se répartit entre : le préscolaire (4 à 5 années), le primaire (6 années), le secondaire (5 années), le collégial ou cégep (2 à 3 années) et l'enseignement universitaire.

Pour l'enseignement universitaire, il faut compter 3 à 4 années d'études pour obtenir un baccalauréat (1er cycle), 2 années pour la maîtrise (2e cycle) et 3 années voire plus pour le doctorat (3e cycle). Au 1er cycle, il est également possible d'obtenir un certificat (programme d'une année) et au 2e cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) (programme d'une année).

L'enseignement est gratuit au primaire, au secondaire et au collégial. À l'université, des droits de scolarité sont exigés, dont le montant pourra varier selon votre pays d'origine.

Services spécifiques pour les enfants immigrants

Une allocation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux centres de services scolaires sert à financer en partie les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Ces services sont offerts à des élèves non francophones qui reçoivent, pour la première fois, l'enseignement en français, et dont la connaissance de cette langue ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement.

Le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) est un projet pédagogique mis en œuvre principalement dans des écoles primaires. La pertinence de ce programme se fonde sur le fait qu'une meilleure connaissance de la langue maternelle a des effets positifs sur l'apprentissage de la langue seconde et le développement général des élèves.

L'allocation du Ministère peut servir également à financer l'établissement et la mise en œuvre d'un protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés, des services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille, ainsi que des ressources supplémentaires pour les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.

TRAVAILLER EN PETITE ENFANCE

DES POSTES À POURVOIR PARTOUT AU QUÉBEC

DEUX OPTIONS S'OFFRENT À VOUS

Soyez votre propre patron en ouvrant votre service de garde à la maison

- Financement disponible à l'ouverture
- Formation continue et accompagnement

Découvrez d'autres avantages sur **mfa.gouv.qc.ca/rsg**

Devenez éducatrice ou éducateur dans un service de garde reconnu

- Expériences de travail et diplômes pertinents reconnus
- Parcours travail-études en petite enfance incluant une rémunération complète

Apprenez-en plus sur **Quebec.ca/travaillerenpetiteenfance**

Il y a une place pour toi!

Votre gouvernement

Québec

Les modes de garde pour les moins de 5 ans

Les classes de pré-maternelle pour les enfants de 4 ans n'étant pas offertes dans toutes les écoles publiques, votre enfant ira probablement à la garderie jusqu'à l'âge de 5 ans. Trouver un mode de garde pour son enfant n'étant pas chose aisée, surtout pour une garderie publique subventionnée (et donc aux tarifs peu élevés), vous pouvez inscrire vos enfants sur liste d'attente sur le portail « La Place 0-5 » qui est le guichet unique d'accès aux places en services de garde à contribution réduite.

→ laplace0-5.com

Il existe trois principaux modes de garde :

- Les Centres de la petite enfance (CPE), des organismes à but non lucratif subventionnés par le gouvernement québécois. Depuis 2019, le gouvernement du Québec a aboli la contribution additionnelle. En d'autres termes, les tarifs quotidiens de garde ne sont plus modulés en fonction du revenu familial net, comme c'était le cas depuis 2015 : tous les parents dont les enfants sont en service de garde subventionné ne sont désormais soumis qu'à la contribution de base, indexée tous les ans au 1er janvier. En 2021, le montant journalier s'élève ainsi à 8,50 $ CAN, à payer directement au service de garde. Le ministère des finances met à disposition un calculateur en ligne pour

Congés scolaires

Les semaines d'école sont entrecoupées de congés scolaires. La rentrée des classes s'effectue fin août et les premiers congés interviennent à la période de Noël. Ensuite, il faut attendre généralement fin février ou début mars pour la période de relâche, puis fin juin pour les vacances d'été. Les enseignants bénéficient d'une vingtaine de journées pédagogiques tout au long de l'année pour continuer à se former. Durant ces journées, les élèves ne fréquentent pas l'établissement scolaire, mais des services de garde en milieu scolaire peuvent prendre en charge les enfants. Les dates de la semaine de relâche ne sont pas les mêmes dans tout le Québec : elles dépendent des centres de services scolaires. Les établissements privés ont leurs propres calendriers de vacances.

connaître les frais qui s'appliquent à votre cas. Les places sont rares et le délai d'attente peut être long.

→ budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde-net-fr.asp

- Les garderies privées reconnues par le ministère de la Famille.
- Les services de garde en milieu familial permettent à votre enfant d'être gardé dans une résidence privée par un responsable de services de garde ayant validé une formation spécifique et soumis à des normes prévues par la loi. On dira que votre enfant va chez une gardienne, c'est-à-dire une « nounou ».

Ces deux derniers modes de garde peuvent pratiquer les prix qu'ils souhaitent (généralement entre 40 et 60 $ CAN par jour), mais plusieurs offrent des places à 8,50 $ CAN car, sous certaines conditions, ils peuvent bénéficier de subventions gouvernementales. Une contribution additionnelle, calculée en fonction du revenu familial, s'ajoute à cette contribution de base. S'ils ne sont pas subventionnés, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants calculé selon votre revenu familial.

→ Pour en savoir plus sur ces trois types de garde, voir le site du ministère de la Famille : mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/Pages/index.aspx

→ Pour le crédit d'impôt : revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants/conditions-dadmissibilite/

Scolariser vos enfants dans le système éducatif français

Le Collège Stanislas (Montréal et Québec) et le Collège international Marie de France (Montréal) sont deux collèges privés membres de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Ils offrent un enseignement allant de la maternelle au collégial (lycée). Le développement de la culture générale occupe une place importante dans l'éducation. Les élèves sont préparés à passer le baccalauréat français en série scientifique, sciences économiques et sociales ou littéraire. Les deux établissements exigent des droits de scolarité.

Collège Stanislas : stanislas.qc.ca

Collège international Marie de France : cimf.ca

D'autres services de garde privés non régis par le ministère de la Famille sont disponibles. Il s'agit de certaines gardes en milieu familial, dans un organisme communautaire, dans un jardin d'enfants, dans un camp de jour ou de vacances. Les tarifs sont variés. Pour une garde temporaire, les haltes-garderies accueillent les enfants de la naissance à 12 ans ; les jardins d'enfants de 2 à 5 ans. Les haltes-garderies communautaires permettent aux parents de faire garder leurs enfants pendant le temps qu'ils participent à un atelier ou une activité proposés par l'organisme. Elles offrent aussi des services en terme de soutien et de répit parental, de conseils, etc. Il existe également des haltes-garderies privées qui pratiquent des tarifs très différents de l'une à l'autre. Vous pouvez aussi confier votre enfant à une gardienne qui viendra à votre domicile. Dans ce cas, elle pourrait être considérée comme salariée.

Éducation en milieu pré-scolaire et primaire

EDUCATION PRÉ-SCOLAIRE (MATERNELLE)

Au Québec, les enfants âgés de 5 ans peuvent aller à la maternelle durant un an. Ce n'est pas obligatoire mais la plupart des enfants y vont (à 98 %). Certaines écoles offrent tout de même la possibilité de faire une année de pré-maternelle dès l'âge de 4 ans, à temps plein.

→ education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/maternelle-4-ans

La maternelle est offerte par les centres de services scolaires et les enfants la fréquentent à temps plein.

Ma Garderie : un outil internet facilitant la recherche de services de garde

Faire garder son enfant peut être un véritable casse-tête. Le site internet magarderie.ca indique les services de garde ayant encore des places disponibles, proches de chez vous, dans la région du Grand Montréal. Les services de garde recensés couvrent les CPE, les services de garde en milieu familial, les garderies privées, les gardiennes à domicile (nounou, baby-sitter), les haltes-garderies.

magarderie.com

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Tous les enfants de 6 ans doivent être inscrits à l'école primaire. Si votre enfant a cinq ans, il peut y être admis à la condition qu'il atteigne 6 ans avant le 1er octobre de sa première année scolaire.

Les élèves ayant des problèmes d'adaptation peuvent bénéficier de services particuliers à l'intérieur d'une classe spécialisée ou d'une classe ordinaire.

Le primaire est divisé en 3 cycles et dure 6 ans.

SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

La plupart des écoles offrent des services de garde en milieu scolaire, qui encadrent les enfants et peuvent leur proposer des activités éducatives.

Les élèves qui fréquentent ces services avant ou après les heures de classe peuvent en profiter pour faire leurs devoirs ou d'autres activités culturelles et sportives. Les parents qui confient leurs enfants aux services de garde en milieu scolaire paient des un tarif de base quotidien de 8,50 $ CAN par enfant, un tarif soumis à indexation annuelle au 1er juillet. Cependant, d'autres frais peuvent s'y ajouter, par exemple pour le repas pris à l'école ou pour des activités spéciales organisées par le service de garde. Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant.

Enseignement secondaire

Après l'école primaire, les enfants doivent poursuivre leur scolarité au secondaire qui dure 5 années. L'enseignement au secondaire se divise en deux cycles de 2 et 3 ans respectivement et conduit à un diplôme d'études secondaires (DES).

Durant ces 5 années, l'élève acquiert des connaissances dans des domaines d'apprentissage comme les langues, les mathématiques, les arts, les sciences humaines, mais aussi dans des domaines généraux comme la santé et le bien-être, l'orientation et l'entrepreneuriat, le vivre ensemble et la citoyenneté.

À noter que la formation professionnelle est accessible aux élèves à partir de la 3e secondaire.

Enseignement supérieur

Au Québec, l'enseignement supérieur est composé de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire. Reportez-vous à la section « Étudier au Québec » pour en savoir plus sur les démarches à effectuer pour faire une session d'études ou obtenir un diplôme québécois en tant qu'étudiant étranger.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Les établissements d'enseignement collégial sont principalement les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel) qui peuvent être soit public ou privé. Le cégep est une entité particulière au Québec. Il fait le pont entre l'adolescence et l'âge adulte en proposant à l'étudiant un encadrement plus rigoureux qu'à l'université, tout en favorisant l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance.

Les cégeps et collèges privés offrent le choix entre :

- des programmes d'études préuniversitaires d'une durée de deux ans qui, comme le nom l'indique, préparent à l'université,
- des programmes d'études techniques de trois ans, qui mènent directement au marché du travail (mais il existe des possibilités pour poursuivre à l'université).

L'enseignement collégial est sanctionné par l'obtention d'un DEC (Diplôme d'études collégiales) qui permet de poursuivre ses études ou qui mène vers le marché du travail. Les collèges délivrent également des AEC (Attestation d'études collégiales) à la suite d'un programme court offert aux adultes en reprise d'études.

Quel que soit leur choix, les étudiants inscrits dans les programmes de DEC suivent des cours de formation générale : français et littérature, philosophie, éducation physique et anglais langue seconde.

Il existe 9 programmes d'études préuniversitaires : sciences de la nature ; sciences informatiques et mathématiques ; sciences humaines ; arts et lettres ; musique ; danse ; arts visuels ; sciences, lettres et arts ; histoire et civilisation.

Quant aux programmes d'études techniques, ils sont au nombre de 132 et se répartissent dans 5 domaines : techniques biologiques, techniques physiques, techniques humaines, techniques administratives et techniques artistiques.

→ Fédération des Cégeps : fedecegeps.qc.ca

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Québec

csbe.qc.ca/international

Obtenir un diplôme d'études professionnelles grâce à des stages payés?

C'est possible avec les programmes Privilèges-Entreprises de la FORMATION PROFESSIONNELLE!

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

L'enseignement universitaire représente le second niveau de l'enseignement supérieur. La durée de ces études varie selon la discipline et le cycle choisis. Très autonomes, les universités peuvent définir leurs programmes d'enseignement et de recherche, déterminer leurs exigences relativement à l'admission et à l'inscription des étudiants ainsi que décerner leurs propres diplômes.

Au Québec, il existe trois cycles universitaires conduisant principalement à trois diplômes :

- le baccalauréat : diplôme de premier cycle (3 à 4 ans d'études),
- la maîtrise : diplôme de deuxième cycle (2 ans d'études),
- le doctorat : diplôme de troisième cycle (au minimum 3 ans d'études).

Il existe également :

- le certificat : diplôme de premier cycle (1 an d'études),
- le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) : diplôme de deuxième cycle (1 an d'études).

Pour en savoir plus sur les universités et leurs programmes, consultez la section « Étudier au Québec » dans ce guide.

Inscriptions

EN MILIEU PRÉSCOLAIRE, À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Pour que votre enfant puisse fréquenter une école, vous devrez d'abord faire une demande d'admission auprès de l'école de votre quartier.

On vous demandera de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de documents comme le certificat de naissance de l'enfant, les bulletins scolaires, les documents attestant du statut de l'enfant au Canada, etc. L'école vous donnera la liste exacte des documents à fournir. Si tous les documents sont en règle, vous pourrez ensuite procéder à l'inscription de votre enfant.

Tous les centres de services scolaires donnent, chaque année, un avis public concernant la demande d'admission. La période d'admission commence en février ou mars, en prévision de la rentrée scolaire qui a lieu quelques mois plus tard, habituellement à la fin d'août. Vous pouvez cependant faire une demande d'admission en tout temps, mais en ce qui concerne l'admission à l'éducation préscolaire, il est généralement recommandé de procéder avant la fin de juin.

AU COLLÉGIAL

Pour poursuivre sa scolarité au collégial, il faut généralement avoir effectué 11 années d'études. L'admission au cégep (collège) se fait sur dossier et non sur concours ou examen. Vous devez vous adresser au Service régional d'admission qui couvre l'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

Pour un collège privé, la demande d'admission, les documents et le paiement requis doivent être envoyés directement à l'établissement d'enseignement retenu.

LIENS UTILES

- → Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ) : sraq.qc.ca
- → Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) : sram.qc.ca
- → Service régional de l'admission des Cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL) : srasl.qc.ca

À L'UNIVERSITÉ

Certains préalables sont requis pour s'inscrire à l'université ou dans une institution affiliée (niveau d'études, diplômes ou équivalence, etc.). Les établissements peuvent établir des équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et le niveau d'études québécois.

Vous devez faire une demande d'admission auprès de l'institution choisie. Les dates limites varient selon les établissements et les programmes de formation. Consultez impérativement le site internet de l'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire : vous y trouverez les renseignements nécessaires sur les dates d'inscription, les frais ainsi que les formulaires et pièces justificatives à fournir.

Éducation des adultes ou formation continue

Même si vous avez atteint l'âge adulte, plusieurs raisons peuvent vous amener à vouloir entreprendre ou reprendre des études :

- acquérir une nouvelle formation générale, technique ou professionnelle,
- faire une mise à niveau, vous perfectionner ou vous spécialiser dans un domaine,
- changer de carrière,
- par simple intérêt personnel.

Il existe une gamme diversifiée de programmes de formation pour adultes ou de formation continue pouvant être suivis à temps plein ou à temps partiel, en journée ou le soir, à distance, en ligne, etc. Les centres d'éducation des adultes, qui relèvent des centres de services scolaires, offrent notamment des services d'alphabétisation et de francisation, d'enseignement au présecondaire ainsi que d'enseignement en formation générale de niveau secondaire. Les centres de formation professionnelle sont ouverts aux adultes qui souhaiteraient obtenir une formation axée sur le marché du travail. Les adultes peuvent acquérir une nouvelle formation au niveau collégial en s'inscrivant à un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire ou technique ou en intégrant un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) à la formation continue. Ils peuvent également se perfectionner ou se spécialiser dans l'un de ces programmes d'AEC. Les cégeps donnent aussi des cours de francisation. Quant aux universités, elles

offrent aussi des programmes de formation continue, notamment des programmes courts pour développer des compétences et des savoirs dans certains domaines.

SANTÉ

Régime d'assurance maladie

Les soins médicaux et l'hospitalisation sont gratuits pour toutes les personnes qui possèdent leur « carte d'assurance maladie » (carte Soleil). Ils sont assurés par le régime universel d'assurance maladie et d'assurance hospitalisation du Québec. Ce régime ne couvre toutefois pas les soins dentaires des personnes de plus de 10 ans, les soins et prescriptions ophtalmologiques, ni certains traitements particuliers (médecines alternatives, chirurgie esthétique, etc.). Avant de consulter un médecin ou un autre spécialiste de la santé, assurez-vous qu'il participe au régime d'assurance maladie du Québec. Si ce n'est pas le cas, vous devrez payer vous-même la consultation.

Il est à noter que certains employeurs proposent à leurs salariés une assurance complémentaire collective : il est important de se renseigner auprès de son employeur avant d'engager des frais ou de prendre une assurance privée. Regardez soigneusement ce que votre employeur offre en terme d'assurance collective, notamment en cas de décès, invalidité et maladie grave. Notez également qu'une telle assurance n'est pas offerte : le montant est prélevé directement sur votre salaire.

Régime d'assurance médicaments

Lors d'une inscription à la RAMQ pour la première fois, l'inscription à l'assurance médicaments est automatique. Cette assurance est obligatoire, mais pour les personnes possédant une assurance privée (par exemple par le biais de son emploi ou de celui de son conjoint), elle est alors obligatoirement prise en charge par ce régime privé (il faut alors en informer la RAMQ pour se désinscrire du système public). Les médicaments ne sont pas gratuits mais seule une petite partie doit être payée (une contribution), qui est plafonnée à 96,74 $ CAN mensuels. Dans le cas d'une couverture par le régime public, il faut payer une prime (allant de 0 $

CAN à 710 $ CAN) perçue lors de la déclaration annuelle de revenus. Les tarifs indiqués sont en vigueur du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022. Ils sont révisés chaque année à cette date.

Soins dentaires

À l'exception de certaines chirurgies pratiquées dans les hôpitaux ou certains établissements universitaires, les traitements dentaires ne sont pas gratuits. Les enfants de moins de 10 ans peuvent

Numéros importants au Québec

URGENCES

- Médecins, ambulances, pompiers, police :
- 911 (pour Montréal et Québec) ; 0 pour le reste du Québec
- Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060
- Info-santé : 811
- Info-crime Québec : 1 800 711 1800
- Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Électricité –fils sous tension tombés : 1 800 790-2424
- Détection d'odeur de gaz : 911
- Centre de prévention du suicide : 1 866 277-3553
- SOS violence conjugale : 1 800 363-9010
- Gai-Écoute : 1 888 505-1010
- Info-Abus aux aînés : 1 888 489-2287
- Jeunesse, J'écoute : 1 800 668-6868
- Assistance annuaire : 411 (des frais s'appliquent)

IMMIGRATION - CITOYENNETÉ

- Télécentre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (uniquement pour les demandes en cours de traitement à l'intérieur du Canada) : 1-888-242 2100
- Service des renseignements du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
- Région de Montréal : 514 864-9191
- Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191
- De l'extérieur du Québec : + 1 514 864-9191

cependant obtenir gratuitement des soins dentaires en présentant leur carte d'assurance maladie. Pour obtenir les soins d'un dentiste, adressez-vous à l'un des nombreux cabinets privés ou encore à une clinique dentaire universitaire qui donne des traitements à prix réduits. Ces cliniques sont toutefois très fréquentées et il est habituellement difficile d'y obtenir un rendez-vous rapidement.

Qui peut bénéficier de l'assurance maladie du Québec ?

Sont admissibles à l'assurance maladie, les résidents permanents, les travailleurs temporaires, certains étudiants ainsi que la famille accompagnante. Les personnes en PVT ne peuvent bénéficier de l'assurance maladie du Québec (pour rappel, il est obligatoire de souscrire une assurance maladie/rapatriement/hospitalisation dans votre pays d'origine avant votre départ).

Les personnes qui s'établissent au Québec peuvent bénéficier du régime d'assurance maladie après une période d'attente d'une durée maximale de 3 mois (délai de carence) suivant leur inscription à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les personnes assujetties à la période d'attente de 3 mois doivent assumer elles-mêmes les coûts des services de santé qui leur seront fournis durant cette période ou souscrire une assurance privée.

Pour plus d'informations sur les assurances privées, vous pouvez consulter l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) :

→ oapcanada.ca

Le Québec ayant signé des ententes de sécurité sociale avec certains pays, les ressortissants originaires de ces pays ne sont pas soumis au délai de carence. Il s'agit de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal, de la Roumanie et de la Suède. Si vous êtes ressortissant de l'un de ces pays, vous devez obtenir, avant votre départ, une preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale de votre pays d'origine. Mettez-vous en relation avec l'organisme de sécurité sociale de votre pays.

Démarches pour obtenir la carte d'assurance maladie

Pour les époux et conjoints, il pourra être demandé une preuve de vie commune (facture aux deux noms, par exemple) ou un

certificat de mariage. Notez que vous devrez produire les originaux de vos documents, y compris par voie postale dans le cas où des compléments d'information vous seraient demandés. La RAMQ vous les renverra sous 30 jours. La photo obligatoire devra être prise en personne, directement sur place, soit au Bureau d'accueil de la RAMQ à Québec ou à Montréal, soit à un point de service de la SAAQ. Il vous en coûtera 9 $ CAN, taxes en sus. Dans un cas, vous serez en mesure d'apporter votre propre photo d'identité : si vous vous présentez à un point de service de la RAMQ dans un Centre local de services communautaires (CLSC). Elle devra bien sûr répondre aux normes en vigueur et vous pourrez la prendre chez un photographe ou dans certaines pharmacies (Jean Coutu et Pharmaprix notamment). Les photos transmises par voie postale seront refusées et détruites.

→ Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : ramq.gouv.qc.ca

Où vous faire soigner ?

Vous en aurez certainement entendu parler : le système de santé québécois est public, financé par les impôts et géré par le gouvernement du Québec, mais il est saturé. Il est difficile de trouver un médecin de famille. Le temps d'attente pour consulter un spécialiste est souvent long. Ainsi, si leurs moyens financiers le permettent ou si elles ont une assurance privée via leur emploi, un certain nombre de personnes se tournent vers le secteur privé qui offre des prestations payantes (onéreuses).

Suivre le temps d'attente aux urgences et dans les cliniques sans rendez-vous partout au Canada

Procurez-vous l'application Doctr pour suivre en temps réel le temps d'attente et le taux d'occupation des urgences et des cliniques sans rendez-vous les plus proches de votre position. Au Québec, ce sont plus de 100 établissements de santé qui partagent ainsi leurs données. Un abonnement Premium mensuel ou annuel vous permet d'accéder à des prévisions et tendances. Pratique pour savoir où aller en cas de besoin d'une consultation médicale.

doctr.ca/fr

Malgré cette situation, il existe plusieurs possibilités pour consulter un médecin ou rencontrer une infirmière. Lorsque vous vous déplacez pour rencontrer un professionnel de la santé, n'oubliez pas votre carte d'assurance maladie. Elle vous permettra de ne pas avancer les frais médicaux, lorsque ces derniers sont pris en charge.

CONSULTATION MÉDICALE PAR TÉLÉPHONE : INFO-SANTÉ AU 811

Dans tous les cas, il n'est pas toujours utile de réveiller votre médecin de famille au milieu de la nuit, de vous lever à 4 h du matin pour vous rendre à une clinique sans rendez-vous, ou encore aux urgences de l'hôpital le plus proche de chez vous. Pour les problèmes de santé non urgents, sachez que vous pouvez recevoir une consultation médicale par téléphone auprès d'Info-Santé en composant le 811. Ce service, disponible 24 h sur 24 toute l'année, vous met en relation avec une infirmière qui répondra à vos questions, vous conseillera et vous orientera dans vos démarches.

→ Consultation médicale par téléphone : quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/consulter-un-professionnel/info-sante-811

Sachez que si vous souffrez d'anxiété, que vous vivez un deuil ou encore que vous traversez des difficultés familiales, vous pouvez également bénéficier d'un suivi psychosocial auprès du service Info-Social 811.

→ Pour plus d'information : quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/consulter-un-professionnel/info-social-811

MÉDECIN DE FAMILLE

Pouvoir faire appel à son médecin de famille en cas de problème de santé est la solution la plus souhaitable. C'est la garantie de pouvoir bénéficier rapidement d'une consultation médicale généraliste et d'une prescription, mais ce n'est pas là le seul avantage. En effet, une première consultation chez un médecin spécialiste (c'est-à-dire hors suivi) ne sera pas prise en charge par l'assurance maladie si elle n'a pas été prescrite en amont par un médecin de famille ou une structure offrant une consultation médicale le jour même ou le lendemain. Selon le degré d'urgence de votre cas, il pourra décider de la suite à donner à votre prise en charge et initier les démarches qui s'imposent, pour vous.

Mais bien sûr, encore faut-il avoir un médecin de famille. En raison de la pénurie de personnel médical, il n'est pas simple d'en trouver un au Québec. Étant soumis à des quotas, beaucoup

d'entre eux ne prennent plus de nouveaux patients, qui se trouvent ainsi placés sur des listes d'attente. Pour trouver votre médecin de famille, vous pouvez vous inscrire au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF), auprès de votre Centre de santé et de services sociaux (CSSS), ou encore présenter votre demande en ligne. Il est fortement conseillé de vous inscrire dès votre arrivée, les listes d'attente pouvant s'étirer sur plusieurs années.

Pour vous inscrire auprès d'un médecin de famille :

→ quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/consulter-un-professionnel/inscription-aupres-d-un-medecin-de-famille

Si vous n'avez pas de médecin de famille et que vous souhaitez bénéficier d'une consultation médicale, plusieurs options s'offrent à vous.

Allocations familiales et crédits d'impôt

Il existe plusieurs programmes visant à aider les parents dans leurs obligations familiales et dans la charge financière que représentent les enfants. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est un paiement mensuel, non imposable, versé aux familles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants.

canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-apercu.html

Le Paiement de soutien aux enfants (PSE) est un crédit non imposable géré par Retraite Québec. Il est payable quatre fois par an (janvier, avril, juillet et octobre) ou le premier de chaque mois, selon le choix des parents. Le PSE comprend deux volets : une base universelle et une aide additionnelle aux familles à faible et à moyen revenu.

rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/paiment.aspx

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants . Outre cette allocation universelle, le gouvernement offre également d'autres formes de soutien financier pour les familles. Ainsi, les frais de garde d'enfant sont subventionnés selon le revenu du ménage.

revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

Le Centre local de services communautaires, plus connu sous son acronyme CLSC, est un établissement public qui dispense à la fois des services de santé et des services sociaux. On y dispense des actes médicaux simples, des vaccins ou encore des prises de sang. Traditionnellement, les CLSC s'adressent davantage aux populations les plus fragiles (enfants et personnes âgées). Si les médecins ne pratiquent pas de visite à domicile, les infirmières des CLSC proposent des services mobiles de soutien aux personnes en perte d'autonomie et maintenues chez elles.

Les consultations dans les CLSC se font généralement sans rendez-vous : l'attente peut être longue.

→ Pour trouver un CLSC : sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/clsc

→ Répertoire des CLSC au Québec (par région) : indexsante.ca/clsc

CLINIQUES MÉDICALES

La clinique médicale est un lieu désigné pour rencontrer son médecin, généraliste ou spécialiste. Clinique-réseau, groupe de médecine de famille (GMF) ou encore super-clinique, il s'agit d'un établissement public qui permet aux patients de bénéficier d'une consultation médicale, avec ou sans rendez-vous, et surtout que l'on ait ou non un médecin de famille. Généralement, dans les cliniques-réseaux, une équipe de professionnels de la santé (infirmières, kinésiologues, psychologues, etc.) est également présente et travaille en collaboration avec les médecins.

Pour consulter un médecin sans rendez-vous dans ces centres, il faut prendre son mal en patience. Pour voir un médecin dans la journée, l'ordre de passage se fait selon votre heure d'arrivée (premier arrivé, premier servi). Prévoyez donc d'arriver au minimum une heure avant l'ouverture des portes. Certaines cliniques ont mis au point un système de prise de rendez-vous la veille ou un service de rappel téléphonique payant qui vous prévient de votre avancement dans la file d'attente.

Pour consulter un spécialiste (gynécologue, ORL ou autres), n'oubliez pas que vous devez être référé au préalable par un médecin généraliste, si vous souhaitez que la consultation soit couverte par le régime public de santé. En revanche vous pouvez choisir votre dentiste ou optométriste (ophtalmologiste), qui ne sont généralement par couverts par la RAMQ. Il est préférable de vous

renseigner à l'avance sur les tarifs pratiqués qui peuvent être élevés.

Notez que les pharmacies comme Jean Coutu ou Pharmaprix ont généralement la liste des spécialistes à proximité.

→ Pour obtenir plus d'information sur l'organisation des cliniques médicales au Québec : quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/gmf-gmf-u-et-super-clinique

→ Pour trouver une clinique offrant de la consultation médicale le jour même ou le lendemain lorsque vous n'avez pas de médecin de famille : sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/consultations-medicales-sans-rendez-vous

LE SERVICE BONJOUR-SANTÉ

Fondé sur un principe simple de faciliter l'accès aux services de santé par des solutions technologique innovantes, Bonjour-santé fonctionne comme un moteur de recherche de consultations, d'où il vous est possible de trouver une consultation dans une clinique sans rendez-vous, dans un rayon de 70 km. Chaque recherche est facturée 18,95 $ CAN (taxes en sus). Mais le service propose des abonnements individuel (5,95 $ CAN par mois) et familial (12,95 $ CAN par mois) sans engagement qui vous permettent aussi de gérer vos rendez-vous avec votre médecin de famille ou avec un médecin spécialiste.

→ bonjour-sante.ca/LandingPage

URGENCES (HÔPITAL)

Si vous ou une personne de votre entourage êtes blessé ou nécessitez une prise en charge immédiate, rendez-vous au service des urgences de l'hôpital le plus près de chez vous. Mais évitez les urgences si vous n'entrez pas explicitement dans cette catégorie. Les urgences fonctionnent par un système de triage. Ce système donne naturellement la priorité aux patients dont le pronostic vital est engagé à court terme, de même qu'aux enfants. Cela signifie qu'en-dehors de ces cas, vous allez devoir attendre. Et cette attente, pour ceux qui n'y seraient pas déjà familiers, est légendaire au point que l'on ne saurait que vous conseiller de ne vous y rendre qu'en cas d'absolue nécessité. Les urgences sont bien sûr ouvertes toute l'année, 24h sur 24.

LIENS UTILES

→ Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : consultez la rubrique Répertoire du site pour trouver un CLSC dans votre quartier : msss.gouv.qc.ca

→ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal : pour trouver une clinique, un CLSC, les urgences près de chez vous : santemontreal.qc.ca

Si votre situation ou celle d'un tiers nécessite une prise en charge immédiate par un service préhospitalier, vous pouvez faire appel en tout temps à un service ambulancier.

→ Pour en savoir davantage sur les modalités d'appel, de traitement et de coûts, rendez-vous ici : quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/transport-medical/services-ambulanciers

LE SYSTÈME PRIVÉ DE SOINS

En marge du système public de santé, il existe bien sûr un volet privé de l'accès aux soins. Relevant du régime privé, les soins reçus dans les établissements concernés ne sont évidemment pas pris en charge par la RAMQ. Mais, à l'inconvénient de devoir payer la consultation, répond l'avantage de pouvoir obtenir un rendez-vous médical plus facilement.

Si une quantité très faible de chirurgie est réalisée dans le privé, beaucoup de cliniques du secteur offrent des services complémentaires très populaires au Québec, qui vont relever de médecines traditionnelles, douces ou alternatives. On va notamment retrouver dans cette catégorie des praticiens dans les domaines de l'ostéopathie, l'acupuncture, l'hypnose, la naturopathie, la psychologie ou en encore le nutritionisme. En outre, les frais engagés avec ce genre de spécialistes, que vous êtes libre de consulter sans avis préalable, pourra être prise en charge par l'assurance collective proposée par votre employeur. En outre, vous pourrez peut-être les déduire en tout ou partie lors de votre déclaration annuelle de revenus. Consultez un comptable pour en déterminer les conditions.

FAMILLE

Naissance

SUIVI DE GROSSESSE

Au Québec, on détermine le début de la grossesse au premier jour des dernières menstruations. Il faut savoir qu'ici, la prise en charge et les suivi de santé ne démarrent habituellement pas avant la 12e semaine de grossesse, même si les maisons de naissance peuvent vous accueillir plus tôt. Dès lors, il vous appartient de faire réaliser prises de sang, analyses d'urine et autres prélèvements, si vous le souhaitez, avant votre premier rendez-vous à l'hôpital ou en maison de naissance. Si vous décidez de vous faire suivre à l'hôpital, vous pourrez prendre rendez-vous dès la 7e semaine de grossesse. La première échographie ainsi que la mesure de la clarté nucale (dépistage de la trisomie 21) ont lieu au cours de la 12e semaine. Les suivis sont ensuite réguliers comme suit :

- de la 12e à la 30e semaine : une visite par mois ;
- de la 31e à la 36e semaine : une visite aux quinze jours ;
- de la 37e semaine à l'accouchement : une visite par semaine.

→ Pour plus de détails, reportez vous sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec : inspq.qc.ca/mieux-vivre/grossesse/la-sante-pendant-la-grossesse/suivi-de-grossesse

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Lors de la naissance d'un enfant au Québec, il faut obligatoirement le déclarer dans les 30 jours suivant l'accouchement auprès du Directeur de l'état civil qui l'inscrira au registre. Cette inscription permettra de prouver l'identité de l'enfant, de lui obtenir une carte d'assurance maladie, un numéro d'assurance sociale, un certificat de naissance ainsi que les autres documents d'état civil. Pour inscrire votre enfant, deux documents sont nécessaires :

- le constat de naissance, rempli et signé par l'accoucheur. Ce certificat sera directement transmis par le médecin au Directeur de l'état civil,
- la déclaration de naissance, remplie et signée devant témoins par les parents de l'enfant. Dans le cas où les parents ne sont pas mariés, ils doivent tous deux signer la déclaration de naissance et ainsi établir la filiation de l'enfant. Vous pouvez signer cette

déclaration et la confier au personnel hospitalier qui se chargera, alors, de transmettre le document aux autorités.

Une fois l'enfant inscrit, vous recevrez une lettre vous informant de ce fait. Il en va de même pour la carte d'assurance maladie, qui vous sera envoyée par courrier par les autorités de la régie de l'assurance maladie.

→ Directeur de l'état civil : etatcivil.gouv.qc.ca/fr/naissance/naissance.html

LES CONGÉS LIÉS À LA NAISSANCE

Il existe deux régimes de prestations, dont le choix revient au premier des deux parents qui les reçoit :

- le régime de base offre des prestations moins élevées pendant une période de congé plus longue ;
- le régime particulier donne droit à des prestations plus élevées, mais pendant une période de congé plus courte.

Tout dépend ainsi de votre préférence et de vos contraintes, notamment financières. Sachez simplement que le choix du régime est définitif et s'applique à l'ensemble des prestations perçues par les deux parents, même si chaque parent doit présenter une demande de prestations auprès du Régime québécois d'assurance parentale.

Un outil en ligne vous permet de calculer les prestations auxquelles vous pourriez prétendre :

→ rqap.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-regime/simulateur-de-calcul-de-prestations

Les congés de maternité/paternité : sont accordés respectivement à la mère biologique de l'enfant à naître qui travaille, et au père biologique salarié.

État civil (naissance, mariage, décès) dans votre pays de citoyenneté

À chaque étape de la vie, vous pouvez vous adresser à l'ambassade ou au consulat pour déclarer la naissance de votre enfant, célébrer votre mariage, déclarer le décès d'un parent et organiser le rapatriement de son corps ou ses cendres vers son pays d'origine. Pour connaître les formalités, adressez-vous à votre représentation diplomatique au Québec.

Aux termes du régime de base, le congé de maternité pourra durer un maximum de 18 semaines et donner droit au versement de 70 % du revenu brut hebdomadaire moyen. Ce congé peut débuter au plus tôt à la 16 e semaine avant le terme prévu, et peut être réparti avant ou après l'accouchement. Le père, quant à lui, a droit à 5 semaines d'un congé qui peut être pris entre la semaine de naissance et la 52e semaine suivant l'accouchement, ainsi qu'à une prestation hebdomadaire de 70 % de son revenu brut.

Dans le cadre du régime particulier, en revanche, la mère et le père ont droit à une prestation hebdomadaire de 75 % de leur revenu brut moyen, mais à un congé respectif de 15 semaines et de 3 semaines. Ces congés peuvent être suivis d'un congé parental.

Le congé parental : s'applique, quant à lui, aux deux parents, biologiques ou adoptifs. Il peut être pris par la mère ou le père — voire être partagé entre les deux, séparément ou en même temps. À nouveau, le choix du régime va déterminer la durée du congé et le niveau de prestations.

Le régime de base prévoit un total de prestations partageables de 32 semaines (les 7 premières semaines à 70 % du revenu brut, puis les 25 dernières à 55 %). Le régime particulier, quant à lui, revoit le

Ententes de sécurité sociale entre le Québec et des pays étrangers

N'oubliez pas de vérifier si le Québec a signé une entente de sécurité sociale avec le ou les pays dans lesquels vous avez cotisé à un régime de retraite.

En 2019, les 37 pays signataires d'une entente avec le Québec sont les suivants : Allemagne, Autriche, Barbade, Belgique, Brésil, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Dominique, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay.

Adressez-vous au Bureau des ententes de sécurité sociale (BESS) de la Régie des rentes du Québec pour accomplir les démarches qui vous permettront de toucher la pension d'un pays étranger ou d'obtenir un certificat d'assujettissement.

congé à 25 semaines, mais valorise les prestations à hauteur de 75 % du revenu brut hebdomadaire moyen, pour toute la durée de celui-ci.

Le salarié, comme le travailleur autonome, peut en bénéficier sous certaines conditions.

Pour vous renseigner sur les congés liés à la naissance ainsi que sur les prestations, consultez le site du Régime québécois d'assurance parental (RQAP).

→ rqap.gouv.qc.ca/fr/accueil

Vous trouverez des informations sur les normes du travail en lien avec les congés maternité/paternité et parental sur le site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

→ gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx

Mariage

Pour se marier au Québec, il faut être âgé d'au moins 16 ans. Les personnes de moins de 18 ans doivent cependant obtenir le consentement de leurs parents ou tuteurs. Le mariage peut être religieux ou civil (les deux mariages ont la même valeur et les conjoints sont soumis aux mêmes engagements et aux mêmes responsabilités). Dans les deux cas, l'officiant doit avoir été autorisé par le ministère de la Justice du Québec à célébrer des mariages.

La loi prévoit alors :

- que les époux sont pleinement égaux ;
- qu'un patrimoine familial conjoint est constitué, comprenant les résidences, les meubles, les automobiles servant à la famille, ainsi que certains régimes privés de retraite ;
- le choix conjoint de la résidence familiale ;
- que chaque époux contribue, dans la mesure de ses moyens, aux charges du ménage ;
- qu'ils sont tous deux responsables des dettes contractées pour les besoins courants du ménage.

Au Québec, seul le divorce prononcé devant un tribunal civil peut légalement mettre un terme au mariage. La polygamie est illégale et la répudiation d'un conjoint par l'autre n'a aucune valeur légale.

En vous mariant, vous aurez le choix entre trois régimes matrimoniaux : le régime de la société d'acquêts, le régime de la séparation de biens et le régime de la communauté de biens. Vous devez passer

devant le notaire pour signer votre contrat de mariage. Sinon, le régime de la société d'acquêts s'appliquera automatiquement.

→ etatcivil.gouv.qc.ca/fr/mariage/mariage-union-civile.html

Décès

En cas de décès de l'un des membres de votre famille, il est obligatoire de procéder à l'inscription du décès au Registre de l'état civil du Québec. Le médecin dresse un constat de décès dont il remet deux copies au directeur des funérailles. Ce dernier transmet alors le constat et la Déclaration de décès au Directeur de l'état civil. La carte d'assurance maladie sera transmise à la Régie de l'assurance maladie du Québec par le Directeur de l'état civil.

→ etatcivil.gouv.qc.ca/fr/deces/deces.html

RETRAITE

Au Québec, la retraite peut être prise à l'âge de 65 ans pour bénéficier de l'intégralité des prestations financières liées à la cessation d'activités. Vous pouvez vous mettre à la retraite à 60 ans, mais dans ce cas, vous ne percevrez qu'une partie des rentes. Avant 60 ans, vous ne percevrez rien avant d'avoir atteint cet âge.

En vous mettant à la retraite, vous bénéficierez d'une rente des régimes publics : la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pension du Canada (fédéral) et le Régime de rentes du Québec (provincial). Généralement, le montant de chacune de ces rentes est peu élevé. C'est pourquoi la retraite au Québec doit se planifier tout au long de la vie. Les Québécois cotisent à des régimes de retraite privés : régime complémentaire de retraite (dits fonds de pension), compte de retraite immobilisé (CRI) ou fonds de revenu viager (FRV). Certains employeurs permettent à leurs salariés de cotiser à des régimes de retraites privés, généralement intéressants.

Pour bénéficier des versements de la Sécurité de la vieillesse et régime de pension du Canada, vous devez avoir vécu au moins 10 ans au Canada après l'âge de 18 ans. En fonction du nombre d'années que vous aurez vécu au Canada au moment de votre retraite, vous toucherez une pension pleine ou une pension partielle.

Depuis le 1er janvier 2019, le Régime de rentes du Québec bonifié a entamé une réforme importante. Il sera désormais composé de deux régimes :

- le régime de base historique et
- le régime supplémentaire, qui résulte de la bonification de ce dernier.

Selon ce nouveau système de bonification, la rente de retraite sera par conséquent augmentée en fonction du nombre d'années de cotisation pour passer, à terme, de 25 % de la moyenne mensuelle des revenus sur lesquels on a cotisé à 33,33 %.

Vous pourrez toucher également une rente de conjoint survivant si votre époux ou conjoint est décédé.

Pour percevoir ces rentes, vous devez obligatoirement en faire la demande.

→ Sécurité de la vieillesse : canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html

→ Régime de pension du Canada : servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/rpc/index.shtml

→ Régime de rentes du Québec : retraitequebec.gouv.qc.ca/fr

REPRÉSENTATIONS CONSULAIRES ET DIPLOMATIQUES

Vous trouverez sur le site du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (rubrique À propos du ministère > Bureau du protocole), la liste des missions diplomatiques et postes consulaires étrangers présents au Canada :

→ international.gc.ca

Il peut être utile de se faire enregistrer dans le consulat de votre pays d'origine à votre arrivée. Cette formalité est en général gratuite et n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle est exigée lors de l'établissement ou du renouvellement de papiers d'identité.

Pour établir votre carte d'immatriculation consulaire, vous devrez généralement fournir les documents suivants : copie de votre acte de naissance ou livret de famille, votre carte nationale d'identité et/ou votre passeport, ainsi que votre visa, une preuve de domicile au Canada et enfin des photos d'identité. Pour plus de détails, il est conseillé de contacter votre consulat.

Besoin de toutes les infos pertinentes

pour réussir votre installation au Québec ?

immigrantquebec.com

IMMIGRANT »QUÉBEC

1er MÉDIA D'INFORMATIONS SPÉCIALISÉ SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Vous intégrer dans la société québécoise

Les mots clés pour bien comprendre la culture québécoise sont ouverture d'esprit et tolérance.

Lorsque l'on arrive dans un nouvel environnement, il est important d'être curieux, observateur et de s'informer sur les valeurs de la société et son fonctionnement. Il ne faut pas juger mais faire preuve d'une grande tolérance pour s'adapter au mieux. Les Québécois sont réputés pour leur sens de l'accueil, leur gentillesse et leur serviabilité. De manière générale, ils s'attendent à ce que les échanges avec les uns et les autres soient polis et respectueux.

QUELQUES ÉLÉMENTS À SAVOIR :

Le tutoiement est largement répandu et s'emploie très facilement. Il fait partie des moeurs du Québec. Il s'établit en fonction de l'âge et de la fonction sociale. Les gens de même génération se tutoient, tout comme les personnes de moins de 30 ans. Il n'est pas rare qu'un employé du service public tutoie son interlocuteur, ou un employé son patron. Cependant, ne confondez pas le tutoiement avec une envie de nouer amitié, c'est juste une manière d'être typiquement nord-américaine.

> « *Au travail, je tutoie facilement mes collègues, mon supérieur et même mes partenaires. Cela donne un côté plus amical dans mes échanges au quotidien et l'on prend vite cette habitude.* »
> – **Andréa**

Le respect est la règle numéro 1 au Québec

> « *Au marché, en attendant le bus, à la sortie du métro et en général dans n'importe quelle ligne (file d'attente) il est très mal vu de doubler son voisin. Au quotidien, les Québécois sont assez détendus et cela se ressent beaucoup dans leur relation avec les autres.* »
> – **Sandra**

Toutes les religions sont tolérées

L'égalité Homme / Femme est bel et bien établie. Les relations entre les hommes et les femmes sont plus égalitaires et plus affirmées que dans la plupart des pays au monde. Indépendantes et libres, les femmes occupent également des postes à tous les niveaux de la hiérarchie.

> « *Je trouve qu'ici on a beaucoup plus de droits en tant que femme qu'au Mexique. Il y a également davantage d'opportunités professionnelles pour les femmes. Il ne faut pas se mettre de barrière.* »
> – **Telma**

Le politiquement correct domine et les Québécois vont plutôt chercher à éviter les conflits pour aller vers le consensus.

> « *Lors de mes réunions de travail avec mes collaborateurs, le ton ne monte jamais. Cela m'a beaucoup étonné car en tant que Français, je suis habitué aux débats parfois houleux. Mais ici on va davantage essayer de s'entendre et d'arriver à un accord commun.* »
> – **Benoît**

Côté sportif, pour s'intégrer dans la société, il est recommandé de s'intéresser au hockey, le sport national qui fait vibrer les Québécois. Intéressez-vous aussi à la culture, la chanson, le cinéma, la littérature québécois.

> « *Attention si vous entamez une discussion avec un Montréalais concernant le hockey, ne vous avisez pas d'appeler la rondelle un palet ou de critiquer l'équipe locale des Canadiens ! Le hochey est un sujet qui déchaînent les passions et un bon moyen de s'intégrer.* »
> – **Mehdi**

Vous pourriez être surpris au **premier abord par l'ouverture et la cordialité des Québécois** à ne pas confondre avec de l'amitié. L'amitié se vit différemment, on se retrouve davantage à l'extérieur qu'autour d'un repas à la maison. L'amitié à la québécoise prend du temps et ne s'opère pas avec les mêmes modes. Ce n'est que peu à peu que vous développerez de belles relations.

> « *Je me suis fais de nombreux amis québécois.Je leur apprends parfois des mots turcs et ils me donnent de bonnes adresses et me font découvrir la ville sous un autre angle. À première vue, les Québécois peuvent paraître très fermés mais il faut savoir leur donner des choses et apprendre d'eux pour s'en faire des amis.* »
> – **Alper Harun**

8. TROUVER UN EMPLOI

Trouver un emploi au Québec nécessitera certainement quelques ajustements de votre part. Il va falloir adapter votre CV aux normes de présentation québécoises, connaître les secteurs et les entreprises qui recrutent, développer votre réseau de contacts vous familiariser à la communication et à la culture du travail au Québec… Vous pourrez avoir l'impression de repartir de zéro alors que vous avez déjà de belles expériences professionnelles derrière vous. Prenez le temps de définir vos objectifs, de rencontrer des professionnels de l'accompagnement en l'emploi, de solliciter des rencontres d'information avec des professionnels du ou des secteurs que vous envisagez. Faites preuve d'humilité et n'attendez pas de décrocher l'emploi de vos rêves pour commencer à travailler.

→ Pour une information complète sur le travail au Québec, téléchargez gratuitement notre guide Travailler au Québec : immigrantquebec.com/telecharger-les-guides

NORMES ET CADRE DE VIE AU TRAVAIL

Loi sur les normes du travail

La législation du travail est définie par la Loi sur les normes du travail (LNT) qui énonce les conditions minimales d'emploi. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) veille à l'application de cette loi : salaire, pauses, vacances, congés de maladie, cessation d'emploi, licenciement, harcèlement psychologique, etc. Cependant, la LNT ne s'applique pas à tous (par exemple, travailleurs autonomes, personnes travaillant pour un organisme régi par les lois fédérales, étudiants, etc.).

La semaine normale de travail est fixée à 40 heures. De nombreuses entreprises proposent des semaines entre 35 et 39 heures. Les journées démarrent généralement à 8 h 30 et se terminent vers 16 h 30, ce qui laisse du temps pour la vie de famille et les loisirs.

À compter du 1er mai 2021, le salaire minimum est de 13,50 $ CAN l'heure (et 10,80 $ CAN l'heure pour les employés à pourboires). La majorité des personnes salariées a droit au salaire minimum prévu par la loi. Pour des informations spécifiques sur les travailleurs et travailleuses au pourboire, consultez le site internet de la CNESST et la section Personne salariés au pourboire.

→ cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire/index.html

Vous aurez droit également à des congés payés dont la durée est calculée en fonction du nombre de mois de travail cumulés. Généralement, les employés démarrent avec 10 jours de congés payés annuels. Il existe également 8 jours fériés par an qui sont chômés. Le 12 juin 2018 a été votée une révision significative de la Loi sur les normes du travail, afin notamment de soutenir la conciliation famille-travail-études, mieux protéger les travailleurs qui n'ont que le régime des normes du travail pour seul régime.

→ Pour en savoir plus : cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/campagnes/normes/Pages/campagne-normes.aspx

En matière de santé et de sécurité au travail, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST met en place divers programmes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Un régime d'indemnisation des travailleurs ayant subi des lésions professionnelles est également prévu.

→ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : travail.gouv.qc.ca

Jours fériés

Le 1er janvier (Jour de l'An) ; le Vendredi saint ou le lundi de Pâques ; le lundi qui précède le 25 mai ; le 24 juin (fête nationale du Québec) ; le 1er juillet (fête nationale du Canada) ; le 1er lundi de septembre (fête du travail) ; le 2e lundi d'octobre (Action de grâce) ; le 25 décembre (Noël).

→ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : cnesst.gouv.qc.ca

→ Tribunal administratif du travail : tat.gouv.qc.ca

Contrat de travail

Il peut paraître surprenant pour nombre de personnes immigrantes de constater que le contrat de travail au Québec peut être oral ou écrit. Toutefois, si vous êtes recrutés en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires, vous devriez avoir signé un contrat de travail et ce dernier devrait avoir été transmis au MIFI au moment des démarches d'immigration. Sachez que les bases de tout contrat de travail sont fixées par le Code civil du Québec et la Loi sur les normes du travail.

Le contrat peut avoir une durée déterminée (poste temporaire) ou indéterminée (poste permanent). En cas de rupture du contrat, l'employeur comme l'employé doivent respecter un préavis raisonnable qui varie, en théorie, selon l'ancienneté du salarié. En l'absence de convention collective ou de mention particulière au contrat de travail, la durée minimale légale du préavis de licenciement est d'une semaine pour le salarié de 3 mois à un an d'ancienneté, de 2 semaines pour les salariés présents depuis 1 à 5 an(s), un mois si le salarié est en poste depuis 5 à 10 ans, et 2 mois lorsqu'il a 10 ans d'ancienneté ou plus. En cas de congédiement jugé abusif, l'employé peut déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

→ cnt.gouv.qc.ca/fin-demploi/avis-de-cessation-demploi/index.html

Perte d'un travail et assurance-emploi

Si vous perdez votre emploi, il est possible de bénéficier, sous certaines conditions, de prestations de l'assurance-emploi, versées par le gouvernement du Canada. Pour en savoir plus, consultez le site de Service Canada :

→ servicecanada.gc.ca/fra/ae/demande/assuranceemploi.shtml

Paiement du salaire et feuille de paie

Généralement, le salaire est versé tous les 15 jours, sauf pour les cadres/gestionnaires qui sont souvent payés au mois. Il arrive également que des employeurs paient leurs salariés à la semaine. Sur votre feuille de paie, vous noterez les retenues suivantes : impôt fédéral, impôt provincial, Régime des rentes du Québec (RRQ), Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Assurance-emploi (AE). À cela, peuvent s'ajouter en fonction de votre employeur, des cotisations à des régimes d'épargne, à un syndicat ou à des assurances.

Arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) entre la France et le Québec

Le 17 octobre 2008, les premiers ministres québécois et français, ont signé à Québec, une entente en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. Par cette Entente, la France et le Québec ont adopté une procédure commune de reconnaissance visant à faciliter et accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une fonction réglementé sur les deux territoires.

Les arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) qui ont été signés à ce jour couvrent 82 professions, métiers et fonctions.

Si vous avez obtenu votre diplôme et votre aptitude légale à exercer en France et que vous souhaitez exercer au Québec, consultez le site du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour connaître la liste des professions, métiers et fonctions pour lesquels un ARM a été signé et les démarches à effectuer pour faire reconnaître vos qualifications :

immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/biq/paris/entente-france-quebec/index.html

LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Beaucoup de personnes immigrantes adultes arrivent au Québec avec un bagage académique et professionnel : diplômes obtenus dans leur pays d'origine, expériences de travail, bénévolat, etc. La reconnaissance des compétences permet à ces personnes de faire reconnaître officiellement leurs connaissances, leurs savoir-faire et leur savoir-être au regard du contexte et des exigences qui régissent l'exercice d'un métier ou d'une profession au Québec.

Il existe plusieurs démarches, selon le niveau et l'emploi visés par la personne, en fonction d'une norme professionnelle, d'un référentiel de compétences ou encore d'un programme d'études.

FAIRE ÉVALUER LES DIPLÔMES OBTENUS À L'ÉTRANGER

L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est conçue pour aider les employeurs à situer le niveau de scolarité et le domaine de formation des études effectuées hors du Québec. Il n'a pas, en revanche, valeur de reconnaissance officielle des compétences. Cet outil fournit une description générale des documents scolaires (diplômes et relevés de notes) et des études

Des prêts pour accéder à un emploi dans son domaine

Le Moulin Microcrédits offre des services de microprêts à faibles taux d'intérêts pour permettre aux immigrants formés à l'étranger de financer les démarches et formations nécessaires pour accéder à un emploi dans leur domaine.

Ces prêts, jusqu'à concurrence de 15 000 $ CAN, peuvent être utilisés pour payer les examens, la formation, l'évaluation des qualifications, les frais professionnels, les livres et le matériel scolaire, les allocations de subsistance et d'autres dépenses liées à l'obtention des titres professionnels ou de formation dont les personnes peuvent avoir besoin au Québec et ailleurs au Canada.

Pour plus d'information : lemoulinmicrocredits.org

effectuées dans un système scolaire officiellement reconnu par les autorités compétentes d'un autre pays que le Canada.

L'évaluation comparative indique à quoi peuvent être comparées ces études par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes. L'évaluation comparative n'est habituellement pas exigée dans le cadre d'un retour aux études. Renseignez-vous avant de déposer une demande.

Si vous avez besoin de cette évaluation, il vous faudra envoyer les originaux de vos diplômes et relevés de notes, vous acquitter des frais (123 $ CAN au 1er janvier 2021) et vous référer au site internet pour les délais de traitement au moment de votre dépôt.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/evaluation-comparative

IMPORTANT : Il faut distinguer les procédures d'évaluation comparative des diplômes de celle de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Pour savoir comment faire reconnaître vos titres et diplômes d'études internationaux, consultez la plateforme de référence pour l'ensemble du Québec, Qualifications Québec :

→ qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences

Vous pouvez également vous renseigner auprès du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) :

→ cicic.ca/901/trouvez_l_organisation_responsable_de_la_reconnaissance.canada

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle de compétences par la conversion d'une expérience de travail significative acquise en diplôme reconnu au Québec. Par conséquent, la RAC implique de suivre un programme d'études, dispensé par un établissement d'enseignement désigné. De nombreux établissements au Québec proposent des démarches RAC au secondaire, au collège ou à l'université.

Il existe deux types de démarches, selon son objectif de travail, ses besoins et son secteur d'activités :

VOTRE NOUVELLE CARRIÈRE COMMENCE ICI !

Joignez la grande famille Cogir
et débutez votre nouvelle vie au Québec.

Visitez le cogir.net section emplois pour y découvrir
toutes nos opportunités professionnelles.

HUMANISER CRÉER SE DÉPASSER

cogir

- **La reconnaissance des acquis et compétences (RAC)**, la stratégie du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), vous permet d'obtenir un diplôme d'études de niveau professionnel (secondaire) ou technique (collégial), sans avoir à passer par un parcours classique.
- **La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)**, la stratégie du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), vous permet d'obtenir un certificat de qualification ou une attestation de compétences qui confirme que vous maîtrisez les compétences exigées par un métier pour lequel la qualification est volontaire (c'est-à-dire dont l'exercice n'est pas réglementé).

Si vous avez suivi une formation dans le cadre du travail ou reçu une attestation relative à des activités menées dans le milieu communautaire, ces acquis extrascolaires peuvent aussi faire l'objet d'une reconnaissance. Dans le cadre d'un programme d'études, cela pourra vous dispenser de suivre les cours pour lesquels l'établissement aura jugé que vous avez les connaissances suffisantes. Renseignez-vous sur les modalités auprès des établissements d'enseignement.

IMPORTANT : Le statut de résident permanent canadien est exigé pour suivre une démarche de RAC. D'autres conditions peuvent être requises.

En outre, la RAC est un aspect spécifique de la « reconnaissance des compétences », qui implique l'obtention d'un diplôme. Elle n'est pas toujours nécessaire pour exercer sa profession. Dans la plupart des cas, les personnes reçoivent une formation en milieu de travail.

Continuum : des parcours qualifiants vers des emplois de plein potentiel pour les personnes immigrantes

Un continuum de services s'inscrit dans le prolongement de l'information-source proposée par Qualifications Québec en matière de reconnaissance de compétences. Il s'agit, en quelque sorte, d'une mise en application du portail sur le terrain, destinée à favoriser une entrée sur la marché du travail des personnes immigrantes qui soit à la fois personnalisée, à la hauteur de leurs compétences, et qui réponde aux besoins des entreprises.

Imaginé à l'origine par Qualifications Québec, un continuum regroupe les acteurs des secteurs de l'éducation, des instances de réglementation, du marché du travail et des organismes communautaires. Un parcours qualifiant va typiquement se dérouler en plusieurs phases de :

- ecrutement des candidats et analyse des dossiers
- formation manquante en établissement d'enseignement
- emploi rémunéré
- mentorat professionnel en entreprise

À l'heure où nous publions ce guide, un premier Parcours qualifiant en science des données appliquées à la santé aborde sa seconde campagne de recrutement, et un second parcours est en phase d'expérimentation en matière de francisation. D'autres parcours sont annoncés dans les secteurs de la construction et de l'industrie du meuble, notamment.

Plus d'informations sur le Parcours qualifiant en science des données appliquées à la santé :

qualificationsquebec.com/continuum-parcours-qualifiant-en-sciences-des-donnees-appliquees-a-la-sante

Qualifications Québec

Allez droit au but!

Qualifications Québec offre des services d'information avec son portail ainsi que des services d'accompagnement personnalisés en vue d'une intégration rapide et réussie des personnes au marché du travail québécois.

Vous trouverez le meillleur parcours *en matière de* ***reconnaissance des compétences***
avec l'accompagnement de nos conseillers.

Avec la participation financière de :

Québec

www.qualificationsquebec.com

- **Une plateforme unique pour la reconnaissance des compétences**, pour servir plus efficacement travailleurs et employeurs, les intervenants sociaux ou encore les agents d'aide à l'emploi à travers le labyrinthe des équivalences et des autorisations d'exercer, une entente a été signée en 2017 pour mettre en place une plateforme unique d'information et d'orientation en matière de reconnaissance des compétences, et ce à l'échelle de la province : Qualifications Québec.

En fonction de l'expérience, des études, des compétences ou du métier visé, Qualifications Québec :

- oriente chaque utilisateur vers les ressources adéquates,
- donne l'ensemble des possibilités (de reconnaissance ou d'acquisition de compétences) pour une profession,
- informe sur les options dans les 17 régions du Québec,
- propose aussi un accompagnement individuel aux personnes étrangères intéressées à travailler au Québec, mais aussi aux entreprises souhaitant embaucher une personne immigrante.

En d'autres termes, Qualifications Québec permet de faire le point sur les démarches à suivre pour exercer un métier au Québec lorsque l'on vient de l'étranger — mais aussi, grâce à sa lecture intelligente de l'indispensable Classification nationale des professions (CNP) d'identifier le métier non réglementé le plus proche de celui auquel on aspire, afin de trouver rapidement la voie de l'emploi, en toute circonstance.

Cette plateforme constitue un point d'information unique sur le marché du travail, l'éducation, les ordres et autres instances réglementaires, mais aussi les ministères. Il s'agit d'un outil fondamental

Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO) regroupe 46 organismes à but non lucratif accrédités. Établis sur tout le territoire québécois, ces organismes offrent gratuitement des services spécialisés de qualité à des clientèles sous-représentées sur le marché du travail, favorisant ainsi de manière durable leur intégration en emploi : rssmo.qc.ca

pour les employeurs qui ne savent pas par où commencer pour accompagner un travailleur étranger dans ses démarches.

→ Plus d'informations : qualificationsquebec.com

PROFESSIONS ET MÉTIERS RÉGLEMENTÉS

Certains métiers et professions sont régis par un ordre professionnel ou un autre organisme de réglementation. Ces professions et métiers seront accessibles à condition d'obtenir au préalable une autorisation d'exercice émise par l'organisme de réglementation concerné. Dans quelques cas, c'est l'usage du seul titre de la profession qui est réservé.

Intégrer un ordre professionnel n'est pas chose aisée et il faut comprendre que le processus peut s'étendre sur plusieurs mois, voire quelques années. L'obtention de l'autorisation d'exercer peut nécessiter un retour aux études, un stage, des examens : assurez-vous d'avoir pris en compte tous ces paramètres et d'avoir prévu comment vous allez subvenir à vos besoins financiers durant cette période.

Une fois que vous serez membre de votre ordre professionnel, vous devrez chercher un emploi par vos propres moyens. Faire partie d'un ordre ne garantit pas l'obtention d'un emploi.

Les délais et l'ampleur des démarches d'admission varient selon l'ordre professionnel et la personne. Vous pourrez peut-être bénéficier d'un permis restrictif temporaire qui vous donnera la possibilité d'exercer sous certaines conditions.

Vous avez tout intérêt à prendre contact avec l'organisme de réglementation concerné avant votre départ. Vous pourrez ainsi évaluer les démarches que vous aurez à effectuer pour obtenir votre autorisation d'exercice. De plus, il vous est fortement recommandé d'entamer vos démarches depuis l'étranger. Il est également recommandé de consulter les sites internet des organismes de réglementation compétents ainsi que les sites institutionnels :

→ Qualifications Québec : qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences/la-reglementation-des-professions-et-des-metiers

→ Emploi-Québec : quebec.ca/emploi/metiers-et-professions/savoir-si-un-metier-est-reglemente

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/professions-metiers/index.html

Pour ce qui est des professions régies par un ordre professionnel, les ordres sont les seules structures habilitées à vous délivrer un permis d'exercice et leur activité est totalement indépendante du processus d'immigration. En d'autres termes, vous pouvez être résident permanent au Canada, vivre au Québec, mais sans pouvoir exercer votre activité, par exemple, de chirurgien ou d'avocat. Il existe 46 ordres professionnels au Québec. Pour tout renseignement sur ces professions, vous pouvez consulter le portail Qualifications Québec.

À noter que le secteur de l'enseignement ou les métiers de mécanicien automobile, électricien, plombier, sont réglementés par d'autres organismes de réglementation et demandent tout de même que votre diplôme ou votre expérience soient reconnus. Vous serez

Où apprendre l'anglais à Montréal ?

LES ÉCOLES DE LANGUE

Il vous suffira de rechercher sur internet et de trouver celle qui est la plus près de chez vous ou qui pratique les tarifs les plus avantageux.

LES UNIVERSITÉS

Elles proposent toutes des cours d'anglais pour adultes.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Plusieurs organismes d'accueil aux nouveaux arrivants offrent des cours d'anglais. Vous pouvez également fréquenter l'École internationale de langues du YMCA : ymcalangues.com

LES ÉCHANGES ET CONVERSATIONS

Certains préféreront se tourner vers les rencontres humaines.

Pour trouver des échanges, consultez les sites montreal.craigslist.ca ou conversationexchange.com

LORS DE SORTIES EN PLEIN AIR

Plein air interculturel offre des sorties de détente tout en pratiquant son anglais avec les autres participants et l'accompagnatrice, professeur d'anglais : pleinairinterculturel.com

ainsi soumis à l'obtention de l'autorisation d'exercice délivrée par chaque organisme de réglementation. Pour ce qui est du métier de mécanicien automobile, c'est auprès des comités paritaires de l'automobile de votre région qu'il faudra aller chercher votre certificat de compétence ou votre carte d'apprenti. Vous pouvez trouver de l'information au sujet des comités paritaires sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire, la profession d'enseignant exige une autorisation d'enseigner délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette autorisation n'est pas requise pour les niveaux supérieurs : cégeps et universités.

Certains immigrants peuvent être déçus de se voir refuser le droit de travailler dans la profession ou le métier réglementé qu'ils comptaient exercer à leur arrivée. Ainsi notez bien que même si durant votre processus d'immigration on tient compte de votre niveau de scolarité et de votre domaine de formation, cela n'est aucunement une garantie d'équivalence et ne signifie pas que votre diplôme sera reconnu au Québec au même titre que dans votre pays d'origine. Il est fortement recommandé de communiquer avec les différents organismes de réglementation le plus tôt possible, même avant votre départ.

Professions régies par un ordre professionnel

PROFESSIONS D'EXERCICE EXCLUSIF

Il existe 28 professions d'exercice exclusif qui sont régies par 25 ordres professionnels. Seuls les membres de ces 'ordres peuvent porter le titre que la loi leur donne (médecin, etc.) et exercer les

activités que la loi leur réserve. Les 28 professions d'exercice exclusif font chacune l'objet d'une loi particulière qui définit notamment les activités professionnelles strictement réservées aux membres de l'ordre.

Il s'agit des professions suivantes : acupuncteurs, agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, audioprothésistes, avocats, chimistes, chiropraticiens, comptables professionnels agréés, dentistes, denturologistes, géologues, huissiers de justice, infirmières et infirmiers, ingénieurs, ingénieurs forestiers, médecins, médecins vétérinaires, notaires, opticiens d'ordonnances, optométristes, pharmaciens, podiatres, sages-femmes, technologues en imagerie médicale, en médecine nucléaire, en radiodiagnostic, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.

Si vous souhaitez pratiquer une de ces professions au Québec, nous vous recommandons de contacter l'ordre régissant votre profession. Il vous expliquera alors la marche à suivre pour avoir le droit d'exercer.

Les ingénieurs formés en France peuvent s'adresser à Francogénie, qui a pour mission de faciliter l'intégration au Québec de professionnels de toute nationalité ayant obtenu en France le titre d'ingénieurs diplômés, ainsi qu'à leur partenaire de la CITIM, qui organise des ateliers sur les démarches à effectuer auprès de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

→ francogenie.ca

PROFESSIONS À TITRE RÉSERVÉ

À l'exception de certains domaines de la santé et des relations humaines, les membres d'un ordre professionnel n'ont pas l'exclusivité de l'activité professionnelle. Cependant, il est nécessaire d'être membre de l'ordre professionnel concerné pour pouvoir utiliser le titre professionnel. Il s'agit d'une condition courante à l'embauche des personnes qui aspirent à exercer une profession à titre réservé. Par exemple, un « traducteur » peut travailler au Québec. Mais il ne pourra pas utiliser le titre de « traducteur agréé » s'il n'est pas membre de l'ordre professionnel concerné.

Il existe 26 professions à titre réservé : administrateurs agréés, audiologistes, conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés, conseillers et conseillères d'orientation, criminologues, diététistes, ergothérapeutes, évaluateurs agréés,

hygiénistes dentaires, infirmières et infirmiers auxiliaires, inhalothérapeutes, interprètes agréés, orthophonistes, physiothérapeutes, psychoéducateurs et psychoéducatrices, psychologues, sexologues, techniciens et techniciennes dentaires, technologistes médicaux, technologues professionnels, terminologues agréés, thérapeutes conjugaux et familiaux, thérapeutes en réadaptation physique, traducteurs agréés, travailleurs sociaux, urbanistes.

Encore là, si vous souhaitez pratiquer une de ces professions au Québec, nous vous recommandons de contacter l'ordre régissant votre profession.

Qualifications professionnelles obligatoires et qualification volontaire

Divers métiers sont réglementés afin d'assurer la sécurité des travailleuses et des travailleurs ainsi que celle du public. Pour exercer un métier réglementé, il est obligatoire de détenir un certificat de qualification professionnelle.. Ce certificat est délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Projet IPOP : l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel

Le projet IPOP, offert par Emploi-Québec en collaboration avec le MIFI et certains ordres professionnels, s'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie. Il vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi dans leur profession et à soutenir financièrement les employeurs qui embauchent et intègrent en emploi une personne formée à l'étranger titulaire d'une autorisation légale d'exercer des ordres professionnels participant à ce projet.

Pour participer au projet IPOP, les personnes éprouvant des difficultés à obtenir un premier emploi dans leur profession doivent d'abord s'adresser à leur ordre professionnel ou à leur Centre local d'emploi pour savoir si elles y sont admissibles.

mifi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/professions-metiers.html

mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp

Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme pour être admissible à un programme d'apprentissage, mais les étapes et les éléments à respecter pour l'obtention d'un certificat sont :

- effectuer un nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un travailleur qualifié ;
- suivre des cours obligatoires ;
- acquérir des éléments de qualifications sous la supervision d'un travailleur qualifié ;
- réussir un examen ;
- acquitter les frais d'inscription à l'apprentissage et à l'examen.

La démarche de qualification obligatoire comporte généralement trois étapes. On peut être dispensé de se conformer à l'une ou l'autre des exigences du programme d'apprentissage en faisant reconnaître ses certificats de qualification valides ou des acquis tels que la formation, l'expérience ou les compétences.

Il est à noter que les dispositions réglementaires varient selon les catégories de métiers.

Chaque démarche de qualification est accompagnée d'un guide d'apprentissage pour la personne apprenant un métier ainsi que d'un guide d'encadrement pour la personne qualifiée qui supervise le travail de l'apprentie ou apprenti.

Le guide d'apprentissage et l'aide-mémoire sont remis à l'apprenti lors de son inscription. Le guide d'encadrement est disponible sur la page Web de la qualification concernée.

→ emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/qualification-obligatoire/

Il s'agit des qualifications suivantes : boutefeu, électricité, inspection d'appareils sous pression, installation et manutention du gaz (gaz naturel et propane), installations sous pression, manipulation de gaz halocarbures, mécanique d'ascenseurs, mécanique de machines fixes, soudage d'appareils sous pression, traitement et distribution d'eau potable, traitement des eaux usées, tuyauterie, tuyauterie de procédés techniques.

À l'inverse, la qualification volontaire concerne les professions non réglementées. Un travailleur expérimenté peut faire reconnaître les compétences souhaitées. Un travailleur possédant peu ou pas d'expérience peut quant à lui acquérir les compétences du métier souhaité, et ce, en milieu de travail.

La liste des métiers concernés est disponible sur le lien ci-dessous vers Emploi-Québec :

→ emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/qualification-professionnelle/liste-des-metiers

Métiers réglementés de l'industrie de la construction

Les occupations et les métiers de l'industrie de la construction sont réglementés par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Pour exercer une occupation ou un métier réglementé de l'industrie de la construction du Québec, que ce soit à titre de travailleur, d'employeur ou de représentant désigné, trois conditions minimales doivent être remplies :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- avoir réussi le cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (30 heures),
- détenir un certificat de compétence de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Il est recommandé de communiquer avec la CCQ avant votre arrivée au Québec pour présenter votre dossier et avoir un maximum d'informations sur ce qui vous attend à l'arrivée, si d'aventure vous avez l'intention de travailler dans l'industrie de la construction.

Il s'agit des 26 métiers suivant : briqueteur-maçon, calorifugeur, carreleur, charpentier menuisier, chaudronnier, cimentier applicateur, couvreur, électricien spécialisé en installation de systèmes

Une certification reconnue dès votre arrivée !

Peu importe le domaine d'expertise, la certification PMP® Project Management Professional, reconnue internationalement, témoigne de l'expérience qu'un gestionnaire de projet saura apporter sur le marché du travail québécois. PMI-Montréal propose des cours préparatoires aux examens de certification et des services de recherche d'emploi, de réseautage, de développement professionnel et bien plus.

Rejoignez la communauté de professionnels en gestion de projets du Québec :

pmimontreal.org

Project Management Institute. Montréal

de sécurité, ferblantier, ferrailleur, frigoriste, grutier, mécanicien d'ascenseur, mécanicien industriel (de chantier), mécanicien de machines lourdes, mécanicien en protection-incendie, monteur d'acier de structure, monteur mécanicien (vitrier), opérateur d'équipement lourd, opérateur de pelles mécaniques, peintre, plâtrier, poseur de revêtements souples, poseur de systèmes intérieurs, serrurier de bâtiment, et tuyauteur en plus d'une quarantaine d'occupations qui sont des activités de chantier en soutien aux métiers de l'industrie de la construction.

→ Plus d'informations : quebec.ca/emploi/metiers-et-professions/savoir-si-un-metier-est-reglemente/metiers-reglementes/

Professions régies par l'autorité des marchés financiers

Certaines professions des milieux de l'assurance ou de la finance sont régies par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour utiliser certains titres ou abréviations réservés, tels que représentant en assurance (agent et courtier), représentant en valeurs mobilières, représentant en épargne collective, expert en sinistre, etc., il faut obtenir un certificat de représentant auprès de l'AMF.

→ lautorite.qc.ca/professionnels

LIENS UTILES

→ Qualifications Québec : qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences

→ Commission de la construction du Québec : ccq.org

→ Conseil interprofessionnel du Québec (regroupement des ordres professionnels du Québec) : professions-quebec.org

→ Emploi-Québec : quebec.ca/emploi/metiers-et-professions/savoir-si-un-metier-est-reglemente

→ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/index.html

→ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : education.gouv.qc.ca

→ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : travail.gouv.qc.ca

→ Office des professions du Québec : opq.gouv.qc.ca

BONNES DÉMARCHES POUR TROUVER UN EMPLOI

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un emploi dans votre secteur d'activité, il est nécessaire de vous informer sur la situation du marché du travail dans votre domaine au Québec. Même si l'appétit du Québec en matière de main-d'oeuvre est, pourrait-on dire, gargantuesque, particulièrement à l'appuis de la reprise économique post-pandémique, cela ne doit pas cacher le fait que certains domaines professionnels peuvent être moins porteurs que d'autres. Vous renseigner sur les conditions du marché du travail vous permettra de bien vous préparer à la réalité du marché et éventuellement, à réorienter votre développement professionnel.

Connaître le marché du travail

Pour connaître la situation du marché du travail, vous pouvez consulter l'outil IMT en ligne d'Emploi-Québec. Le site met à disposition de nombreuses ressources, dont les métiers et les professions en demande, les perspectives d'emploi, les échelles de salaires, etc.

→ imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp

Pour connaître et comprendre les besoins propres à chaque secteur, renseignez-vous auprès des comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO).

→ cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp

Les CSMO, en collaboration avec Emploi-Québec, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MÉSI), le Conseil emploi métropole (CEM), les partenaires sociaux et la Commission des partenaires du marché du travail éditent une liste de professions à prioriser.

→ cpmt.gouv.qc.ca/formation/professions.asp

Enfin, le ministère de l'l'Économie et de l'Innovation (MEI) met à disposition un répertoire des entreprises actives dans un secteur d'activité donné.

→ economie.gouv.qc.ca/bibliotheque/repertoires

Ainsi, il est essentiel de vous informer sur le marché de l'emploi et sur votre secteur d'activités avant votre départ au Québec.

Renseignez-vous sur le marché du travail québécois et le secteur d'activités dans lequel vous souhaitez travailler. Si votre secteur présente peu de débouchés, il faut peut-être vous préparer pour un autre métier/profession en regardant plus largement les secteurs connexes. Cela vous évitera d'être déçu de ne pas trouver tout de suite dans votre domaine.

Observez dans quelles régions du Québec votre secteur d'activités est développé et recherché. L'emploi ne se trouve pas qu'à Montréal et de belles perspectives se trouvent dans les autres régions du Québec.

N'oubliez pas que l'appellation de votre métier ou profession peut différer au Québec de celle utilisée dans votre pays d'origine : consultez les sites publics officiels, la Classification nationale des professions (CNP) et les sites d'offres d'emploi pour trouver l'appellation québécoise.

Utiliser les services d'Emploi-Québec et autres organismes rattachés

D'autres services, s'adressant à toute la population québécoise et non uniquement aux immigrants, se révèlent d'une grande utilité dans la recherche d'emploi.

Québec emploi : un service pour approcher les employeurs et les chercheurs d'emplois

Québec emploi remplace et bonifie l'ancien service Placement en ligne - volet international. Ce nouveau service propose un jumelage entre les personnes à la recherche d'un emploi et les employeurs, sur la bas de certains critères comme :

- la région,
- le type ou la durée de l'emploi,
- le niveau d'études ou les compétences recherchées,
- etc.

Le service est offert gratuitement aux résidents du Québec, y compris aux étudiants, stagiaires ou saisonniers, ainsi qu'aux personnes titulaires d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui résident en-dehors du Québec.

quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/offres-d-emploi-disponibles/quebec-emploi-service-offres-emploi-en-ligne

Le site internet d'Emploi-Québec, organisme gouvernemental relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, offre de nombreux outils en ligne : offres d'emploi, ressources sur le marché du travail, perspectives d'emploi, placement étudiant, etc.

→ quebec.ca/emploi

Les Centres locaux d'emploi (CLE) : il existe près de 150 CLE et points de service répartis dans les 17 régions du Québec. Ils offrent des services aux individus en recherche d'emploi : conseils, orientation, banque d'emplois, mise à disposition d'ordinateur, accès internet, etc.

Le personnel des CLE, après étude de votre profil professionnel, peut également vous référer à d'autres organismes spécialisés en employabilité : centres dédiés à la clientèle immigrante, à un secteur d'activités spécifique, à une entreprise d'insertion ou d'entraînement, etc. Des informations sur les mesures d'aide à l'emploi et les programmes de mentorat vous seront transmises.

À noter que les CLE deviennent peu à peu des bureaux de Services Québec. Pour trouver le CLE/bureau de Services Québec le plus proche de chez vous, le localisateur en ligne vous sera utile :

→ quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/trouver-un-centre-local-demploi-cle-ou-un-bureau-de-services-quebec

Les Centres de recherche d'emploi (CRE) : leurs services s'adressent à tous les chercheurs d'emploi. Ils y trouveront des conseils en méthodologie de recherche d'emploi, en réorientation professionnelle, en bilan de compétences, ainsi qu'un appui logistique (ordinateur, internet, photocopieur, etc.).

Quelques centres de recherche d'emploi proposent un accompagnement spécifique pour les personnes immigrantes pour aider les nouveaux arrivants, les minorités ethnoculturelles et les membres de la société d'accueil à surmonter les obstacles qui nuisent à leur recherche d'emploi. Citons notamment :

→ Accueil Liaison pour Arrivants (ALPA) : alpaong.com
→ Accès Travail de Montréal : accestravail.qc.ca
→ Centre de recherche d'emploi de Côte-des-Neiges : crecdn.com
→ Centre de recherche d'emploi de Pointe-Claire : crepointeclaire.com
→ Club de recherche d'emploi du Sud-Ouest de Montréal : cresom.com
→ Club de recherche d'emploi Montréal Centre-Nord : cremcn.org
→ Club de recherche d'emploi Montréal centre-ville (CREMCV) : cremcv.com

Les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : ils s'adressent aux personnes de 16 à 35 ans pour les accompagner dans leur recherche d'emploi ou retour aux études. Les services des CJE sont multiples : aide à la définition de projets, mise à disposition d'outils pour chercher un emploi, conseils pour le retour aux études, ateliers de travail sur l'entrepreneuriat, etc.

Des CJE ont mis en place des programmes spécifiques pour les immigrants qui ne se limitent pas à la tranche d'âge des 16 à 35 ans. N'hésitez donc pas à prendre contact avec eux pour un service sur mesure ! Ils sont présents partout au Québec.

→ Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi : rcjeq.org

→ Collectif autonome des CJE du Québec : cacjeq.ca

Consulter les offres d'emploi sur internet et dans la presse

La méthode classique de répondre à une offre d'emploi publiée dans un journal, une revue spécialisée, ou un site internet, continue à faire ses preuves.

PRINCIPAUX SITES PUBLICS :

→ Québec emploi : quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/offres-d-emploi-disponibles/quebec-emploi-service-offres-emploi-en-ligne

→ Guichet emplois de Service Canada : guichetemplois.gc.ca/accueil

Références professionnelles

Il est d'usage qu'un recruteur vous demande des références d'anciens employeurs. Vous pourrez lui en fournir quelques-unes qu'il pourra appeler pour prendre des renseignements sur vous, vos compétences et attitudes au travail. Il est donc important de quitter votre employeur en bon terme.

Pour les immigrants qui n'ont pas d'historique professionnel au Québec, sachez que tout type d'emploi que vous aurez occupé à vos débuts peut servir de référence, même si vous n'avez pas exercé dans votre secteur d'activités. Que vous ayez été serveur alors que vous avez une expérience en logistique n'a pas d'importance : votre futur employeur interrogera votre ancien employeur sur votre comportement, votre ponctualité, etc.

QUELQUES SITES PRIVÉS GÉNÉRALISTES :

→ Job au Québec : jobauquebec.com

→ Jobillico : jobillico.com

→ Monster : monster.ca

→ Site d'Emploi : sitedemploi.com

→ Workopolis : workopolis.com

Il existe également des sites spécialisés dans certains domaines d'activités (Isarta et le Grenier aux emplois pour les emplois en communication, en marketing ou en web, par exemple).

Les agences de placement peuvent être intéressantes pour acquérir une première expérience québécoise. Bien que leurs services soient gratuits pour le chercheur d'emploi, ces agences retiennent un pourcentage de votre salaire lorsqu'elles vous placent auprès d'un employeur en guise de rémunération. Vous trouverez un répertoire des agences de placement à Québec sur :

→ agences-de-placement.ca/fr/agences-de-placement-de-la-region-de-quebec

Mais, vous serez intéressé de savoir que d'autres méthodes de recherche d'emploi existent et qu'elles sont très efficaces.

Visiter des salons de l'emploi et de la formation

Chaque année au Québec, plusieurs salons ou foires sur l'emploi, les carrières, la formation professionnelle sont organisés. Il existe des salons généralistes ou spécialisés. C'est l'occasion idéale de rencontrer directement des employeurs, déposer

IMT en ligne : une source de premier ordre

Le site d'Emploi-Québec, Information sur le marché du travail (IMT) en ligne, offre une information sur le marché du travail, mise à jour annuellement pour l'ensemble du Québec et chacune de ses régions. Vous y trouverez les prévisions de croissance de l'emploi pour les secteurs d'activités économiques, les métiers et professions en demande, les perspectives d'emploi pour les professions avec la description des tâches et des compétences pour chacune d'elles, la scolarité requise, les échelles de salaires, un répertoire d'entreprises, etc.

imt.emploiquebec.gouv.qc.ca

la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Services ACCLR
Talents

Passerelle
sectorielle

Passerelle sectorielle

Accédez à un vaste réseau d'employeurs

Bénéficiez du parcours offert par notre solution de jumelage professionnel virtuelle et gratuite :

1. Webinaire d'accueil et de présentation
2. Formation sur la candidature vidéo
3. Atelier sur les pratiques de recrutement
4. Événement de réseautage virtuel avec des entreprises qui recrutent

Critères d'admissibilité au programme :

- Citoyens canadiens nés à l'étranger, résidents permanents, réfugiés et résidents temporaires détenteurs d'un permis de travail valide
- Résider sur l'île de Montréal
- Être en recherche d'emploi

Inscrivez-vous dès maintenant : passerellesectorielle.ca

Avec la participation financière de :

Québec

votre candidature, vous présenter à la personne des ressources humaines qui sera sur place, récolter les informations sur le marché du travail et les entreprises qui recrutent.

Il est fortement recommandé de bien se préparer avant d'aller dans un salon :

- consulter la liste des exposants et choisir ceux que vous voulez voir ;
- imprimer des CV et lettres de motivation ;
- faites imprimer des cartes d'affaires, si vous n'en avez pas ;
- préparer une brève présentation de votre parcours qui vous sera utile lorsque vous vous présenterez à un employeur - ou à tout autre personne que vous pourrez rencontrer sur place ;
- apportez un minimum de soin à votre tenue vestimentaire.

Pour connaître les dates des salons et foires dans votre région, consultez le site d'Emploi-Québec :

→ quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/salons-et-foires-de-lemploi

Faire du bénévolat

Au Québec, plus de 37 % de la population âgée de 15 ans et plus fait du bénévolat. L'action bénévole est bien ancrée dans les mentalités et apparaît comme un geste naturel pour bien des personnes.

Connaissez-vous les entreprises d'entraînement ?

Ce concept, né en Allemagne dans les années 1950, propose des lieux d'apprentissage virtuels pour les chercheurs d'emploi : toutes les activités d'une entreprise y sont recréées pour mettre le participant en condition réelle de travail. Il acquiert ainsi les connaissances nécessaires en bureautique, en informatique, en marketing, en comptabilité, en communication, en administration, en achat/vente, etc. Il apprend également à mener une recherche d'emploi efficace. Une piste à explorer pour les immigrants qui ont besoin de se familiariser avec des outils de travail et la culture des affaires au Québec !

Réseau canadien des entreprises d'entraînement (RCEE) :
rcee-cpfn.ca

C'est une bonne occasion de développer un réseau social et professionnel. D'autant qu'au Québec, vous pourrez inscrire vos activités de bénévoles dans votre CV : un employeur québécois pourra le considérer comme une expérience de travail valide et appréciera certainement vos engagements dans la société québécoise.

→ Centre d'action bénévole de Montréal : cabm.net

→ Centre d'action bénévole de Québec (CABQ) : cabquebec.org

Vous faire conseiller par un organisme spécialiste de l'emploi pour les personnes immigrantes

Les organismes à but non lucratif s'adressant aux personnes immigrantes sont nombreux dans tout le Québec. Certains proposent des services relatifs à l'emploi. Il serait dommage de se priver de leurs conseils : ce sont de véritables professionnels dans leur domaine et leurs services sont généralement gratuits. Ils pourront vous accompagner dans vos démarches pour rédiger votre CV et préparer une entrevue d'embauche.

Pour savoir quels sont les organismes les plus proches de chez vous, consultez la partie du guide consacrée au choix du lieu d'établissement : région par région, vous trouverez la liste des structures proposant des services en emploi.

Participer à des activités de réseautage

De nombreux postes vacants ne sont pas affichés ; on parle alors du « marché caché de l'emploi », qui se révèle grâce à votre réseau. Pour un nouvel arrivant qui ne connaît encore personne, cela peut paraître compliqué. Fréquenter des événements de réseautage vous permettra de rencontrer des professionnels de votre secteur d'activités ou connexes et, par la même occasion, d'agrandir votre réseau.

Plusieurs pistes existent, à commencer par des sites événementiels et autres groupes de rencontres comme :

→ eventbrite.ca

→ internations.org

→ meetup.com

→ mundolingo.org

Pour enrichir votre réseau, il ne faut pas négliger non plus l'aspect vie de quartier. Participer à des activités sociales, culturelles, sportives, sera non seulement apprécié par les organisateurs et associations, mais vous permettra également de rencontrer toutes sortes de personnes. C'est aussi l'occasion, lorsqu'on arrive dans un nouveau pays et que l'on connaît peu de monde, de se faire des amis et de partager des activités avec d'autres personnes.

Solliciter une rencontre d'information auprès d'un employeur

Pour mettre toutes les chances de votre côté afin de trouver un emploi, il est conseillé de solliciter une rencontre informelle auprès des entreprises susceptibles de vous intéresser. Contactez l'employeur et indiquez-lui que vous souhaiteriez bénéficier de son expertise pour connaître le fonctionnement de son secteur d'activité. Lors de la rencontre, mentionnez bien entendu que vous êtes à la recherche d'un emploi et laissez votre CV, mais ne perdez jamais de vue que vous n'êtes pas en entretien d'embauche. Vous n'êtes pas là pour vendre vos compétences, mais pour vous informer. Montrez-vous curieux et posez toutes vos questions.

Activer votre profil LinkedIn

LinkedIn est particulièrement utilisé au Québec. Beaucoup de recruteurs consultent les profils de candidats potentiels sur LinkedIn, et contactent les plus intéressants pour une entrevue. Il est donc important de garder votre profil à jour et de détailler votre curriculum vitae (CV). Inversement, soyez vous aussi proactif : devenez membre de groupes de votre secteur professionnel, cherchez et ajoutez tous vos contacts, suivez les compagnies qui vous intéressent et réagissez aux billets postés par les membres de votre réseau. Vous pouvez également approcher les membres du réseau de vos contacts et ainsi les aborder plus facilement.

CV ET ENTREVUE D'EMBAUCHE À LA QUÉBÉCOISE

Le CV : valoriser vos compétences

Au Québec, un CV ne doit comporter ni photo, ni âge, ni statut civil ou autre mention qui pourrait porter à discrimination. D'autre part, le format du papier diffère de certains formats utilisés dans d'autres

pays (A4 en Europe, par exemple). Au Québec, il s'agit du format « lettre US » (8,5 x 11 pouces) légèrement plus petit : attention donc à votre mise en page.

Un CV à la façon québécoise doit faire ressortir les caractéristiques suivantes :

- compétences ou savoir-faire (connaissances techniques, méthodologiques, des outils, du secteur d'activités, etc.),
- aptitudes ou savoir-être (capacités de leader, d'organisation, sens de la diplomatie, etc.),
- habilités : maîtrise de langues, de logiciels, etc.

Certains employeurs identifient un quatrième savoir : le savoir-devenir (être proactif, savoir anticiper, prévoir).

Il doit aussi mettre l'accent sur vos réalisations, c'est-à-dire vos contributions dans le cadre de vos fonctions dont vous êtes particulièrement fier.

Au Québec, les compétences transférables doivent être mises en valeur. Si vous n'avez pas les compétences exactes requises pour le poste sur lequel vous postulez, réfléchissez à celles que vous pouvez mettre en avant : sens de la décision, de la communication, méthodologie, analyse de l'information, etc. Vous pourrez alors montrer que vous êtes en mesure d'exploiter ces compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Lettre de présentation (ou lettre de motivation) : convaincre le recruteur

Généralement, une lettre de présentation se présente comme suit : coordonnées de l'employeur en haut à gauche et coordonnées du candidat en bas.

Sa structure peut se résumer ainsi :

- L'introduction doit toujours rappeler l'intitulé ou la référence du poste sur lequel on souhaite postuler.
- Ensuite, l'expérience professionnelle est présentée en quelques lignes : il faut sélectionner celle en lien avec l'offre d'emploi.
- Le 3e paragraphe peut mettre en valeur ses qualités personnelles, avec l'idée que vous devez démontrer ce que vous pourrez apporter à l'employeur.

Puis, une courte phrase rappelle que vous restez à la disposition de l'employeur pour une entrevue. Il n'est pas nécessaire d'utiliser une phrase de salutations formatée (comme, « veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués ») : « Cordiales salutations » convient tout à fait.

La lettre de présentation doit bien identifier l'organisation pour montrer que vous connaissez l'entreprise. Il doit s'en dégager un sentiment d'enthousiasme et de professionnalisme envers le poste visé. La lettre doit aussi expliquer brièvement le lien entre le poste et l'entreprise avec la pertinence de votre profil (formation et expérience).

Entrevue d'embauche : concrétiser votre expérience

L'entrevue a pour but de permettre au recruteur de vous connaître, de vérifier l'adéquation de votre profil au poste, d'appréhender votre personnalité, d'évaluer si vous pourriez vous intégrer dans l'équipe et avoir une bonne alchimie avec les autres membres.

Il cherche simplement à trouver le candidat qui correspondra le mieux au poste. Il s'agit donc de lui prouver que c'est bien vous !

N'hésitez pas à faire appel à un conseiller en emploi qui pourra vous préparer au déroulement d'une entrevue au Québec et vous entraîner à répondre à d'éventuelles questions afin de bien vous présenter. Des organismes financés par Emploi-Québec offrent des services gratuits de préparation à l'entrevue.

→ Accéder au répertoire des organismes spécialisés en employabilité : emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/trouver-un-emploi/repertoire-des-organismes-specialises-en-employabilite

Le recruteur cherchera bien souvent à vous mettre à l'aise. Il appréciera des réponses courtes et précises basées sur des exemples concrets.

Prenez garde au tutoiement : il est spontané au Québec, mais n'indique absolument pas que vous pouvez avoir plus de familiarité. Si le recruteur vous tutoie, continuez à le vouvoyer, sauf s'il vous propose de le tutoyer.

AIDES FINANCIÈRES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Plusieurs mesures gouvernementales proposent aux personnes immigrantes et aux personnes des minorités visibles une aide pour favoriser leur intégration sur le marché du travail. Veuillez noter que certaines initiatives ne s'adressent qu'aux jeunes, étant donné que le taux de chômage des jeunes issus des minorités ethnoculturelles ou minorités visibles est plus élevé que celui de l'ensemble de la population québécoise.

Les mesures qui suivent ont été conçues pour vous : prenez le temps d'en comprendre les modalités et les bénéfices que vous pourriez en retirer.

Mesures d'aide financière pour favoriser l'insertion professionnelle

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI (PRIIME)

Emploi-Québec propose un programme visant à soutenir le recrutement et l'intégration au marché du travail de personnes qui

vivent leur première expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence.

Si vous n'avez jamais occupé un emploi en Amérique du Nord dans votre domaine de formation, il est possible que vous soyez admissibles au programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Notamment, vous devez être une personne immigrante titulaire de la résidence permanente ou, depuis une réforme de 2019, d'un statut de résident temporaire, ou appartenir à une minorité visible, quel que soit votre lieu de naissance (au Canada ou à l'étranger)

En cas d'admissibilité, l'employeur qui souhaite vous embaucher pourrait alors recevoir une aide financière (soutien au salaire, soutien aux frais de formation ou d'activités d'intégration, etc.), notamment si le poste qu'il offre correspond à vos compétences et votre niveau de qualification.

→ mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/admission_trav_etranger.asp

→ quebec.ca/emploi/programme-daide-a-lintegration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles-en-emploi-priime

PLACE À LA RELÈVE

Cette initiative du MIFI et de la Ville de Montréal s'adresse aux employeurs montréalais et vise à soutenir l'intégration au marché du travail des jeunes, plus particulièrement ceux des minorités visibles, en facilitant leur accès à un premier emploi d'été formateur. Les employeurs obtiennent un accès à une banque de candidats âgés de 16 ans et plus référés par leur établissement scolaire sur la base de leurs résultats scolaires et de leur motivation à poursuivre leurs études. L'employeur recevra un montant forfaitaire pour l'embauche d'un jeune durant l'été.

→ quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/jeunes/place-releve/index.html

Programmes d'aide à l'emploi

PROGRAMME INTERCONNEXION (LAVAL)

Le programme Interconnexion Laval est un projet de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL) qui a pour objectif de mettre en relation des entreprises lavalloises avec des personnes immigrantes de tous les statuts : citoyens canadiens, résidents permanents et temporaires (travailleurs, étudiants en permis

postiplôme, PVTistes et bien sûr époux et conjoints de fait en permis de travail ouvert) à l'aide d'activités d'accompagnement, de jumelage, de réseautage et de stages.

→ ccilaval.qc.ca/interconnexion-laval

PROGRAMME « UN EMPLOI EN SOL QUÉBÉCOIS » DE LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Le programme Un emploi en sol québécois est une initiative de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) financée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui vise à favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes dans les régions du Québec touchées par les enjeux de la rareté de main-d'œuvre. Les personnes immigrantes en recherche d'emploi sont invitées à découvrir des régions où elles pourront rencontrer des employeurs en fonction des besoins de main-d'œuvre et des qualifications des personnes.

→ emploisolquebecois.ca

PROGRAMME « PASSERELLE SECTORIELLE » DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le programme Passerelle sectorielle est un service en ligne proposée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), avec le soutien du MTESS, afin d'outiller et de rapprocher entreprises et professionnels immigrants déjà présents au Québec. Au terme d'un parcours en trois étapes ponctué de présentations, rencontres, ateliers de sensibilisation et accompagnement éventuel à la formation, l'objectif est de motiver des embauches qui répondent à la fois aux besoins des secteurs d'activité, et aux enjeux d'inclusion des travailleurs étrangers.

→ ccmm.ca/fr/services-acclr/passerelle-sectorielle

PARRAINAGE PROFESSIONNEL - VILLE DE MONTRÉAL

Offert aux personnes rencontrant des difficultés à trouver un emploi, le parrainage professionnel de la Ville de Montréal leur permet d'acquérir une expérience professionnelle dans leur domaine de formation. D'une durée de 6 mois, ce stage rémunéré se déroule de la mi-septembre à la mi-mars. Les offres de stage sont disponibles sur le site internet de la Ville.

→ Plus d'informations sur : ville.montreal.qc.ca/portal

IMMIGRANT QUÉBEC

Un projet au Québec ?

Immigrer, Vivre, Étudier, Travailler, Entreprendre

6 guides gratuits
à télécharger sur
immigrantquebec.com

Ressources en ligne pour la recherche d'emploi

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Emploi-Québec : quebec.ca/emploi
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : cnesst.gouv.qc.ca
- Information sur le marché du travail (IMT) : imt.emploiquebec.gouv.qc.ca
- Qualifications Québec (reconnaissance des compétences) : qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences
- Liste des ordres professionnels : opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels/liste-des-ordres-professionnels
- Liste des professions en demande : cpmt.gouv.qc.ca/formation/professions.asp
- Répertoire de l'intégration en emploi : travailimmigrants.com

TROUVER DES OFFRES D'EMPLOI

Sites publics : Niveau provincial

- Services Québec : quebec.ca/emploi/offres-d-emploi
- Québec emploi : quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/offres-d-emploi-disponibles/quebec-emploi-service-offres-emploi-en-ligne
- Carrières Québec (emplois proposés par la fonction publique provinciale) : carrieres.gouv.qc.ca
- Québec en tête (emplois dans la Ville de Québec et ses environs) : quebecentete.com

Sites publics : Niveau fédéral

- Guichet emplois de Service Canada : guichetemplois.gc.ca
- Emplois GC (emplois proposés par la fonction publique fédérale) : canada.ca/fr/services/emplois/opportunites/gouvernement.html

Sites privés généralistes :

- Eluta Canada : eluta.ca
- Job au Québec : jobauquebec.com
- Jobillico : jobillico.com
- Monster : monster.ca
- Site d'Emploi : sitedemploi.com
- Workopolis : workopolis.com

Sites privés spécialisés

- Communication, marketing et web : espresso-jobs.com ; grenier.qc.ca ; emplois.isarta.com
- Technologies de l'information : abacustalent.com ; technogenie.com
- Ingénierie : lemarche.com
- Environnement et développement durable : enviroemplois.org
- Tourisme, hôtellerie, restauration et service à la clientèle : hotelleriejobs.com
- Secteur juridique : droit-inc.com
- Répertoire des agences de placement du Québec : agences-de-placement.ca

MOTEURS DE RECHERCHE D'EMPLOIS

- Indeed.ca : ca.indeed.com
- Jobs.ca : emplois.ca
- Neuvoo : neuvoo.ca
- Option-Carrière.ca : option-carriere.ca

DES RESSOURCES ET PROGRAMMES POUR LES IMMIGRANTS

- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : immigration-quebec.gouv.qc.ca
- Programme Interconnexion Laval : acclr.ccmm.ca/fr/services/main-d-oeuvre/programme-interconnexion
- Programme Passerelle sectorielle (CCMM) : ccmm.ca/fr/services-acclr/passerelle-sectorielle
- Projet de préparation à la recherche d'emploi : quebec.ca/emploi/preparation-a-lemploi
- Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI) : tcri.qc.ca/volets-tcri/employabilite/membres-rosini

OBTENIR DE L'AIDE

- Répertoire des organismes spécialisés en employabilité : quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/aide-a-lemploi/organismes-daide
- Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre (RSSMO) : rssmo.qc.ca
- Réseau des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : rcjeq.org
- Centres locaux d'emploi (CLE) : quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/trouver-un-centre-local-demploi-cle-ou-un-bureau-de-services-quebec

Le plus grand portail de reconnaissance des compétences au Québec

Qualifications Québec, est le fruit d'une entente signée en mars 2017 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Cette entente découlait de la volonté du gouvernement du Québec de « résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie », telle qu'exprimée dans sa stratégie en matière d'immigration « Ensemble, nous sommes le Québec ».

Il s'agit d'un guichet unique en reconnaissance des compétences (RC), qui donne accès à toute l'information sur les démarches de reconnaissance des compétences, quelle que soit la profession que l'on souhaite exercer au Québec. Qualifications Québec offre également des services d'accompagnement et d'aiguillage aux candidats à la RC.

Véritable porte d'entrée vers les services et les ressources en RC, Qualifications Québec agit en complémentarité avec les partenaires des secteurs de l'éducation, du marché du travail, des organismes communautaires spécialisés et des instances de réglementation.

POURQUOI CE PORTAIL EST-IL IMPORTANT POUR VOUS ?

Au fil des années, vous avez travaillé, vous avez fait des études, suivi des formations, fait du bénévolat, que ce soit au Québec ou ailleurs. Vous avez donc développé des compétences.

La reconnaissance des compétences est une démarche qui permet à une personne adulte de faire valoir et de faire reconnaître officiellement ses compétences en fonction d'un programme d'études, d'une norme professionnelle ou d'un référentiel de compétences.

C'est ainsi que le portail a été conçu pour vous informer et faciliter vos démarches en RC au Québec. Il est aussi un outil de référence complet où vous trouverez :

- les informations nécessaires à la reconnaissance des compétences pour une profession donnée, de même que
- l'ensemble des processus qui vous mèneront à réaliser vos démarches.

À QUI CE PORTAIL S'ADRESSE-T-IL ?

Le portail de Qualifications Québec s'adresse à toute personne vivant :

- à l'extérieur du Québec et souhaitant venir s'y établir (services offerts par le portail)
- au Québec et ayant des acquis ou compétences obtenus au Québec ou ailleurs

COMMENT LE PORTAIL VOUS AIDE-T-IL À MIEUX UTILISER LES SERVICES DE RC OFFERTS DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC ?

- Il clarifie les démarches à entreprendre en matière de reconnaissance des compétences ;
- il vous informe sur les options de RC qui vous sont proposées dans les 17 régions du Québec ;
- il vous éclaire sur les parcours de reconnaissance les mieux adaptés à vos besoins et vous dirige vers les organismes ou institutions susceptibles d'y répondre ;
- il facilite votre cheminement vers la ressource disponible en reconnaissance des compétences (RC).

PRENDRE RENDEZ-VOUS ET ÉCHANGER AVEC UN CONSEILLER

Pour contacter un conseiller de Qualifications Québec et évaluer votre situation, plusieurs moyens sont à votre disposition.

- Par téléphone : 514 379-6415 (si vous êtes dans la région de Montréal) +1 844 737-4757 (sans frais, si vous êtes ailleurs au Canada)
- Sur Whatsapp : +1 438 520-1847
- Par courriel : portail@qualificationsquebec.com

Auteur :
Qualifications Québec
qualificationsquebec.com

Qualifications Québec | Portail de la reconnaissance des compétences
Recognition of compentencies portal

ВЯВКЕЛ ИНИУ ЗВОЗ

9. CRÉER VOTRE ENTREPRISE

Les PME sont très nombreuses au Québec. Beaucoup d'immigrants y viennent pour monter leur entreprise, soit parce qu'ils possèdent déjà un savoir-faire, soit parce que cela fait partie du rêve de l'immigration et du voyage. Quelles que soient vos motivations, créer une entreprise au Québec est d'une facilité surprenante. La faire vivre et croître peut se révéler plus ardu et certaines d'entre elles ne survivent malheureusement pas à leur première année d'existence. Soyez conscient de tous les enjeux pour faire de votre projet une réussite !

→ Pour une information complète et détaillée sur la création d'entreprise au Québec, téléchargez gratuitement notre guide Entreprendre au Québec : immigrantquebec.com/telecharger-les-guides

DES PROGRAMMES POUR LES GENS D'AFFAIRES

Avant de vous lancer dans votre projet de création ou d'acquisition d'une entreprise au Québec, vérifiez que vous possédez bien les autorisations pour travailler ou faire affaire au Québec. Les immigrants titulaires de la résidence permanente peuvent créer ou acquérir une entreprise au Québec. Quant aux ressortissants étrangers qui ont un projet d'affaires, ils peuvent immigrer au Québec par le biais de l'un des trois programmes suivants, destinés aux gens d'affaires.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/gens-affaires/demande-immigration/trois-programmes/index.html

Chacun de ces programmes a des procédures et des conditions d'admissibilité qui lui sont propres :

→ le Programme des entrepreneurs : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/gens-affaires/demande-immigration/trois-programmes/entrepreneurs.html

→ le Programme des investisseurs : mmigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/gens-affaires/demande-immigration/trois-programmes/investisseurs/index.html

→ le Programme des travailleurs autonomes : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/gens-affaires/demande-immigration/trois-programmes/travailleurs-autonomes.html

Pour ce programme, outre le processus d'immigration, l'obtention de certaines autorisations peut être nécessaire, pour l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementés, selon le secteur d'activité visé.

→ immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/professions-metiers/index.html

Enfin, notez que certains statuts temporaires autorisent les ressortissants étrangers à créer une entreprise au Québec, tels que le permis vacances-travail (PVT), ou encore les accords internationaux qui comprennent les volets investisseur/entrepreneur.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html

Comme plusieurs stratégies d'immigration peuvent s'offrir aux gens d'affaires en fonction du type de projet, de leur profil et de la situation de leur famille, n'hésitez pas à demander conseil à un expert tel qu'un avocat ou un conseiller accrédité en immigration afin d'identifier la solution qui convient le mieux à vos besoins et à votre réalité.

Aussi, pour plus d'information sur les processus d'immigration de tous les programmes ainsi qu'un accès au calendrier des missions auxquelles participent les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger et des séances d'information en ligne et présentielles, consultez le site :

→ unbelavenir.gouv.qc.ca

DIFFÉRENTS STATUTS JURIDIQUES DES ENTREPRISES

En tant que créateur d'entreprise, vous allez devoir choisir sa structure juridique en fonction de vos projets, vos besoins, vos objectifs. Votre plan d'affaires et vos prévisions vous aideront à adopter la forme juridique adaptée.

Le travailleur autonome

Souvent appelée travailleur autonome ou entreprise à propriété unique, l'entreprise individuelle et l'entrepreneur ne forment qu'une seule et même entité dont le second est entièrement responsable.

En fait, l'entreprise ne possède rien, tous ses biens sont au nom du propriétaire. Celle-ci est donc considérée comme une personne physique.

L'entreprise peut porter le nom et le prénom du travailleur autonome.

Structure juridique la plus simple et la moins coûteuse, elle est souvent privilégiée par les immigrants. Attention cependant au risque que vous prenez car vos finances personnelles sont engagées dans l'entreprise. L'entrepreneur est responsable à 100 % des profits, des pertes et des dettes de l'entreprise.

La société en nom collectif

À la frontière entre l'entreprise individuelle et la société par actions, la société en nom collectif doit être créée par un minimum de deux personnes, s'associant par écrit ou verbalement pour former une société de personnes.

L'immatriculation est obligatoire pour ce genre d'entreprise et son nom doit inclure sa forme juridique à savoir société en nom collectif ou SENC. Son fonctionnement est relativement simple et engendre peu de frais. Tout comme la compagnie, la société en nom collectif possède ses propres biens, a ses propres droits et obligations. Par contre, elle ne présente pas de personnalité juridique distincte et les associés ont une responsabilité illimitée par rapport à ses dettes. À noter que les associés sont solidaires entre eux par rapport aux dettes de l'entreprise donc le paiement des dettes peut être demandé à un seul associé si les autres n'ont pas les moyens de payer.

Lors de la déclaration annuelle, les bénéfices sont répartis entre les associés qui doivent les inclure dans leur propre déclaration de revenus. Cette forme d'entreprise est souvent utilisée par les professionnels (avocats, médecins, ingénieurs, etc. pour partager un bureau commun).

La société en commandite

La société en commandite est également une société de personnes morales (autre société) ou physiques, tout comme la société en nom collectif. Elle est constituée d'un commandité et de commanditaires.

Le commandité est responsable de la partie opérationnelle de l'entreprise et de son administration. Les commanditaires investissent en argent ou en biens dans la société. Cette forme d'entreprise se retrouve plus particulièrement dans le secteur financier et dans l'exploration ou l'exploitation des ressources naturelles.

La société par actions

La société par actions représente une entité distincte des fondateurs, sous forme de personne morale. Créée par un ou plusieurs individus, elle a ses propres droits et obligations.

Le patrimoine de la compagnie lui appartient et les actionnaires ne sont propriétaires que des actions qu'ils détiennent. Cette distinction permet de ne pas engager les biens personnels des actionnaires en cas de dettes de la compagnie. Leur responsabilité financière est limitée à leur mise de fonds. Cependant, certains investisseurs et (surtout) certains fournisseurs vont demander à ce que les actionnaires se portent caution pour limiter les risques. Aussi, la compagnie peut continuer même sans la présence du promoteur initial.

Généralement, son principal objectif est de générer des profits à redistribuer aux actionnaires. Elle est dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée des actionnaires en fonction du nombre d'actions détenues.

Par contre, les démarches et le fonctionnement d'une telle entreprise sont plus complexes et plus coûteux. Il ne s'agit donc pas de créer une compagnie si vous n'avez pas de raisons valables de le faire.

L'entreprise peut être créée ou incorporée sous la loi québécoise ou fédérale, dépendamment du lieu du siège social, de l'étendue des activités, des démarches et coûts de constitution, et des exigences gouvernementales, ainsi que du marché visé par l'entreprise.

La loi sur les sociétés par actions du Québec (auparavant loi sur les compagnies du Québec) a été modifiée le 14 février 2011. Le choix entre les deux incorporations dépend de la composition du conseil d'administration (membres non-résidents canadiens), de l'étendue géographique de l'activité envisagée et du type d'activité de la société (en fonction de la législation fédérale ou provinciale applicable). Les sociétés fédérales doivent comprendre un minimum de 25 % du conseil d'administration composé de membres résidents canadiens.

Les sociétés québécoises n'ont pas cette obligation. Le choix du nom est important, car il peut s'avérer une difficulté lorsqu'on veut utiliser une marque. Les deux autorités fédérales et provinciales accordent beaucoup d'importance au choix du nom. Au Québec, ce nom doit être français. Il est toutefois possible de ne pas choisir de nom et d'utiliser un numéro.

→ Registraire des entreprises du Québec : registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer

→ Industrie Canada – Corporations Canada : ic.gc.ca

La coopérative, l'organisme à but non lucratif (OBNL) et l'entreprise d'économie sociale

La coopérative désigne une entreprise au fonctionnement interne démocratique gérée par des personnes physiques qui s'associent autour d'intérêts communs.

L'OBNL est une personne morale qui ne reverse pas de dividendes.

L'entreprise d'économie sociale fonctionne de même : sa viabilité économique lui permet d'investir encore plus de ressources dans son projet. Leurs buts sont sociaux, durables, non lucratifs.

→ economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/cooperatives

IMMATRICULER VOTRE ENTREPRISE AU REGISTRAIRE

Sauf si vous êtes un travailleur autonome exerçant sous votre propre nom, toutes les entreprises doivent s'enregistrer auprès du registraire des entreprises. Cet enregistrement (ou immatriculation) implique des coûts. Ces frais sont renouvelés chaque

année. Les démarches sont simples à effectuer. Le registraire des entreprises va vous attribuer un numéro d'entreprise (NE) et un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Ces numéros vous serviront dans toutes vos démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial (impôts, taxes, embauche, etc.).

En vertu de la Charte de la langue française, vous devrez trouver une version française au nom de votre entreprise.

→ Registraire des entreprises du Québec : registreentreprises.gouv.qc.ca

TAXES : TPS ET TVQ

La TPS (taxe sur les produits et services) et la TVQ (taxe de vente du Québec) sont deux taxes perçues sur la vente de produits et services, respectivement par le Gouvernement fédéral et le provincial. Le taux de la TPS est de 5 %. Celui de la TVQ est de 9,975 %.

En tant qu'entrepreneur, vous devez vous inscrire à la TPS et TVQ si vous gagnez des revenus supérieurs à 30 000 $ CAN sur 12 mois. Vous devrez alors percevoir les taxes et les reverser aux administrations gouvernementales.

Pour toute information et inscription à la TPS et la TVQ :

→ Revenu Québec : revenu.gouv.qc.ca

→ Agence du Revenu du Canada : canada.ca/fr/agence-revenu.html

CONSEILS POUR BIEN DÉMARRER

- Comprendre la culture d'entreprise au Québec.
- Établir son plan d'affaires.
- Connaître les exigences réglementaires.
- Maîtriser la comptabilité et la fiscalité au Québec.
- Développer son réseau et faire connaître son entreprise.

Nombre d'organismes existent pour vous soutenir dans votre projet. Des professionnels du démarrage ou de la reprise d'entreprises offrent des services le plus souvent gratuits. En plus de proposer de l'aide pour faire un plan d'affaires, ils peuvent vous orienter pour la recherche de financement et les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Des outils en ligne

- → Entreprises Québec : www2.gouv.qc.ca
- → Ministère de l'Économie et de l'Innovation : economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/entrepreneuriat
- → Investissement Québec : investquebec.com
- → Info entrepreneurs : infoentrepreneurs.org
- → Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/services/entreprises.html
- → Ressources entreprises : ressourcesentreprises.org

Chambres de commerce (canadiennes ou étrangères)

Il existe plus de 150 chambres de commerce et entreprises du Québec. Présentes dans tous les secteurs clés du développement économique au Québec, représentantes de la communauté des gens d'affaires, elles organisent des formations, des activités de réseautage, conseils aux entrepreneurs (réalisation d'un plan d'affaires, débouchés par secteurs d'activités, etc.).

- → Fédération des chambres de commerce du Québec : fccq.ca
- → Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec : rjccq.com
- → Jeune chambre de commerce de Montréal : jccm.org

Quelques chambres de commerce étrangères au Canada

- → Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Canada : ccifcmtl.ca
- → Chambre de commerce latino-américaine du Québec : cclaq.ca
- → Chambre de commerce italienne au Canada : italchamber.qc.ca
- → Chambre de commerce canado-suisse (Québec) Inc. : cccsqc.ca
- → Chambre de commerce Irlande-Canada : icccmtl.com
- → Jeune Chambre de commerce haïtienne : jcch.ca

Mentorat, accompagnement et formations

- → PME MTL : pmemtl.com
- → Réseau M : reseaum.com
- → SAGE Mentorat d'affaires : sagementorat.com/mentore-immigrant
- → Lancement d'une entreprise : entrepreneuriat-quebec.com/formation-lancement-dune-entreprise

- Les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et centres d'aide aux entreprises (CAE) : sadc-cae.ca
- Les carrefours jeunesse-emploi (CJE) : rcjeq.org
- CERF (Cercle des entrepreneurs et réseauteurs français) : lecerf.ca
- Chantier d'Afrique du Canada (CHAFRIC) : chafric.ca
- Futurpreneur Canada : futurpreneur.ca
- Réseau des entrepreneurs et professionnels africains (REPAF) : repaf.org
- École des Entrepreneurs du Québec : eequebec.com
- YES Montréal : yesmontreal.ca

Entrepreneuriat au féminin

- Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI) (Montréal) : cejfi.org
- Compagnie-F (Montréal) : compagnie-f.org
- Association Femmes entrepreneures Québec (AFEQ) : afequebec.com
- Option Femmes Emploi (Gatineau) : optionfemmesemploi.qc.ca
- Femmessor (en régions) : femmessor.com
- Réseau des Femmes d'affaires du Québec (en régions) : https://www.rfaq.ca/fr

ORGANISÉ PAR :

IMMIGRANT QUÉBEC

11e édition

SALON DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION AU QUÉBEC

VIVRE, TRAVAILLER, ÉTUDIER

toutes les ressources utiles pour réussir votre installation

25 et 26 mai 2022

Palais des congrès de Montréal

Place-d'Armes

ENTRÉE GRATUITE

salonimmigration.com

IMMIGRANT QUÉBEC TIENT À REMERCIER TOUT PARTICULIÈREMENT :

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Le gouvernement du Québec et ses représentants ne sont en aucune manière responsables des informations contenues dans ce guide qui sont le fait de Promotion 2B2C et d'Immigrant Québec.

Ses collaborateurs : 7acoach, Bibliothèques de Montréal, Qualifications Québec et la Société de développement économique de Drummondville.

Les membres de son Conseil d'administration :
Jonathan Chodjaï, président ;
Christophe Berthet, vice-président ;
Marielle Burner, administratrice.

Ses annonceurs : Banque Nationale, CJE Nicolet-Bécancour, CJE de l'Outaouais, Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI), Cogir, CREMCV, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, Centre des femmes de Montréal, CIUSSS de la Capitale-Nationale, Chambre de commerce au Coeur du Québec, Chambre de commerce et de l'industrie de Laval, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, CRCIC-ICCRC, Desjardins, Développement économique 02, Exceldor Coopérative, Impact Emploi, L'ANCRE, ministère de la Famille, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), PMI Montréal, PVTistes.net, Qualifications Québec, Québec International, Québec métiers d'avenir, Recrutement Santé Québec, RBC, Serti informatique, Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Shawinigan, Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de L'Assomption (SAFIMA), Sherbrooke Innopole, Société de développement économique de Drummondville (SDED), Voice of English-speaking Québec (VEQ), Videotron, Ville de Lévis.

Ça comprend le meilleur Wi-Fi au Québec[1].

À partir de

60$/mois*

INTERNET ILLIMITÉ

Pendant 24 mois
Équipement inclus

Pour obtenir plus d'informations, consultez le videotron.com/magasiner/forfaits-arrivants

*Cette offre, d'une durée limitée, s'adresse aux nouveaux clients Résidentiel de Vidéotron qui s'abonnent à Helix Internet et consiste à accorder un rabais promotionnel minimal de 21$ pendant 24 mois. Le maintien du rabais est conditionnel au maintien de l'abonnement à un forfait Internet dont la mensualité minimale est de 69$. Les tarifs affichés incluent l'achat d'une borne Helix Fi. La borne Helix Fi peut être achetée en un seul versement de 288$ ou avec un plan de versements de 12$/mois pendant 24 mois. Taxes en sus. Une garantie prolongée de 24 mois est également offerte au coût de 36$ par équipement. Dans le cas d'un désabonnement avant la fin des 24 mois de versement, le client devra débourser la valeur restante du tarif des équipements. La tarification est modifiable sans préavis. Toute modification à un service ou à une combinaison de services peut entraîner une modification tarifaire. Les services, les conditions et les tarifs de chacun des services peuvent varier selon les régions et sont modifiables sans préavis. [1]Dernière génération de Wi-Fi (802.11ax), sous réserve de connexion à la borne Helix Fi 2.

POUR VOTRE INSTALLATION AU QUÉBEC,

appuyez-vous SUR LE CACI.

Des services adaptés à vos besoins

- Aide à la recherche d'emploi
- Cours de francisation
- Session Objectif Intégration (OI) sur les valeurs démocratiques et les valeurs du Québec
- Cours d'anglais, d'informatique
- Aide dans les démarches administratives
- Activités socioculturelles
- Halte-garderie

Venez nous rencontrer sans attendre
(avec ou sans rendez-vous)

caci-bc.org | 514 856-3511

CACI
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES